



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

UNIVERSITÉ DE LAUSANNE
FACULTÉ DES LETTRES

Maîtrise universitaire ès lettres en histoire

Apprendre à lire et à écrire au XVI^e siècle : Pierre-Robert Olivétan
et *L'instruction des enfants*

par

Aline Bérard

sous la direction du Professeur Karine Crousaz

Session d'été 2012

Table des matières

Remerciements	v
Principes de transcription	vii
Introduction générale	1
A) Problématique.....	1
B) Présentation des sources.....	3
a. Source principale : <i>L'instruction des enfans</i>	3
i. A qui sont adressés les manuels d'Olivétan ?.....	4
ii. Diffusion et réception de <i>L'instruction des enfans</i>	6
b. Corpus des sources comparatives	8
Première partie : Histoire de l'éducation, de la lecture et de l'écriture de l'Antiquité à la Réforme	13
Chapitre 1 : Ecoles et systèmes éducatifs	14
A) En Grèce ancienne	14
B) Dans le monde romain.....	16
C) Au Moyen-Âge	17
D) Aux XIV ^e , XV ^e et XVI ^e siècles.....	22
Chapitre 2 : Méthodes d'enseignement et pratiques de la lecture et de l'écriture, continuité ou évolution ?	26
A) La lecture	30
B) L'écriture	37
C) Réforme protestante et renouveau de l'éducation	39
Chapitre 3 : Alphabétisation aux XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles	51
A) En Suisse	52
B) En Italie.....	55
C) En France	58
D) Comparaison européenne	60
Conclusion de la première partie	63
Deuxième partie : Pierre-Robert Olivétan et <i>L'instruction des enfans</i>	67
Chapitre 1 : L'auteur	67
Chapitre 2 : Les imprimeurs	75
A) Pierre de Vingle, imprimeur de la première édition de <i>L'instruction des enfans</i> (1533).....	75
B) Jean Girard, imprimeur des deuxième et troisième éditions de <i>L'instruction des enfans</i> (1537 et 1540).....	80
C) Contrôle des autorités et circulation des livres	86
Chapitre 3 : Comparaison des trois éditions de « <i>L'instruction des enfans</i> »	92
A) Contenu et organisation des textes	92
B) Langue des textes.....	99
Chapitre 4 : Un programme pédagogique	104
A) Apprendre à lire.....	104
B) Apprendre à écrire	111
C) L'éducation religieuse	120
D) Originalités et pédagogie nouvelle ?	133
Conclusion de la deuxième partie	142
Conclusion générale	145
Bibliographie	149
Annexes	157

Remerciements

Nous aimerions remercier tout particulièrement la directrice de ce mémoire, Madame Karine Crousaz. Sa disponibilité et ses conseils avisés nous ont été précieux et nous la remercions du temps qu'elle nous a consacré tout au long de ce travail.

Nous aimerions encore exprimer ici notre reconnaissance à Monsieur Max Engammare, chercheur à l'institut d'histoire de la Réformation de l'Université de Genève, pour avoir répondu à plusieurs de nos questions par voie électronique.

Nous tenons également à remercier la Bibliothèque de Genève, qui nous a ouvert ses portes dans le cadre de notre recherche. La disponibilité de certains des employés et leur aide ont été très appréciées.

Nous aimerions aussi remercier Monsieur Alexandre Nicole, enseignant de latin au Collège de la Planta, de nous avoir aidé avec les traductions latin-français.

Un grand merci enfin à Olivier et Marc-André pour la relecture, leur patience et leurs conseils avisés. Encore un immense merci tout particulièrement à Olivier, pour nous avoir également aidé avec les graphiques, les statistiques et la mise en page. Mes pensées vont aussi à ma famille et à mes amies pour leur soutien quotidien. J'ai eu la chance d'avoir reçu leur encouragement tout au long de ces années d'étude.

Principes de transcription

Pour la transcription de nos sources du XVI^e siècle, nous avons suivi les conseils de l'Ecole des Chartes.¹

Nous avons respecté rigoureusement la graphie des documents, mais nous avons retranscrit les *i* et les *u* ayant valeur de consonnes respectivement comme des *j* et des *v*, afin de faciliter la lecture.

Concernant les abréviations courantes, nous les avons résolues. Ainsi, nous avons notamment transcrit les « *q̃* » en « que », les « *po^r* » en « pour » et les «  » en « et », etc. Dans certains cas aussi, lorsque nous avons rencontré un tilde après une voyelle suivie d'un *m* ou d'un *n*, nous avons retranscrit le *m* et le *n* : nous transformons ainsi « *cõvenance* » en « convenance ».

Concernant la séparation des mots, nous avons également suivi les conseils de l'Ecole des Chartes et nous avons séparé les mots agglutinés (par exemple « *loraison* » est transcrit « l'oraison »).

Pour les alinéas, nous avons respecté la disposition du texte. Toutefois, comme le conseille l'Ecole des Chartes, nous avons introduit des alinéas dans des développements trop longs ou trop compacts.

Pour les majuscules, les minuscules et la ponctuation, nous avons aussi décidé de respecter scrupuleusement l'écriture du texte, en n'appliquant pas les règles actuelles comme le conseille l'Ecole des Chartes. Nous la moderniserons cependant légèrement en écrivant les noms sacrés avec une majuscule : « Dieu » à la place de « dieu » et « Ecriture » pour « écriture », par exemple.

Finalement, concernant les accentuations, nous avons décidé de rester fidèle au document. Nous ne suivons alors pas les conseils de l'Ecole des Chartes. Lorsque nous trouvons un *é*, nous écrivons un *é*. Toutefois, s'il n'y a aucun accent dans le texte, nous n'en ajoutons pas. Nous pouvons également relever que le *è* a une fonction différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Il n'a alors pas une fonction d'accent grave, mais de *e* sourd bref, comme dans *gracè*, *donnè*.

¹ Se référer « aux conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) » de l'Ecole des Chartes : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_epoque_moderne/edition_des_textes.

Introduction générale

A) Problématique

Le sujet que nous avons choisi pour ce travail de fin d'études concerne l'éducation des enfants et plus particulièrement l'apprentissage des rudiments que sont la lecture et l'écriture au XVI^e siècle. Comme source principale, nous avons désiré étudier un manuel encore peu connu de Pierre-Robert Olivétan, *L'instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en francoys*¹, dont la première édition est imprimée en 1533. Dans cette recherche, nous voulons alors comprendre comment les enfants apprennent à lire et à écrire et quels sont les manuels utilisés, notamment à la Réforme. Il sera d'ailleurs intéressant de remarquer que ces méthodes se développent déjà dans une époque lointaine, puisque les pratiques et l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ont leur racine en Grèce ancienne.

Comment apprend-t-on à lire et à écrire de l'Antiquité à la Réforme ? Y'a-t-il une continuité ou une évolution dans ce domaine ? La Réforme a-t-elle ainsi joué un rôle essentiel dans le développement de l'éducation ? Et qu'en est-il du travail pédagogique de Pierre-Robert Olivétan, auteur de *L'instruction des enfans*, à Genève, Neuchâtel et dans le Piémont au début du XVI^e siècle ? Ce sont autant de problématiques qui seront abordées dans la suite de ce travail.

Pour tenter de répondre à ces questions, il nous faut tout d'abord connaître les systèmes et les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture de l'Antiquité à la Réforme. Commencer par l'Antiquité nous a semblé pertinent, puisque ces deux facultés s'acquièrent déjà dès le VIII^e siècle avant notre ère. Il est également intéressant de relever que nous pouvons remarquer une grande continuité des méthodes pédagogiques dans ce domaine, qui ont peu changé jusqu'au XIX^e siècle, période à laquelle le « livre de lecture » remplace les catéchismes.² C'est le thème de la première partie de ce travail : *Histoire de l'éducation, de la lecture et de l'écriture de l'Antiquité à la Réforme*. Il s'agira de présenter d'une part l'état de la recherche concernant cette histoire entre la Grèce ancienne et la Renaissance et d'autre part, de

¹ Nous n'utiliserons ensuite que le titre abrégé de cet ouvrage, à savoir *L'instruction des enfans*.

² Site de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique de Neuchâtel. Recherche selon les chiffres PISA 2009 : <http://www.irdp.ch/lecture/>

cerner les méthodes d'enseignement et les pratiques de la lecture et de l'écriture au fil du temps. Nous tenterons finalement de comprendre si la Réforme joue un rôle important dans le renouveau de l'éducation et le développement de l'alphabétisation en Europe au XVI^e siècle. Cette partie liminaire nous a paru importante pour notre sujet, car elle permet de saisir le contexte dans lequel s'insèrent nos sources et notre questionnement.

La deuxième partie de notre travail, intitulée *Pierre-Robert Olivétan et L'instruction des enfans*, se concentrera essentiellement sur l'auteur, les imprimeurs et la source principale de notre travail, *L'instruction des enfans*. Nous tenterons alors de découvrir le rôle pédagogique d'Olivétan et de son ouvrage. Ainsi, nous présenterons, au préalable, la vie de l'auteur de *L'instruction des enfans*, Pierre-Robert Olivétan. Nous remarquerons que les éléments le concernant sont très lacunaires. C'est pourquoi nous baserons notre étude essentiellement sur le travail d'Herminjard³, un recueil de la correspondance des réformateurs.

Par la suite, nous nous intéresserons aux imprimeurs de *L'instruction des enfans*. Nous résumerons brièvement leur vie et leur parcours professionnel, surtout dès leur arrivée à Genève. Nous regarderons aussi plus en détail les rapports qu'ils entretiennent avec Olivétan et nous essaierons de découvrir à quand remonte leur relation, ainsi que le réseau social créé entre notre auteur et ces différents protagonistes. Dans ce chapitre, nous traiterons également de la circulation des livres à la Réforme, ainsi que de la censure. En effet, celle-ci a concerné *L'instruction des enfans* puisque l'édition de 1537 a été censurée par la Sorbonne, d'abord en 1541, puis encore en 1542.

Après avoir présenté le contexte de *L'instruction des enfans*, en introduisant Olivétan et les deux imprimeurs, nous allons pouvoir nous concentrer essentiellement sur les trois éditions de ce texte. Nous nous intéresserons au contenu et à la structure de ces trois livrets : sont-ils construits de la même manière et développent-ils les mêmes éléments ? Y'a-t-il des ajouts ou des suppressions entre ces trois éditions ? Cette étape du travail terminée, nous allons ensuite observer de plus près le programme pédagogique proposé par Olivétan en le comparant à d'autres textes sélectionnés dans notre dossier de sources, afin de comprendre quel type d'enseignement était proposé

³ HERMINJARD, Aimé-Louis, *Correspondances des Réformateurs dans les pays de langue française*, Genève ; Bâle [etc.] : H. Georg ; Paris : M. Levy ; G. Fischbacher, 1878, T. 1 à 6 (1512-1540)

au début du XVI^e siècle. Notre but dans cette partie sera de comprendre d'abord les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture, puis, dans ce contexte, la pédagogie de l'auteur de *L'instruction des enfans*.

B) Présentation des sources

a. Source principale : *L'instruction des enfans*

Les sources principales sur lesquelles nous avons basé ce travail sont les trois éditions de *L'instruction des enfans*, livre destiné à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, composé par Pierre-Robert Olivétan et imprimé à Genève en 1533, 1537 et 1540.⁴

Intéressons-nous d'abord à la description matérielle de l'ouvrage. Les trois éditions du manuel sont écrites entièrement en français et publiées dans un petit format (In-8°)⁵. La première édition de *L'instruction des enfans* est imprimée à Genève dans les presses de Pierre de Vingle et comprend 128 pages non numérotées, écrites en caractères gothiques. Dans le manuscrit, nous ne retrouvons ni la date ni le lieu d'impression. L'imprimeur et l'auteur sont également anonymes. Cependant, les caractères typographiques employés sont reconnus comme étant ceux de Pierre de Vingle et l'épître finale dévoile l'auteur de ce dernier : Pierre Trebor, Trebor étant en effet l'anacyclique de Robert. La deuxième version est publiée par Jean Girard et est, quant à elle, composée de 152 pages. Les caractères typographiques aussi ont changé. Alors que Pierre de Vingle imprimait encore en 1533 en écriture gothique, les manuscrits publiés par Jean Girard sont en écriture romaine humanistique. La dernière version, aussi imprimée par Jean Girard à Genève, est un peu plus longue et est constituée de 160 pages. Ce dernier manuel est d'ailleurs publié à titre posthume, puisqu'Olivétan est mort en 1538, selon toute vraisemblance, en Italie.

Qu'en est-il de la présentation du texte ? Les titres, les citations introductives et les commentaires sont généralement simplement écrits dans des caractères plus petits dans la version de 1533, alors que les éléments repris des textes bibliques sont en caractères plus grands. Dans les éditions de 1537 et 1540, les citations tirées de morceaux

⁴ Les éditions de *L'instruction des enfans* sont rares. On ne connaît qu'un exemplaire de l'édition de 1533 et un de l'édition de 1537, qui se trouvent à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Pour l'édition de 1540, nous trouvons deux exemplaires, un à Genève à la Bibliothèque publique et universitaire et un en Allemagne dans la bibliothèque universitaire de la Halle. (Informations trouvées sur le site GLN 15-16)

⁵ La base de données GLN 15-16 et le site E-rara s'accordent sur cette taille (In-8°) des éditions d'Olivétan, alors que Berthoud Gabrielle, dans son article « L'édition originale de *L'Instruction des enfans* », affirme que les deux versions sont des petits in-16. Après vérification, nous pouvons affirmer que le livret d'Olivétan est un In-8°, puisque les folios comprennent toujours huit feuillets.

bibliques se distinguent aussi du texte, car elles sont généralement écrites en caractères plus grands et en italique, alors que les titres et les commentaires sont en caractères plus petits et sans italique. Enfin, toutes les premières lettres des prières ou autres textes cités sont écrites en caractères plus grands et en gras. Elles sont seulement en onciale dans la version de 1533.

Pour faciliter la lecture de ce mémoire, nous avons décidé d'utiliser les extraits de la version de 1537, en caractère romains, lorsque les éléments sont identiques dans les trois versions.

i. A qui sont adressés les manuels d'Olivétan ?

Afin d'enrichir ce tour d'horizon des sources de notre travail et plus particulièrement des trois éditions de *L'instruction*, il convient maintenant de s'intéresser au public cible de celles-ci. Dans quelle mesure Olivétan nous indique-t-il pour qui il a écrit ses traités ? Est-ce qu'Olivétan, lui-même, les utilisait-il ou a-t-il seulement voulu partager son expérience de maître d'école ?

Pour répondre à ces questions, il est intéressant, tout d'abord, d'étudier la lettre écrite à Antoine Saunier et qui clôt l'édition de 1533 : « A son bon frere Ant[oine] Son[ier] Salut » :

Tres cher frere long temps ya que tu desirois le petit traicte des reigles, et maniere de proceder en notre vulgaire francoys : qu'avoys veu de la les Alpes, touchant les sons et noms des lettres, les apostrophes, synaleiphes, et accentz, divers, que avoit compile nostre amy Pierre trebor, instruisant les adolescents de son escole. Lequel certes est moult utile pour introduire les jeunes enfans a parfaicte prononciation et droicte orthographie. Mais certes je n'ay peu du tout satisfaire a ton saint desir : a cause que lesdictes reigles, et aussi le recueil d'aucuns passages de l'Escriture sainte ont este distraictz et perdus : excepte ce petit, que tu voys en ce livret, que nous avons rescou de la despouille. Lequel prendras en gre : attendant que t'aye recouvert le residu, ce que se fera quand nostre dict frere et feal amy Pierre aura le temps et oportunité de tout restituer. Laquelle chose nous attendons de jour en jour, par la grace de celui qui poeut tout, et ne confond ceux qui esperent en luy. Tu auras aussi pour excuse L'imprimeur qui n'a point observe la maniere d'escrire, et punctuer : par faute des caracteres qui n'avoit presentement. En Dieu. De Genesve. 1533.⁶

Dans celle-ci, l'auteur anonyme de Genève⁷ nous indique que Pierre Trebor, que nous avons précédemment reconnu comme étant Pierre Robert Olivétan, a rédigé ce petit

⁶ OLIVETAN, Pierre Robert, *L'Instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys. Les dix commandemens. Les articles de la Foy. L'oraison de Jesus Christ. La salutation angelique. Avec la declaration d'iceux, faite en maniere de recueil, des seules sentences de l'escriture sainte. Item, les figures des siphres, et leurs valeurs*, [Genève] : [Pierre de Vingle], 1533, f. [H8 r.].

⁷ La lettre est écrite à la troisième personne du singulier, nous indiquant qu'Olivétan ne semble pas être l'auteur de celle-ci. L'auteur de l'épître, le mystérieux « M » n'est pas aisément identifiable. Selon la lettre, celui-ci est à Genève en 1533 et est lié avec Saunier et Olivétan, et est également en rapport avec Pierre de Vingle. Parmi les personnalités de l'époque, Gabrielle Berthoud propose plusieurs

manuel scolaire pour « les adolescens de son escole »⁸ probablement du Piémont, où nous savons qu'il a enseigné à partir de novembre 1532. De cette même épître, nous pouvons encore déduire qu'Olivétan utilisait son livret comme matériel scolaire. *L'instruction des enfans* semble d'ailleurs à l'origine avoir été plus complète, puisqu'une partie importante du manuscrit a été perdue entre le Piémont et Genève (lieu de l'impression), qui contenait les « reigles » et des « passages de l'escriptrue sainte ». Ces parties ne sont pas ajoutées lors des rééditions. Elles semblent donc réellement égarées.

De cette lettre, nous pouvons aussi déduire qu'Olivétan a créé ce manuel grâce à son expérience dans le domaine de l'enseignement à Neuchâtel et dans le Piémont, et qu'il espère ainsi la partager. Qui sont alors les lecteurs de *L'instruction des enfans* ?

Notre source principale semble clairement destinée à la fois à des adultes, qui sont probablement des maîtres d'école ou des parents d'enfants, mais aussi aux élèves eux-mêmes. Le texte pourrait être divisé en deux parties. La première, comprenant l'alphabet, les syllabes, les différentes prières et autres textes qui constituent le catéchisme, la liste des nombres et des chiffres, et le petit livret d'arithmétique ajouté dès la version de 1537, est construite à la fois pour les maîtres et les élèves. Toutes les indications sont claires et simples. De plus, les commentaires et les citations des Ecritures sont adaptés à l'apprentissage par les enfants des rudiments de la religion, mais aussi de la lecture et de l'écriture.

La deuxième partie du traité, quant à elle, qui se constitue essentiellement d'un « Avertissement au lecteur, pour les noms des livres de la Sainte Bible », où Olivétan présente les principes de sa transcription des noms propres hébreux⁹, et d'un

hypothèses : Marcourt, Malingre, Muète et d'autres. Mais celui qui semble, toujours selon Berthoud, correspondre le plus à l'auteur de notre épître est François Martoret du Rivier, qui semble en contact déjà en 1530 avec Antoine Saunier. Il est également l'ami d'Olivétan. La sœur ou pupille de celui-ci a d'ailleurs probablement été fiancée à Olivétan, ou du moins s'était tenue pour telle, selon les correspondances travaillées par Herminjard. (BERTHOUD, Gabrielle, « l'Édition originale de l'Instruction des enfans par Olivétan », in *Musée neuchâtelois*, Neuchâtel, 1937, p. 72.)

⁸ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [H8 r.]

⁹ Selon Baddeley, la transcription des noms propres hébreux a d'ailleurs été l'une des difficultés majeures rencontrée par Olivétan lors de sa traduction de la Bible. Il établit en effet sa traduction d'après les textes en hébreu et attache énormément d'importance au sens de ces noms propres, dont il désire donner une représentation graphique fidèle aux formes hébraïques originales. (BADDELEY, Susan, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève : Droz, 1993, p. 172.) Voici l'extrait de l'*Avertissement* nous démontrant cette problématique : « Au surplus pour la grande difficulté de la prononciation de la langue estrangiere, laquelle auneffoys ne se peut [...] deument prononcer : avons

court traité sur la prononciation et les accents, « Au Lecteur », s'adresse plus aux adultes qu'aux enfants. D'ailleurs, les mots « enseigner les enfans » de la première phrase de l'épître « Au Lecteur », nous indiquent clairement le public cible de cette partie, à savoir les enseignants et les parents.¹⁰ Pour le linguiste et le maître d'école, l'intérêt principal de ce manuel se concentre en effet dans ces dernières pages, puisqu'elles sont consacrées à la prononciation et l'utilisation des accents et des signes. Nous ne voulons toutefois pas présenter ici plus en détail le contenu de cette dernière épître. Nous y reviendrons ultérieurement, lorsque nous la comparerons avec *Briefve doctrine* (1533), publiée la même année que la première version de *L'instruction des enfans*.

En définitive, nous pouvons reconnaître que les lecteurs des trois éditions de *L'instruction des enfans* semblent à la fois être des adultes, comme les maîtres d'école ou des parents d'élèves, mais aussi les enfants eux-mêmes. Qu'en est-il d'ailleurs de l'impact et de la diffusion de *L'instruction des enfans* après la mort de son auteur ? Le manuel a-t-il été utilisé et apprécié au XVI^e siècle pour l'apprentissage des rudiments de la lecture et de l'écriture ?

ii. Diffusion et réception de *L'instruction des enfans*

Dans cette dernière partie de notre présentation des sources choisies pour notre travail, afin de mesurer encore l'impact des trois versions de *L'instruction des enfans*, nous allons essayer de connaître la diffusion, l'application et la réception de celles-ci. Il est toutefois difficile d'aborder ce sujet sans utiliser des hypothèses. En effet, nous n'avons trouvé aucune source nous permettant de connaître ce qu'Olivétan enseignait à Neuchâtel avant d'avoir publié la première *Instruction des enfans*. Nous pouvons alors seulement supposer que cet ouvrage est le résultat de plusieurs années de travail et de recherche comme enseignant. Nous ne savons aussi presque rien de la réception de l'ouvrage. Alors, qu'en est-il de sa diffusion ? Le texte de *L'instruction des enfans* a-t-il encore été réédité ? Son application et sa diffusion sont-elles aussi reconnues à Genève après le départ de son cousin Calvin ?

suyvi la plus douce pronciation des hebrieux, qui est sans pointcz, comme jadis estoit : l'appropriant a nostre usaige, en rejeçant la rudesse, ou trop superstitieuse orthographie dicelle. » (OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit*, 1533, f. [H2 r.].)

¹⁰ *Ibid.*, f. [H6 v.].

Si nous nous intéressons aux manuels répertoriés dans la base de données de Jean-François Gilmont, nous pouvons observer qu'à Genève, six abécédaires ont été imprimés entre 1549 et 1577, ainsi que sept manuels d'instruction chrétienne entre 1551 et 1581. Ainsi, plusieurs manuels ont été imprimés après la dernière édition de *L'instruction des enfans* en 1540, dont plusieurs ABC, comme ceux publiés chez Jean Crespin, *l'ABC françois* en 1551¹¹, réédité en 1553¹², et *l'ABC ou instruction des chrestiens* en 1568¹³, ainsi que l'abécédaire intitulé *ABC et chrestienne instruction bien utile*¹⁴ imprimé chez Antoine Davodeau et Lucas de Mortières en 1562. Mais ces textes n'apportent rien de nouveau concernant l'orthographe, selon Baddeley. Seule la troisième édition de *l'ABC ou instruction des chrestiens* de 1568 donne quelques listes de ligatures, d'abréviations et de signes de ponctuation.¹⁵

De plus, grâce à notre recherche dans *l'Index des livres interdits : index de l'université de Paris*, dans la *Bibliographie des éditions de Jean Crespin* et dans l'ouvrage de Baddeley, nous avons encore découvert que *L'instruction des enfans* d'Olivétan a été incorporé intégralement dans *l'Instruction des chrestiens* imprimé à Genève par François Jaquy en 1562 et également dans la *Familière instruction chrestienne*¹⁶ imprimée chez Jean Crespin en 1564¹⁷, puisque *l'Instruction des chrestiens* est, selon Gilmont, la source directe de cette publication de Crespin. En effet, dans cet ouvrage de Crespin, la première partie intitulée, « Instruction », reprend presque littéralement le manuel d'Olivétan.¹⁸

En outre, plusieurs extraits de *L'instruction des enfans* (la manière d'enseigner les lettres et les syllabes, ainsi que les listes d'accents) ont également été repris dans *L'Instruction chrestienne pour la Jeunesse de France en forme d'Alphabet propre pour apprendre les enfans tant à lire escrire et lier ses lettres que congnoistre Dieu, et le prier* imprimée à Lyon en 1557.¹⁹ Malheureusement, nous pouvons ici seulement citer Baddeley, puisque nous n'avons pas eu accès à ce manuel. D'autres extraits tirés

¹¹ Référence : GLN-203

¹² Référence : GLN-277

¹³ Référence : GLN-790

¹⁴ Référence : GLN-518

¹⁵ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 336.

¹⁶ Référence : GLN-687

¹⁷ BUJANDA, Jesús Martínez et alii, *Index des livres interdits : Index de l'Université de Paris (1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556)*, Centre d'études de la Renaissance, Genève : Librairie Droz [etc.], 1985, p. 364 ; BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 336.

¹⁸ GILMONT, Jean-François, *Bibliographie des éditions de Jean Crespin : 1550-1572*, Verviers : Libr. P.M. Gason, 1981, vol. 1, p. 170.

¹⁹ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 348.

du manuel genevois de 1533 ont encore été retrouvés dans un ouvrage intitulé *Le Moyen de promptement apprendre en lettre Françoise à bien lire* du maître-écrivain Pierre Habert²⁰ imprimé en 1558. Habert donne d'ailleurs le même type de consignes sur la meilleure façon d'enseigner les lettres de l'alphabet et sur l'importance des accents pour une bonne prononciation : « Il faut accoustumer à ceux que l'on enseigne dès le commencement, de bien accentuer : ce que facilement se fera les advertissant d'eslever un peu leurs voix, quand ils prononcent les syllabes, sur lesquelles ils voyent des accents ».²¹

Par conséquent, il est légitime de supposer que le manuel d'Olivétan a connu du succès, puisqu'il a été, comme nous l'avons mentionné précédemment, réédité déjà deux fois (1537 et 1540) durant le mandat de Calvin à Genève, avec quelques ajouts et transformations, surtout dans l'édition de 1537. De plus, dans cette partie sur la diffusion et la réception de *L'instruction des enfans*, nous avons découvert que le texte d'Olivétan a été reproduit entièrement ou partiellement dans au moins quatre manuels imprimés plus de quinze ans après la dernière version de *L'instruction*. Il semble donc que le manuel d'Olivétan a été utilisé, voire apprécié au XVI^e siècle. Sinon, pourquoi aurait-il été reproduit par d'autres imprimeurs longtemps après la mort de son auteur ? Ce succès se comprend probablement par l'originalité et l'utilité du manuel genevois. En effet, comme nous le développerons ultérieurement dans ce travail, *L'instruction des enfans* est un ouvrage novateur et plus complet que les ouvrages de ce type à cette époque. Il est également original dans sa composition et dans les explications proposées par Olivétan. Nous nous concentrerons sur cet aspect dans le dernier chapitre de la deuxième partie, consacré au programme pédagogique du début du XVI^e siècle.

b. Corpus des sources comparatives

Pour la comparaison avec *L'instruction des enfans*, nous avons sélectionné quatre manuels principaux : l'*ABC* (1520/1530), le *Petit traictié pour parvenir a la vraye cognoissance des lettres et syllables* (1532), le *Miroir de très chrestienne princesse*

²⁰ Pierre Habert est un valet de chambre du Roi Henri II. Il est aussi le frère de François Habert, écrivain en prose et en vers. (MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Volume 2, Paris : Jean Girin & Barthélémy Riviere, 1683, p. 143.)

²¹ Cette citation est reprise de l'ouvrage de BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 350.

Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry, dans lequel nous étudions en particulier la *Briefve doctrine pour dévotement escrire selon la propriété du langage françoys*, ainsi que *L'instruction et foy d'ung Chrestien, mise en François par Clément Marot, valet de chambre du roy* (1533). Ce corpus sera parfois élargi de trois sources supplémentaires, que nous ne travaillerons que périodiquement : le *Pater Noster et Credo en francoys* (1536), le *Psalterio per putti principianti con la Doctrina Christiana aggionta* (1575) et un manuel sans titre de Perugia (1578). Ces textes sont brièvement décrits dans les paragraphes qui suivent :

L'ABC (1520/1530)

L'ABC est un manuel sans titre imprimé à Genève par Gabriel Pomard vraisemblablement en 1520/1530, avec comme seule adresse sur la première page : « Impresum Gebennis per Gabrielem P. ». C'est un livret de huit feuillets abîmé, incomplet et dont plusieurs pages sont effacées presque entièrement. Celui-ci est écrit entièrement en latin et en caractères gothiques. Le seul exemplaire connu se trouve à la Bibliothèque de Genève.

Le Petit traictié pour parvenir a la vraye cognoissance des lettres et syllables (1532)

Le *Petit traictié* est un livret imprimé par Wygand Koel à Genève en 1532. Celui-ci contient huit feuillets en caractères gothiques et est écrit en latin, à l'exception de la page de titre, qui est en français. L'unique exemplaire connu est relié avec *La doctrine des chrestiens*, imprimé par Wygand Koel sans doute à la même date.

La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes. Sept pseaulmes et syllabes (1532)

La doctrine et instruction des chrestiens est imprimée à Genève par Wygand Koeln en 1532. Ce manuel est un petit octavo et contient vingt-quatre feuillets écrits en caractères gothiques, en latin, et, comme le *Petit traictié*, avec une page de titre en français. L'unique exemplaire connu est relié avec le *Petit traictié*, imprimé par Wygand Koeln la même année.

Le Miroir de très chrestienne princesse Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry (1533)

Le Miroir est un ouvrage imprimé à Paris par Antoine Augereau en 1533. Ce manuel est divisé en deux parties : il y a d'abord *Le Miroir* de Marguerite de Navarre suivi de *L'Epistre familiere de prier Dieu*, dans laquelle se trouvent la *Briefve doctrine pour dévoment escrire selon la propriété du langaige françoys* et *L'Instruction et foy d'ung Chrestien*. Ce sont ces deux textes que nous allons étudier en particulier. La *Briefve doctrine*, dont la composition et l'impression sont anonymes, semble avoir été écrite et publiée, selon Baddeley Susan, par plusieurs personnes : Geofroy Tory²², dessinateur de lettres et imprimeur du Roi depuis 1530, Clément Marot²³, le poète préféré de la reine de Navarre, et Antoine Augereau²⁴, imprimeur humaniste et graveur.²⁵ Le livret est écrit en caractères romains humanistiques.

Le Pater Noster et le Credo en francoys (1536)

Le Pater Noster et le Credo est un manuel écrit par Guillaume Farel et imprimé par Wygand Koeln à Genève en 1536. Celui-ci est un octavo de seize feuillets, écrit entièrement en français et en caractères gothiques.

²² Geofroy Tory (vers 1480-1533) est considéré comme un précurseur des règles et usages de la langue française. Il reçoit le soutien de François I^{er} et devient, le premier, imprimeur du roi. Il est d'abord éditeur humaniste, puis traducteur, libraire et imprimeur. (Article de la Bibliothèque nationale de France : http://www.bnf.fr/fr/evenements_et_culture/anx_expositions/f.geoffroy_tory.html. Lu le 28 février 2012).

²³ Clément Marot (1496-1544) est poète français et fils du rhétoricien Jean Marot, qu'il accompagne vers 1506 à la cour de France. En 1519, il est choisi comme valet de chambre par Marguerite d'Angoulême, sœur de François I^{er}. Vers 1524, auprès de Marguerite de Navarre, il s'intéresse à l'évangélisme. L'Affaire des Placards, qui éclate en 1534, le contraint à fuir à Nérac, puis à Ferrare, auprès de Renée de France, favorable aux idées nouvelles. (Article de Pierre Jourda, « Clément Marot », dans l'Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/clement-marot/>)

²⁴ Antoine Augereau, graveur de caractères, imprimeur et libraire est né vers 1485 à Poitou. A partir de 1533, il travaille le plus souvent sous son nom. Son œuvre d'éditeur lui a valu d'être rapidement suspecté par la Sorbonne. En 1533, il publie trois éditions différentes du *Miroir* de Marguerite de Navarre, la première anonyme, sans adresse et sans date (celle que nous avons en notre possession), les suivantes avec le nom de l'auteur, l'adresse complète et la traduction en vers du Psaume VI par Clément Marot. Au même moment, il édite en deux versions successives le petit ouvrage grammatical anonyme, la *Briefve doctrine pour deuement escrire en langaige françoys*, où sont proposés des réformes orthographiques (apostrophe, accents, cédille, marque phonétique de l'e muet). (*Imprimeurs & libraires parisiens du XVIe siècle : Baquelier-Billon, Histoire générale de Paris*, Philippe Renouard (Ed.), Paris, Librairie Droz, 1964, p. 203.)

²⁵ BADDELEY, *L'orthographe française, op.cit.*, p. 159.

Psalterio per putti principianti con la Doctrina Christiana aggiunta (1575)

Ce manuel est un petit octavo de trente-deux pages imprimées en caractères gothiques, avec de l'encre noire et rouge. Celui-ci est écrit en latin et en italien. Le nom de son imprimeur est inconnu.

Un manuel sans titre de Perugia (1578)

Ce livret est un petit octavo de douze pages écrites en caractères gothiques, avec de l'encre noire et rouge. Celui-ci n'a pas de titre et son imprimeur est également anonyme. Il est écrit entièrement en latin.

Première partie : Histoire de l'éducation, de la lecture et de l'écriture de l'Antiquité à la Réforme

En introduction de cette première partie de notre travail, il nous semble nécessaire de présenter l'état de la recherche sur l'histoire de l'éducation, de la lecture et de l'écriture de l'Antiquité au XVI^e siècle.

Pour Philippe Ariès, l'entrée des sociétés occidentales dans la culture de l'écrit est tenue comme l'une des évolutions majeures de l'âge moderne. En effet, trois modifications fondamentales ont transformé, selon lui, ces sociétés : le rôle de l'Etat, qui participe de plus en plus en des matières qui étaient très longtemps restées hors de son champ de travail ; les Réformes religieuses, les catholiques comme les protestantes, qui se mettent en place aux XVI^e et XVII^e siècles et qui demandent aux croyants une ferveur plus intense, des dévotions plus personnelles ; et, enfin, les progrès du savoir écrire et lire, grâce auxquels le peuple peut s'affranchir des liens anciens qui le liaient à une société dans une culture du geste et du dit.¹

Depuis les années 1980, les historiens étudient l'éducation et plus particulièrement les pratiques de la lecture et de l'écriture dans le monde occidental. Le but de cette première partie de notre travail consiste alors à repérer, dans chacune des tranches chronologiques choisies, allant de l'Antiquité à la Réforme, les mutations fondamentales qui ont permis la transformation des pratiques de l'éducation et de la lecture, et au-delà, des rapports à l'écrit. De là, une organisation à la fois chronologique et thématique qui mène de l'invention de la lecture silencieuse dans la Grèce ancienne jusqu'à la période qui nous intéresse plus particulièrement, la Réforme, sera présentée. Nous comprendrons que les façons de lire varient selon le temps, les lieux et les milieux. Où en sommes-nous exactement dans cette recherche sur l'histoire de l'éducation et l'histoire de la lecture et de l'écriture ? Qu'en est-il alors de l'évolution des pratiques de lecture et d'écriture en Europe occidentale ? Quels sont les systèmes éducatifs et quelles sont les méthodes d'enseignement ? Et quels sont les résultats de l'alphabétisation dans cette période ? Pour le découvrir, nous allons partir

¹ ARIES, Philippe, « Pour une histoire de la vie privée », in *Histoire de la vie privée, III, De la Renaissance aux Lumières*, ARIES, Philippe et DUBY, Roger (dir.), Paris, 1986, pp. 9-10.

du V^e siècle avant J.C. en Grèce ancienne pour arriver, en passant par le Moyen-Âge, au XVI^e siècle, période marquée par les réformes religieuses.

Chapitre 1 : Ecoles et systèmes éducatifs

Le choix d'un jalon commençant par la Grèce ancienne nous a semblé tout à fait adéquat. En effet, la Grèce est encore un monde de la tradition orale, lorsque l'écriture alphabétique arrive vers le VIII^e siècle avant notre ère. Et c'est aussi à Athènes vers le V^e siècle avant J.-C. que l'éducation a cessé d'être essentiellement militaire et qu'elle a commencé à se démocratiser, en demandant un enseignement qui, voulu pour l'ensemble des hommes libres, devient obligatoirement collectif. Pour cette étude sur l'Antiquité, nous allons essentiellement nous baser sur les recherches d'Henri-Irénée Marrou, auteur d'un livre classique sur l'éducation dans l'Antiquité grecque et romaine. C'est, selon lui, la pression de cette nécessité sociale, à savoir une éducation collective, qui a permis le développement de l'institution d'école. L'éducation particulière ne disparaîtra pas immédiatement : les pédagogues ont encore discuté longuement des avantages et des inconvénients de l'un et l'autre système. Mais une fois mise en place, l'instruction collective devient rapidement la plus courante.²

L'histoire de l'éducation dans l'Antiquité ne peut donc pas laisser indifférente notre culture, puisqu'elle rappelle les origines directes de notre propre tradition pédagogique. Cependant, pour des raisons de cohérence et d'organisation de notre travail, nous n'allons que brièvement présenter le système de l'Antiquité. En effet, l'école au Moyen-Âge sera plus étudiée, car cette période nous permettra de comprendre les ruptures et les continuités avec la Renaissance. Nous comprendrons alors l'évolution du système éducatif entre l'Antiquité et la Renaissance, ce qui nous permettra de connaître plus aisément les raisons des changements à la Réforme, période dans laquelle nous insérons notre travail sur Pierre-Robert Olivétan et *L'instruction des enfants*.

A) En Grèce ancienne

En Grèce ancienne, l'éducation a quatre axes principaux : l'éducation physique, musicale, ainsi que l'enseignement de la poésie et de la littérature. La culture noble étant premièrement caractérisée par la pratique du sport, c'est l'éducation physique qui

² MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, 6e éd. rev. et augmentée, Paris : Ed. du Seuil, 1965, p. 79.

dans cette école antique a une place importante : l'enfant doit maîtriser les épreuves d'athlétisme : course, saut en longueur, lancer du disque et du javelot, lutte et boxe. Au côté du sport, l'éducation grecque, dès l'origine, connaît aussi un élément plus spirituel et artistique : la musique. Il faut comprendre ici la musique « vocale et instrumentale ». Mais, dès l'Antiquité, on découvre également l'apparition de deux éléments proprement intellectuel et littéraire : la poésie et la littérature. Nous sommes toutefois encore loin des « gens du Livres ». C'est en effet essentiellement par le chant qu'est étudié la poésie.³ Et même si nous ne sommes pas encore dans une « éducation de scribe », comme l'appelle Henri-Irénée Marrou, l'usage de l'écriture s'est introduit, puis propagé. A l'époque classique, l'école où l'on apprend à lire, à écrire et à compter est bien mise en place.⁴

C'est toutefois dans la seconde partie du V^e siècle avant J.-C., que s'est développée la grande révolution pédagogique avec laquelle l'école hellénique a atteint son âge d'or : elle est l'œuvre d'un groupe de précurseurs communément appelés Sophistes. Ce qu'ils ont d'abord voulu résoudre, c'est le problème de la formation politique : après la crise du despotisme au VI^e siècle, les cités grecques, et surtout la démocratie d'Athènes, cherchent à améliorer le système politique. Les Sophistes mettent alors l'accent sur la préparation de l'esprit pour une carrière d'homme d'Etat et l'éducation de la personnalité du futur chef de la cité.⁵ De nouvelles disciplines sont donc enseignées dans les écoles, afin de faire des jeunes de bons citoyens, capables de bien gérer leur propre maison et de diriger efficacement les affaires politiques. Ces nouveaux enseignements sont la dialectique⁶, la rhétorique⁷ et la culture générale.⁸

En somme, c'est seulement à partir de la génération qui suit celle d'Aristote et d'Alexandre le Grand que l'éducation antique parvient à sa forme classique définitive. Au cours des siècles qui suivent, l'instruction classique finit de perdre ce qui lui reste de son caractère noble ; le rôle de la culture physique continue de s'effacer progressivement en faveur des enseignements proprement spirituels : l'éducation, tout

³ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité, op.cit.*, p. 81.

⁴ *Ibid.*, p. 83.

⁵ *Ibid.*, pp. 88-89.

⁶ La dialectique est le premier aspect de la formation sophistique dans la politique. Il fallait apprendre à dominer toute discussion possible. (*Ibid.*, p. 94.)

⁷ La rhétorique, l'art de bien parler, est au même titre que l'art de convaincre, très importante. Ici aussi, c'est le souci d'une efficacité pratique qui les motive. Alors que chez les modernes la parole a été supplantée par la toute-puissance de l'écrit, dans la Grèce antique, au contraire, et tout particulièrement dans la vie politique, la parole est encore dominante. (*Ibid.*, p. 95.)

⁸ *Ibid.*, pp. 93-98.

en demeurant d'abord morale, devient plus littéraire, plus livresque et par conséquent, plus scolaire.⁹

De plus, même si la logique du système l'aurait voulu, seuls les enseignements élémentaires s'ouvrent à la majorité de la population et ces institutions ne sont pas des écoles d'Etat. La structure économique de la cité est encore trop fragile et aussi archaïque. Elle ne possède ni les moyens ni les services administratifs indispensables à la prise en charge d'un enseignement public. Les écoles élémentaires sont ainsi à l'origine privées et le resteront le plus souvent.¹⁰ Ce qu'il faut finalement relever, c'est que l'instruction proposée dans les écoles primaires hellénistiques comprend déjà, selon Henri-Irénée Marrou, trois enseignements primordiaux, à savoir, la lecture, l'écriture et le *comput* (apprendre à compter, au sens strict du terme : apprendre la liste des nombres entiers, cardinaux et ordinaux).¹¹ Ces trois axes sont d'ailleurs ceux que nous allons étudier dans la deuxième partie grâce à Pierre-Robert Olivétan.

B) Dans le monde romain

Pour aborder la présentation de l'éducation romaine, il faut d'abord avoir en mémoire que sur le plan des idées, tout le développement éducatif de Rome est décalé d'environ deux siècles sur celui de la Grèce. Toutefois, les deux s'opposent directement lorsque l'on observe la société de plus près. Au VI^e siècle avant J.-C., Rome n'a pas, comme dans la Grèce ancienne, une éducation chevaleresque, mais une éducation plus rustique. Rome est gouvernée par une noblesse de ruraux, de propriétaires fonciers, travaillant directement leurs propriétés.¹² C'est ce qui explique les caractères plus originaux de l'ancienne éducation romaine : c'est une éducation de paysans. Pour eux, elle correspond avant tout à l'initiation progressive à un mode de vie traditionnel. L'enfant s'efforce très vite d'imiter les gestes et les travaux des adultes. Rapidement ensuite, il s'associe au travail des champs ou de la garde des animaux. Il essaie en bref de remplir son rôle de tous les jours et de devenir un homme jugé digne. Le cadre de cette formation est alors la famille, puisque selon les romains, la famille est l'environnement naturel dans lequel doit grandir et s'instruire l'enfant.

⁹ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, op.cit., p. 151.

¹⁰ *Ibid.*, p. 175.

¹¹ *Ibid.*, p. 229.

¹² *Ibid.*, pp. 339-340.

Cette vieille éducation romaine a comme notion fondamentale le respect de la coutume ancestrale. L'éducateur a alors comme tâche de la présenter à la jeunesse et de la lui faire respecter comme la « norme de toute action et de toute pensée ».¹³

Il y a donc à Rome une tradition pédagogique originale, qui a cependant évolué dans un tout autre sens, puisque Rome commence à adopter les formes et les méthodes de l'éducation hellénistique¹⁴. Bien vite, l'aristocratie romaine adopte en effet l'éducation grecque : elle cherche un enseignant à domicile parmi les nombreux esclaves grecs, que la conquête lui procure. Puis, très tôt, à côté de cet enseignement privé au sein des familles, apparaissent des leçons publiques de grec, données dans de vraies écoles. Mais, à la recherche d'une formation grecque plus complète, les jeunes étudiants Romains ne se satisfont plus des maîtres qu'ils ont à Rome et partent la compléter en Grèce. De plus, alors qu'initialement les jeunes Romains veulent tout apprendre de la culture grecque, la société romaine a vivement réagi par rapport à l'art et au sport, ce qui nous indique alors qu'elle n'a pas adopté l'éducation hellénistique dans son ensemble. Mais il faut toutefois rappeler que la musique et la gymnastique sont aussi en déclin dans la culture grecque des derniers siècles avant notre ère.¹⁵

Finalement, à côté des écoles où l'on enseigne les disciplines grecques, se développent des écoles latines : primaires, secondaires et supérieures. L'apparition de ces nouveaux cursus a eu lieu, pour chacun des trois degrés, à une époque et dans un contexte différents. L'école primaire naît dès le VII^e-VI^e siècle av. J.-C., l'enseignement secondaire au III^e av. J.-C., le supérieur au I^{er} siècle av. J.-C. seulement.¹⁶

C) Au Moyen-Âge

L'éducation latine est, quant à elle, à la base de la culture médiévale et de la Renaissance en Europe, et notamment en Italie. L'apprentissage du latin et l'introduction de la littérature latine sont une préoccupation principale dans les écoles

¹³ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité, op.cit.*, pp. 341-342.

¹⁴ Il faut préciser que la civilisation romaine est un cas un peu particulier, qui n'a pas pu véritablement se développer, puisque Rome et l'Italie sont intégrées dans l'aire de la civilisation grecque. Rome se situe, en effet, à la frontière du monde grec, qui commence tout près d'elle à Cumès. Rome subit donc une influence grecque, indirectement d'abord à travers les Etrusques qui, selon Marrou, ont beaucoup appris des Grecs ; puis à travers la Campanie, elle aussi très tôt hellénisée. L'influence grecque ne cesse ensuite de grandir, avec la conquête de Tarente en 272 et de la Sicile en 242-212, puis avec la longue série des guerres d'Orient (214-200) qui amènent à l'annexion de la Macédoine (168) et de la Grèce (146). Enfin, et peut-être surtout, grâce à l'annexion du royaume de Pergame en 132 : l'empire romain est alors, et le restera, un état bilingue dans lequel certaines provinces parlent grec. (*Ibid.*, pp. 356-358)

¹⁵ *Ibid.*, pp. 362-366.

¹⁶ *Ibid.*, p. 366.

tout au long de cette période : ainsi, selon Robert Black, jusqu'au succès du boulier ou de l'arithmétique commerciale au XIII^e siècle et plus particulièrement au XIV^e siècle, et avant l'introduction du grec dans les curriculum au XV^e siècle, l'étude du latin est la base principale de l'éducation élémentaire.¹⁷ Le latin est ainsi considéré comme un élément important, puisque le but principal de cet apprentissage est de pouvoir lire les prières. Les livres de prières sont d'ailleurs les livres les plus répandus dans cette société chrétienne du début du Moyen-Âge.¹⁸

Quel est alors le développement des écoles au Moyen-Âge et que pouvions-nous y apprendre ? Le réseau d'école au début de cette époque peut être considéré comme solide. Ces écoles sont de types divers (école de lecture, de chant, de grammaire et dédiées aux études supérieures¹⁹), mais ont comme point commun d'être des institutions, pour lesquelles nous pouvons assez facilement connaître l'organisation, les programmes et les méthodes. Ce réseau est d'ailleurs probablement à l'origine de l'organisation scolaire de l'Europe moderne et contemporaine. Un réseau bien sûr modifié, mais toujours présent. Ce qu'il ne faut pourtant pas oublier, c'est que ces écoles médiévales n'ont jamais eu comme élèves qu'une minorité (presque uniquement masculine) de la population. Pour les autres, c'est la famille ou parfois un « maître », lorsqu'ils sont jeunes ouvriers et qu'ils habitent chez leur patron, qui s'occupent de leur éducation. La période carolingienne (milieu du VIII^e – fin du IX^e siècle) est d'ailleurs considérée comme l'âge d'or de l'éducation. Charlemagne redonne un souffle aux écoles et aux foyers d'études et permet d'établir durablement les bases de la culture occidentale. Son but premier est de rendre au clergé sa dignité morale et intellectuelle, afin que le peuple chrétien puisse être instruit de la loi divine. Il rappelle en effet aux clercs et aux moines que pour pouvoir interpréter les Ecritures, ils doivent savoir le latin et avoir une bonne culture littéraire. Il demande aussi que l'on enseigne les psaumes, la sténographie, le chant, le calcul et la grammaire. Charlemagne s'intéresse également aux écoles rurales et demande aux prêtres d'accepter gratuitement les enfants et de leur apprendre les rudiments de la lecture et de l'écriture. Dans l'*admonitio generalis* de 789, Charlemagne impose l'ouverture

¹⁷ BLACK, Robert, *Humanism and education in medieval and renaissance Italy: Tradition and Innovation in Latin Schools from the Twelfth to the Fifteenth Century*, Cambridge : Cambridge University Press, 2001, p. 1.

¹⁸ ORME, Nicholas, *Medieval Schools: from Roman Britain to Renaissance England*, New Haven Conn. : Yale Univ. Press, 2006, p. 59.

¹⁹ *Ibid.*, p. 189.

d'écoles où l'on apprend à lire aux enfants. Ces dispositions sont déjà préexistantes, mais n'ont jamais été respectées et sont donc remises à jour.²⁰ L'enseignement élémentaire sous Charlemagne consiste dans la lecture de psautiers et l'apprentissage du latin à partir de la grammaire de Donat²¹. L'enseignement que l'on peut considérer comme secondaire comprend ensuite en général les sept arts libéraux : grammaire, rhétorique, dialectique, qui composent le *trivium*, et géométrie, arithmétique, musique, astronomie, qui forment le *quadrivium*.²² Le plus important de ce que nous avons mentionné est bien l'orientation nouvelle que l'on peut noter dans ces nouveautés : il ne s'agit plus d'un enseignement technique uniquement réservé au clergé, mais bien l'obtention d'une éducation plus complète. Charlemagne insiste sur la nécessité d'enseigner à tous ceux qui ont la capacité d'apprendre, à la fois la Religion et les Lettres.²³

Mais au milieu du XI^e siècle, la situation des écoles en Occident est mauvaise. Cette période est considérée comme un temps de médiocrité et de stérilité culturelle. Il n'existe, en Italie par exemple, que quelques écoles laïques, souvent privées, de médecine ou « d'art notarial ». Partout ailleurs, il n'y a que des écoles ecclésiastiques, relevant de cathédrales ou de monastères, où l'on enseigne, selon le programme fixé par Alcuin²⁴ (730 environ – 804), les arts libéraux et la théologie, et où l'enfant apprend à lire grâce aux psautiers.²⁵ Les évêques ont comme autre objectif principal celui de l'instruction religieuse du peuple. La connaissance des Textes sacrés est le but

²⁰ GARIN, Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne : la pédagogie de la Renaissance (1400-1600)*, Paris : Fayard, Hachette, 1995, p. 46.

²¹ Donat est un grammairien romain qui vécut au IV^e siècle et qui a été un des précepteurs de saint Jérôme. Donat a écrit des commentaires sur Tércence et sur Virgile. Il est également l'auteur de la grammaire *Ars grammatica* divisée en *Ars minor*, pour débutant, et *Ars maior*, pour étudiants avancés, qui a été le manuel par excellence des écoles médiévales (du IV^e au XIII^e siècle). (PATAR, Benoît, *Dictionnaire des philosophes médiévaux*, Québec : Les Editions Fides, 2006, p. 563)

²² RICHÉ, Pierre, « L'éducation dans le Haut Moyen Age », in *Histoire mondiale de l'éducation, des origines à 1515*, MIALARET, Gaston et VIAL, Jean (dir.), Paris : Presses universitaires de France, 1981, vol. 1, pp. 215-244.

²³ GARIN, *L'éducation de l'homme moderne, op. cit.*, p. 47.

²⁴ Alcuin est un clerc anglo-saxon né à York et est accepté comme l'un des maîtres de la culture chrétienne anglaise. En 782, Charlemagne l'appelle pour présider l'école du palais d'Aix-la-Chapelle et instaurer le programme scolaire demandé par l'empereur : ainsi débute ce que l'on appelle la renaissance carolingienne. L'œuvre littéraire d'Alcuin est importante. Elle concerne autant la liturgie, la théologie que la culture en général. Et entre autres choses, il a tenu un rôle essentiel dans la restauration de l'Empire en 800. (Article de Marcel Pacaut, « Alcuin », dans l'Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/alcuin-lat-albinus-flaccus/#>.)

²⁵ VERGER, Jacques, « Universités et écoles médiévales », in *Histoire mondiale de l'éducation, des origines à 1515*, MIALARET, Gaston et VIAL, Jean (dir.), Paris : Presses universitaires de France, 1981, vol. 1, pp. 281.

ultime de cette éducation. Mais ces écoles ne sont pas non plus très nombreuses, comme nous l'indique l'extrait suivant :

Jadis, écrivait vers 1117 l'abbé Guibert de Nogent, alors âgé de soixante-cinq ans environ, et même encore au temps de ma jeunesse, les maîtres étaient très peu nombreux ; il n'y en avait point dans les bourgs et à peine en rencontrait-on dans les villes. Et quand on en trouvait, leur science était si mince qu'on ne pourrait même pas la comparer à celle des petits clercs vagabonds d'aujourd'hui.²⁶

Cette situation évolue toutefois à partir de la fin du XI^e siècle. Guilbert de Nogent a d'ailleurs bien remarqué l'aspect double, qualitatif et quantitatif, de cette évolution. L'aspect qualitatif de cet essor, c'est le renouvellement du contenu et des méthodes de l'enseignement. Il y a d'abord introduction dans les écoles de nouveaux textes : la redécouverte des grands textes de la philosophie et de la science grecques ; de même, les œuvres de savants grecs comme Archimède, Euclide, Ptolémée sont à nouveau étudiés. Toute la pédagogie médiévale est fondée sur la lecture de textes. Rien n'est d'ailleurs plus significatif que ce procédé même de l'enseignement scolastique. Enseigner consiste alors à lire et à commenter les lectures. L'Université de Paris a d'ailleurs dressé la liste²⁷ des textes, des livres et des auteurs à connaître. Les érudits et les enseignants appellent souvent ces œuvres des *auctores*. Parfois, ils rassemblent aussi, dans un manuscrit, huit de ces travaux et les appellent *Auctores octo*, qui comprennent généralement : *Cato*, *Theodulus*, *Facetus*, *Chartula*, *Liber paraboliarum* (un livre de proverbes en vers attribué à Alain de Lille, 1203), *Tobias*, *Aesopus*, et *Floretus*, un poème religieux. Les *auctores* mélangent païen et chrétien, classique et médiéval, littérature imaginative et manuels pédagogiques, poème épique et glossaire, sans distinction. Ils semblent même avoir été considérés comme égaux par les instituteurs : ils enseignent tous la langue et la bonne moralité.²⁸ Les *ars dictaminis*, c'est-à-dire la théorie et la pratique de l'écriture de lettres en prose, font également partie de ce programme d'éducation de la fin du Moyen-Âge. Les *ars dictaminis* répondent à un besoin de la société. Alors que le nombre des autorités politiques et religieuses – empereur, rois, princes, barons, conseillers, pape, cardinaux et évêques – augmente, la demande en correspondance publique accroit. En ce sens, les enseignants ont besoin de manuels pouvant apprendre aux secrétaires et aux notaires les principes

²⁶ VERGER, Jacques, « Universités et écoles médiévales », *art. cit.*, p. 282. (Citation non référencée)

²⁷ Pour étudier la *grammaire*, les étudiants ont généralement à disposition le Donat *minor* et *major*. Pour la rhétorique, c'est Cicéron et Quintilien ; pour la médecine, Galien et Constantin l'Africain ; le droit est étudié dans le *Corpus Iuris* ; la philosophie correspond à l'*Ysagogue* de Porphyre et Boèce. Ces livres se sont ensuite peu à peu multipliés. (GARIN, *L'éducation de l'homme moderne, op. cit.*, p. 66.)

²⁸ GRENDLER, GRENDLER, Paul, *Schooling in Renaissance Italy : literacy and learning 1300-1600*, Baltimore Md. ; London : The Johns Hopkins Univ. Press, cop. 1989, n° XXIII, p. 114

de rédaction en proposant des exemples à imiter. Les *ars dictaminis* s'inspiraient alors généralement des lettres écrites par Cicéron dans son *De inventione*.²⁹ Mais, contrairement aux études humanistes que nous présentons dans le chapitre « aux XV^e et XVI^e siècles », le curriculum latin n'utilise pas Cicéron comme modèle de style à imiter.³⁰ L'objet du savoir dans cette société est alors ce qui est « écrit ». Le but de ce savoir n'est pas non plus une formation humaine, mais, comme l'analyse Garin, « l'acquisition de techniques admirables dans leurs subtilités et leur raffinement, parfaitement élaborées, propre à saisir le sens des textes, dissiper les équivoques de la simple lecture. » Ici, l'interprétation « autorisée » des textes fait foi et est indiscutable.³¹

L'aspect quantitatif, qui est représenté par la multiplication des écoles, est bien sûr lié à la croissance économique et démographique, et plus précisément, à l'essor urbain de l'Occident à ce moment-là. Les nouvelles écoles sont toutes urbaines et sont plus généralement implantées dans les régions les plus favorisées par la renaissance des villes : en Italie du Centre et du Nord, en France au nord de la Loire. Un autre facteur déterminant est l'importance de la tradition ecclésiastique, car ces écoles, surtout hors d'Italie, continuent à se développer autour d'établissements religieux, le plus souvent des cathédrales : l'essor scolaire est plus brillant dans les capitales ecclésiastiques du nord de la France comme Chartres, Paris, Reims, que dans les grandes villes flamandes.³² Vers 1300, la plupart de ces écoles ecclésiastiques paraissent avoir disparu. Aussi, après 1300, l'église éduque essentiellement des jeunes gens destinés à la vie religieuse.³³ Il semble y avoir deux raisons essentielles à cette nouvelle configuration scolaire. En effet, dès la fin du XII^e siècle, on remarque l'essor rapide de disciplines qui étaient jusque-là considérées comme secondaires : le droit civil et canonique, ainsi que la médecine.³⁴ Le développement de la société économique en Europe demande aussi, dès le XII^e siècle, de plus en plus de notaires, secrétaires et employés publics pour s'occuper des affaires privées et civiques. Nous comprenons alors aisément que les écoles ecclésiastiques ne peuvent plus satisfaire les demandes de cette importante société commerciale du Moyen-Âge. Les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles ont besoin d'écoles plus spécifiques et plus complètes. Lorsque les marchands

²⁹ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op.cit.*, pp. 114-115.

³⁰ *Ibid.*, p. 121.

³¹ GARIN, *L'éducation de l'homme moderne*, *op. cit.*, pp. 67-69.

³² VERGER, Jacques, « Universités et écoles médiévales », *art. cit.*, pp. 282-284.

³³ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op.cit.*, p. 6-11.

³⁴ VERGER, Jacques, « Universités et écoles médiévales », *art. cit.*, pp. 284.

ont reconnu, par exemple, l'importance des mathématiques et de la comptabilité dans leur travail, ils ont très vite voulu avoir des écoles pouvant enseigner celles-ci. Dans ces écoles primaires, les enfants apprennent alors au minimum à lire, à écrire, ainsi que les bases du latin et des mathématiques.³⁵

Nous pouvons ainsi relever un développement important d'écoles communales³⁶ et indépendantes. Les écoles indépendantes sont très répandues et peuvent avoir plusieurs formes : plusieurs enseignants indépendants servent de tuteurs personnels, vivant et enseignant dans la maison d'un noble ; d'autres rendent visite tous les jours aux enfants de familles riches. Plusieurs maîtres enseignent aussi directement aux enfants du quartier dans leur maison ou dans une pièce louée. Ceux-ci sont payés par les familles. Les maîtres indépendants jouent d'ailleurs un rôle important dans les villes où il manque un maître communal ou dans lesquelles il n'y a qu'un ou deux maîtres payés par la commune.³⁷ L'organisation de l'éducation primaire et secondaire devient ainsi une entreprise séculière, dès la fin du XIII^e siècle.

D) Aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles

Aux XIV^e-XV^e siècles, les humanistes commencent à attaquer assez violemment les auteurs du curriculum médiéval. Ils veulent offrir une nouvelle vision de l'éducation pour remplacer l'ancienne. François Rabelais nous révèle d'ailleurs dans certains de ses textes l'important antagonisme qui oppose l'éducation scolastique du Moyen-Âge aux nouvelles méthodes nées avec les humanistes. L'expérience de Gargantua illustre la première prise de position des nouvelles écoles humanistes du XV^e siècle. Dans sa lettre qu'il écrit à son fils Pantagruel, Gargantua présente un monde nouveau plus libre et plus serein :

Tu es à Paris, tu as ton precepteur Epistemon, dont l'ung par vives & vocales instructions, l'autre par louables exemples te peult endoctriner. J'entends & veulx que tu aprenes les langues parfaitement. Premierement la Grecque comme le veult Quintilian. Secondement la latine. Et puis l'Hebraicque pour les saintes lettres, & la Chaldecique & Arabicque pareillement: & que tu formes ton stille, quant à la Grecque, à l'imitation de Platon, quant à la Latine, à Ciceron. Qu'il n'y ait histoire que tu ne tiengne en memoire presente, à quoy te aydera la Cosmographie de ceulx qui en ont escript. Les ars liberaulx, Geometrie, Arismetique, & Musicque, Je t'en donnay quelque goït quand tu estoys encores petit en l'aage de cinq à six ans : poursuis le reste, & de Astronomie saches en tous les canons, laisse moy l'Astrologie divinatrice, et art de Lullius comme

³⁵ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op.cit.*, pp. 11-12.

³⁶ Selon Paul Grendler, le bien commun, compris dans les termes civiques et moraux, devient rapidement la justification principale de l'investissement des fonds communaux dans les écoles. (*Ibid.*, p. 13.)

³⁷ *Ibid.*, p. 29.

abuz et vanitez. Du droit Civil je veulx que tu saches par cueur les beaulx textes, et me les confere avecques la philosophie. [...]³⁸

Quel est le fondement de ce renouveau décrit par Rabelais et proposé par les humanistes ? C'est d'abord la défense de la poésie et en particulier la poésie classique ancienne, entièrement dédiée à la vie, à la joie, à l'amour, à l'existence avec ses tourments, mais toujours en excluant toute préoccupation religieuse ou doctrinale. Mais cette lecture des poètes anciens et, plus généralement, ce nouvel intérêt pour les grands écrivains classiques, signifie encore que la connaissance historique du monde antique a une grande importance pour la formation de l'homme. Il ne s'agit pourtant pas d'une découverte matérielle, puisqu'une grande partie de ces textes était déjà connue et étudiée au Moyen-Âge ; il s'agit plus de la découverte d'un nouveau sentiment pour l'Antiquité. Les humanistes désirent redécouvrir l'Antiquité en tant que telle, en retrouvant les dimensions historiques réelles et les traits humains originels. Etudier les Anciens représente alors l'acquisition d'une meilleure conscience historique et critique.³⁹

Ainsi, pour les humanistes, la culture ne consiste plus à recevoir passivement des connaissances, préalablement élaborées. Elle consiste « à devenir capable d'agir, de découvrir, de comprendre, car la condition humaine est un état de recherche [...] et non possession définitive ». L'idée principale est la défense des études libérales, pour permettre à l'homme d'être libre et de prendre conscience de lui-même au sein de la société.⁴⁰

Pour rallier l'opinion publique des élites à leur cause, les humanistes écrivent des traités de pédagogie qui mettent en avant les promesses de ces études nouvelles. Prenons par exemple Pietro Paolo Vergerio (1370 – 1444), qui écrit le premier et le plus important de ces traités, *De ingenuis moribus et liberalibus studiis adulescentiae*⁴¹. *De ingenuis moribus* est le traité de la nouvelle pédagogie de la Renaissance le plus souvent copié et imprimé avant les travaux d'Erasme. Il est d'ailleurs plusieurs fois réimprimé en Suisse au XVI^e siècle. Dans celui-ci, Vergerio met en avant l'importance des bons caractères : le fils d'un prince doit être discipliné, actif, modeste, modéré dans le plaisir et libre de toute indulgence et vice. Dans la plus

³⁸ *Œuvres de François Rabelais. Pantagruel*, texte présenté par Pierre GRIMAL, Paris : Bibliothèque classique de Cluny, 1940, pp. 46-47.

³⁹ GARIN, *L'éducation de l'homme moderne, op. cit.*, pp. 92-94.

⁴⁰ *Ibid.*, pp. 77-80.

⁴¹ Traduit par « Sur les nobles coutumes et études libérales de l'adolescent ».

longue partie du traité, il complimente aussi les « liberal studies », ces études réservées aux hommes libres. Vergerio loue ces études libérales comme préparation à la vie civique. Il revient aussi, dans son ouvrage, sur le *trivium* et le *quadrivium*, ainsi que sur les disciplines plus professionnelles comme le droit, la médecine et la théologie. Il recommande également, en dehors de l'apprentissage scolaire, un entraînement physique régulier pour le futur prince. Vergerio présente au final des thèmes, qui permettent de faire le lien entre les *studia humanitatis* et la vie civique, lesquels sont approuvés et repris par d'autres humanistes et pédagogues. Le but de cet ouvrage est, en effet, de persuader les parents et les princes que l'enseignement humanistes permet de construire la personnalité, d'enseigner l'éloquence et d'entraîner les futurs dirigeants de la société. D'autres traités suivront.⁴²

Au final, le changement principal de cette éducation consiste en la redécouverte des textes anciens. Le curriculum médiéval n'enseigne pas les auteurs de proses « anciennes » comme modèle de style. Il enseigne de la poésie classique comme Virgile, et les anciens manuels de rhétorique de Cicéron, mais jamais comme un standard de l'excellence à imiter. L'émergence du nouveau curriculum humaniste a donc besoin d'un standard de prose classique éloquente et correcte⁴³. La redécouverte de la plupart des lettres de Cicéron et de ses oraisons, donnent aux humanistes un modèle. Les élèves apprennent à écrire comme Cicéron et le style cicéronien devient alors le standard. L'apprentissage du grec complètera aussi les études humanistes.⁴⁴

Dès la fin du XV^e siècle, presque toutes les écoles latines, en tout cas en Italie, sont humanistes.⁴⁵ Les traditionnels *Auctores octo* laissent la place aux *Elegantiae* de Valla et aux *Elegantiolae* de Dati, aux colloques d'Erasmus et de Vivès, à la grammaire de Guarino⁴⁶, aux dialectiques de Melanchthon et enfin et surtout aux grands auteurs : Cicéron et Virgile, Térence, ainsi que les auteurs grecs.⁴⁷ Selon Grendler, c'est le manque d'une forte présence ecclésiastique et étatique dans l'éducation pré-universitaire qui a permis le passage au nouveau curriculum humaniste. En effet, seuls quelques évêques et hommes du clergé s'opposent à la lecture d'auteurs païens. Mais

⁴² GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy, op.cit.*, pp. 117-119.

⁴³ Entre 1460 et 1490, les humanistes produisent les éditions relativement précises, accompagnées de commentaires brefs des textes classiques utilisés dans les écoles. (*Ibid.*, p. 135.)

⁴⁴ *Ibid.*, pp. 121-124.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 140.

⁴⁶ Guarino est né à Vérone en 1374. Il ouvre sa propre école à Vérone, dans les années 1390. Après son retour de Constantinople, il commence sa deuxième carrière pédagogique à Florence en 1410. Il déménage en 1414 à Venise et y ouvre une école indépendante avec internat. (*Ibid.*, pp. 126-127)

⁴⁷ GARIN, *L'éducation de l'homme moderne, op. cit.*, p. 20.

puisque l'Eglise comme institution n'a plus que très peu d'écoles et n'a pas d'influence sur les écoles communales et indépendantes, elle n'est pas en mesure de riposter. Le même argument peut être présenté pour les princes et les républiques, qui n'ont d'intérêt que pour le peu d'écoles qu'ils soutiennent. Ce manque général de contrôle de l'Eglise et de l'Etat permet donc aux parents et aux enseignants ce changement de cursus.⁴⁸ Lorsque nous étudierons *L'instruction des enfans* en deuxième partie de notre travail, nous découvrirons d'ailleurs le programme proposé par Olivétan, enseignant à Neuchâtel et dans le Piémont au XVI^e siècle.

⁴⁸ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy, op.cit.*, pp. 136-137.

Chapitre 2 : Méthodes d'enseignement et pratiques de la lecture et de l'écriture, continuité ou évolution ?

Jusqu'à présent, nous avons observé les systèmes éducatifs et les différentes écoles permettant l'apprentissage élémentaire, celui de la lecture et de l'écriture, de l'Antiquité à la Renaissance. Maintenant, nous allons focaliser notre attention plus précisément sur les méthodes d'enseignement proprement dites de ces deux apprentissages et les différentes pratiques de ceux-ci entre le V^e siècle avant J.-C. et 1700. Y'a-t'il une continuité ou une évolution dans cet apprentissage et dans ces pratiques au fil des siècles ? Et dans quelle mesure la Réforme protestante et la Réforme catholique ont-elles contribué au renouveau de l'enseignement qui caractérise le XVI^e siècle ? Cette étude nous permettra alors d'insérer le travail d'Olivétan dans un contexte plus large de l'apprentissage de ces deux rudiments.

Il faut tout d'abord constater que les pratiques de la lecture et de l'écriture se sont transformées déjà très tôt. En effet, lorsque vers le VIII^e siècle avant notre ère l'écriture alphabétique entre dans la culture grecque, elle arrive dans un monde qui est depuis longtemps imprégné de la tradition orale. Il semble d'ailleurs que cette tradition de la parole est au pouvoir et qu'elle règne en maître.¹ Mais dès le V^e siècle avant J.-C., Bernard Knox remarque dans son article *Silent Reading in Antiquity*, que les Grecs – ou, pour être plus exact, certains Grecs – exerçaient déjà la lecture silencieuse². Cependant, la *scriptio continua*³ est difficile à déchiffrer pour un lecteur qui lit peu et de façon sporadique. Cette absence d'intervalles a probablement été un obstacle important à la lecture silencieuse. Elle n'a pourtant pas été insurmontable, puisque,

¹ SVENBRO, Jesper, « La Grèce archaïque et classique. L'invention de la lecture silencieuse », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, p.47.

² Bernard Knox cite deux textes du V^e siècle avant J.-C. qui semblent témoigner de la lecture « dans leur tête » des Grecs. Le premier texte proposé est l'*Hippolyte* d'Euripide, datant de 428, où Thésée donne le contenu d'une tablette d'écriture, non pas en la lisant à haute voix, mais en résumant ses informations. Il semble donc l'avoir clairement lu en silence.

Le deuxième texte annoncé par Knox est un extrait des *Cavaliers* d'Aristophane, datant de 424. Il s'agit de la lecture d'un oracle écrit. Nicias demande à Démosthène de le lui lire. Démosthène, occupé par sa lecture, ne le fait pas immédiatement. Par la suite, il lui donnera un résumé de l'oracle, sans le lire à haute voix, puisqu'il l'a déjà fait en silence. Démosthène paraît donc avoir l'habitude de lire silencieusement, alors que son auditeur ne semble pas familier avec cette pratique.

Cette scène des *Cavaliers* est d'ailleurs intéressante, puisqu'elle indique que la pratique de la lecture silencieuse n'est pas une pratique connue de tout le monde en 424. C'est une pratique probablement encore réservée à un nombre limité de lecteurs. (Bernard Knox a été cité et étudié par Jesper Svenbro dans son article : SVENBRO, « La Grèce archaïque et classique », *art. cit.*, pp. 63-64.)

³ La *scriptio continua* est l'écriture en continu, sans séparation entre les mots.

comme nous l'avons vu avec Knox, les Grecs semblent avoir su lire en silence, tout en gardant la *scriptio continua*. Toujours selon l'étude de Knox, c'est aussi la fréquentation de grandes quantités de textes qui a amené la possibilité de lire dans sa tête dans l'Antiquité. La lecture est silencieuse et donc plus rapide. Toutefois, il ne faut pas penser que la seule introduction de l'intervalle aurait suffi pour une généralisation de la lecture silencieuse dans l'Antiquité et au Moyen-Âge. Il a fallu les exigences de la science scolastique pour que les bienfaits de la lecture silencieuse – rapidité et compréhension – soient reconnus. Mais la seule possibilité de lecture de grandes quantités de textes n'est pas non plus, selon Svenbro, un élément suffisant pour une lecture silencieuse généralisée au cours du V^e siècle avant notre ère. Cette lecture apparaît, selon lui, plutôt comme « le résultat d'une innovation qualitative, dans l'attitude vis-à-vis de l'écrit. Comme un résultat de tout cadre mental, nouveau et puissant, capable de restructurer les catégories de la lecture traditionnelle ».⁴

L'écriture a alors comme fonction d'être, selon Svenbro, « au service de la culture orale »⁵, mais elle a aussi un rôle de conservation du texte. La Grèce antique a, en effet, très nettement conscience que l'écriture doit fixer les textes et les rappeler ainsi à la mémoire.⁶ D'ailleurs, les dernières décennies de ce V^e siècle, semblent, selon Roger Chartier et Guglielmo Cavallo, être le passage entre un livre destiné seulement à la fixation et à la conservation du texte et le livre destiné à la lecture. Cette transition a été remarquée dans l'iconographie des vases attiques de cette époque, où l'on découvre des scènes de lecture proprement dite, dans lesquelles les lecteurs sont d'abord des hommes, et, très vite ensuite, des femmes, ou encore des livres utilisés à l'école, et donc à des fins éducatives. Mais cette lecture n'est pas encore solitaire. Les lecteurs sont généralement présentés dans des scènes de réception ou de discussion, signe que la lecture est entendue comme pratique de la vie en société. Pourtant connue, la lecture solitaire est encore peu fréquente.⁷

Il reste encore difficile de dire si les usages nouveaux et réguliers de la culture écrite à l'époque hellénistique (démontrés par la production et l'usage de grandes quantités de textes) ont contribué non seulement à une plus grande diffusion de l'enseignement

⁴ SVENBRO, « La Grèce archaïque et classique », *art.cit.*, p. 65.

⁵ *Ibid.*, p. 56.

⁶ CHARTIER, Roger, CAVALLO, Guglielmo, « Introduction », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, p. 13.

⁷ *Ibid.*, pp. 14-15.

scolaire, mais aussi à une plus large diffusion de la lecture. Ce qu'il faut plutôt relever, c'est qu'à cette époque, malgré une culture orale encore bien présente, le livre joue désormais un rôle essentiel. Pour autant, les grandes bibliothèques hellénistiques ne sont pas encore des bibliothèques de lecture, mais plutôt des signes de la « puissance » des dynasties au pouvoir et un instrument de travail pour un cercle restreint de savants et de lettrés.⁸

Quelques siècles plus tard, il est incontestable que Rome a emprunté au monde grec la « structure physique » du *volumen* (rouleaux) et certaines pratiques de lecture. Avant le début du II^e siècle avant J.-C., seuls les prêtres et les patriciens recouraient à la culture écrite. A partir des III^e-I^{er} siècles, l'usage du livre s'étend et cet accroissement s'inscrit dans les mutations de la société romaine. Mais il s'agit presque toujours de livres grecs, qui arrivent à cette époque à Rome comme « butin de guerre ». Et la lecture ne se pratique que dans les classes élevées de la société.⁹

Cette époque romaine marque une nouvelle étape, avec les grands progrès de l'alphabétisation. C'est un monde où l'écrit circule beaucoup, même s'il ne s'agit encore que d'une petite élite. C'est le temps des importantes mutations dans la lecture à Rome. Des bibliothèques publiques se créent¹⁰ et le nombre de bibliothèques privées augmentent, accompagnées d'une apparition des manuels qui guident le lecteur dans ses choix ; de nouveaux textes sont mis à disposition et on commence à observer la production d'un nouveau type de livre, le *codex*, mieux adapté aux besoins de ces nouveaux lecteurs.¹¹ Pourquoi le *codex* est-il favori ? Comme le présente Cavallo, la raison vient peut-être simplement du fait que le rouleau est, à l'origine, associé à la « tradition culturelle des classes dominantes », alors que le *codex* montre sa différence. En effet, le *codex*, dont la forme est plus adaptée aux cahiers d'écoliers ou aux carnets de notes personnelles, correspond probablement plus à une population moins instruite, qui est plus familière d'une lecture plus « modeste, scolaire ou technique », alors que le *volumen* a un public traditionnel plus instruit et habitué au rouleau. Ainsi le choix est allé au produit écrit le plus accessible à ce public moins instruit, mais aussi pour

⁸ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, pp. 16-17.

⁹ CAVALLO, Guglielmo, « Du volumen au codex », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, pp. 79-80.

¹⁰ Ces bibliothèques publiques ont souvent été créées à l'initiative de l'empereur. Cette augmentation ne peut donc être attribuée que secondairement à une nouvelle envie de lecture et renvoie donc, comme le dit Cavallo, à une « appropriation de la culture écrite par le pouvoir ». (*Ibid.*, pp. 85.)

¹¹ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, pp. 19-21.

des raisons économiques et de fabrication (le codex est plus facile à fabriquer et permet donc de raccourcir les délais, facilitant ainsi la diffusion du livre). Le succès du *codex* vient également des avantages de son organisation en pages, qui lui autorise un texte plus long que le rouleau (et donc de regrouper plus facilement les textes canoniques de la religion, notamment) et facilite le repérage des sections ou passages particuliers. Il est aussi apprécié pour sa forme qui permet au lecteur de garder une main libre. Le codex a donné au livre sa forme matérielle reconnaissable : à la place d'un rouleau (le *volumen*), le codex est composé de pages individuelles et attachées les unes aux autres par un côté. En bref, dès l'Antiquité tardive, en Orient comme en Occident, le *codex* est utilisé pour tous les types d'écrit, chrétiens et profanes, et pour toutes les classes sociales.¹² Mais quoi qu'il en soit, lire reste à Rome un « ornement des classes traditionnellement cultivées ». La possession d'une bibliothèque dans sa maison deviendra ainsi un signe de statut social obligatoire pour les gens de classes aisées.¹³

Qu'en est-il alors de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans le monde grec et romain et jusqu'à la Réforme ? Quels sont les outils et les méthodes employés ? Y'a-t-il continuité ou rupture ?

Il faut au préalable remarquer que cette instruction est différente selon les époques, le statut social et les circonstances d'apprentissage : au sein de la famille, avec un professeur particulier ou dans une école publique. Mais ce qui ne change pas d'un milieu à l'autre, selon Cavallo, c'est qu'avant d'apprendre à lire, on apprenait à écrire.¹⁴ Toutefois, cette affirmation ne semble pas coïncider avec toutes les époques. En effet, bien que dans l'Occident chrétien l'enfant apprenne à écrire avant de lire, certains historiens, comme Marrou, ont pu observer que dans l'Antiquité notamment, les élèves apprenaient simultanément à écrire et à lire.¹⁵ A l'Académie de Lausanne (dès 1537), aussi, d'ailleurs, les deux leçons sont apprises en même temps durant la première année, dans la 7^{ème} classe.¹⁶ Et lorsque Grendler étudie le cas particulier d'une école jésuite, le *Collegio Romano*, il remarque que ces étapes ne sont pas effectuées de la même manière : ainsi, alors que Cavallo et Grendler, lorsqu'il n'étudie

¹² CAVALLO, « Du volumen au codex », *art. cit.*, pp. 100-102

¹³ *Ibid.*, pp. 85-86.

¹⁴ *Ibid.*, p. 88.

¹⁵ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, *op.cit.*, p. 234.

¹⁶ CROUSAZ, Karine, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560)*, Leiden ; Boston : Brill, 2012, *Education and society in the Middle Ages and Renaissance* ; vol. 41, p. 343.

pas le *Collegio Romano*, comprennent l'apprentissage des formes et du nom des lettres de l'alphabet, puis des syllabes, des mots, des phrases comme un exercice d'abord d'écriture¹⁷ puis de lecture, Grendler affirme, lorsqu'il travaille sur la description du plan d'étude des classes débutantes écrite par un préfet des études jésuite au *Collegio Romano* entre 1564 et 1565, que c'est après ce travail de repérage, de déchiffrement et donc de lecture des lettres, des mots, puis des phrases, que l'élève commence l'apprentissage de l'écriture, en recommençant le même processus : recopier l'alphabet, puis des mots et enfin des phrases.¹⁸ Aussi, en s'intéressant aux différentes étapes de ces apprentissages élémentaires, nous découvrons que ceux-ci sont différents selon les époques.

Présentons alors, pour répondre à nos questions sur les méthodes et l'évolution pédagogique, dans le détail, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au fil des années. Cette partie nous sera utile dans notre analyse des manuels du XVI^e siècle et plus précisément de *L'instruction des enfants*.

A) La lecture

Les méthodes mises au point par les Grecs et reprises par les Romains pour apprendre à lire sont connues. Dans l'école antique, il faut apprendre d'abord les lettres, puis les syllabes, les mots isolés, les phrases et enfin les textes continus.¹⁹

Les maîtres font donc d'abord réciter par cœur la suite des noms des lettres. Les enfants apprennent en effet l'alphabet, dans l'ordre, non pas comme nous le faisons aujourd'hui en leur donnant leur valeur phonétique (a, bə, cə, də, etc.), mais en les appelant par leur nom (alpha, bêta, gamma, delta, etc.). Marrou ajoute que les lettres étaient sans doute récitées en chanson : dès le V^e siècle, on retrouve d'ailleurs, un alphabet en quatre vers iambiques : « Il y a alpha, bêta, gamma, et delta, et ei, et aussi zêta, [...] ». ²⁰ Mais c'est seulement à l'époque romaine qu'apparaissent des efforts destinés à faciliter l'acquisition des lettres. Les pédagogues latins inventent quelques outils, permettant cette meilleure appropriation : lettres mobiles en bois, gâteaux alphabétiques, etc.²¹

Cette partie connue, on continue avec la reconnaissance des signes correspondants, puis avec les syllabes de deux ou de trois lettres, dont les enfants doivent d'abord les

¹⁷ CAVALLO, « Du volumen au codex », *art. cit.*, p. 88.

¹⁸ GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, *op.cit.*, p. 156.

¹⁹ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, *op. cit.*, p. 229.

²⁰ *Ibid.*, p. 230.

²¹ *Ibid.*, p. 231.

nommer avant de s'exercer à les vocaliser.²² Ainsi, avec la même rigueur méthodique, on apprend, dans ordre, la liste complète des syllabes ; on ne passe pas, vraisemblablement, aux mots, avant d'en avoir épuisé toutes les combinaisons. On commence par les plus simples ($\beta\alpha$, $\beta\epsilon$, $\beta\eta$, $\beta\iota$, etc. ; $\gamma\alpha$, $\gamma\epsilon$, etc.) pour ensuite passer aux syllabes trilitères.²³

Après, on arrive aux mots, d'abord de deux syllabes, puis aux plus complexes. Ici encore, nous remarquons que les élèves avançaient pas à pas. D'abord des monosyllabes, qui selon Marrou sont souvent des mots difficiles, contrairement à notre pédagogie actuelle, qui privilégie le choix de mots simples. Aux monosyllabes s'ajoutent les mots de deux syllabes, puis d'autres à trois, quatre, cinq syllabes. Ces suites de mots n'utilisent pas un vocabulaire courant : ce sont exclusivement des noms propres, et en particulier homériques ; on y trouve aussi des listes de divinités, de fleuves, de mois de l'année. Henri-Irénée Marrou pose alors comme hypothèse, que ces mots étaient peut-être utilisés pour préparer l'élève à la lecture de poètes ; mais il a surtout l'impression que c'est plutôt la difficulté de prononciation qui guidait ce choix.²⁴

Et finalement, on commence à lire des phrases ou des textes courts, avant de s'intéresser à la lecture de textes d'auteurs classiques choisis, tel que Homère et Euripide, que les enfants doivent souvent apprendre par cœur.²⁵ La lecture est plus difficile dans les textes anciens que modernes, à cause de l'utilisation de la *scriptio continua*. Mais les premiers petits textes choisis ont encore les syllabes clairement séparées. L'apprentissage de la lecture continue encore par l'étude de certains morceaux poétiques choisis. C'est, au final, un enseignement étape par étape. Il faut peut-être encore préciser que tous les exercices de lecture se font à voix haute, puisque la lecture silencieuse est encore exceptionnelle dans toute l'Antiquité et jusqu'au Bas-Empire.²⁶ Ainsi, pendant que la bouche prononçait le mot, les yeux devaient déjà voir ce qui suivait, ce que Quintilien trouvait très difficile, car celui-ci demandait une attention dédoublée.²⁷ Grendler, Dehaene²⁸, Gibson et Levin²⁹ sont d'ailleurs du même

²² MARTIN, Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, avec la coll. de Bruno Delmas, Paris : Perrin, 1988, collection Histoire et décadence, p. 79.

²³ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, *op.cit.*, p. 234.

²⁴ *Ibid.*, pp. 231-232.

²⁵ MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, *op.cit.*, p. 79.

²⁶ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, *op.cit.*, pp. 233-234.

²⁷ CAVALLO, « Du volumen au codex », *art. cit.*, p. 88.

²⁸ Dans son ouvrage *Les neurones de la lecture*, Stanislas Dehaene nous montre avec une vision contemporaine à quel point apprendre à lire est un exercice difficile : reconnaître les formes et les aires

avis : lire est probablement la compétence la plus complexe et la plus sophistiquée apprise durant l'enfance. Elle demande une coordination entre les yeux, l'esprit et la page ; elle suppose de reconnaître les symboles du son et du sens ; elle demande une coordination du mouvement des yeux, l'apprentissage de règles très complexes, utilisant la mémoire et l'expérience, et sollicitant l'interprétation d'informations, afin de finalement pouvoir appliquer ces apprentissages à de nouveaux mots et de nouvelles phrases.³⁰

Apprendre à lire veut alors dire, selon l'étude de Grendler sur l'organisation des « hornbook » et « primer »³¹, rassembler les parties ; les élèves les apprennent d'abord séparément, pour ensuite les réunir. L'enfant commence ainsi par réciter l'alphabet à haute voix. Ensuite, l'élève associe les sons avec les lettres en les montrant directement sur le « hornbook » ou le « primer » et en prononçant à haute voix, en faisant, selon Grendler, particulièrement attention aux voyelles. Les maîtres du XVI^e siècle, comme ceux de l'ancienne Grèce et de la Rome antique avant eux, portent aussi une attention toute particulière à l'apprentissage des syllabes et à leur utilisation dans la lecture, comme nous le remarquerons dans la deuxième partie de ce travail avec notre corpus de sources. L'enfant apprend comment diviser un mot en syllabe et ensuite à les relier, et ainsi de suite. Il faut toutefois noter que les manuels s'arrêtent généralement à la lecture et n'enseignent pas la grammaire.³²

Cet apprentissage traditionnel des lettres, des syllabes, des mots et des phrases inventés par les Grecs et utilisés par les Romains, les Italiens de la Renaissance et la plupart des maîtres pendant plusieurs siècles a ensuite été fortement critiqué à la fin du XVIII^e siècle et particulièrement au XIX^e siècle.³³

Revenons encore quelques instants aux pratiques de lecture. Nous pouvons affirmer que la manière la plus habituelle de lire, dans le monde romain, reste encore la lecture à haute voix. Toutefois, il ne faut pas croire que la lecture silencieuse n'est pas du tout pratiquée. Il semble en fait que dans la Rome impériale, les situations de lecture sont très variées. Alors qu'à l'époque moderne la lecture silencieuse représente l'étape

du langage, prendre conscience des phonèmes et comprendre la relation entre le visuel et la linguistique, etc. (DEHAENE, Stanislas, *Les neurones de la lecture*, Paris : O. Jacob, 2007, pp. 262-311)

²⁹ Gibson Eleanor J. et Levin Harry ont résumé dans leur livre *The Psychology of Reading*, publié en 1975, les différentes étapes de la lecture.

³⁰ GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, op. cit., p. 161.

³¹ Matériel pour apprendre à lire. Certains Hornbook étaient également utilisés pour apprendre à écrire.

³² GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, op. cit., pp. 156-157.

³³ *Ibid.*, p. 161.

ultime d'un apprentissage qui commence par la lecture à voix haute, se poursuit par la lecture à voix basse et se termine par la lecture silencieuse, « si bien que la pratique de la lecture orale ou de la lecture silencieuse peut être considérée comme un indice du niveau socioculturel dans une société donnée », dans l'Antiquité, la lecture silencieuse n'est pas signe d'une compétence supérieure, mais seulement, comme l'analyse Cavallo, le résultat d'un choix.³⁴

Intéressons-nous maintenant aux pratiques de la lecture dans le haut Moyen-Âge (environ V^e-XI^e siècle). Selon Malcolm Parkes, le haut Moyen-Âge a hérité de l'Antiquité sa tradition de lecture, une tradition d'étude grammaticale du texte. Celle-ci devait permettre une lecture plus facile de l'écrit mais sans stimuler un intérêt pour la langue, car « on était convaincu que l'homme ne devait se préoccuper que du langage de la Parole divine »³⁷. Parkes ajoute que les enseignants et auteurs chrétiens ont ensuite appliqué cette coutume grammaticale au commentaire des Ecritures, ce qui a eu pour conséquence l'association étroite entre éducation religieuse et enseignement littéraire. Contrairement à l'Antiquité, où la culture avait été l'avantage d'une élite sociale, tous les chrétiens qui savent lire peuvent désormais en faire usage. Le but final de la lecture est alors le salut de leur âme, puisque la lecture permet d'approcher Dieu. D'ailleurs, cette motivation se reflète dans les textes lus, puisque le livre d'apprentissage de la lecture et de l'écriture adopté est le psautier³⁸. Durant plusieurs siècles, la connaissance des psaumes a été considérée comme une forme importante de l'alphabétisation.³⁹

L'autre changement important, déjà énoncé et accepté des historiens, concerne l'attitude par rapport à l'acte de lire. Durant l'Antiquité, les lecteurs demandent surtout la déclamation du texte, car l'art oratoire est considéré comme un acte noble. Au haut Moyen-Âge, cet art plus ancien de la lecture à haute voix ne subsiste alors que dans la liturgie.⁴² En effet, durant le VII^e siècle, Isidore de Séville déclare que lire à haute voix entrave la compréhension du texte et suggère la lecture silencieuse.

³⁴ GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, *op. cit.*, p. 92.

³⁷ Malcom Parkes nous renvoie au traité *De doctrina christiana* de Saint Augustin.

³⁸ GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, *op. cit.*, p. 143.

³⁹ PARKES, Malcolm, « Lire, écrire, interpréter le texte. Pratiques monastiques dans le Haut Moyen Âge », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, pp. 109-110.

⁴² PARKES, « Lire, écrire, interpréter le texte », *art. cit.*, p. 111.

Cette nouvelle conception de la lecture silencieuse doit être également associée à deux autres changements fondamentaux de l'écrit : la séparation des mots⁴³, puis l'écriture en langue vulgaire qui, dans les derniers siècles du Moyen-Âge, se sont aussi développés avec comme objectif une meilleure compréhension des textes. Selon Paul Saenger, c'est aussi cette séparation des mots qui a permis la diffusion d'une lecture silencieuse individuelle.⁴⁴ Des moines et leurs scribes d'Irlande et des îles anglaises ont été les premiers à pratiquer cette séparation des mots.⁴⁵ Et cette nouvelle technique d'écriture a aussi permis une lecture plus rapide des textes.

Pendant la période « scolastique » (XI^e-XV^e siècles⁴⁶), nous nous trouvons aussi face à de grands changements : le concept même de l'acte de lire est radicalement renouvelé. La lecture va devenir un exercice scolaire, puis universitaire. En effet, il faut remarquer qu'entre le XI^e siècle et le XIV^e siècle commence une nouvelle étape de l'histoire de la lecture. Les villes renaissent, et avec elles les écoles, qui deviennent les lieux du livre. L'alphabétisation augmente et l'écrit progresse. L'usage du livre se diversifie.⁴⁷

Les historiens constatent, en effet, que l'on commence à lire souvent et de façon différente. Il y a, comme nous l'indique Jacqueline Hamesse, une « prise de conscience de l'acte de lire ».⁴⁸ Il ne suffit plus de simplement déchiffrer la lettre de l'écrit (*littera*), mais il faut aussi passer au sens du texte (*sensus*) pour atteindre finalement la *sententia*, « la doctrine dans toute sa profondeur ».⁴⁹ On remarque également une nouvelle notion dans l'usage du livre : l'utilité, laquelle va devenir essentielle à partir du XIII^e siècle.⁵⁰

Aussi, selon Hamesse, la plus grande modification dans le cadre de la lecture scolastique est l'importance que cette activité va jouer dans le domaine de l'enseignement. En somme, c'est un livre comme instrument de travail intellectuel qui

⁴³ Comme nous l'avons vu, dans l'Antiquité, les textes latins et grecs étaient traditionnellement écrits en écriture continue.

⁴⁴ SAENGER, Paul, « Lire aux derniers siècles du Moyen Âge », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, p. 165.

⁴⁵ PARKES, « Lire, écrire, interpréter le texte », *art. cit.*, pp. 116-117.

⁴⁶ Comme nous le verrons, à partir du XV^e siècle, la scolastique est remise en cause par l'humanisme puis par la Réforme au XVI^e siècle.

⁴⁷ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, p. 26.

⁴⁸ HAMESSE, Jacqueline, « Le modèle scolastique de la lecture », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, p. 125.

⁴⁹ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, p. 26.

⁵⁰ HAMESSE, « Le modèle scolastique de la lecture », *art. cit.*, p. 125.

vient d'être créé. Le livre devient la source du savoir ou des savoirs. Il n'est plus le gardien d'une connaissance à répéter ou simplement à conserver. La lecture ne vise, ainsi, plus la totalité du texte, celui-ci étant découpé sur la page, mais se limite à des parties choisies. A une lecture intégrale et répétitive d'un petit nombre de livres succède une lecture sélectionnée de plusieurs livres, dans une période, celle de la scolastique, qui voit une grande multiplication des écrits, à partir du XII^e siècle, et de la recherche de la connaissance, laquelle est désormais fragmentée.⁵¹ Cette lecture fragmentaire favorisera une saisie rapide de parties sélectionnées, mais n'encouragera plus un « contact profond avec le texte et une assimilation de la doctrine qui s'y trouvait contenue ». La lecture est alors concentrée sur des livres qui font autorité.⁵² En résumé, Jacqueline Hamesse affirme que « l'utilité va prendre le pas sur la connaissance. »⁵³

Parallèlement, l'espace du livre connaît lui aussi des modifications. Au XIII^e siècle, avec l'arrivée des ordres mendiants, apparaît la bibliothèque destinée premièrement à la lecture et non pas au rassemblement d'un patrimoine et à sa conservation. La bibliothèque sort des monastères et des cathédrales romanes pour devenir urbaine et spacieuse. Ce nouveau type de bibliothèque se caractérise aussi par son silence. A cela, Martyn Lyons ajoute que les écoles cathédrales développent déjà au XII^e siècle l'usage de la lecture silencieuse mais que c'est durant le XV^e siècle que cette loi du silence a été adoptée pour la première fois dans les bibliothèques de l'université d'Oxford et de la Sorbonne ; avant cela, les lecteurs lisaient à haute voix dans les bibliothèques.⁵⁴

Paul Saenger souligne les effets, même s'ils ne sont pas immédiats, que la « lecture visuelle⁵⁵ soustraite à toute interférence » a eues sur les façons d'utiliser le livre, sur le développement d'un sens critique face à l'écrit⁵⁶, sur le travail intellectuel et sur les pratiques de la dévotion. Nous sommes bel et bien au seuil de la modernité. Les

⁵¹ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, pp. 26-27.

⁵² Cette affirmation a déjà été présentée dans le chapitre liminaire de notre travail en page 20.

⁵³ HAMESSE, « Le modèle scolastique de la lecture », *art. cit.*, p. 130.

⁵⁴ LYONS, *A History of Reading and Writing*, *op. cit.*, p. 19.

⁵⁵ Tandis que le professeur lisait à voix haute son commentaire, les étudiants suivaient sur leur livre. (SAENGER, « Lire aux derniers siècles du Moyen Âge », *art. cit.*, p. 159)

⁵⁶ Lecture et écriture visuelles solitaires incitent la pensée critique et participent, entre autres, au développement du scepticisme et de l'hérésie intellectuelle. (*Ibid.*, p. 164)

progrès de l'alphabétisation⁵⁷ dans la société laïque aux XIII^e-XIV^e siècles entraînent l'arrivée d'autres types de lecture que la lecture scolastique et universitaire : c'est à cette époque qu'apparaît le livre en langue vulgaire.⁵⁸

En effet, en même temps que la séparation des mots, l'écriture en langue vulgaire s'est développée, avec le même but que nous avons mentionné précédemment : faciliter l'accès aux textes. La séparation des mots, adoptée dès le XII^e siècle dans les textes en latin, est souvent approximative dans les manuscrits vulgaires et sera bien moins rigoureuse, surtout en Italie, jusqu'à la fin du Moyen-Âge. Paul Saenger avance que c'est certainement parce que les textes en langue vulgaire sont plus simples à comprendre par les lecteurs que les scribes pensent qu'il n'est pas nécessaire d'en faciliter encore la lecture par des espaces entre les mots. Vers le milieu du XIV^e siècle, la noblesse française commence à adopter les pratiques de lecture et de composition silencieuse pour les écrits en français. Le règne de Jean II (1319-1364)⁵⁹ marque le début des grandes traductions françaises des œuvres de la littérature latine. A sa mort, son successeur Charles V continue à acheter des traductions et sera le premier à constituer une vraie bibliothèque royale aménagée dans une tour du Louvre. A partir de 1350, les bibliothèques royales et princières sont beaucoup plus riches qu'auparavant.⁶⁰

Quant à l'âge moderne, le grand changement qui affecte les pratiques de lecture est technique : il bouleverse dès la moitié du XV^e siècle les conditions de reproduction des écrits et de production du livre. Avec les « caractères mobiles et la presse à imprimer », la copie manuscrite n'est plus la seule manière possible pour garantir la reproduction et la circulation des textes.⁶¹ Faut-il pour autant estimer que l'invention et la diffusion de l'imprimerie provoquent d'elles-mêmes une révolution importante des pratiques de lecture ? En effet, dans quelle mesure le livre imprimé a-t-il joué un rôle dans les premières propagations de la Réforme et inversement, dans quelle mesure la Réforme était-elle nécessaire à l'évolution de l'imprimerie ? Nous essaierons de répondre à ces

⁵⁷ Nous reviendrons sur cet aspect dans le chapitre 3 « Alphabétisation aux XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ».

⁵⁸ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, pp. 27-28.

⁵⁹ Article de Jean Favier, « Jean II le Bon », dans l'Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/jean-ii-le-bon/#>.

⁶⁰ SAENGER, « Lire aux derniers siècles du Moyen Âge », *art. cit.*, pp. 165-168.

⁶¹ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *op. cit.*, pp. 30.

questions dans la dernière partie de ce chapitre intitulée « Réforme protestante et renouveau de l'éducation ».

B) L'écriture

Le deuxième thème que nous étudions en détail dans notre travail est l'écriture. Malheureusement, la littérature secondaire traitant de l'apprentissage de celle-ci est plus pauvre que pour l'étude de la lecture. C'est pourquoi nous allons baser notre présentation sur trois ouvrages principaux : *Schooling in Renaissance Italy*, de Paul Grendler ; *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, de Henri-Irénée Marrou ; ainsi que *Back to schoolyard*, de Annemarieke Willemsen.

Au Moyen-Âge, l'écriture est enseignée autant dans les écoles enseignant un cursus de type vulgaire que latin. Toutefois, la même écriture n'est pas forcément apprise, puisque les styles reflètent, selon Grendler, les différents rôles professionnels. Nous pouvons cependant remarquer, dès le XVI^e siècle, qu'une tendance se dégage vers une uniformisation de l'écriture.

Les premiers humanistes du XIII^e et XIV^e siècle ont hérité de l'écriture manuelle gothique, une écriture verticale caractérisée par une compression latérale, une angularité, un chevauchement des lettres arrondies et beaucoup d'abréviations. Les mouvements humanistes produisent alors de nouveaux écrits. Mais l'ancienne écriture n'est pas abandonnée. Elle est appelée la « minuscule Carolingienne », caractérisée par une lettre petite et ronde, associée au renouveau de l'éducation sous Charlemagne. Celle-ci est considérée comme antique : les humanistes pensent en effet qu'elle vient de la Rome ancienne. Elle semble aussi plus facile à lire que l'écriture gothique. Ces deux écritures se côtoient toujours, notamment en Italie, à la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle.⁶²

D'autres écritures se sont ensuite développées. Dans les écoles latines, les jeunes enfants apprennent généralement l'écriture humanistique, puisque les chancelleries l'ont adoptée depuis la seconde moitié du XIV^e siècle. Les secrétaires du Vatican et leurs homologues dans les républiques et les royaumes en Italie écrivent dans ce nouveau style, qui acquiert alors un nouveau nom : la « chancellerie formelle ou cursive » (*cancelleresca formale* ou *corsivo*). Tous les enfants n'apprennent toutefois pas la chancellerie cursive. A la fin du Moyen-Âge, et à la Renaissance, les marchands

⁶² GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, op. cit., pp. 323-324.

utilisent une écriture appelée « marchande ou marchande cursive » (*mercantesca* ou *mercantesca corsivo*). Mais très vite l'écriture « chancellerie cursive » domine dans toutes les correspondances et tous les rapports du XV^e siècle.⁶³

Quelles sont les étapes de l'apprentissage de l'écriture ? L'enseignement de l'écriture est conduit comme celui de la lecture : même progression du simple au plus complexe, lettres isolées, syllabes, mots, courtes phrases, textes suivis. Celui-ci ne semble pas avoir beaucoup évolué depuis l'Antiquité, puisque selon Grendler, les maîtres de la Renaissance enseignent probablement selon la pédagogie de la Rome ancienne.⁶⁴

Le maître commence donc par apprendre à l'enfant à dessiner, une à une, les lettres. Le maître trace probablement un modèle, puis, prenant la main de l'enfant dans la sienne, lui fait repasser par-dessus. Une fois que l'enfant est suffisamment à l'aise sans l'aide du professeur, il peut continuer à s'exercer, copiant le modèle, d'abord en réécrivant sur les lettres, puis en répétant les mêmes lettres sur plusieurs lignes ou plusieurs pages. Lorsque l'enfant connaît suffisamment une lettre, il passe à une autre, et ainsi de suite.

Après les lettres viennent probablement les syllabes, puis les mots seuls. Le maître demande aux élèves d'écrire les lettres rondes, comme les *a*, *e* et *o*, à la même taille ; il donne également des instructions sur les longueurs des barres montantes et descendantes, sur les lettres qui doivent être appondues et celles qui doivent, au contraire, être séparées. Ensuite, lorsque l'élève maîtrise les lettres, les syllabes et les mots, il commence à écrire de courtes phrases, que le maître écrit d'abord et que l'enfant recopie ensuite, une, deux, plusieurs fois. Plusieurs manuels du XVI^e siècle fournissent d'ailleurs des exemples de caractères que l'enseignant peut reprendre pour que les élèves recopient.⁶⁵

Pour finir, en plus de l'apprentissage des lettres et des mots, l'élève doit également s'initier à la préparation de son matériel d'écriture. Il commence ainsi par la préparation de sa plume d'oie en dégageant le plus possible sa tige et en la taillant de manière à pouvoir obtenir des traits fins ou larges. Il faut ensuite choisir le bon papier

⁶³ GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, *op. cit.*, pp. 324-325.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 327.

⁶⁵ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, *op.cit.*, pp. 236-237 ; GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, *op. cit.*, pp. 327-328.

et apprendre à étendre l'encre. C'est seulement après ces étapes qu'il peut enfin commencer à écrire.⁶⁶

C) Réforme protestante et renouveau de l'éducation

Présentons encore, pour clore ce chapitre, un élément essentiel dans notre étude : quel est le rôle du livre imprimé dans les premières propagations de la Réforme et vice versa, celui de la Réforme dans l'évolution de l'imprimerie ? Et dans quelle mesure les Réformes (protestantes et catholiques) ont-elles participé au changement de l'enseignement qui caractérise le XVI^e siècle ?

Jean-François Gilmont propose « La Réforme, fille de Gutenberg ! »⁶⁷, conviction très répandue au XVI^e siècle déjà. Dans son livre intitulé *The Printing Press as an Agent of Change*⁶⁸, Elizabeth Eisenstein tente aussi de prouver que l'invention de l'imprimerie aurait permis des ruptures importantes dans l'histoire de la culture occidentale.⁶⁹ François Lambert d'Avignon va d'ailleurs jusqu'à défendre en 1526 que l'apparition de l'imprimerie au XV^e siècle a été désirée par Dieu pour permettre la Réforme :

A propos de l'*ars chalcographica*, je veux ajouter ici que c'est principalement pour cette raison que Dieu à inspiré il y a quelques années la découverte de cette invention : pour qu'elle serve à diffuser la vérité à notre siècle.⁷⁰

D'autres réformateurs ont aussi complimenté cette découverte. Un propos de Luther est fréquemment mentionné :

L'imprimerie est l'ultime don de Dieu et le plus grand. En effet, par son moyen, Dieu veut faire connaître la cause de la vraie religion à toute la terre jusqu'aux extrémités du monde.⁷¹

Mais ce point de vue ne fait pas l'unanimité. D'autres pensent au contraire que l'invention de Gutenberg est bien moins révolutionnaire qu'elle n'y paraît. Martyn Lyons se demande même s'il y a vraiment eu une révolution de l'imprimerie. L'imprimerie a, en effet, été considérée comme une découverte majeure pour la diffusion de la Révolution Scientifique du XVII^e siècle, de la Réformation Protestante

⁶⁶ GRENDLER, *Schooling in Renaissance*, op. cit., p. 327.

⁶⁷ GILMONT, Jean-François, « Réformes protestantes et lecture », in *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLIO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, pp. 249-278.

⁶⁸ Nous pouvons traduire ce titre comme ceci : La presse à imprimer comme agent du changement.

⁶⁹ GILMONT, Jean-François, « L'imprimerie à l'aube du XVI^e siècle », in *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517- v.1570)*, Paris : Les Ed. du Cerf, 1990, p. 22.

⁷⁰ LAMBERT, François, *Commentarii de prophetia, eruditione et linguis*, Strasbourg, 1526, cité par GILMONT Jean-François dans son article « Réformes protestantes et lecture », art. cit., p. 249.

⁷¹ LUTHER, Martin, *Werke, Kristische Gesamtausgabe*, Weimar, 1883, cité par GILMONT Jean-François dans son article « Réformes protestantes et lecture », art. cit., p. 249.

et de la Renaissance.⁷² En fait, c'est tout simplement difficile d'imaginer un développement intellectuel tel que celui-ci sans les mots imprimés pour les diffuser. Mais des transformations telles que le passage du *volumen* au codex ou que l'approche plus critique des connaissances dans les universités au Moyen-Âge ont probablement exercé une influence autrement plus grande sur la lecture et le livre. Tel est notamment l'avis de Rudolf Hirsch⁷³ et Roger Chartier.⁷⁴ Roger Chartier complète cette idée en ajoutant que si l'invention de l'imprimerie est bien une « révolution » dans la mesure où elle permet une production à plus large échelle et pour un coût moindre par rapport à celui de la copie manuscrite, il ne faut pourtant pas lui attribuer les transformations intellectuelles ou affectives qui découlent, selon lui, d'une manière nouvelle de lire – que l'objet lu soit manuscrit ou imprimé. Cette autre révolution, la lecture plus intime qu'est la lecture silencieuse est déjà faite au XVI^e siècle, mais est encore naissante dans les milieux laïques et est même très partielle dans les milieux moins alphabétisés.⁷⁵ Jean-François Gilmont relève aussi que les historiens ont, en effet, souvent répété que le succès de la Réforme devait beaucoup à l'imprimerie, mais que même si l'éclosion de la Réforme coïncide avec une grande modification des moyens de communications et que la découverte de Gutenberg a transformé les conditions de la circulation des idées en accélérant le déplacement des livres et en diminuant le coût de production, il ne faut pas majorer l'effet immédiat de cette invention sur une société encore largement illettrée.⁷⁶ Il convient donc de déterminer comment le texte imprimé agit sur une population amplement analphabète. Pour répondre à cette question, il faut travailler avec des documents souvent lacunaires et la question du taux d'alphabétisation en Europe au XVI^e siècle est, selon certains historiens, presque insoluble. Roger Chartier pense même que la rareté de la documentation ne permet pas de mesurer ce taux avant la fin du XVI^e siècle.⁷⁷ Des historiens anglophones, tels que Paul Grendler, Robert-Allan Houston et David Cressy l'ont pourtant fait, notamment pour l'Angleterre et l'Italie. Nous découvrirons les résultats de cette alphabétisation dans le prochain chapitre « Alphabétisation aux XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles ».

⁷² LYONS, *A History of Reading and Writing*, *op. cit.*, pp. 26-27.

⁷³ HIRSCH, Rudolf, *Printing, selling and reading, 1450-1550*, Wiesbaden, 1967, p. 2.

⁷⁴ GILMONT, « L'imprimerie à l'aube du XVI^e siècle », *art. cit.*, p. 22.

⁷⁵ CHARTIER, Roger, « Les pratiques de l'écrit », in *Histoire de la vie privée, III, De la Renaissance aux Lumières*, ARIES Philippe et DUBY, Roger (dir.), Paris, 1986, p. 128.

⁷⁶ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, pp. 249-250.

⁷⁷ CHARTIER, « Les pratiques de l'écrit », *art. cit.*, p. 122.

L'invention de l'imprimerie a-t-elle entraîné d'elle-même une révolution essentielle de la lecture ? Peut-être pas, et ce, pour plusieurs raisons qui nous sont présentées par Chartier et Cavallo. D'abord, il est sûr, que dans ses structures de base, le livre n'est pas bouleversé par la nouvelle technique. Jusqu'au début du XVI^e siècle, le texte imprimé reste dépendant du manuscrit dont il reprend les mises en page, les écritures, les apparences. Ensuite, c'est déjà aux derniers siècles du livre copié à la main que les formats des livres se réduisent et deviennent de plus en plus portables. Une hiérarchie durable des formats se met alors en place et différencie le grand folio, le *libro da banco*, qui doit être posé pour être lu, le livre à format moyen, plus facilement maniable, et enfin le *libellus*, le livre portable, de poche. Finalement, l'invention de l'imprimerie ne semble pas non plus avoir eu un impact décisif dans le long processus qui fait passer les lecteurs d'une lecture oralisée à une lecture silencieuse et visuelle. C'est en effet au cours du Moyen-Âge, comme nous l'a montré Paul Saenger, que la possibilité de lire en silence, auparavant réservée aux scribes monastiques, gagne les universités, avant de devenir, au XIV^e et XV^e siècles, une pratique courante des aristocrates laïques et des lettrés. La première « révolution de la lecture » à l'époque moderne est donc indépendante de la révolution technique qui transforme, au XV^e siècle, la production du livre. Roger Chartier et Guglielmo Cavallo pensent qu'elle s'établit plus fortement dans la « mutation qui transforme aux XII^e et XIII^e siècles la fonction même de l'écrit, lorsqu'au modèle monastique de l'écriture, qui assigne à l'écrit une tâche de conservation et de mémoire [...], succède le modèle scolastique de la lecture qui fait du livre à la fois l'objet et l'instrument du travail intellectuel ». La transformation du lire a donc devancé celle du livre puisque la possibilité de la lecture en silence est, au moins pour les liseurs lettrés, clercs d'Eglise ou notables laïques, très antérieure à la moitié du XV^e siècle.⁷⁹

Intéressons-nous maintenant aux rôles joués par les protestants et les catholiques dans le développement des pratiques de lecture.

La Réforme⁸⁰ est provoquée, en partie, par la décision du pape Léon X d'établir, par la bulle *Sacrosanctis salvatoris et redemptoris* du 31 mars 1515, une indulgence à

⁷⁹ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, pp. 31-33.

⁸⁰ Les causes de la Réforme sont bien entendu trop nombreuses pour être résumées ainsi. Il semble évident qu'au regard de la complexité de ce sujet, il n'y a pas qu'une cause, mais des origines multifactorielles. La Réforme est née à un moment donné de l'histoire dans un contexte qui a permis

l'usage des provinces ecclésiastiques de Mayence et Magdebourg pour soutenir la construction d'une nouvelle basilique de Saint-Pierre à Rome. John Flood ajoute que la « moitié des revenus étaient en fait destinés à aider l'archevêque de Mayence, Albert de Brandebourg, élu le 9 mars 1514, à rembourser 21000 ducats aux banquiers augsbourgeois, les Fugger ». C'est cette situation qui semble avoir encouragé Luther à publier ses 95 thèses contre la pratique des indulgences.⁸¹

Le protestantisme a ensuite souvent été considéré comme la religion du livre, du mot, de l'écrit. Mais pour Jean-François Gilmont, c'est la « guerre des pamphlets » qui est probablement à l'origine de la conviction que le livre imprimé a eu un impact sur la diffusion du protestantisme. Peu après que Luther s'est opposé aux indulgences, une grande « campagne de presse » se propage en Allemagne de 1520 à 1525. Des milliers de pamphlets, écrits souvent précipitamment, traversent toute l'Europe diffusant toutes les remises en question provoquées par la Réforme. Cette diffusion des petites publications fait rapidement connaître le nom et les idées de Luther non seulement en Allemagne, mais dans toute l'Europe.

son avènement. Ce contexte rassemble plusieurs facteurs politique, social, géographique, liés aux mentalités de l'époque. Voici quelques hypothèses brièvement présentées :

- Angle politique et social : la société de la fin du Moyen-Âge est en mutation. Le Saint Empire est en crise socio-économique (inflation due à l'or de l'Espagne). En lien avec ces mutations, il y a les luttes de pouvoir entre les classes sociales. La bourgeoisie montante des villes se rapprochent de la grande noblesse et prospère au détriment de la petite noblesse. De son côté, la grande noblesse cherche à éclipser l'empereur en perte de pouvoir. Les paysans restent toujours la classe la plus opprimée et défavorisée.

- Angoisse et climat eschatologique de la fin du XV^e-XVI^e siècle : en parallèle à ce contexte socio-politique, la Réforme aurait également été favorisée par le climat de l'époque. La fin du Moyen-Âge est en effet habité par une grande angoisse collective dont les causes sont complexes et multiples : guerre de Cent Ans, Peste noire, famines, le Grand Schisme, menaces des Turcs. Il faut souligner que cette angoisse relève et appelle d'un sentiment religieux. Dans un tel climat, les fidèles cherchent souvent du réconfort et un refuge dans le culte des saints, la Vierge et sa mère Anne (Luther). Toutefois, les fidèles doutent des réponses de l'Eglise. Les gens avaient besoin d'une autorité infaillible et l'Eglise était en perte de vitesse. Effectivement, la montée de l'individualisme et de l'esprit laïc conduit vers la dévaluation du sacerdoce. Et en lien avec ce climat, la question du salut est centrale.

En parallèle, les humanistes vont dans le sens du sacerdoce universel, en redonnant à l'homme sa dignité, en critiquant l'institution de l'Eglise et en prônant un christianisme plus simple, sans le luxe et l'apparat de Rome et de ses traditions ; mais centré sur le Christ (au détriment des saints). De par ces éléments et leur rapport au texte biblique, ils préparent le terrain de la Réforme (leur traduction de la Vulgate relève les contresens et les inexactitudes de la traduction de Saint-Jérôme en 405).

En lien avec le retour sur les Ecritures, l'imprimerie a joué un rôle considérable, allant de pair avec la montée de l'élément laïc et le sacerdoce universel. Le retour au texte originel de la Bible favorise l'effort de traduction en langue vulgaire qui commence à se répandre à la Réforme.

Ainsi, dans ce contexte de désarroi, les fidèles ont besoin de s'appuyer sur une autorité infaillible. Où trouver cette autorité quand on doute du prêtre et de l'Eglise ? En Dieu, lui-même, libéré des hommes : à travers sa parole dans les Ecritures. (DELUMEAU, Jean, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, Nouvelle Clio : l'histoire et ses problèmes, pp. 5-28).

⁸¹ FLOOD, John, « Le livre dans le monde germanique à l'époque de la Réforme », in *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517- v.1570)*, Paris : Les Ed. du Cerf, 1990, p. 35.

Dans les pays encore fidèles à l'Eglise traditionnelle, comme la France, l'Italie et les XVII Provinces⁸², les nouvelles idées religieuses sont aussi diffusées par l'imprimerie mais de manière plus secrète.⁸³

Les réformateurs recommandent alors un retour à la vérité fondamentale des Ecritures Saintes, à la place de dépendre des commentaires et des interprétations de théologiens et d'érudits. Les protestants croient que le message de la Bible devrait être accessible à tous les chrétiens.⁸⁴ Ainsi, une des premières préoccupations des réformateurs est de disposer de la Bible en langue vulgaire. Ils privilégient le retour à des langues qui permettent une plus large communication dans l'Eglise et un accès plus facile aux richesses du message évangélique. Dans cette revendication commune se rejoignent les réformateurs et les humanistes : mettre la Bible à la portée du peuple de Dieu. Avant Luther, c'est l'idéal d'Erasme comme celui de Lefèvre (1450 env.-1537)⁸⁵ voulant que tous les chrétiens et chrétiennes puissent prier dans la langue que l'on comprend et que l'on entend. En France⁸⁶, c'est d'ailleurs Lefèvre, humaniste, qui compose la première traduction de la Bible complète en français et qui est imprimée à Anvers en 1530. Elle n'aura pas un grand retentissement, mais passera dans la tradition catholique de Louvain et inspirera, surtout pour la partie du Nouveau Testament, la version protestante de Pierre-Robert Olivétan.⁸⁷ En Allemagne, Ulrich

⁸² Les XVII Provinces désignent, au XVI^e siècle, les territoires (des Pays-Bas à Bruxelles) regroupés par les ducs de Bourgogne et l'empereur Charles Quint, qui en fit un Etat.

⁸³ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, pp. 251-252.

⁸⁴ LYONS, *A History of Reading and Writing*, *op. cit.*, p. 43.

⁸⁵ Philosophe, théologien et mathématicien, Lefèvre d'Etaples Jacques est une figure importante du XVI^e siècle. Après avoir travaillé et publié sur la philosophie, Lefèvre se consacre, vers 1508, plus directement à la théologie et en particulier à la Bible. Il donnera notamment un commentaire des quatre Evangiles en 1521 et, à la suite d'une condamnation de la Sorbonne pour hérésie, il se réfugie à Meaux, où il entreprendra la traduction de la Bible en français. (Article de Jean-Yves Pouilloux, « Jacques Lefèvre d'Etaples », dans l'Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/jacques-lefevre-d-etaples/#>.)

⁸⁶ Dans le domaine français aussi, vers les années 1530, plusieurs éléments permettent d'indiquer l'intérêt grandissant apporté à la langue vulgaire : le développement de la typographie (emploi des caractères romains et italiques au lieu de gothiques ou bâtarde, introduction des accents) ; l'obligation, dans l'édit de Villers-Cotterêts de 1539, d'utiliser le français dans tous les textes juridiques ; la production des premières grammaires du français. (HIGMAN, Francis, « Le domaine français 1520-1562 » in *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517- v.1570)*, Paris : Les Ed. du Cerf, 1990, p. 119)

⁸⁷ BEDOUELLE, Guy, « De l'humanisme aux réformes » in CHAUNU, Pierre, *L'aventure de la Réforme : le monde de Jean Calvin*, avec la participation de Guy BEDOUELLE, Bruxelles : Ed. Complexe, 1991 [2e éd.], Historiques ; 76, p. 75.

von Hutten (1488-1523)⁸⁸ est aussi de ceux qui admettent l'importance de l'allemand, c'est-à-dire la langue vulgaire, comme arme de propagande⁸⁹ :

Auparavant j'écrivais en latin, mais ce n'était pas compris d'un chacun, aujourd'hui j'en appelle à la patrie de la Nation allemande dans sa langue, pour dénoncer ces choses.⁹⁰

Cette déclaration de Luther est également significative : « Je ne rougis pas de prêcher et d'écrire en langue vulgaire pour les laïcs ignorants. » Affirmer qu'il « ne rougit pas » montre qu'il se trouve à contre-courant d'un avis dominant. Un souci de communication semble donc existant chez lui, mais curieusement, il se montre moins pressé de proposer une liturgie en allemand.⁹¹ Luther n'est aussi pas le seul à travailler sur ce projet. Avant qu'il ne termine sa propre traduction en 1534, des pasteurs de Zurich présentent déjà une Bible allemande en 1530. Et à la demande de Guillaume Farel⁹², Olivétan termine une traduction française en 1535. Mais ce ne sont là que quelques exemples, précise Jean-François Gilmont. Le phénomène éditorial qui se construit autour de la Bible est plus impressionnant.⁹³ Le développement de la Réforme à travers toute l'Europe fait aussi augmenter les besoins en livres d'usage : bibles, catéchismes, psautiers et livres liturgiques.⁹⁴

Le mouvement vers une plus large communication populaire est certain, mais il n'est pas toujours facile. Le latin reste « la langue technique du débat théologique, avec un avantage incomparable pour la communication internationale. » C'est d'ailleurs grâce au latin que les premiers textes de la Réforme allemande ont pénétré d'autres aires linguistiques. Inversement, certains traités de Calvin sont traduits en latin pour les

⁸⁸ Ulrich von Hutten est né dans une famille de hobereaux franconiens. Il est envoyé à l'abbaye de Fulda pour se préparer à une future carrière ecclésiastique, d'où il se sauve et traverse l'Allemagne et l'Italie. Chevalier, il devient également un polémiste humaniste qui mène, une lutte violente par la plume, en latin et en allemand, contre l'Église romaine. Défenseur de la chevalerie et du patriotisme germanique, il est aussi un savant et un humaniste. Il a eu également plusieurs disputes avec Erasme. (Article de Bernard Vogler, « Ulrich von Hutten, dans l'Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/ulrich-von-hutten/#>.)

⁸⁹ FLOOD, « Le livre dans le monde germanique », *art. cit.*, p. 74.

⁹⁰ Traduction de : « Latein ich vor geschriben hab – das war eim jeden nit bekannt, jetzt schrei ich an das vaterland deutsch Nation in ihrer sprach zu bringen diesen Dingen Rach [...] ». (*Gesprächsbüchlein Ulrichs von Hutten*, Leipzig : éd. K. Kleinschmidt, s. d., Introduction, p. 7)

⁹¹ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, pp. 254-255.

⁹² Guillaume Farel, originaire du Dauphiné et élevé dans la religion romaine, est devenu prédicateur à Genève en 1532. En 1536, Farel mène la délégation de pasteurs à la dispute de Lausanne, qui permet l'installation de la Réforme dans le Pays de Vaud. Farel se retrouve ensuite très vite en conflit avec le gouvernement et la population de la ville de Genève et est banni avec Calvin en 1538 pour son « rigorisme excessif ». Il s'installe ensuite à Neuchâtel, comme premier pasteur de la ville. (HIGMAN, Francis, « Guillaume Farel » in *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11113.php> (page consultée le 16 septembre 2011))

⁹³ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, p. 252.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 252.

faire connaître aux réformateurs allemands. C'est le cas de son *Petit Traicté de la Cene*.⁹⁵

De plus, pour être sûr que la Bible et les autres textes religieux essentiels (catéchisme, psautier, etc.) soient compris par un public aussi large que possible, il est indispensable d'encourager l'instruction. Luther déclare en 1524 dans *An die Ratsherren aller Städte deutschen Lands dass sie christliche Schulen aufrichten und halten sollen*⁹⁶ que c'est de la responsabilité des autorités civiles de construire et de maintenir des écoles pour éduquer les citoyens/citoyennes, mais pas seulement à la connaissance biblique.⁹⁷ Il est clair que le protestantisme entretient un lien étroit avec l'éducation. En soulignant le principe de la *sola scriptura*, avec comme objectif de refuser plusieurs doctrines et pratiques catholiques qu'il comprend comme contraires au christianisme, Luther demande une étude plus en détail de la Bible. Il n'est alors pas étonnant que cet accent mis sur la lecture personnelle de la Bible ait conduit les protestants à accorder une attention toute particulière à l'éducation. Luther et Calvin, qui se préoccupent des questions pédagogiques, sont bien sûr suivis par leurs disciples, mais aussi par leurs concurrents catholiques : désormais, toutes les Eglises ont conscience de l'importance des maîtres.⁹⁸ Dès 1524, Luther insiste beaucoup sur l'importance de l'instruction et sur la nécessité d'une bonne culture classique, comme agent de l'Eglise et de l'Etat, puisque selon lui, un Etat est bien mieux gouverné par des hommes instruits. Il souligne alors l'importance des langues anciennes, comme l'hébreu, le grec et le latin, qui sont les seuls moyens, selon lui, d'accéder à une véritable connaissance de la Bible :

[...] bien que l'Évangile soit venu et vienne chaque jour par le Saint-Esprit, c'est néanmoins par le moyen des langues qu'il s'est répandu, et c'est aussi par ce même moyen qu'il doit être conservé. [...] Qu'on le sache bien, sans les langues nous ne conserverons certainement pas l'Évangile. Les langues sont les fourreaux dans lesquelles est logée cette lame de l'Esprit. Elles sont le coffre dans lequel on porte ce trésor. Elles sont le vaisseau dans lequel on enferme ce breuvage. Elles sont les celliers où l'on resserre cette nourriture.⁹⁹

⁹⁵ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, p. 256.

⁹⁶ Traduction du titre en français : « Aux magistrats de toutes les villes allemandes pour les inviter à ouvrir et à entretenir des écoles chrétiennes ».

⁹⁷ FLOOD, « Le livre dans le monde germanique », *art. cit.*, p. 75.

⁹⁸ MÜTZENBERG, Gabriel, « La montée des enseignants » in CHAUNU, *L'aventure de la Réforme, op.cit.*, p. 261.

⁹⁹ LUTHER, Martin, *Œuvres, publiées sous les auspices de l'Alliance nationale des Églises luthériennes de France et de la revue Positions luthériennes* : Genève, Labor et Fides, 1958, vol. 4, p. 105.

On rejoint ici le discours de Luther *Aux magistrats de toutes les villes allemandes pour les inviter à ouvrir et à entretenir des écoles chrétiennes* précédemment cité et publié en 1524. Le réformateur constate que les parents seuls ne peuvent avoir la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. La plupart n'ont ni les compétences, ni le temps. Il est donc nécessaire que les autorités engagent des pédagogues. Alors que la ville de Genève, le 21 mai 1536, où Calvin ne vit toutefois pas encore, vient de se déclarer réformée, elle sera la première à offrir à tous ses habitants sans exception le droit à l'instruction, en donnant un salaire à un maître désigné pour qu'il puisse enseigner aux pauvres et qu'ainsi chacun soit tenu d'envoyer ses enfants à l'école, comme nous pouvons le lire dans cet extrait des *Registres du Conseil de Genève* : « Il y eut au même moment un arrêté stipulant que le recteur des écoles fût salarié, de manière à pouvoir donner gratuitement un enseignement aux pauvres et de manière à ce qu'ils soient tenus d'envoyer tous les jeunes gens à l'école et aussi au pédagogue. »¹⁰⁰

Quant à Calvin, il cherche aussi, dès son arrivée à Genève, à améliorer le niveau de l'éducation dans cette ville. En 1541, il fait d'ailleurs adopter par les Conseils de la ville des *Ordonnances ecclésiastiques* qui prévoient, notamment, qu'il y aura des bacheliers désignés à l'éducation des enfants.¹⁰¹ Ceci montre l'importance qu'il accordait à l'instruction.

Aussi, comme le présentent André Encreve et Patrick Cabanel, le lien entre la Réforme et l'instruction est double. Les réformateurs ne demandent évidemment pas seulement une meilleure instruction de la culture profane, mais aussi une meilleure alphabétisation de la population : dès lors que la Bible est la seule autorité et que sa lecture en devient alors essentielle, il est nécessaire que chaque individu sache lire et qu'il ait un minimum d'éducation. En outre, les deux historiens ajoutent que les maîtres d'école sont très nombreux à rejoindre le mouvement réformé pour ces raisons et ont donc été aussi d'importants propagateurs.¹⁰²

¹⁰⁰ Traduction de : « Fuit ibidem arrestatum quod rector scholarum sallarietur adeo ut pauperes docere possit gratis ; et teneantur omnes mictere suos juvenas in schola et pedagogi etiam. » (*Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin, publ. sous la dir. des Archives d'Etat de Genève*, Genève : Librairie Droz, 2003, tome I, du 1^{er} mai au 31 décembre 1536, p. 11). Sauf indication contraire, les traductions latines sont les nôtres.

¹⁰¹ CABANEL, Patrick, ENCREVE, André, « De Luther à la loi Debré : protestantisme, école et laïcité » in *Histoire de l'éducation* [En ligne], n° 110, 2006, p. 7 : <http://histoire-education.revues.org/index1341.html> (page consultée le 19 octobre 2011).

¹⁰² *Ibid.*, pp. 7-8.

En résumé, pour Cabanel et Encreve, il est indéniable que l'une des réussites de la Réforme a été de créer une piété différente marquée par un rapport au livre différent de celui des catholiques. Il y a d'ailleurs une anecdote connue rapportée par Cabanel et Encreve : lors de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, Louis XIV a pensé éradiquer le protestantisme en utilisant des moyens extrêmes comme faire disparaître le corps pastoral (surtout par l'exil). Parce qu'il a raisonné en catholique, il pense faire disparaître les Eglises réformées en privant les protestants de leurs pasteurs. Mais en fait, il oublie que les protestants, qui adhèrent à la doctrine du sacerdoce universel, peuvent ne pas avoir de pasteur, puisque la famille protestante est une « petite Eglise ». Ce manque de pasteur conduit donc, généralement, les protestants français à se concentrer sur une pratique religieuse plus familiale, centrée sur le culte de la famille.¹⁰³ Cette situation démontre bien le rapport particulier qu'ont les protestants au livre et à la lecture.

Chartier demande par contre de ne pas pour autant en déduire qu'une lecture de tous et toutes est une conséquence obligée du protestantisme. En effet, dès le milieu de 1520 en Allemagne, Luther abandonne l'obligation de la lecture individuelle et universelle de la Bible pour un projet différent, qui se concentre sur la prédication et le catéchisme, donc sur le rôle d'enseignement et d'interprétation réservé aux pasteurs, qui ont ainsi à leur charge le contrôle des compréhensions du texte sacré.¹⁰⁴ Si tout d'abord il a souhaité que chaque chrétien puisse étudier par lui-même les textes bibliques, il n'a aucune confiance en la démocratie. Au final, il ne souhaite plus mettre l'Écriture dans toutes les mains ; les expressions enthousiastes sont vite tempérées. Il insiste alors sur la médiation de la population dans l'accès à la Bible. Sa conception de l'enseignement confirme d'ailleurs cet avis. Pour Luther, l'objectif de l'école n'est pas l'accès de tous aux textes religieux, mais plutôt la création d'une élite chargée de gouverner la société tant civile que religieuse.¹⁰⁵ Gawthrop et Strauss ont d'ailleurs établi que Luther n'est pas l'initiateur d'une lecture populaire de la Bible.¹⁰⁶ Dans son *Manifeste à la noblesse chrétienne* de 1520, il a bien demandé que les enfants reçoivent des leçons

¹⁰³ CABANEL, ENCREVE, « De Luther à la loi Debré », *art. cit.*, pp. 7-8 : <http://histoire-education.revues.org/index1341.html> (page consultée le 19 octobre 2011).

¹⁰⁴ CHARTIER, « Les pratiques de l'écrit », *art. cit.*, pp. 121.

¹⁰⁵ GILMONT, « En guise de conclusion », in *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé, op. cit.*, pp. 484-485.

¹⁰⁶ GAWTHROP, Richard, STRAUSS, Gerald, « Protestantism and Literacy in Early Modern Germany », in *Past and Present*, Oxford University Press, CIV, 1984, n° 104, pp. 31-55.

quotidiennes sur le Nouveau Testament. Mais après la « guerre des Paysans et sous l'effet de la prolifération d'interprétations hétérodoxes de l'Écriture, son discours évolue. Il insiste sur un contrôle de l'Église dans l'accès à la Bible. »¹⁰⁷ Calvin ne croit pas non plus que la Bible soit directement accessible à tous. En effet, contre ceux qui pensent que la traduction de la Bible est une source d'hérésie, Calvin déclare que c'est le manque de pasteurs qui cause le désarroi des fidèles. En ce sens, il soutient tacitement la complémentarité de la lecture de la Bible et de la prédication.¹⁰⁸ Les réformateurs sont en effet devenus prudents : encourager la lecture, sans doute, mais de textes simples, tout en conservant le contrôle de l'interprétation doctrinale.¹⁰⁹ Ce n'est alors qu'avec une deuxième réforme, initiée par le piétisme à la fin du XVII^e siècle, que le rapport personnel avec la Bible, qui présume une connaissance de la lecture, est donné comme une requête universelle. C'est donc, selon Roger Chartier, Richard Gawthrop et Gerald Strauss, le piétisme, et non la Réforme luthérienne, qui permettra une diffusion importante en Allemagne de la lecture.¹¹⁰

En fait, il faut remarquer que les réformes religieuses des XVI^e et XVII^e siècles permettent une diffusion plus large d'un nouveau corpus de textes chrétiens, ce qui transforme la relation des croyants à la culture écrite. En effet, à partir du moment où la pratique de la lecture se généralise, le rapport à l'écrit évolue. Mais l'opposition si souvent défendue entre le protestantisme, considéré comme une religion de l'écrit, centrée sur la lecture personnelle du texte biblique, et le catholicisme tenu pour une religion de la parole et de l'écoute, n'est plus aujourd'hui, selon Chartier et Cavallo, valable.¹¹¹

Selon Chartier et Cavallo, il faut donc déplacer cette opposition trop simple entre le protestantisme et le catholicisme. Ainsi, c'est plus entre le luthéranisme et le catholicisme, d'un côté, et le protestantisme réformés, calviniste ou piétiste, de l'autre côté que semble se trouver le contraste majeur dans le domaine de la lecture. Ni le catholicisme romain ni le luthéranisme ne sont, au moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, des religions de la lecture personnelle de la Bible, qui est un livre de paroisse. De là donc, dans les régions catholiques et luthériennes, le rôle essentiel de la parole

¹⁰⁷ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, p. 257.

¹⁰⁸ GILMONT, « En guise de conclusion », *art. cit.*, p. 485.

¹⁰⁹ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *art. cit.*, pp. 257-258.

¹¹⁰ CHARTIER, « Les pratiques de l'écrit », *art. cit.*, pp. 121-122.

¹¹¹ CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, p. 40.

cléricale et de tous les écrits qui doivent indiquer la seule interprétation vraie de l'Écriture. Sur les terres calvinistes et puritaines, la lecture personnelle et familiale des textes bibliques a des pratiques très différentes. Ainsi, la relation directe entre le fidèle et la Parole de Dieu « fait de la fréquentation de la Bible une expérience spirituelle fondamentale et elle érige la lecture du texte sacrée en modèle de toutes les lectures possibles ». ¹¹²

En définitive, dans quelle mesure la Réforme a-t-elle transformé les rapports à la lecture ? Jean-François Gilmont donne des réponses intéressantes à cette question, que nous allons présenter ci-après, et qu'il résume « en deux exégèses contradictoires de l'histoire de la lecture : La Réforme a tout changé, la Réforme n'a rien changé ! »

Voici son explication : alors que les Eglises protestantes sont bien installées à la fin du XVI^e siècle, leur rapport à l'écrit n'a encore rien de très nouveau. Dans le domaine religieux, l'oral garde une place importante. La religion dépend toujours de la prédication.

Quant à la lecture de la Bible, celle-ci se fait habituellement en famille et au culte, par l'intermédiaire de textes complétés de commentaires autorisés. Le but est d'assurer la bonne compréhension et la stabilité d'une doctrine chrétienne simple, bien plus que de permettre la découverte de nouveaux messages. La lecture individuelle n'est soutenue qu'en dehors du catéchisme et d'autres textes sacrés.

Et pourtant, les premiers contacts avec l'écrit, que les autorités ecclésiastiques médiévales n'approuvent pas entièrement, n'ont-ils pas eu d'échos dans la société protestante ? La permission aux chrétiens de lire la Bible par eux-mêmes a dû modifier certaines visions des textes sacrés. Et même s'ils sont accompagnés, les protestants sont invités à lire.

Le protestantisme a-t-il permis une progression ultérieure de la lecture ? Les historiens ont longtemps pensé, comme dit, que les séparations confessionnelles du XVI^e siècle ont transformé les rapports à l'imprimé et à la lecture ¹¹³, mais Gilmont, Chartier et Cavallo semblent se mettre d'accord sur le fait que cette explication seule n'est pas valide. Il apparaît encore un décalage entre le Nord et le Sud, qui semble antérieur à 1517. Il semble aussi y avoir de grandes différences entre les populations plus rurales

¹¹² CHARTIER, CAVALLO, « Introduction », *art. cit.*, pp. 40-41.

¹¹³ D'un côté les protestants, souvent considérés comme de grands lecteurs, et de l'autre les catholiques, fidèles à la tradition orale.

touchées par le luthéranisme et les sociétés mieux alphabétisées conquises par le calvinisme. Dès lors, il ne suffit plus d'affirmer un développement de la lecture par le protestantisme, mais bien de nuancer ses effets selon les milieux dans lesquels la lecture a été accueillie. Il semble donc y avoir, pour la lecture et les Réformes protestantes, une constante influence entre sociétés et religions.¹¹⁴

¹¹⁴ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *op.cit.*, pp. 277-278.

Chapitre 3 : Alphabétisation aux XV^e, XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

Revenons maintenant sur le problème de l’alphabétisation. Le début de la période moderne marque une phase de transition importante pour la société et la culture européenne, puisque la culture médiévale est dominée par l’oralité. L’écriture et la lecture sont ainsi connues seulement de quelques professionnels, alors que la majorité de la population reçoit les informations grâce à ce qu’ils pouvaient entendre ou voir.

Qu’en est-il alors de l’alphabétisation au XVI^e siècle ? Quelles sont les raisons qui ont permis le passage d’une alphabétisation restreinte à une alphabétisation de masse ?

Ecoles et taux d’alphabétisation

Intéressons-nous donc aux taux d’alphabétisation. Plusieurs facteurs évidents ont permis l’expansion de l’éducation à l’époque moderne en Europe. Mais lorsque l’on désire évaluer l’alphabétisation, Robert-Allan Houston nous indique qu’il faut distinguer deux types de mesures¹ : il y a tout d’abord les mesures dites directes, comme par exemple le nombre grandissant d’écoles ou la production et la vente croissantes de livres ; et les mesures dites indirectes, telles que la signature d’un document. Il faut toutefois mentionner que plusieurs historiens, notamment Heidi Brayman Hackel, Karin Maag et Jean-François Gilmont, ne s’accordent pas sur le fait que la preuve classiquement proposée d’une capacité de lecture tirée des signatures autographes, soit recevable. D’abord parce que le lien entre signature et maîtrise de l’écriture n’est pas régulier et ensuite parce que le rapport entre lecture et écriture n’est pas univoque. Il y a de grandes différences entre un grand lecteur parcourant rapidement plusieurs pages et celui qui déchiffre difficilement lettre après lettre. En ce sens, une alphabétisation de base ne permet pas systématiquement la lecture silencieuse. En effet, le problème est très complexe, surtout dans la mesure où l’enseignement de la lecture et de l’écriture n’était pas simultané. Ainsi, une capacité dans l’une n’implique pas forcément la maîtrise de l’autre.² Il se pose aussi un problème différent : ce test des signatures est pris dans un moment précis de la vie

¹ HOUSTON, Robert-Allan, *Literacy in Early Modern Europe : Culture and Education, 1500-1800*, London ; New York : Longman, 1989, IX, pp. 125-139.

² GILMONT, Jean-François, *La Réforme et le livre : L’Europe de l’imprimé (1517 – v. 1570)*, Paris : Les Ed. du Cerf, coll. Histoire, 1990, pp. 15-16 ; MAAG, Karin, « Education and literacy », in *The Reformation World*, London and New York : Routledge, 2000, p. 535 ; BRAYMAN HACKEL, Heidi, « Rhetorics and Practices of Illiteracy or the Marketing of Illiteracy », in *Reading and Literacy in the Middle Ages and Renaissance*, MOULTON, Ian Frederick (éd.), Turnhout : Brepols, Arizona studies in the Middle Ages and the Renaissance ; vol. 8, 2004, p. 170.

d'une personne : c'est une estimation de sa capacité à un certain âge, lors de son mariage lorsqu'elle a probablement un peu plus de vingt ans, ou lorsqu'elle était mourante, dans le cas des signatures de testaments. En d'autres termes, cette étude ne représente pas son alphabétisation durant toute sa vie. Martyn Lyons, ainsi que Istvan György Tóth, remarquent même que la capacité d'écrire et de lire est généralement très bien assimilés entre 20 et 40 ans, et décline ensuite graduellement.³ Cependant, même si la validité des signatures comme mesure de l'instruction de la population est continuellement questionnée, elle semble rester la plus appréciée et la meilleure source qu'ont les historiens. Celles-ci permettent l'avantage de la comparaison. En effet, grâce aux registres de paroisses, notamment, les historiens établissent des comparaisons entre les pays, les sexes et les groupes sociaux.⁴

Afin de découvrir au mieux les taux d'alphabétisation, nous allons nous référer à différents auteurs selon des études géographiquement déterminées. Si nous avons fait le choix de ces pays, c'est qu'ils ont souvent été étudiés et discutés, et qu'ils nous permettent d'avoir une vue des pays qui entourent directement la Suisse. Il nous faut également relever que l'historiographie est réellement manquante pour la Suisse. Nous allons toutefois présenter dans ce chapitre les grandes lignes de l'alphabétisation en Suisse à partir du XVII^e siècle. Pour cette étude, nous allons travailler essentiellement avec les recherches d'Alfred Messerli et de Hans-Ulrich Grunder. Pour l'Italie, nous nous concentrerons sur les études de Paul Grendler et pour la France, nous présenterons l'enquête Maggiolo grâce aux recherches de Furet et Ozouf ainsi que de Chartier. Ensuite, nous proposerons une comparaison entre ces études et leurs résultats avec ceux de l'Angleterre et de l'Ecosse, notamment : quelle est la hiérarchie des royaumes au sein de l'Europe alphabétisée du XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ?

A) En Suisse

Commençons tout d'abord cette recherche avec la Suisse. Comme l'historiographie est très pauvre à ce sujet, nous allons essentiellement présenter cette problématique grâce à l'ouvrage d'Alfred Messerli, *Lesen und schreiben 1700-1900*, ainsi que son article « Lecture » du *Dictionnaire historique de la Suisse*. Nous utiliserons également

³ TOTH, István György, *Literacy and Written Culture in Early Modern Central Europe*, Budapest : Central European University Press, 2000, p. 104.

⁴ LYONS, *A History of Reading and Writing*, op. cit., p. 92.

l'article « Alphabétisation » écrit par Hans-Ulrich Grunder du même dictionnaire suisse.

A la fin du Moyen-Âge, dans plusieurs régions suisses, des chapitres (Sion ou Genève), des abbayes (Saint-Maurice) ou des curés (campagne genevoise) ont fondé les premières écoles. Dans d'autres régions, notamment les villes et villages du diocèse de Lausanne, les écoles sont gérées par les communautés dès le XIV^e siècle. Ces écoles marquent alors les débuts de l'alphabétisation en Suisse.⁵

Selon Grunder, la proportion des lecteurs de la population adulte en Suisse est montée à 20%, en conséquence de la production massive de textes imprimés au cours du XVI^e siècle.⁶ Nous trouvons très peu de chiffres concernant le XVI^e siècle, mais Messerli nous indique que le nombre de lecteurs réguliers est seulement de 4% vers 1600 et à peine plus vers 1700. En Allemagne, les chiffres sont similaires : seuls 2% de la population allemande sont de grands lecteurs.⁷ Nous savons également, grâce à Grunder, que la population masculine est alphabétisée à 30-35% vers 1650 dans la campagne zurichoise, à 40% vers 1700 et à 80% vers 1780. De plus, aux XVII^e-XVIII^e siècles, en territoire neuchâtelois, notamment, l'autodidaxie dans le cercle familial joue un rôle important. Presque tous les foyers possèdent des livres (Bible, psautiers, almanach, etc.), dont le déchiffrement, souvent sous la direction maternelle, favorise l'apprentissage de la lecture. L'écriture s'apprend aussi à la maison, en recopiant d'abord les lettres, des phrases, puis des textes. Nous savons d'ailleurs qu'en ville de Genève, à la fin du XVIII^e siècle, 92% des nouveaux époux (aussi dans les classes populaires) ont signé l'acte de mariage de leur nom. Il est alors possible que certains ont su signer de leur nom, mais non écrire, mais la lecture et l'écriture semble avoir été répandues depuis longtemps dans la population urbaine de Genève, ainsi qu'à Lausanne, puisque 90% des lausannois maîtrisent la lecture et l'écriture à la fin de l'Ancien Régime.⁸

Toutefois, il ne faut pas oublier que les textes même littéraires, encore au XVIII^e siècle, se répandent oralement grâce aux sermons, au catéchisme, aux foires, aux chansons de

⁵ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10394.php>.

⁶ GRUNDER, *op. cit.*

⁷ Article de Alfred Messerli, « Lecture », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11911.php>.

⁸ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10394.php>.

rue, aux contes à la veillée, ainsi qu'aux lectures publiques et privées. Cependant, l'alphabétisation a aussi contribué à la création d'un public de lecteurs et a permis la démocratisation de la société aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Au XIX^e siècle, l'écrit d'une part, toujours plus populaire grâce à la presse, aux sociétés de lecture et aux bibliothèques, d'autre part l'école primaire (l'instruction publique obligatoire est inscrite dans la Constitution fédérale de 1848), ont stimulé l'alphabétisation : on constate alors une augmentation de 30% à 90% entre 1830 et 1890, en effaçant les disparités régionales et celles dues au sexe ou à la confession. Grunder utilise alors l'exemple du Tessin et nous indique que la scolarisation obligatoire a permis un recul rapide de l'analphabétisme, surtout à partir des années 1840. Entre 1855 et 1865, seuls 10% des hommes et 35% des femmes signent toujours leur acte de mariage d'une simple croix.⁹

Les examens cantonaux des recrues, introduits en 1832 à Soleure, puis dans la plupart des cantons avant 1854, informent sur l'alphabétisation au XIX^e siècle. Ainsi, selon Messerli, 10% des recrues lucernoises ne savent toujours pas lire en 1861 et 10% le savent à peine. En 1864, 20% des soldats recensés ont des capacités nulles ou très pauvres en lecture, et 30% en écriture. En conséquence, plusieurs cantons ouvrent des classes dans les casernes.¹⁰ Les examens fédéraux dès 1875 ont ensuite permis de créer un classement entre les cantons suisses. Les résultats pour le taux d'alphabétisation mettent en tête des cantons fortement urbanisés (Bâle, Genève, Zurich) et en bas du classement des cantons ruraux (Appenzell Rhodes-Intérieures, Valais, Uri) ; aussi, les cantons protestants tendent à l'emporter sur les catholiques et les libéraux sur les conservateurs. Selon les examens de 1879, il y a 1.6% d'illettrés parmi les jeunes aptes au service. Ce chiffre diminue ensuite régulièrement et atteint 0.04% en 1913.¹¹

Les taux d'alphabétisation ont ensuite connu une hausse ultime à la fin XIX^e siècle, grâce à une fréquentation régulière des écoles primaires, mieux organisées et confiées à des enseignants mieux formés.

⁹ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/F10394.php>.

¹⁰ MESSERLI, Alfred, *Lesen und Schreiben 1700 bis 1900, Untersuchung zur Durchsetzung der Literalität in der Schweiz*, Tübingen : M. Niemeyer, 2002, Reihe germanistische Linguistik ; 229, pp. 337-341.

¹¹ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/F10394.php>.

B) En Italie

Qu'en est-il en Italie ? Paul Grendler nous présente les taux d'alphabétisation dans différentes parties de l'Italie au XVI^e siècle. Il s'intéresse, premièrement, aux écoles vénitiennes dans les années 1587-1588, pour lesquelles il a découvert un fond remarquable de documents. Voici ce qu'il a mis en évidence : en réaction à la découverte de plusieurs professeurs protestants en Italie, le pape Pie IV, par sa bulle *In sacrosancta beati Petri* du 13 novembre 1564, ordonne à tous les professeurs de confesser leur foi catholique devant les évêques locaux ou leurs représentants. Les professeurs doivent alors répondre à plusieurs questions : leur nom, leur âge, leur lieu d'origine, ainsi que leur statut civil ou ecclésiastique. Tous affirment qu'ils enseignent dans la doctrine chrétienne.¹² Toutes ces informations ont offert à Grendler une possibilité unique de représenter l'éducation à la Renaissance.

Au XVI^e siècle, Venise est une ville typique de la Renaissance, avec un mélange d'écoles indépendantes, communales et paroissiales. Selon Grendler, environ 89% des élèves vénitiens (environ 4115 élèves) fréquentent, en 1587-1588, des écoles indépendantes, 7% des écoles paroissiales (environ 322), et 4% des écoles communales (environ 188). Cette distribution des enfants dans les différentes écoles est probablement identique dans d'autres grandes villes, comme Milan, Florence et Rome, notamment parce que de nombreux riches nobles et marchands y vivent et peuvent engager un maître indépendant, comme un tuteur à la maison. Très peu de personnes riches dépendent des écoles communales pour éduquer leurs enfants.¹³

Grendler a alors estimé le taux d'alphabétisation à Venise à la fin du XVI^e siècle à l'aide de la distribution par classes de la population. Le recensement vénitien de 1586 indique que 4.3% de la population (des deux sexes) sont nobles et 5.1% (des deux sexes) profitent d'un statut de citoyen, un statut spécial héréditaire qui hisse ces citoyens au-dessus des roturiers et leur donne le droit de tenir des bureaux d'Etat. Nobles et citoyens ensemble forment les 9.4% de la population. Comme souvent, le recensement indique un nombre inférieur de femmes que d'hommes. Ainsi 4.2% de la population sont des femmes nobles ou possédant un statut de citoyen. Il y a donc, selon Grendler, environ 4-5 % de femmes recevant une éducation dans un couvent ou à la maison, alors que seulement 1% des garçons sont concernés par l'école à la maison.

¹² GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, op. cit., p. 42.

¹³ *Ibid.*, p. 43.

Bien qu'il n'existe aucun recensement disponible et valable d'écoles de catéchisme vénitiennes dans les années 1580, les études d'autres villes démontrent que des centaines d'enfants vont dans ces écoles. Par exemple, l'école de catéchisme milanaise a 7000 garçons et 5800 filles en 1599, lorsque la ville recense environ 200 000 citoyens. Grâce à ces estimations, Paul Grendler évalue qu'environ 7% des filles et 6% des garçons apprennent les rudiments aussi dans ces « écoles de la Doctrine Chrétienne » en 1587.¹⁴

Paul Grendler propose ensuite une comparaison avec la ville de Florence. Il précise que cette comparaison est difficile à faire à cause du manque de documents, mais les estimations pour la ville de Venise (un taux de 33-34% pour les garçons) sont très proche de celles de la ville de Florence (un taux de 28-33% pour les garçons âgés de 10 à 13 ans) en 1480.

Florence, comme Venise et presque toutes les villes italiennes dont nous connaissons les informations, a la même proportion d'écoles mélangées entre 1300 et 1600. Celles-ci enseignent les deux cursus : latin et vulgaire. Les sources vénitiennes ont alors permis une étude importante de la distribution des élèves dans les écoles ainsi qu'un calcul des taux d'alphabétisation. A cause d'un manque d'information, il est impossible d'étudier ces résultats de manière aussi précise que dans d'autres villes importantes italiennes. Mais Grendler suppose que Florence a probablement un système d'école et des taux d'alphabétisation similaires à ceux de Venise, puisque les écoles romaines communales et indépendantes fonctionnent plus ou moins de la même manière que dans les autres villes italiennes.¹⁵

Plusieurs sources datant du XV^e siècle permettent alors une estimation possible du nombre de garçons scolarisés à Florence en 1480, lorsque le gouvernement a ordonné la préparation d'un nouveau *catasto*, une étude complète des personnes et de leur statut. Des taxes sont ensuite estimées sur la base de ce *catasto*. Celui-ci a aussi encouragé les familles à mentionner les garçons scolarisés, puisque ceux-ci n'apportent pas leur contribution à la famille et qu'ils coûtent très chers (taxes d'écolage). Un ménage avec des enfants scolarisés paie selon Grendler des taxes moins chères.

Le *catasto* de 1480 permet ainsi de découvrir un grand nombre d'informations concernant les garçons des classes moyennes et inférieures qui vont dans des écoles

¹⁴ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, op. cit., p. pp. 45-46.

¹⁵ *Ibid.*, p. 71.

officielles hors de la maison. Mais celui-ci donne par contre moins d'informations sur la scolarisation des enfants de « bonne famille », probablement parce que les dépenses liées à leur éducation ne réduisent pas la taxation d'un ménage qui possède une fortune plus importante. Les déclarations du *castato* listent donc quelques tuteurs particuliers, probablement pas tous, mais ne mentionnent pas les enfants qui font l'école à la maison, avec notamment les parents, les frères et sœurs, puisque ces informations n'ont pas d'implication financière. Le *castato* omet la mention de quelques jeunes et surtout ne considère pas l'éducation des filles. Les officiers communaux s'intéressent plus à la dot de la jeune fille, qu'à son éducation. Et comme la société, la loi pense que les filles ne doivent pas accéder à l'école ou qu'elles ne peuvent gagner aucun salaire hors de la maison.¹⁶

Hormis certaines lacunes, le *castato* de 1480 a donc fourni un grand nombre d'informations importantes sur la scolarisation à Florence. La scolarisation à Florence correspond, à une plus petite échelle, à celle de Venise. Les garçons de cette ville apprennent entre l'âge de 4 et 17 ans à lire et écrire, le latin et le calcul. Certains suivent le curriculum latin, alors que d'autres participent au curriculum en langue vulgaire. Très peu se préparent à devenir hommes d'Eglise.¹⁷

Voici encore quelques chiffres pour terminer cette présentation des taux d'alphabétisation à Florence : approximativement 28% des garçons âgés entre 10 et 13 ans sont scolarisés à Florence en 1480. Ce chiffre peut encore être augmenté en considérant les enfants de 6 à 14 ans, puisqu'un jeune homme ne peut pas étudier le calcul ou le latin à 12 ans, sans avoir avant au moins appris à lire et à écrire. Grendler estime alors qu'environ 30% à 33% de la population masculine à Florence sait lire et écrire en 1480, ce qui confirme que Venise en 1587 et Florence en 1480 ont un schéma similaire concernant l'éducation et l'alphabétisation des garçons.¹⁹

En définitive, ces estimations concernant les villes de Florence et de Venise confirment ce que nous connaissons déjà de la structure sociale de la société de la Renaissance. Tous les hommes nobles, marchants ou ayant au moins un statut moyen savent lire et écrire ; leur travail et confort quotidien en dépendent. Probablement toutes les femmes de la noblesse et la majorité des épouses ou filles de marchants

¹⁶ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, op. cit., p. 74.

¹⁷ *Ibid.*, p. 75

¹⁹ *Ibid.*, pp. 77-78.

connaissent au moins les rudiments en langue vulgaire. Une estimation de l'alphabétisation du reste de la société, qui représente le 90% de la population totale, concernant notamment les petits marchands, artisans, travailleurs manuels, soldats, pêcheurs, paysans, et servants, reste encore difficile à déterminer. Mais nous pouvons supposer que les femmes de cette partie de la population sont en majorité analphabètes. Elles ne savaient probablement ni lire ni écrire.²⁰

C) En France

Pour étudier l'alphabétisation des populations en France, il est nécessaire de présenter l'enquête de Maggiolo. Celle-ci a été menée en 1877 et porte sur l'étude des signatures dans les « registres de catholicité et d'état-civil », particulièrement dans les régions rurales de France.²¹ Malheureusement, par manque de sources, nous n'avons que trop peu d'informations pour le XVI^e siècle. Nous nous concentrerons donc plus sur les XVII^e siècle et XVIII^e siècles.

Comme les données proposées par Maggiolo ont souvent été attaquées, il semble important de présenter ces critiques, avant de nous intéresser aux résultats de son enquête. Chartier détaille alors trois critiques principales : d'abord, les chiffres qui sont établis selon les départements français, ce qui n'est pas compatible avec l'Ancien Régime et ces chiffres compliquent encore la comparaison entre les taux et les autres données normalement classées par diocèse ou généralité ; ensuite, l'inégalité des sources utilisées, qui sont dans certains cas trop insignifiantes ; et finalement, une sous-exploitation des villes, qui sont soit ignorées soit très peu mentionnées. Mais le vrai débat s'est porté sur l'utilisation même des signatures pour son étude, une controverse que nous avons déjà présentée.²²

Intéressons-nous maintenant aux résultats de cette étude. Ce qu'avance d'abord le travail de Maggiolo, selon Chartier, c'est que la population en France entre les XVII^e et XVIII^e siècles est majoritairement analphabète : 79% de non-signants entre 1686 et 1690 et 63% entre 1786 et 1790. Dans cette période, la femme est toujours plus désavantagée que l'homme. Maggiolo a remarqué, que pour cent hommes qui signent leur acte de mariage, seulement quarante-huit femmes peuvent écrire leur nom en

²⁰ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, op. cit., pp. 46-47.

²¹ CHARTIER, Roger, *et alii*, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris : Soc. d'éd. d'enseignement supérieur, 1976, p. 88.

²² *Ibid.*, p. 80.

1686-1690 et cinquante-sept un siècle plus tard. Ce clivage est d'ailleurs considéré par Furet et Ozouf comme profond et très ancien²³. Toutefois, il faut aussi souligner que, dès le XVIII^e siècle, l'alphabétisation féminine augmente plus rapidement que l'alphabétisation masculine et cette tendance est généralisée au XIX^e siècle.²⁴ Mais en réalité, c'est surtout dans les départements où l'alphabétisation masculine est déjà bonne et continue à augmenter au XVIII^e siècle que suit celle des femmes.²⁵

Il y a également un autre résultat important rapporté par cette enquête concernant la différence entre le Nord et le Sud : Maggiolo trace une ligne imaginaire entre Saint-Malo et Genève. A quelques exceptions près, le Nord est généralement plus fortement alphabétisé, alors que le Sud a des résultats plus faibles. Le Nord en 1686-1690 est partout, sauf dans le Loiret, supérieur de 30%, alors que le Sud, est partout, à l'instar des Hautes-Alpes, de la Charante-Maritime et des Basses-Pyrénées, au-dessous de 40%. Il est alors difficile de savoir pourquoi le Nord est plus alphabétisé que le Sud, d'autant plus que la raison n'est probablement pas unique et que les indicateurs socio-économiques connus sont, selon Chartier, encore rares pour l'ensemble du royaume aux XVII^e et XVIII^e siècles.²⁶

Cette tendance Nord/Sud n'est pourtant pas autant marquée en 1786-1790. Sur les départements qui doublent leur pourcentage d'hommes pouvant signer aux XVII^e et XVIII^e siècles, seulement 12 sont placés au sud de la « ligne ». En outre, au final, les croissances les plus importantes restent toujours localisées au nord, bien qu'elles ne soient pas régulières.²⁷ Aussi, ce développement ne s'arrête pas entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration, mais semble croître plus rapidement au XIX^e siècle.²⁸

Il faut toutefois encore indiquer que les taux d'alphabétisation des campagnes et des villes sont un thème très peu analysé par Maggiolo. Furet et Ozouf ainsi que Chartier avancent alors que les taux dans les villes sont vraiment supérieurs à ceux des zones rurales. Les villes ont amorcé l'alphabétisation populaire bien avant les campagnes. Elles atteignent même des niveaux très élevés avant même la fin du XVII^e siècle.²⁹

²³ *Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, FURET, François, OZOUF, Jacques (dir.), Paris : Ed. de Minuit, 1980, p. 36.

²⁴ *Ibid.*, p. 42.

²⁵ *Ibid.*, p. 43-44.

²⁶ CHARTIER, *L'éducation en France, op. cit.*, pp. 89-90.

²⁷ *Ibid.*, pp. 91-92.

²⁸ *Lire et écrire, op. cit.*, p. 36.

²⁹ CHARTIER, *L'éducation en France, op. cit.*, p. 92 ; *Lire et écrire, op. cit.*, p. 36.

Mais si la ville est alphabétisée plus tôt, c'est qu'une population où il y a plus d'avocats, de marchands, d'artisans et moins de pauvres paysans y vit. Les populations ne sont pas égales dans les deux régions. Ainsi, l'accès à l'instruction et à l'alphabétisation n'est pas uniforme.³⁰

En définitive, il y a bien une partie de la France qui a été alphabétisée sous l'Ancien Régime, alors que l'autre n'accède pas à la culture écrite avant le XIX^e siècle. Il faut alors abandonner l'idée d'une avancée uniforme et continue. Il a fallu en fait trois siècles pour que la France rurale accède à la civilisation écrite, sans qu'elle le fasse de manière homogène et à la même vitesse dans toutes les régions.

D) Comparaison européenne

Une comparaison entre des chiffres français, italiens et ceux réunis par des chercheurs anglais, comme Stone ou Schofield, permet de dresser une hiérarchie des royaumes au sein de l'Europe alphabétisée des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Malheureusement, la comparaison est beaucoup plus difficile à faire avec les chiffres suisses que nous avons découverts. En effet, ceux-ci ne permettent pas de calculer un taux global pour la Suisse de l'époque. Nous n'avons que quelques estimations régionales.

Une première lecture montre à l'évidence l'avance de l'Angleterre : alors qu'en 1786-90, 47% des Français savent signer et seulement 27% de leur épouse, en Angleterre, à la même date et d'après la même source (à savoir les registres paroissiaux étudié par Schofield) les pourcentages sont de 60% pour les hommes et 40% pour les femmes.³¹ Toutefois, Chartier ajoute que ces chiffres sont probablement trompeurs, puisqu'en fait, les différences régionales restent moindres alors qu'en France un fort contraste oppose le Nord et le Midi. En effet, si l'on décide de séparer la France en deux, les français du Nord/Nord Est dépassent les anglais avec 71% d'hommes alphabétisés et 44% de femmes, alors que la France du Midi a des pourcentages très bas, avec 27% d'hommes lettrés et seulement 12% de femmes.³² Cette situation est déjà présente au XVII^e siècle où seulement 17% des hommes savent signer en France du Sud contre 44% au Nord, ce qui est précisément l'évaluation proposée par Stone pour l'Angleterre de 1675 :

³⁰ Lire et écrire, *op. cit.*, p. 351.

³¹ SCHOFIELD, Roger, « Illiteracy in pre-industrial England : the work of the Cambridge Group for the History of Population and Social Structure », in *Literacy and Society in a Historical Perspective. A Conference Report*, E. JOHANSSON (éd.), *Educational Reports Umea*, n°2, 1973, p. 17.

³² CHARTIER, *L'éducation en France, op. cit.*, p. 90.

45%.³³ David Cressy estime par contre, que l’alphabétisation en Angleterre est un peu moins bonne : il pense en effet que dans les années 1640 (durant les années de la guerre civile en Angleterre, les Anglais devaient signer des serments d’allégeance plusieurs fois), environ 70% des hommes et 90% des femmes sont encore illettrés.³⁴ La situation est très différente en Suisse, car l’alphabétisation ne dépend pas comme en France du Nord ou du Sud – entre autres –, mais plus généralement de l’urbanisation des cantons. Ainsi, les cantons fortement urbanisés comme Bâle, Genève ou Zurich ont un meilleur taux d’alphabétisation que les cantons plus ruraux comme Appenzell Rodhes-Intérieur, le Valais ou Uri.³⁵

Aussi, en divisant la France en deux, selon la ligne imaginaire de Maggiolo, nous découvrons que la France du Nord et l’Angleterre sont dans la tête du classement des terres alphabétisées le plus rapidement. Les Pays-Bas sont aussi bien placés dans ce peloton de tête.³⁶ La Hongrie et l’Italie ont, quant à elles, de moins bons résultats que les autres. Dans son étude, Tóth avance que dans le comté de Vas en 1870, 46.3% de la population sont encore analphabètes³⁷, et que dans la région de Turin en Italie en 1710, mise à part dans la ville elle-même, 94% des épouses et 81% des jeunes mariés sont aussi illettrés³⁸, alors qu’en France et en Angleterre, un siècle auparavant, déjà 47% des hommes et 27% des femmes et 60% des hommes pour 40% des femmes sont respectivement lettrés.³⁹ Pour la Suisse, la situation semble toutefois différente que pour l’Italie et la Hongrie. Grâce à Grunder, nous avons en effet découvert que la scolarisation obligatoire dès 1848 a permis une forte réduction de l’analphabétisme. Ainsi, en prenant l’exemple du Tessin, il nous indique qu’entre 1855 et 1865 seulement 10% des hommes et 35 % des femmes signent toujours leur acte de mariage d’une croix. Nous savons d’ailleurs que la population masculine est alphabétisée déjà vers 1650 à 30-35% dans les campagnes zurichoises et à 80% vers 1780.⁴⁰ En 1790, les taux en Italie sont d’ailleurs toujours assez bas, comparés à l’Angleterre et à la

³³ STONE, Lawrence, « Literacy and Education in England 1640-1900 », in *Past and Present*, Oxford University Press, n°42 (février 1969), p. 120.

³⁴ CRESSY, *Literacy and the social order*, op. cit., p. 176.

³⁵ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10394.php>.

³⁶ TÓTH, *Literacy and Written Culture*, op. cit., p. 203.

³⁷ *Ibid.*, p. 197.

³⁸ *Ibid.*, p. 205.

³⁹ LYONS, *A History of Reading and Writing*, op. cit., p. 90.

⁴⁰ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10394.php>.

France. En effet, il y a encore 70% d'hommes illettrés.⁴¹ Plus tard, le recensement de 1871 étudié par Grendler révèle que la population (des deux sexes) est lettrée à 57% dans la population romaine composée de 248000 personnes, un taux considérablement au-dessus des 31% du taux d'alphabétisation en Italie dans son ensemble, au même moment.⁴² Mais ce chiffre reste encore très bas en comparaison avec les pays les plus alphabétisés en Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles. Concernant la Hongrie, les résultats étudiés par Tóth montrent un pays encore très analphabète au XIX^e siècle. Ainsi, après avoir évalué les taux d'alphabétisation en Hongrie dans son ensemble, il affirme qu'en 1870, seulement 7.14% des hommes et 13.88% des femmes savent lire. Nous pouvons de plus remarquer qu'en Hongrie les résultats obtenus pour la lecture sont généralement meilleurs pour les femmes que pour les hommes. En effet, alors que l'écriture était considérée comme une tâche d'homme, la lecture est plus caractéristique des femmes. Pour elles, la lecture était souvent considérée comme suffisante. Ainsi, elles étaient souvent déscolarisées plus tôt, en ayant, pour la plupart, appris seulement à lire.⁴³

Toutefois, dès le début du XVIII^e siècle, le classement subit des changements. Si l'on suit l'analyse de Stone, la supériorité de l'Angleterre et de la France est battue par l'Ecosse. En 1675, un tiers des hommes écossais savent signer et trois quarts d'entre eux en 1750. Et en 1855, la progression est telle que l'Ecosse a un taux masculin lors du relevé des signatures de 89% contre 70% pour l'Angleterre et 68% pour la France à la même époque.⁴⁴ Cette grande avancée concernant l'école élémentaire en Ecosse semble avoir pris place, selon Stone, à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, lorsque le système d'éducation nationale a été organisé par des mesures législatives. De plus, au début du XIX^e siècle, le niveau d'alphabétisation en France et en Angleterre⁴⁵ est non seulement bas en comparaison avec l'Ecosse, mais aussi avec la Prusse, la Suisse, la Hollande, la Suède et une partie de l'Empire autrichien.⁴⁶ En effet, en Prusse, 91% des soldats savent écrire en 1841 et 95% des hommes peuvent signer en 1882 ; en Suède, 98% des conscrits connaissent l'écriture en 1874 ; en Suisse, selon les examens fédéraux, nous avons découvert que seulement 1.6% des soldats sont

⁴¹ TOTH, *Literacy and Written Culture*, *op.cit.*, p. 205.

⁴² GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op. cit.*, p. 86.

⁴³ TOTH, *Literacy and Written Culture*, *op.cit.*, p. 201.

⁴⁴ STONE, « Literacy and Education in England », *op. cit.*, p. 120.

⁴⁵ Selon Stone, la raison principale de ce retard pour l'Angleterre est l'échec dans la création d'un système d'écoles libres, soutenues par l'Etat. (STONE, *op. cit.*, p.129).

⁴⁶ *Ibid.*, pp. 127-129.

encore illettrés en 1879, alors qu'en France seulement 81% d'entre eux savent lire et écrire. Quelles sont les raisons de ce reversement ? Dans le cas de la Prusse, c'est une volonté de Frédéric II (1740-1786)⁴⁷ de rattraper ce retard, alors que pour la Suède, l'apprentissage de la lecture a commencé à partir d'une « généralisation à 90% dès la fin du XVII^e siècle d'une lecture voulue par l'Eglise luthérienne et contrôlée par ses pasteurs ». ⁴⁸ Pour la Suisse, c'est probablement d'abord l'obligation à la scolarisation dès 1848, mais aussi les classes ouvertes directement dans les casernes afin d'améliorer le niveau des recrues, qui a permis cette évolution.⁴⁹ Mais dès la fin du XIX^e siècle, la situation évolue. L'analphabétisme est entièrement éradiqué en France⁵⁰ et en Italie, même s'il semble y avoir encore une différence entre le Nord et le Sud du pays. En effet, au début du XX^e siècle, dans la région du Piémont au nord de l'Italie en 1901, 18% de la population en dessous de 6 ans est analphabète, contre 71% en Sicile au même moment.⁵¹ En Suisse, les examens effectués sur les recrues nous indique aussi de bons résultats : seulement 0.04% d'entre eux ne savent toujours pas lire et écrire en 1913.

Conclusion de la première partie

Dans cette partie liminaire de notre travail, nous avons voulu aborder la problématique de l'histoire de l'éducation, de la lecture et de l'écriture de l'Antiquité à la Réforme, afin de mieux pouvoir appréhender, ensuite, la deuxième partie de cette étude consacrée à cet apprentissage au XVI^e siècle avec Pierre-Robert Olivétan.

Nous avons alors découvert que les systèmes éducatifs ont beaucoup évolué entre la transmission des savoirs et des savoir-faire par l'écoute de la tradition ou l'imitation du geste au sein de la famille, et l'éducation au sein de l'école. Les transformations de la scolarisation ont été multiples : d'abord militaire en Grèce ancienne, la scolarisation commence ensuite à se démocratiser et devient majoritairement collective. Les apprentissages au sein de l'école ont aussi changé selon les époques et les lieux : on passe de l'éducation grecque avec comme axes principaux l'éducation physique, musicale et littéraire, déjà basée sur la lecture, l'écriture et le calcul, à une éducation

⁴⁷ Article lu sur le site Larousse.fr :

http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Fr%C3%A9d%C3%A9ric_II/120276 (page consultée le 15 septembre 2011).

⁴⁸ CHARTIER, *L'éducation en France*, op. cit., p. 91.

⁴⁹ Article de Hans-Ulrich Grunder, « Alphabétisation », dans le *Dictionnaire historique de la Suisse* : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10394.php>.

⁵⁰ TOTH, *Literacy and Written Culture*, op. cit., p. 205.

⁵¹ *Ibid.*, p. 205.

latine jusqu'au succès de l'arithmétique commerciale aux XIII^e et XIV^e siècles, et à la langue et à la culture grecque dès le XV^e siècle. On remarque en effet un renouveau dès la fin du XI^e siècle avec des besoins nouveaux de la société. Le nombre des autorités politiques et religieuses augmente et demande un autre type d'éducation, centrée plus sur la correspondance publique. Ces nouveaux besoins ont permis alors à une société soumise à un monopole clérical de débiter son émancipation. Aussi, suite à la croissance économique et démocratique, les écoles se multiplient et se diversifient. On assiste alors à un essor de nouvelles disciplines (droit civil et canonique, médecine) et à un développement des écoles communales et des écoles indépendantes. Dès le XVI^e siècle se fondent de nombreux collèges municipaux, où les élèves sont divisés en classes, selon le niveau de leurs connaissances⁵².

Nous avons ensuite remarqué que les pratiques de la lecture et de l'écriture se sont également beaucoup transformées durant cette période. En effet, on passe de la lecture à voix haute à la lecture silencieuse, aidée notamment par le développement de l'écriture avec intervalles, par le passage du *volumen* au codex, ainsi que par l'écriture en langue vulgaire. L'attitude face au livre évolue d'ailleurs aussi, puisque ce dernier passe d'un objet gardien d'une connaissance à conserver à un instrument de travail intellectuel et source du savoir. La bibliothèque sort alors des monastères et des cathédrales pour devenir urbaine et plus spacieuse.

Cependant, alors que les pratiques ont changé, nous avons pu découvrir que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ne semble pas avoir beaucoup évolué entre l'Antiquité et le XVI^e siècle. Toujours sur le même modèle grec, les enfants apprennent les lettres, les syllabes, les mots puis les phrases entières. Cette manière d'enseigner sera ensuite fortement critiquée à la fin du XVIII^e siècle et particulièrement au XIX^e siècle.⁵³ En effet, selon les périodes, les enfants n'apprennent pas forcément à lire et à écrire en même temps. Ces deux enseignements étant parfois distincts, il semble que certains sont d'ailleurs capables seulement d'écrire et non pas de lire, car avant de lire on apprenait à écrire, notamment dans le monde romain.⁵⁴

⁵² MÜTZENBERG, Gabriel, « La montée des enseignants » in CHAUNU, Pierre, *L'aventure de la Réforme : le monde de Jean Calvin*, Bruxelles : Ed. Complexe, 1991 [2e éd.], Historiques ; 76, p. 264.

⁵³ Quelques Français et Allemands réformés, suivis par des Américains au XIX^e siècle, se sont en effet battus pour faire accepter une méthode appelée « la méthode du mot » (word method) : le mot est pris premièrement pour son sens et sa prononciation. Ses constituants (lettres et syllabes) sont seulement ensuite analysés. L'enfant apprend même parfois sans faire d'analyse phonétique du mot. (GRENGLER, *Schooling in Renaissance*, *op. cit.*, pp. 160-161.)

⁵⁴ CAVALLO, « Du volumen au codex », *art. cit.*, p. 88.

Au XVI^e siècle, nous avons encore voulu savoir s'il y a un lien entre les réformes protestantes et le renouveau de l'éducation. Ce lien entre l'éducation – et la lecture en particulier –, la religion et le développement de l'imprimerie est en effet très complexe. Aussi, il ne faut pas surestimer l'influence de l'imprimerie et des réformes dans le développement de l'alphabétisation. Comme nous l'avons vu, la société au XVI^e siècle, dans les pays que nous avons étudiés et comparés, est encore majoritairement illettrée : en Suisse, seuls 4% de la population sait lire vers 1600 ; à Florence, en Italie, Grendler a estimé qu'environ 30% de la population masculine sait lire et écrire en 1480 ; et en France, Maggiolo estime qu'il y a encore 79% des personnes ne sachant pas signer vers 1690. Bien sûr, les différences sont grandes concernant l'alphabétisation entre les pays, entre la ville et la campagne, ainsi qu'entre les hommes et les femmes. Aussi, il faut simplement relever que les réformes religieuses ont permis la diffusion à plus large échelle d'un nouveau corpus de textes chrétiens, ce qui a transformé la relation des croyants à la culture écrite. Mais, en définitive, l'idée du protestantisme considéré comme une religion de l'écrit ne semble pas valable. Cette relation semble en effet bien plus complexe et cette seule explication du développement de la lecture et de l'alphabétisation n'est pas satisfaisante. Il s'agit alors de nuancer l'effet des réformes selon les milieux dans lesquels la lecture s'est développée.

En définitive, cette première partie nous a permis de poser le contexte nécessaire à notre analyse de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture au XVI^e siècle, grâce aux éditions de *l'Instruction des enfans* de Pierre-Robert Olivétan. Sur cette base historique, nous allons maintenant pouvoir travailler la partie la plus importante de notre travail de mémoire. Nous allons présenter en détail l'auteur de *l'Instruction*, les imprimeurs, le contenu des éditions, ainsi que le programme pédagogique du XVI^e siècle proposé par Olivétan en comparaison avec le corpus de sources que nous avons réuni.

Deuxième partie : Pierre-Robert Olivétan et *L'instruction des enfants*

Dans cette deuxième partie de notre travail, nous allons, dans un premier temps, présenter en détail la vie de Pierre-Robert Olivétan et ses relations avec les imprimeurs. Nous allons ensuite nous intéresser également au programme pédagogique du XVI^e siècle, à savoir l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ainsi que celui du catéchisme. Ainsi, nous comparerons plusieurs manuels destinés aux enfants, dont l'ouvrage au centre de notre travail, *L'instruction des enfants*, afin de comprendre ces méthodes d'enseignement. Au final, nous pourrons aussi reconnaître l'originalité du travail de pédagogue d'Olivétan et de son petit livret de l'apprentissage des rudiments.

Chapitre 1 : L'auteur

En introduction de cette partie de notre travail, nous allons présenter brièvement Pierre-Robert Olivétan¹, auteur de nos sources principales.

Tout d'abord, nous devons souligner que nos informations sur la vie d'Olivétan sont très limitées. Malheureusement, nous ne retrouvons aucune lettre écrite ou reçue par lui. Toutes les lettres qui auraient dû se trouver dans les papiers de Farel, de Calvin, et de Fabri, n'existent plus aujourd'hui. Tout est, selon Herminjard, détruit. Toutefois, Engammare émet aussi l'hypothèse qu'Olivétan écrivait peu, car seuls les hommes d'un poste pastoral correspondaient beaucoup pour traiter essentiellement de problèmes doctrinaux ou politiques. Comme Olivétan n'était pas un pasteur, mais un homme d'étude, il ne correspondait que rarement. De plus, son ami Fabri le faisait souvent saluer fréquemment dans ses lettres, ce qui permet de penser qu'ils ne s'écrivaient probablement pas personnellement.² En conséquence, notre étude biographique s'est basée essentiellement sur les lettres d'autres personnes le mentionnant, recueillies dans la *Correspondances des Réformateurs dans les pays de langue française* d'Herminjard.

¹ En appendice, nous avons établi une courte chronologie de la vie d'Olivétan, en relation avec celle de Jean Calvin et quelques repères chronologiques de la Réforme. (Annexe 1)

² ENGAMMARE, Max, « Quelques prénoms sans nom. A la recherche du patronyme de « l'humble et petit traducteur » de la première Bible réformée en langue française » in *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, n° 133, (1987), pp. 426-427

Pierre-Robert Olivétan³ est né vers 1505 à Noyon, en Picardie. Cousin de Jean Calvin, il a fait ses études à Paris, à Orléans, puis dès 1528 à Strasbourg, où il a été l'élève de Martin Bucer, pour y étudier les langues, et plus particulièrement le grec et l'hébreu. Il est traditionnellement identifié au jeune homme de Noyon qui échappe à la persécution orléanaise en se réfugiant à Strasbourg pour étudier le grec et l'hébreu, auprès de Bucer : « J'ai ici un jeune étudiant de Noyon, que la hausse des persécutions a forcé de s'enfuir d'Orléans. »⁴ Toutefois, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude qu'Olivétan est bien ce jeune homme. En effet, le doute est possible, sachant que le jeune homme en question paraît ne pas connaître encore parfaitement le grec et l'hébreu, alors que nous savons qu'Olivétan a de très bonnes connaissances de ces langues au moins dès le début de ses études en 1528 à Strasbourg : « Il a été décidé par le jeune homme de Noyon d'apprendre les langues, présentement le grec et l'hébreu, qu'il n'a pas encore apprises complètement. »⁵ S'il n'est pas possible de connaître dans les moindres détails les études et la vie de Pierre-Robert Olivétan avant 1528, nous acceptons l'hypothèse d'Herminjard qu'il est bien ce jeune homme. Olivétan est d'ailleurs clairement salué dans une lettre de Martin Bucer à Guillaume Farel, datant du 7 mars 1528, lorsque Bucer fait référence au jeune homme de Noyon étudiant à Strasbourg : « Te saluent (ou : te disent adieu) ton épouse, tes enfants (je suis l'intermédiaire) et Louis [...] »⁶. C'est la première mention se rapportant à Olivétan que nous avons trouvée dans la *Correspondance des Réformateurs* recueillie et publiée par Herminjard. Une autre lettre, celle de Boniface Wolfhard à Guillaume Farel, datant du 7 mars 1529, atteste de l'apprentissage de *Louis*⁷, aussi appelé *Pierre* dans une

³ Lorsque l'on s'intéresse à Pierre-Robert Olivétan, on ne peut qu'être intrigué concernant les nombreux prénoms, pseudonymes et même anagramme qui ornent les textes le concernant. Cette utilisation de plusieurs identités est fréquente chez les réformateurs. Le souci de ne pas être reconnu, de se protéger des yeux inquisiteurs, de ne pas porter préjudice à ceux qui étaient en possession de leurs écrits, incitait les réformateurs et ceux qui en étaient proches, à l'utilisation de pseudonymes. Voici un aperçu des différents noms qu'Olivétan se donnait lui-même ou qui lui étaient donnés : Louis, Pierre, Képhâ, Louis Olivier, Pierre Louis Olivétan, Pierre Robert Olivétan, Pierre Trebor, Belisem d'Utopie, Belisem, Belisem de Belimakon. (ENGAMMARE, « Quelques prénoms sans nom », *art. cit.*, p. 413-431)

⁴ *Correspondances des Réformateurs dans les pays de langue française*, HERMINJARD, Aimé-Louis (éd.), Genève ; Bâle [etc.] : H. Georg ; Paris : M. Levy ; G. Fischbacher, 1878, t. 2 (1527-1532), p. 131. Martin Bucer à Guillaume Farel, 1^{er} mai 1528. Texte original : « Habeo hîc Noviodunensem juvenem, qui, obortâ persecutione Aureliæ, ubi literis operam dabat, huc migravit. »

⁵ *Ibid.*, t.2, p. 132. Texte original : « Nobiodunensis linguas statuit discere, præsertim Græcam et Ebraicam, in quibus nondum planè eruditus est. »

⁶ Traduction de : « Salutât te uxor, liberi (sed me interprete), Ludovicus [...] ». *Ibid.*, t.2, p. 114. Martin Bucer à Guillaume Farel, 7 mars 1528.

⁷ Texte original : « Caeterùm Ludovicus, hoc est [Képhâ], ille adolescens [...] ». *Ibid.*, t.2, p. 113. Dans cet extrait, Wolfhard appelle Louis « Képhâ » (écrit en hébreu), qui signifie pierre, rocher en syriaque. Farel lui donne d'ailleurs ce même nom de Pierre dans sa lettre à Bucer (note suivante). C'est en reliant

lettre de Farel⁸, mais plus spécialement que l'auteur de la lettre ne le voit pas comme un bon orateur. Wolfhard précise toutefois à Farel qu'il ne peut pas vraiment en juger, puisque lui-même ne connaît pas le français :

Il promet pourtant que, aussitôt qu'il aura été un peu mieux pourvu en littérature et en connaissance des langues, il sera volontiers à ton service dans l'instruction des enfants, et si toi tu le juges ensuite lui-même apte au service de la Parole, (...) mais je ne peux pas juger ce qu'est une langue assez difficile, moi qui ne sais pas le français.⁹

Cette première lettre de Martin Bucer nous apprend également que Farel avait demandé à Olivétan de le rejoindre depuis déjà une année : « Louis, qui, puisqu'il est lui-même tout à fait le fils de Dieu, n'a cependant pas pu être décidé à venir vers toi. »¹⁰. Celui-ci a pourtant refusé, estimant que la charge de prédicateur est encore au-dessus de ses forces : « Louis¹¹ vient de refuser de se charger de la mission de parler, comme si ses forces étaient inférieures. »¹² Farel répond le 10 mai 1529 à cette lettre en écrivant à Martin Bucer, toujours à Strasbourg. Il est découragé face au refus de s'engager de *Petrus* et il ne sait qu'écrire. Ce Pierre qui apparaît ici est la reprise du Képhâ indiqué par Wolfhard. Dans la salutation finale, Farel salue nommément Wolfhard et Pierre.¹³

Ensuite, il faut attendre la fin de 1531 pour avoir des nouvelles d'Olivétan. Pendant ces deux années, l'hypothèse la plus probable est la suite de sa formation en hébreu et en grec par Bucer et Capiton. Dès 1531, nous savons grâce à une lettre de Fortunat Andronicus, pasteur à Bevaix, qu'Olivétan est engagé par le Conseil de la ville de Neuchâtel comme maître d'école : « J'ai salué ton Louis en ton nom. Il est le maître

toutes ces allusions au jeune homme de Noyon qu'Herminjard en a déduit que Louis ou Pierre était Olivétan. Max Engammare le suit également dans cet avis : « Quelques prénoms sans nom. A la recherche du patronyme de « l'humble et petit traducteur » de la première Bible réformée en langue française », article cité précédemment.

⁸ Texte original : « De Petro adeò refugiente hæc ingredi, antra ». Farel veut parler du jeune Pierre mentionné dans la lettre de Wolfhard du 7 mars 1529. (*Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t.2, p. 176.)

⁹ Traduction de : « Hoc tamen ille pollicetur, mox atque litteris et linguarum cognitione paulò fuerit instructor, se tibi libenter inservitutum in docendis pueris, et si tu ipsum deinde Verdi ministerio idoneum censueris [...] sed quòd impeditoris linguæ sit, nequeo dijudicare, ut qui gallicè nesciam. » *Ibid.*, t.2, p. 172. Boniface Wolfhard à Guillaume Farel, 7 mars 1529.

¹⁰ Traduction de « Ludovicus, qui, cum sit ipsissimus Dei filius, non potuit tamen ... perPELLI ut ad te iret. ». *Ibid.*, t.2, p. 114. Martin Bucer à Guillaume Farel, 7 mars 1528.

¹¹ *Ibid.*, t.2, p. Ce Ludovicus, bien qu'il soit un véritable enfant de Dieu, n'a pu se décider à aller vers Farel ; pourtant il le salue.

¹² Traduction de : « [...] Ludovicus [...] concionandi munus, ceu viribus, suis impar, subire modò detrectat [...] » *Ibid.*, t.2, p. 171. Boniface Wolfhard à Guillaume Farel, 7 mars 1529.

¹³ *Ibid.*, t.2, p. 176. Guillaume Farel à Boniface Wolfhard, 10 mai 1529.

d'école de Neuchâtel [...] »¹⁴. Il y reste vraisemblablement de 1531 à la mi-octobre 1532¹⁵. En 1532, Olivétan est envoyé comme missionnaire dans les vallées vaudoises du Piémont¹⁶ avec Antoine Saunier et Martin Gonin.¹⁷ Il semble qu'Olivétan fait un long séjour dans le Piémont, entre 1532, date à laquelle Olivétan et Saunier sont bannis de Genève¹⁸, et 1535 (mars ou avril). Son histoire là-bas reste couverte d'une obscurité presque impénétrable, mais nous savons qu'en 1533, Olivétan publie son premier « manuel scolaire », sous les presses de Pierre de Vingle à Neuchâtel. Ce livre et ses rééditions sont au centre de ce travail de mémoire. Nous y reviendrons régulièrement. De plus, au mois d'avril 1533, il remplit aussi une fonction de maître d'école ou d'évangéliste dans le Piémont. En voici l'extrait découvert dans une lettre de Fortunat Andronicus à Martin Bucer, datant du 29 avril 1533, qui prouve le travail d'évangélisation accompli par Olivétan dans les Vallées du Piémont : « Olivétan, non pas autant tien que de tous, depuis longtemps a été envoyé en mission du Seigneur la plus dangereuse de toutes, chez les Piémontais. »¹⁹ C'est sans doute quelques mois plus tard qu'il se charge de la traduction de la Bible. Selon ses propres mots, cette traduction a été un travail d'environ une année. Dans l'une des préfaces de sa Bible, publiée en 1535, il s'exprime ainsi, en s'adressant à Farel, Viret et Saunier :

A vous qui m'avez mis en œuvre et estes cause de tout c'est affaire, qui m'avez si bien donné à entendre et fait accroire par vive raison que j'en viendroye à bout et le feroye si bien, je viens maintenant, après avoir travaillé toute l'année, rendre compte de la besogne faite... Quant est des manieres de parler, declarations des passages difficiles, et interpretations des propres noms pour subvenir au simple populaire, que toy Chlorotes [1. Viret] conseilloye de faire, je m'y suis employé, non point certes tant que la chose le requeroit, mais ainsi que l'oportunité s'est offerte, à cause du temps qui m'estoit brief : pour lequel espargner et recouvrer, [je] m'appliquoye plus tost à la translation.²⁰

¹⁴ Traduction de « Ludovicum tuum nomine tuo salutavi. Ille est Neocomi ludimagister [...] ». *Ibid.*, t.2, p. 377. Fortunat Andronicus à Martin Bucer, 22 novembre 1531.

¹⁵ *Correspondances des Réformateurs*, op. cit., t.5, p. 305. Christophe Fabri à Guillaume Farel, 8 mai 1539, n° 4-5.

¹⁶ Le mouvement vaudois a été fondé par le lyonnais Pierre Valdès ou Valdo dans le dernier quart du XII^e siècle. L'objectif premier de cette église vaudoise a été la prédication itinérante, confiée à des laïques. Bien que souvent condamné par l'Église romaine, le mouvement s'est répandu à travers toute l'Europe et adhère à la Réforme au cours du XVI^e siècle au synode de Chanforan (val d'Angrogne, Piémont). (Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/vaudois/>)

¹⁷ *Correspondances des Réformateurs*, op. cit., t.2, pp. 448-449. Antoine Saunier à Guillaume Farel, 5 novembre 1532.

¹⁸ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, op. cit., pp. 171-172.

¹⁹ Traduction de « Olivetanus, non tam tuus quam omnium, jamdudum missus fuit in messem Domini omnium periculosissimam, apud Pedemontanos. ». (*Correspondances des Réformateurs*, op. cit., t. 3, pp. 44-45). Fortunat à Martin Bucer, 29 avril 1533.

²⁰ *La Bible qui est toute la Sainte Escripiture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau / translatez en francoys, le Vieil de l'hebrieu et le Nouveau du grec ; aussi deux amples tables, l'une pour l'interprétation des propres noms, l'autre en forme d'indice, pour trouver plusieurs sentences et matieres*, Neuchâtel : Pierre de Vingle, 1535, [A5 r.] - [A5 v.] f.

A en croire cette préface, en plus d'avoir exécuté son travail de traduction en une année, il l'aurait écrit pendant son séjour chez les Vaudois du Piémont. En effet, la dédicace de sa Bible, adressée à l'Eglise de Jésus-Christ, est datée : « Des Alpes, ce xije de Febvrier 1535 »²¹.

Après son travail dans le Piémont, Pierre-Robert Olivétan revient à Genève. Une lettre du 29 avril 1536 annonce son retour très prochainement :

[...] je leur (les membres du Conseil) ai expliqué ce que nous avons mutuellement discuté à propos de Jean le Grus, leur demandant du moins de nous permettre de nous acquitter à l'égard du Gymnase jusqu'à ce que cet homme, Olivétan, ou quelqu'un de pieux et de savant (dont je disais que quelques-uns viendraient prochainement) soit éprouvé et mis à la tête de la jeunesse, non pas ces tonsurés qui ne peuvent produire rien d'autre que barbarie et impiété.²²

Dans celle-ci, nous découvrons également les raisons de son retour. En effet, à Genève, Jean Martel a quitté son poste de recteur au Collège. La direction est alors passée entre les mains du prêtre Jean Christin. Christophe Fabri se désole de ce changement et a supplié le Conseil d'attendre au moins l'arrivée de Jean le Grus, qui dirigeait l'école d'Aigle depuis le mois de janvier 1532, et d'Olivétan, ou d'autres personnages pieux, qui pourraient donner de meilleures leçons que ces prêtres qui sont, selon ses mots, « ignorants et impies ». Toutefois, aucun document du collège de Rive ne nous permet de savoir si Olivétan y a travaillé.²³

De plus, Pierre-Robert Olivétan avait-il passé dans les Vallées du Piémont tout le temps qui s'était écoulé depuis son départ de Neuchâtel ? Les documents contemporains se taisent là-dessus. Mais Herminjard suppose qu'Olivétan s'efforçait toujours de continuer son travail d'évangélisation chez les Vaudois, qu'il avait commencé en 1532.²⁴

Il est également difficile de nous prononcer sur les activités d'Olivétan à son retour à Genève en 1536. Seul Antoine Froment affirme qu'il est devenu le précepteur des enfants de Jean Chautemps²⁵, un conseiller communal, fervent partisan de Calvin,

²¹ *La Bible, op. cit.*, [A2 r.] f.

²² Traduction de : « [...] aperui quæ invicem de Grue collocti sumus, id saltem ab eis poscens, ut sinerent nos Gymnasio satisfacere donec ille, Olivetanus, aut aliquis pius et doctus (quorum aliquot prope venturos dicebam), probaretur et juventuti præficeretur, non rasi isti, qui nihil aliud quàm barbariem et impietatem suggerere possunt [...] ». (*Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t.4, p. 43). Christophe Fabri à Guillaume Farel, 29 avril 1536.

²³ Ces informations nous ont été généreusement transmises par Max Engammare (par courrier électronique).

²⁴ *Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t. 4, n° 11, p. 59.

²⁵ FROMENT, Antoine, *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève : nouvellement convertie à l'Evangille faitz du temps de leur Reformation et comment ils l'ont receue redigez par escript en*

mais aucune preuve ne permet d'étayer cette hypothèse. Max Engammare pense au contraire qu'il n'a exercé cette fonction qu'en 1532²⁶, alors que nous le pensions à Neuchâtel et dans le Piémont. Cette hypothèse d'un séjour chez les Chautemps en 1532 coïnciderait alors avec son bannissement de la ville de la Genève.

En 1536, nous pouvons toutefois supposer qu'il retravaille son édition de *L'instruction des enfans*, qui est rééditée en 1537, sous les presses de Jean Girard. Il semble, ensuite, qu'Olivétan reparte pour le Piémont en 1538. Mais avant de partir, il a probablement séjourné chez Fabri à Thonon :

Je ne doute pas que notre Louis lui eût légué quelque chose, si seulement il s'en était souvenu. Mais moi-même, supportant avec peine son départ, je ne songeais même pas à cela, tout entier plongé à ramener cet homme de sa marche si fâcheuse, à tel point qu'il se retira pour rédiger un testament qu'il ajouta à la liste des siens. Il donne la moitié à Calvin et à son frère, tandis que l'autre moitié, il la donne à répartir aux frères pieux et indigènes, sous le jugement de Jean Papillon, de Pierre de la Fontaine et de moi. Quant au premier testament qu'il avait rédigé tandis qu'il allait aborder les Vaudois avec toi, il a légué la moitié de tout à Jean. Je ne parle pas de moi, à qui il avait donné l'autre partie.²⁷

Cet extrait nous montre que lors de son séjour chez Christophe Fabri à Thonon, Olivétan a écrit ses dernières volontés. Dans cette lettre, Fabri détaille le testament. Olivétan a légué la moitié de ses avoirs à ses cousins Jean et Antoine Calvin. Jean Papillon, pasteur dans le Chablais, Pierre de la Fontaine, pasteur également dans le Chablais, ainsi que Christophe Fabri lui-même, sont désignés comme exécuteurs testamentaires. Après la mort d'Olivétan lors de son séjour dans le Piémont en 1538, cette tâche n'est pas facile à accomplir pour ses exécuteurs. A partir du mois d'avril, Fabri envoie des lettres régulièrement à Calvin. Il doit récupérer les affaires dispersées d'Olivétan, faire estimer les livres, puis les répartir entre les héritiers. Cette correspondance est très intéressante, puisqu'elle permet de découvrir que la partie de la bibliothèque léguée aux deux frères Calvin représentait au moins 70 volumes²⁸.

fourme de Chroniques Annales ou Hystoyres commençant l'an MDXXXII, Genève : Jules Guillaume Fick, 1854, p. 49.

²⁶ ENGAMMARE, Max, « Quelques prénoms sans nom » in *op.cit.*, p. 424 ; VUILLIEMIN, Louis, *Le chroniqueur : recueil historique et journal de l'Helvétie romande, renfermant le récit de la réformation de ce pays et celui de sa réunion à la Suisse dans les années 1533 et 1536*, Lausanne : Marc Ducloux, 1836, p. 37.

²⁷ Traduction de : « Nec dubito quin noster Ludov.[icus] illi quicquam legasset, si modò ejus memor fuisset. Ipse verò, ita molestè ferens discessum hujus, ne de ea cogitabam quidem, totus in hoc incumbens, ut hominem à tam importuno cursu²⁷ revocarem, adeò ut secederet ad conscribendum quod catalogo suorum addidit testamentum. Quo medietatem Calvino ac fratri ejus donat, alteram verò piis et indigenis fratribus, arbitrio Papillionis, Petri a Fonte et mei, dispertiendam. Priori verò testamento, quod dum Valdenses tecum aditurus esset²⁷ conscripserat, medietatem omnium Joannae legarat. De me taceo, cui alteram dederat partem. [...] » (*Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t.5, p. 306). Christophe Fabri à Guillaume Farel, 8 mai 1539.

²⁸ *Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t.6, p. 13-27. Christophe Fabri à Jean Calvin, 5 septembre 1539. Aimé-Louis Herminjard et Jean-François Gilmont soulignent le caractère exceptionnel

De plus, grâce à une lettre écrite par Christophe Fabri à Jean Calvin, nous pouvons déduire qu'Olivétan est mort en août 1538 :

Jean a quitté Rome pour Genève, d'après l'entretien que j'ai eu avec lui, j'ai compris que j'avais risqué deux ou trois fois ma vie au cours du même précédent mois d'août et presque le même jour où mon Très cher, mieux, mon Âme ou même la moitié de moi, comme tu dis, a quitté ce siècle.³⁰

Mais cette nouvelle n'arrive qu'en janvier 1539 en France. C'est à ce moment que Jean Calvin apprend la mort de son cousin.³¹ Les circonstances de cette mort ne sont pas très bien établies. Les avis des historiens diffèrent beaucoup à propos de celle-ci. Selon Froment, Olivétan serait mort à Rome³². D'autres historiens, comme Frédéric Spanheim³³ (1600-1649), sont d'un autre avis : Olivétan serait mort empoisonné à Ferrare. D'autres, notamment Baum, Cunitz et Reuss, ont encore affirmé qu'il était mort en février 1538 à Ferrare³⁴, ce qui n'est pas possible, puisqu'à l'époque précitée, Olivétan vivait toujours à Genève. La dernière lettre que nous trouvons dans le recueil d'Herminjard faisant référence à Olivétan date du début mars 1538³⁵. Après cette date, nous ne trouvons plus de salutations à Olivétan.

Plusieurs historiens, comme Herminjard et Gilmont, ne croient pas en la mort d'Olivétan à Ferrare et nous partageons cet avis. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, Jean Calvin n'a appris la mort de son cousin qu'en 1539, par Françoise de Boussiron, la femme de Johannes Sinapius, médecin allemand qui habite Ferrare. Françoise de Boussiron est une connaissance de Calvin.³⁶ Si Olivétan était mort dans cette ville, pourquoi aurait-elle attendu quatre mois avant d'annoncer à Calvin la mort d'un parent qui lui était cher ? Afin de croire qu'elle a elle-même reçu la nouvelle

de cette bibliothèque. C'est une collection extraordinaire de savoir biblique et théologique. (GILMONT, Jean-François, *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève : Droz, 1997, Etudes de philologie et d'histoire, vol. 50, pp. 184-185 ; *Correspondances des Réformateurs*, op. cit., t.6, p. 14, note n°4.)

³⁰ Traduction de : « Joannes Rhoma rediit Genevam, è cujus colloquio deprehendi, me eodem mense superiore Aug. [usto] eodemque ferè die de vita periclitasse bis aut ter, quo Amicissimus, imo Animus meus³⁰, sive dimidia mei, ut ais, pars, ex hoc migravit sæculo. » (*Correspondances des Réformateurs*, op. cit., t.5, p. 282). Christophe Fabri à Jean Calvin, 11 avril 1539.

³¹ GILMONT, *Jean Calvin et le livre imprimé*, op.cit., p. 184.

³² « Olivetanus [...] est mort dans Rome ». FROMENT, *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, op.cit., p. 49.

³³ Frédéric Spanheim a fait des études de théologie. Il a été précepteur dans le Dauphiné, puis professeur de philosophie et de théologie à Genève. Il a été le recteur de l'université de Genève entre 1633 et 1637. (Article de Irena Backus, « Friedrich Spanheim », dans le Dictionnaire historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11305.php>)

³⁴ *Correspondances des Réformateurs*, op. cit., t.5, p. 228, n° 6.

³⁵ *Ibid.*, t.5, p. 376. Jean Butler et Barthélemi Trehern à Jean Calvin, début mars 1538.

³⁶ FLOOD, John, SHAW, David, *Johannes Sinapius (1505-1560), hellenist and physician in Germany and Italy*, Genève : Droz, 1997, p. 249.

tardivement, il nous faut penser qu'Olivétan est probablement mort à Rome et pas à Ferrare.³⁷

Maintenant que nous avons une meilleure connaissance de la vie de Pierre-Robert Olivétan, concentrons-nous sur l'analyse de son manuel pédagogique, *L'instruction des enfans*, en commençant par la présentation de leurs imprimeurs.

³⁷ *Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t.5, p. 228, note n° 6.

Chapitre 2 : Les imprimeurs

Dans ce deuxième chapitre, nous allons brièvement présenter les quelques imprimeurs qui ont joué un rôle important dans l'édition des œuvres de Pierre-Robert Olivétan, et en particulier du livre au centre de ce mémoire, en nous interrogeant sur les rapports entretenus entre eux. Nous allons donc présenter les deux imprimeurs qui ont publié les trois versions de *L'instruction des enfans*, ainsi que la Bible traduite par Olivétan. Nous nous demanderons également à quand remonte leurs relations, puis nous terminerons en nous intéressant à la circulation des livres et au contrôle des autorités sur ces impressions. Le premier imprimeur de *L'instruction des enfans* est Pierre de Vingle.

A) Pierre de Vingle¹, imprimeur de la première édition de *L'instruction des enfans* (1533)

Le nom de Pierre de Vingle (1495-1535), connu comme l'imprimeur de Guillaume Farel, évoque la propagande des débuts de la Réforme française.

Pierre de Vingle, fils aîné de l'imprimeur Jean de Vingle et gendre de Claude Nourry, imprimeur vers 1532 des premières éditions de *Pantagruel* de Rabelais, est né à Lyon en 1495. Il grandit dans l'entreprise paternelle qu'il est appelé à continuer, mais son père meurt prématurément en octobre 1513, alors que ses deux fils sont trop jeunes pour reprendre l'entreprise familiale. Le matériel reste alors en partie chez Claude Nourry. C'est également chez lui que les fils Vingle trouvent du travail et un foyer. Nourry et Pierre de Vingle s'associent en 1525. L'année suivante, Claude Nourry lui donne sa fille unique en mariage.²

De l'entreprise de Claude Nourry sortent régulièrement des livres en français : romans d'aventures, contes merveilleux, vieilles chansons de geste et d'autres impressions

¹ Sur Pierre de Vingle, la littérature secondaire : BODENMANN, Reinhard, *Faictz de Jesus Christ et du pape*, pp. 58-62 ; DROZ, Eugénie, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », *art. cit.*, pp. 38-78 ; DELARUE, Henri, « Olivétan et Pierre de Vingle à Genève : 1532-1533 », p. 105-118 ; GUINCHARD, James, *L'introduction de l'imprimerie à Neuchâtel et Pierre de Vingle*, 58 p.

² DROZ, Eugénie, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », in *Aspects de la propagande religieuse / études publ. par G. Berthoud, G. Brasart-De Groër, D. Cantimori [... et al.]*, Genève : E. Droz, 1957, p. 38.

populaires, comme le *Calendrier des bergers*. Très peu de livres latins sont publiés chez lui.³

Ce n'est que vers 1529 que Pierre de Vingle commence une série d'éditions qui le conduit assez vite à l'exil : le *Sommaire* de Farel, la *Complainte de la Paix* d'Erasmus dans la traduction du chevalier Louis de Berquin, qui a été condamné le 17 avril 1529, les *Epistres et Evangiles* de Lefèvre en traduction française, les *Prieres et oraisons de la Bible* de Brunfels en français, et plusieurs éditions du *Nouveau Testament*.⁴ Après avoir publié en 1531 l'*Unio dissidentium* d'Hermann Bodus (peut-être un pseudonyme de Martin Bucer) dans son texte latin, ouvrage condamné comme hérétique par la Sorbonne le 2 mai 1531, il doit s'exiler, laissant à Lyon ses deux filles et sa femme.

Pierre de Vingle prend alors le chemin de la Suisse romande actuelle, emportant avec lui une partie de son matériel et des publications de propagande réformée. Réfugié à Genève, probablement invité par Guillaume Farel⁵, Pierre de Vingle sollicite l'autorisation de monter son imprimerie. La ville, qui n'est pas encore réformée et est toujours soumise à la domination de l'évêque Pierre de La Baume⁶, n'accepte pas sa demande. Pendant un voyage et sur les conseils de Guillaume Farel⁷, il profite de son passage à Berne, ville réformée depuis 1528, pour solliciter auprès du Conseil de Berne une lettre de recommandation pour les autorités genevoises. Rentré à Genève, il continue son travail et obtient finalement le 24 mars 1533, grâce à la recommandation obtenue à Berne, le droit de rester sur le territoire genevois. Cependant, il décide de partir à Neuchâtel où il s'installe à la fin juillet 1533. Dans cette ville, entre-temps entièrement acquise à la doctrine évangélique (dès 1530), il peut travailler en sûreté et

³ DROZ, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », *art. cit.*, p. 39.

⁴ GILMONT, *La Réforme et le livre*, *op. cit.*, pp. 109-110.

⁵ DROZ, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », *art. cit.*, p. 49.

⁶ Pierre de la Baume est né en 1477 à Montrevel à Bresse et est mort en 1544 à Arbois en Franche-Comté. Docteur en théologie de Dole (1502), il est ensuite Chanoine d'Aix-en-Provence, de Lyon, conseiller du duc de Savoie Charles III, puis de Charles Quint. Il succède en 1522 à Jean de Savoie et devient évêque de Genève, puis archevêque de Besançon dès 1530. Ses absences répétées de Genève et son indécision lors des troubles opposant la ville au duc de Savoie nuisent à sa popularité. Il quitte Genève en 1527, y revient le 1^{er} juillet 1533, mais repart définitivement deux semaines plus tard. La Réforme peut dès lors librement s'installer. (Article de Claire Martinet, « Pierre de la Baume », dans le Dictionnaire historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F18423.php>)

⁷ DROZ, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », *art. cit.*, p.50.

en toute liberté.⁸ A Genève et à Neuchâtel, Pierre de Vingle imprimerait une vingtaine de livres de 1533 à 1535, dont l'*instruction aux enfans* et la célèbre Bible de Pierre-Robert Olivétan. Il meurt peu après la production de celle-ci.

Il faut encore noter l'importance de l'implantation en Suisse francophone de Pierre de Vingle. Invité par Guillaume Farel, nous pouvons en déduire que celui-ci est probablement très conscient de l'importance de l'imprimerie dans le mouvement réformateur et surtout de la nécessité d'installer des presses dans un endroit définitivement gagné par la Réforme. En effet, il faut souligner que son arrivée à Genève vers 1532 coïncide avec une percée étonnante de Farel dans le domaine de l'édition réformée. Lors du synode du Val d'Angrogne, Farel convainc les Vaudois du Piémont de financer à l'aide de 800 écus une officine typographique, avec comme première mission l'écriture d'une édition française de la Bible, celle d'Olivétan. Cette somme importante permet ainsi le financement de l'édition même, mais aussi, plus généralement, à équiper l'imprimerie de Pierre de Vingle et soutenir d'autres publications.⁹

Relations entre Pierre-Robert Olivétan et Pierre de Vingle

Maintenant que nous avons un aperçu de la vie et du travail de Pierre de Vingle, intéressons-nous à ses relations avec Guillaume Farel et Pierre-Robert Olivétan. L'arrivée de Pierre de Vingle à Genève, comme nous l'avons mentionné précédemment, semble avoir été demandée par Guillaume Farel. Celui-ci était désireux d'amener la Réforme à Genève et de faire de la ville un centre de la foi protestante en y groupant un certain nombre de protestants, humanistes ou artisans, tels que Christophe Fabri, Pierre-Robert Olivétan, Pierre Viret, Antoine Marcourt et bien d'autres.

A partir de quand Vingle entre-t-il en contact avec Guillaume Farel ? Droz, dans son étude sur Pierre de Vingle et Guillaume Farel, suppose que les deux comparses se connaissent déjà avant la publication à Lyon (sous le nom de la ville de Venise), sous les presses d'un certain Pierre Du Pont, alias Pierre de Vingle, du *Summaire et briefve declaration* de Farel en 1529. En effet, à cette période, Guillaume Farel est dans le Sud

⁸ GUINCHARD, James, *L'introduction de l'imprimerie à Neuchâtel et Pierre de Vingle : 1533*, Neuchâtel : J. Guinchard, 1933, pp. 7-9.

⁹ GILMONT, *La Réforme et le livre, op. cit.*, pp. 111-112.

de l'évêché de Bâle, à la Neuveville, à Diesse, puis à Lausanne. Il ne peut donc pas avoir rencontré Vingle à Venise. Droz pense que les relations entre Farel et Vingle ont débuté en 1524, lors de la rédaction du *Summaire*. Par la suite, Vingle sera un fidèle serviteur de Farel pendant dix ans, de 1525 à 1535, date de sa mort. Les livres sont alors imprimés à Lyon et vendus dans tout l'Est et le Sud-Est de la France. Farel, alors que Vingle est frappé d'expulsion, l'invitera à le rejoindre à Genève.¹⁰

Pour preuve du travail fréquent entre Farel et Vingle, nous pouvons prendre pour exemples cette liste d'ouvrages, que nous avons reconstituée à l'aide des bases de données GLN 15-16 et E-rara : *Maniere et fasson qu'on tient en baillant le saint baptesme, et en espousant, et à la sainte Cene* (Neuchâtel, 1533), *Summaire, et briefve declaration d'aucuns lieux fort necessaires. Item, ung traicté du Purgatoire* ([Neuchâtel], 1534), *Letres certaines d'aucuns grandz troubles et tumultes advenuz à Geneve l'an 1534, avec la disputation faicte l'an 1534* ([Neuchâtel], [1534]). Farel confiera d'ailleurs aussi à Vingle l'impression de la Bible traduite par Olivétan.

Nous pouvons ainsi constater l'existence d'un réseau entre Pierre-Robert Olivétan, Guillaume Farel, Pierre de Vingle, Antoine Saunier, etc. En effet, Guillaume Farel semble déjà avoir connu Pierre-Robert Olivétan en 1529 à travers une lettre de présentation que lui avait adressée Boniface Wolfhard :

Ce jeune homme, qui aime d'un amour ardent les saintes lettres, et chez lequel on trouve une piété et une intégrité extrêmes, se dérobe en ce moment à sa charge de prédicateur, comme étant au-dessus de ses forces, soit qu'il use en cela de modestie, soit qu'il ait une parole peu facile¹¹

En 1531, lorsque Pierre-Robert Olivétan est engagé par le conseil de la ville de Neuchâtel pour devenir maître d'école, il ne serait pas surprenant que Farel et Olivétan se soient rencontrés. En effet, dès le printemps 1530 et jusqu'à la fin de 1531, Guillaume Farel ne réside plus à Morat que par intermittence. Et on sait qu'il a beaucoup voyagé entre Lausanne, Neuchâtel, Payerne et Avenches durant cette période.¹² Nous avons également connaissance que Pierre-Robert Olivétan a aussi accompagné Antoine Saunier, Guillaume Farel et Pierre de Vingle à l'assemblée avec

¹⁰ DROZ, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », *art. cit.*, pp. 56-60.

¹¹ Boniface Wolfhard à Guillaume Farel, 7 mars 1529, *Correspondances des Réformateurs*, *op. cit.*, p. 171. Texte original : « Cæterùm Ludovicus, hoc est Képhâ, ille adolescens, præter vehementem in pias litteras ardorem, summâ pietate et innocentia præditus, concionandi munus, ceu viribus suit impar, subire modò detrectat, sive qua subidende uti solet modestiâ, sive quam ipse caussatur linguæ tarditate. [...] ».

¹² *Guillaume Farel : 1489-1565 : biographie nouvelle*, Neuchâtel ; Paris : Delachaux & Niestlé, 1930, pp. 263-265.

les Vaudois, qui a eu lieu dans le Val d'Angrogne, à Chanforan, où devait se décider l'attitude à prendre face à la Réforme. C'est d'ailleurs lors de celle-ci que Farel confie le travail de traduction de la Bible à Olivétan et celui de l'impression à Vingle.

A la fin octobre 1532, Olivétan effectue même un voyage avec Antoine Saunier dans les Vallées. En effet, les décisions prises lors du synode de Chanforan n'ont pas réjoui les Barbes¹³ les plus âgés et les plus influents des Vallées et parmi les ministres, venus d'Italie et de France, un revirement se produit dès le départ des réformateurs. Irrités, les chefs de l'opposition Daniel de Valence et Jean de Molines partent pour la Bohême afin de se plaindre aux alliés, les dirigeants de l'Unité des Frères¹⁴. Les réformateurs doivent donc se rendre au plus vite sur place.¹⁵ Saunier raconte à Guillaume Farel leurs péripéties :

Je viens vous donner quelques détails de sur notre voyage. [...] De Bey nous avons dû revenir à Ollon chez le frère de Claude [Dieudonné], pour y faire soigner Martin [Gonin], qui était tombé malade ; mais l'inhumanité de la femme du pasteur nous a contraints à reprendre aussitôt le chemin des Alpes, bien qu'Olivétan fût affaibli par la dysenterie, Martin à demi mort, et Guido accablé de fatigue. [...] Les ministres [des Vallées] vous remercient vivement de ce que vous avez renvoyés chez eux. Ils reçoivent nos instructions, et, malgré la résistance de quelques notables, le peuple assiste volontiers à nos prédications secrètes, où certaines personnes viennent de fort loin. La communauté ne tardera pas de décider la fondation des écoles. [...]¹⁶

Ces deux extraits de lettre prouvent que Guillaume Farel et Pierre-Robert Olivétan se connaissent personnellement et sont même probablement assez proches. Aussi, dans plusieurs lettres destinées à Farel ou envoyées par lui, l'expéditeur demande souvent de saluer certains de ses amis ou contemporains, notamment Olivétan. En voici un exemple avec une lettre écrite par Christophe Fabri¹⁷ à Guillaume Farel, le 19

¹³ « Barbe » est le nom que donnaient les Vaudois à leurs docteurs, c'est-à-dire à celui qui enseigne (sens ancien). (Dictionnaire de la langue française d'Emile Littré en ligne : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré/xmlittré.php?requete=b540>). La fonction de barbe vaudois est également plus ou moins équivalente à celle de pasteur.

¹⁴ En Bohême, après la défaite des Taborites (1453), il s'était formé autour des « bons » prêtres de petites communautés qui groupaient le reste des Taborites, des Vaudois et certains Utraquistes en une société secrète appelée « l'Unité des Frères de Bohême ». (*Guillaume Farel, op. cit.*, p. 293.)

¹⁵ *Ibid.*, p. 293.

¹⁶ Adam [= Antoine Saunier] à Guillaume Farel, 5 novembre 1532, *Correspondances des Réformateurs, op. cit.*, t. 2 (1527-1532), pp. 448-449. Le texte cité est le résumé d'Aimé-Louis Herminjard.

¹⁷ Christophe Fabri est né en 1509 à Vienne, dans le Dauphiné. Fabri fut sollicité par Guillaume Farel pour exercer le ministère. Il a été réformateur de Bôle, Boudry et Pontareuse en 1530, prêchant à Morat en 1531, pasteur à Neuchâtel en 1532, premier pasteur de Boudry entre 1532 et 1536. Réformateur itinérant à Genève et à Thonon, il est finalement rappelé comme pasteur à Neuchâtel en 1546, où il reste jusqu'à son retour à Vienne en 1562. Il revient finalement dans l'Eglise neuchâteloise après la mort de Farel en 1565. Christophe Fabri était un ami intime de Pierre-Robert Olivétan. (Article de Gottfried Hammann, « Christophe Fabri », dans le Dictionnaire historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F45109.php>).

novembre 1537 : « Porte-toi bien (ou : adieu), salutations à Calvin, à Choraudo, à Olivétan, à Sonerio et à tous. »¹⁸

Qu'en est-il alors des relations entre Olivétan et Vingle ? Il semble évident que les deux se connaissent, au moins par le biais de Guillaume Farel. Comme nous l'avons démontré, Pierre de Vingle est, depuis 1525, l'imprimeur de Farel. Lorsqu'Olivétan cherche à publier la première édition de son *Instruction des enfans* en 1533, il a pu tout naturellement se tourner vers Pierre de Vingle, alors imprimeur de textes réformés à Genève, d'autant plus qu'il avait participé avec lui au synode de Chanforan en 1532 et que celui-ci avait déjà comme mandat l'impression de sa traduction de la Bible.

B) Jean Girard²⁰, imprimeur des deuxième et troisième éditions de *L'instruction des enfans* (1537 et 1540)

La Réforme est acceptée à Genève le 10 août 1535, date à laquelle la messe catholique est interdite. Mais ce n'est que neuf mois plus tard que l'adoption de la religion nouvelle est confirmée par le Conseil général, le 21 mai 1536.²¹ Jean Girard (env. 1500-1558), barbe²² et imprimeur, originaire du Piémont, arrive peu après en ville de Genève. Dans ce cas aussi, Guillaume Farel est l'instigateur de cette invitation. Ces deux sollicitations (Vingle et Girard) doivent être soulignées, car l'usage de l'imprimerie dans le domaine de la propagande religieuse à cette époque en est encore à ses débuts.

Pendant les années 1536-1550, Jean Girard produit la majorité des impressions genevoises²³ ; c'est la période de l'édition réformée qui voit l'essor de Calvin, l'établissement du commerce du livre réformé et la censure française. Durant cette

¹⁸ Traduction de : « Vale, salutato Calvino, Choraudo, Olivetano, Sonerio et omnibus. » *Correspondances des Réformateurs*, op.cit., t. 4 (1536-1538), p. 324.

²⁰ Sur Jean Girard, la littérature secondaire : BADDELEY, Susan, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, pp. 236-242 ; BRANDT, Steven Russell, *Jean Girard : Genevan publisher (1536-1557) ; Correspondances des Réformateurs*, t. 4, p. 129 et p. 455 (en note) ; GILMONT, Jean-François, *La Réforme et le livre*, pp. 111-113 ; GILMONT, Jean-François, *Jean Calvin et le livre imprimé*, op.cit., pp. 243-246.

²¹ Site officiel de la République et du canton de Genève, archives d'état : la Réforme. <http://etat.geneve.ch/dt/archives/reforme-66-2495-5302.html> (page consultée le 1^{er} février 2012)

²² Jean Girard était reconnu comme barbe dès son arrivée à Genève en 1536. (BRANDT, Steven Russell, *Jean Girard : Genevan publisher (1536-1557)*, Berkeley : University of California, 1992 University, pp. 6-11.) Il avait ainsi une stature intellectuelle et religieuse. Il n'était pas seulement un artisan, comme beaucoup d'imprimeurs de son époque.

²³ J'ai basé cette affirmation sur ma recherche dans la base de données GLN 15-16. Entre 1536 et 1550, 315 textes ont été imprimés à Genève, dont 227 proviennent de Jean Girard. (Base de données consultée le 26 janvier 2012). Nous avons créé en annexe un graphique qui illustre la situation. (Annexe 2.1)

période difficile, seuls trois imprimeurs travaillent à Genève : Jean Michel, acquéreur du matériel de Vingle (1538-1544), Michel du Bois (1540-1541) et Jean Girard, seul imprimeur réformé de la ville après 1544. Nous savons d'ailleurs que Girard a beaucoup travaillé pour Jean Calvin depuis vraisemblablement 1541, avec la publication des *actes de la journée impériale, tenue en la cité de Reguespourg, autrement dicte Ratispone, l'an mil cinq cens quarante et un, sur les differens qui sont aujourd'hui en la Religion. Desquelz l'inventoire sera recité en la paige suyvante* et du *Catechisme de l'église de Geneve*. Dès 1550, avec l'ouverture de l'imprimerie de Crespin, puis celle de Robert Etienne, Calvin change progressivement d'imprimeur. Il se sépare totalement de Jean Girard en 1551. Girard continue toutefois la réimpression des textes existants de Calvin. En 1552, il imprime son dernier recueil de Calvin, *Opuscula omnia in unum volumen collecta, édité par Nicolas Des Gallars*, mais les nouveaux manuscrits lui échappent.²⁴ De plus, Jean Girard est aussi l'imprimeur des textes de Guillaume Farel entre 1541 et 1552 et de Pierre Viret entre 1541 et 1554. Seulement quelques textes de Farel sont imprimés chez Wygand Koeln à Genève entre 1536 et 1537, un seul chez Jean Michel en 1542, ainsi qu'un seul ouvrage chez Jean Crespin en 1553. Concernant Viret, la plupart de ses textes sont imprimés chez Jean Girard jusqu'en 1554. Toutefois, à partir de 1551, certains sont publiés chez Crespin, Robert Estienne, puis chez Conrad Badius et Jean Rivery, également imprimeurs à Genève.²⁵

Ainsi, Jean Girard perd le monopole des impressions réformées à Genève à partir de 1550.²⁶ En effet, l'ouverture des imprimeries de Jean Crespin et Conrad Badius, réfugiés à Genève, puis celles de Robert Estienne, rend son travail plus difficile.²⁷ En 1551, l'édit de Châteaubriant, qui devait permettre aux autorités de contrôler plus efficacement le commerce du livre, provoque également une émigration massive des

²⁴ Sources bibliographiques : GLN 15-16, base de données bibliographiques de la production imprimée des 15^e et 16^e siècles des villes de Genève, Lausanne et Neuchâtel : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/notice/simple.php#results>. Page consultée le 25 novembre 2011.

²⁵ Sources bibliographiques : base de données GLN 15-16 : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/notice/simple.php#results>. Page consultée le 25 novembre 2011.

²⁶ BRANDT, *Jean Girard : Genevan publisher, op.cit.*, p. 27. Nous pouvons d'ailleurs remarquer qu'il y a une constante progression dès 1540 et que Jean Girard a imprimé plus du 90% de tous les livres genevois entre 1542-43 et 1550. Par la suite, son nombre d'impressions chute pour n'arriver qu'à deux textes en 1557, une année avant sa mort. Nous avons créé en appendice un graphique illustrant cette affirmation. (Annexe 2.1)

²⁷ GILMONT, *La Réforme et le livre, op. cit.*, pp. 112-113.

imprimeurs et des libraires à Genève : cinquante-quatre s'établissent dans la ville entre 1550 et 1560.²⁸

A son arrivée à Genève en 1536, Jean Girard est considéré comme un imprimeur moderne, introduisant les caractères romains à Genève, suivant Olivétan dans ses recherches de « moderne orthographe » avec accents, cédilles et autres signes.²⁹ D'autre part, il satisfait également les ambitions d'Olivétan qui cherche à introduire des signes diacritiques afin d'offrir une « orthographe » plus moderne.³⁰ Pourtant, avec le temps, et peut-être après la disparition d'Olivétan, Girard semble revenir à une orthographe plus ancienne.³¹ Il est également un imprimeur très demandé. En effet, l'établissement de la Réforme à Genève a eu comme résultat une concentration presque exclusive des impressions réformées en français dans cette ville durant les années 1540. Mais toutes les productions dans d'autres centres comme Strasbourg, Anvers ou Lyon, ne sont qu'infimes à côté des 196 éditions de livres réformés imprimés à Genève entre 1540 et 1549, dont 162 proviennent des imprimeries de Jean Girard.³²

Jean Girard est un bon technicien, imprimant des œuvres de qualité. Pourtant, il est un gestionnaire malhabile, toujours en manque d'argent. Avec le monopole dont il bénéficie durant dix ans, il aurait dû faire fortune et pourtant il meurt sans un sou.³³ De plus, son travail au fil des ans semble se dégrader. Les premières plaintes contre lui apparaissent en 1547 : Girard n'a pas livré à temps une préface de Pierre Viret demandée par Jean Calvin. L'année suivante, une publication de Viret est distribuée sans préface.³⁴ C'est en 1550 que Jean Girard est ouvertement discrédité : dans une lettre destinée à Farel, Calvin affirme que son livre n'est pas encore sous presse,

²⁸ Paul Chaix, repris par Gilmont dans son ouvrage *La Réforme et le livre*, affirme qu'il y avait plus de 130 imprimeurs et libraires à Genève entre 1550 et 1560. Mais à l'aide de la base de données GLN 15-16, je n'ai pu référencer que 52 imprimeurs et libraires sur les 877 livres imprimés à Genève durant ces dix ans. En annexe, j'ai établi un tableau des imprimeurs et du nombre de leurs impressions (nombre de pages). Nous remarquons alors que Jean Crespin et Robert Estienne impriment plus que Jean Girard. (Annexe 2.2)

²⁹ BADDELEY, Susan, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève : Droz, 1993, pp. 236-242.

³⁰ GILMONT, Jean-François, « Pierre Viret et ses imprimeurs », in *Actes du colloque Pierre Viret*, 15-17 septembre 2011, à paraître, p. 3.

³¹ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op. cit.*, pp. 213-230, cité par Jean-François Gilmont : GILMONT, « Pierre Viret et ses imprimeurs », *art. cit.*, p. 3.

³² GILMONT, *La Réforme et le livre*, *op. cit.*, p. 113.

³³ GILMONT, *Jean Calvin et le livre imprimé*, *op.cit.*, p. 243.

³⁴ GILMONT, « Pierre Viret et ses imprimeurs », *art. cit.*, p. 5.

certainement à cause de la paresse de Girard. L'ouverture d'autres officines à Genève, comme celles de Jean Crespin ou de Robert Estienne lui feront perdre une grande partie de sa clientèle.³⁶

Relations entre Pierre-Robert Olivétan et Jean Girard

Quels sont alors les liens entre Olivétan et Girard ? C'est sur la base des recueils de la *Correspondances des Réformateurs* d'Aimé Louis Herminjard, que nous allons essayer de prouver la proximité entre Guillaume Farel, Pierre-Robert Olivétan et Jean Girard. Nous avons, en effet, décidé de travailler essentiellement sur cette source, car il est difficile d'en trouver d'autres aussi complètes et bien présentées. Le travail d'Herminjard nous a paru être la meilleure base pour cette étude.

La première mention de Girard, qui n'est qu'une mention indirecte, se trouve dans une lettre datant du 9 décembre 1536, écrite par le Conseil de Genève au Conseil de Berne. En France, les attaques se succèdent journalièrement contre les Genevois et leurs amis. Dans cette lettre, le Conseil de Genève raconte l'histoire de Martin Gonin, « lequel, pour ce qu'il se renomma estre imprimeur en Genève, ilz suyvirent, noyarent et firent morir. »³⁷ Le commentaire d'Herminjard nous indique que Martin Gonin, pasteur, natif des Vallées vaudoises du Piémont, a été noyé dans l'Isère, le 26 avril 1536, sur ordres du Parlement de Grenoble. Il devait être envoyé par les Vaudois à Genève avec Jean Girard pour demander à Guillaume Farel de prendre en charge la réforme de leurs Eglises. C'est au retour dans le Piémont que Martin est surpris en chemin par le seigneur Champollion, qui le prend comme espion. Emmené, il est emprisonné à Grenoble et comme des membres du Parlement ont trouvé sur lui des lettres écrites par Guillaume Farel et Antoine Saunier, il est exécuté.³⁸ Grâce à cette lettre, nous pouvons supposer que Jean Girard était proche de Martin Gonin, qui était lui-même proche des réformateurs genevois. C'est d'ailleurs Martin Gonin qui avait convié les réformateurs au synode de Chanforan en 1532. Et c'est lui aussi qui a participé au voyage d'octobre 1532 dans les Vallées avec Olivétan et Saunier : « [...] De Bey nous avons dû revenir à Ollon chez le frère de Claude [Dieudonné], pour y faire soigner Martin [Gonin], qui

³⁶ GILMONT, *Jean Calvin et le livre imprimé, op.cit.*, pp. 244-246. Selon la base de données GLN 15-16, Jean Girard est l'imprimeur de 29600 pages entre 1550 et 1561, contre 85656 pour Jean Crespin et 30819 pages pour Robert Estienne. (Annexe 2.2)

³⁷ *Correspondances des Réformateurs, op.cit.*, t. 4 (1536-1538), p. 129.

³⁸ *Ibid.*, t. 4, p. 129.

était tombé malade [...] »³⁹. Pierre-Robert Olivétan et Jean Girard ont certainement dû être présentés dans ce cercle d'« amis ». Pierre de Vingle étant mort lors de la publication de son deuxième ouvrage, Olivétan a dû chercher un nouvel imprimeur. Comme Girard était un imprimeur populaire à Genève, et, de plus, bon technicien proposant un travail de qualité, mais aussi imprimeur de la plupart des ouvrages réformés entre 1536 et 1550, le choix d'Olivétan a dû rapidement se porter sur Jean Girard.

De plus, Olivétan s'est probablement tout naturellement tourné vers Jean Girard parce qu'il est un des rares imprimeurs genevois à l'époque, mais aussi pour le matériel et l'intérêt de l'imprimeur pour l'orthographe et les caractères typographiques. Comme nous l'avons déjà mentionné, Girard est considéré comme un imprimeur moderne, utilisant les caractères romains et italiques qui remplacent les gothiques, et suivant Olivétan dans ses recherches de « moderne orthographe ».⁴⁰ Olivétan fait d'ailleurs remarquer dans sa lettre « A son bon frere Ant[oine] Son[ier] Salut » publiée dans *L'instruction des enfans* de 1533, que l'imprimeur de son traité, qui est alors Pierre de Vingle, n'a « point observe la maniere descrire, et punctuer : par faute des caracteres qui n'avoit presentement »⁴¹. Cette situation en 1533 n'est d'ailleurs pas vraiment étonnante, puisque Geofroy Tory, grammairien et linguistique français, la même année, a eu des difficultés à se procurer les caractères accentués, même à Paris où, à la différence de Genève, il y avait des graveurs et des fondeurs de lettres.⁴²

Nous pouvons alors remarquer une différence du point de vue typographique et orthographique entre la version de 1533 et les suivantes⁴³. Prenons par exemple la prière du « Notre Père » :

³⁹ *Correspondances des Réformateurs*, op.cit, t. 4 (1536-1538), t. 2, p. 449.

⁴⁰ GILMONT, « Pierre Viret et ses imprimeurs », art. cit., p. 3.

⁴¹ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op. cit., 1533, f. [H8 r.].

⁴² BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, op.cit., p. 170.

⁴³ Le contenu et la structure des trois éditions de *L'instruction des enfans* seront analysés dans le détail dans le chapitre 3 « Comparaison des trois éditions de *L'instruction des enfans* »

Nostre pere/ qui es es cieuy /
 Ton nom soit sanctifié.
 Ton royaume aduienne.
 Ta volonte soit faicte/ ainsi en la ter-
 re comme au ciel.
 Donne nous au tourdhuy nostre pain
 quotidien.
 Et nous pardonne noz offenses/ ainsi
 que nous pardonnons a ceuy qui nous
 offensent.
 Et ne nous induis point en tentation.
 Mais deliure nous du mauuats.
 Car a toy est le royaume/ et la puifface/
 et la gloire es siecles des siecles. Amē.

OLIVETAN, *L'instruction des enfans, op.cit.*, 1533, f. [A2 v.]

Nostre pere, qui es es cieux,
 ton Nom soit sanctifié.
 Ton royaume aduienne.
 Ta uolunté soit faicte, ainsi en la ter-
 re comme au ciel.
 Donne nous aujourdhuy nostre
 pain quotidien.
 Et nous pardonne noz offenses,
 ainsi que nous pardonnōs à ceux qui
 nous offensent.
 Et ne nous induis point en tenta-
 tion: mais deliure nous du mauuais.
 Car à toy est le royaume, et la puis-
 sance, et la gloire es siecles des siecles.
 Amen.

OLIVETAN, Pierre Robert, *L'instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys. Les dix commandemens. Les articles de la Foy. L'oraison de Jesus Christ. La salutation angelique. Avec la declaration d'iceux, faicte en maniere de recueil, des seules sentences de l'escriture sainte. Item, les figures des siphres, et leurs valeurs*, [s.i.] : [s.n.], 1537, f. [A2 v.]

Nous pouvons en effet remarquer que Jean Girard, dans les versions de 1537 et 1540, respecte la ponctuation et l'orthographe proposée par Olivétan, alors que Pierre de Vingle, dans l'édition de 1533, n'a pas les caractères nécessaires (les accents et les virgules, notamment). Aussi, au niveau typographique, l'édition imprimée par de Vingle est en caractères gothiques, alors que celles de Girard sont en écriture romaine humanistique, plus moderne et plus agréable à lire. Nous développerons ces points plus en détail dans les chapitres consacrés à l'étude des ouvrages.

Pour finir, il y a certainement une dernière raison à cette collaboration. Comme nous pouvons le remarquer, grâce à la base de données bibliographiques de Jean-François Gilmont, Jean Girard préfère travailler avec le format in-octavo (In-8°)⁴⁶, ou, à la limite, avec le format in-quarto. A une époque où les idées réformées devaient rester discrète, dans un monde hostile à celles-ci, il est en effet préférable d'imprimer des éditions manuelles de poche, pouvant se glisser sous le manteau⁴⁷, et qui étaient aussi vendues moins chères que les éditions luxueuse de Robert Estienne, ancien imprimeur du roi, notamment. Pour Olivétan, le facteur du prix est certainement très important, car les acheteurs de son livre, des parents d'élèves ou des maîtres d'école⁴⁸, ne sont pas les plus fortunés.

C) Contrôle des autorités et circulation des livres

Dans quelles conditions sont alors imprimés les textes d'Olivétan et des autres auteurs dans la première partie du XVIe siècle ? Nous désirons présenter cet aspect du contrôle des publications dans notre travail, puisque *L'instruction des enfants* de Pierre-Robert Olivétan publié en 1537 a été censuré par la Sorbonne le 1^{er} juin 1541, selon les termes suivants : « L'auteur enseigne que l'âge de l'enfance doit éviter le culte des Images, dans l'idée que ledit culte est contre la volonté divine. Il enseigne aussi qu'il ne faut rien faire par Foi, à moins que cela ne soit contenu dans la Bible. Or, l'une et l'autre chose sont impies et hérétiques. »⁴⁹ Cette condamnation a encore été répétée le 25 mai 1542 : « [...]... on doit plutôt écrire Destruction des enfants ; surtout parce qu'il cite les exemples de divers passages de la Sainte Ecriture selon lesquels on

⁴⁶ Les trois éditions de *L'instruction des enfants*, écrites par Pierre-Robert Olivétan, ont d'ailleurs été seulement publiées au format in-octavo.

⁴⁷ En appendice, nous avons créé un graphique, permettant d'illustrer cette affirmation. Nous remarquons alors qu'entre 1517 (affichage des 95 thèses de Luther) et 1537 (Genève et le Pays de Vaud sont convertis à la Réforme, approbation de la confession de foi de Farel et Calvin par le Conseil de Genève et acceptation du règlement ecclésiastique de Calvin ; la Réforme va bon train à Genève), le format in-octavo est le plus utilisé. Dans la période 1530 et 1550, il reste toujours le plus utilisé, suivi de l'in-4° (254 livres imprimés en format in-8° sur 319 impressions entre 1530 et 1550). (Annexe 2.3)

⁴⁸ Cf. *supra*, Introduction « A qui sont adressés les manuels d'Olivétan ? »

⁴⁹ Traduction de : « Auctor docet puerilem aetatem vitare debere cultum Imaginum, tanquam sit dictus cultus contra divinam voluntatem. Docet etiam, nihil esse agendum a Fideli, nisi contineatur in Biblia. Utrumque autem horum impium est et haereticum. » (BUJANDA, Jesús Martínez et alii, *Index des livres interdits : Index de l'Université de Paris (1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556)*, Centre d'études de la Renaissance, Genève : Librairie Droz [etc.], 1985, p. 364.)

puisse séparer les jeunes gens et entre autres il interdit qu'on doive graver des images.⁵⁰

Tout d'abord, il faut souligner que l'impact qu'ont pu avoir les livres réformés peut être mesuré en partie par la vigueur des efforts entrepris pour les éliminer. La France, dont le monarque porte le nom de « roi très chrétien »⁵¹, a une faculté de théologie importante en Europe. Mais la poursuite contre les hérétiques reste encore sporadique jusqu'au début des années quarante du XVI^e siècle. A ce moment, les principaux pouvoirs concernés, le roi, le Parlement et la faculté de théologie de Paris, ne coordonnent pas encore leurs politiques. La définition de l'hérésie n'est pas encore la même pour tous. En effet, alors que la Faculté – ou la « Sorbonne », comme l'appellent ceux qui ne l'apprécient pas – censure régulièrement les œuvres d'Erasmus, le roi, lui, essaie de faire venir ce même Erasme en France pour y enseigner. Ainsi, comme l'indique très clairement Jean-François Gilmont, le roi, qui était probablement guidé par sa sœur Marguerite de Navarre pour ses choix en politique religieuse, a pendant longtemps de l'intérêt pour les évangéliques, les réformistes à l'intérieur de l'Eglise catholique, et contre les théologiens traditionnels, comme Noël Béda, syndic de la Sorbonne. De plus, le roi François I^{er} avait également besoin d'alliés contre Charles Quint empereur et roi d'Espagne⁵² : il n'est donc aucunement dans son intérêt d'offenser Henri VIII d'Angleterre ou les princes protestants d'Allemagne⁵³. Il faut également noter que la Sorbonne doit aussi collaborer avec le Parlement de Paris, dont les magistrats sont responsables du bon établissement des édits de l'administration royale, pour la censure. Mais durant les années vingt, cette coopération reste

⁵⁰ Traduction de : « [...] potius deberet inscribi Destruction des enfans ; propterea quod citat autoritates ex variis locis sacrae scripturae quibus seduci possent juvenes, et inter caetera prohibet insculpi oportere imagines. » (BUJANDA, *Index des livres interdits*, op. cit., p. 365.)

⁵¹ GILMONT, *La Réforme et le livre*, op. cit., p. 150.

⁵² L'élection impériale de 1519 est à l'origine de la querelle entre les Valois (François I^{er}) et les Habsbourg (Charles V, dit Charles Quint). Si Charles de Habsbourg était élu empereur, sa puissance serait considérable, puisqu'il règne déjà en Espagne, à Naples, en Franche-Comté et aux Pays-Bas. Il faut donc empêcher à tout prix son élection, et François I^{er} se porte candidat. Pour la France, l'élection de Charles Quint signifie l'encercllement et l'étouffement progressif, puisque les possessions de Charles Quint encerclent la France. Aussi les guerres d'Italie, jusque-là limitées géographiquement et politiquement, ont pris les proportions d'un vaste conflit où toute l'Europe se trouve engagée. Chacun des adversaires se cherche des alliés. Charles Quint est finalement élu empereur. (Larousse en ligne : http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Fran%C3%A7ois_Ier/120185 et http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Charles_V/112815).

⁵³ Henri VIII d'Angleterre, qui était d'abord allié avec Charles Quint, soutient François I^{er} et en 1530, alors que l'empereur, Charles Quint élu en 1519, prend un décret contre les protestants allemands, ceux-ci ripostent en s'unissant dans la ligue de Smalkalde. François I^{er} s'allie ensuite avec eux en 1534 et en 1535. (Larousse en ligne : http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Fran%C3%A7ois_Ier/120185)

inexistante. D'ailleurs, alors que Lefèvre d'Étaples, notamment, bénéficie de la protection du roi, la Sorbonne condamne ses traductions. Toutefois, selon Gilmont, le trafic des livres considérés comme hérétiques, encore fort modeste à cette époque, ne demande pas encore un organe de censure important pour le réprimer.⁵⁴

En effet, le vrai organe de censure ne se met en place que lorsque les trois pouvoirs, le roi, le Parlement, la Faculté, se mettent d'accord et que le trafic des livres prend de l'ampleur. L'Affaire des Placards est le premier exemple de l'unanimité : exécution d'hérétiques, notamment Augereau, imprimeur à Paris⁵⁵, qui est tué le 24 décembre 1534 ; condamnations de livres ; poursuites des suspects (imprimeurs, relieurs, colporteurs) et l'édit de François I^{er} qui interdit jusqu'à nouvel ordre toute impression de livres dans le royaume (13 janvier 1535).⁵⁶ Mais au final, la Sorbonne joue encore un rôle mineur dans la répression entre 1534 et 1540.⁵⁷

La situation change radicalement après 1540, surtout grâce à un développement à Genève d'une solide industrie de l'édition, principalement orientée vers la France. Les condamnations s'enchaînent : en 1542, un édit du Parlement de Paris est promulgué, qui montre que l'offensive contre les livres hérétiques s'est durcie et l'*Institution* de Calvin est censurée. Le Parlement demande alors que tous les premiers exemplaires de chaque édition imprimée et, en particulier l'*Institution chrétienne*, soient déposés à l'hôtel de ville et que le nom de l'imprimeur et celui de la ville soient clairement indiqués⁵⁸. Cette demande, appelée aussi « dépôt légal », est accompagnée à Genève, dès 1539, de la censure préalable, qui est un édit promulgué en mai 1539 par le Petit Conseil, interdisant à tout imprimeur de publier aucun livre sans l'avoir préalablement présenté aux membres de ce même Conseil.⁵⁹ Lors de son introduction, le dépôt légal est conçu comme une mesure préventive, afin de détecter les ouvrages dirigés contre « l'honneur et la gloire de Dieu »⁶⁰. Mais dès le début, le dépôt légal permet

⁵⁴ GILMONT, *La Réforme et le livre*, op. cit., pp. 150-151.

⁵⁵ Antoine Augereau a notamment imprimé à trois reprises le *Miroir de l'âme pécheresse* de Marguerite de Navarre.

⁵⁶ GILMONT, *La Réforme et le livre*, op. cit., p. 152 ; GILMONT, Jean-François, *Le livre réformé au XVI^e siècle*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2005, p. 27.

⁵⁷ BRANDT, *Jean Girard : Genevan publisher*, op. cit., p. 206.

⁵⁸ Il faut en effet relever que le livre réformé français a une petite caractéristique : son anonymat. Le premier traité d'Olivétan, publié en 1533, en est d'ailleurs un excellent exemple.

⁵⁹ JOSTOCK, Ingeborg, *La censure négociée : le contrôle du livre à Genève, 1560-1625*, Genève : Droz, 2007, Travaux d'humanisme et Renaissance ; 430, p. 34.

⁶⁰ « Pour obvyer qu'il ne soyt imprimé [sic] nul livre autquelt l'honneur et la gloire de Dieu ne fusse rejeeté, a esté arresté et concluz que tous imprimeurs doygent appourter le premier livre qu'il auront

également de constituer une bibliothèque de la ville, qui sera, après la fondation du Collège, la bibliothèque de l'Académie.⁶¹ En 1543, la Sorbonne publie aussi une première liste d'ouvrages condamnés par elle-même. Il ne s'agit alors plus de condamnation sporadiques : 63 titres, dont 27 genevois. Cette liste n'est pas divulguée, mais le *Catalogue des livres censurez* de 1544 est publié par la Faculté. En 1545, la même liste réapparaît avec l'autorité du Parlement de Paris.⁶² Higman, lors de l'analyse de ces livres, a pu déterminer que plus des trois quarts de tous les livres condamnés provenaient des imprimeries genevoises. Cela explique également pourquoi Calvin a trouvé utile de répondre à ce *Catalogue*, dans lequel il était très fréquemment visé. Nous présentons cette réponse dans le prochain paragraphe. Au final, nous pouvons donc supposer une relation entre l'essor de Genève comme centre de propagande et d'édition dans les années 1540, et l'explosion de censure en France.⁶³

Il est alors pertinent de s'intéresser aux réactions des auteurs, des imprimeurs ou des libraires concernant ces censures. Nous avons découvert un témoignage de Jean Calvin par rapport à cette situation : *Advertissement sur la censure qu'on faicte les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques*⁶⁴. Ce texte est encore peu connu, mais il démontre clairement la verve polémique du réformateur :

Mais suyvant le proverbe qui dit qu'on congnoist un beuf par les cornes, nous ne pourrons mieux discerner quelles bestes ce sont, que par leurs actes. Apres qu'on aura congneu leur nature, on leur pourra imposer nom convenable à icelle. Il est vray que le monde a esté si aveuglé et abruty qu'il les a estimez pour grandz docteurs ; et encores aujourd'hui on les appelle messieurs noz maistres. Mais tout ainsi que l'habit ne fait pas le moyne, aussi le tiltre ne fait pas l'homme. Je prieray donc les lecteurs d'avoir patience de lire cest advertissement, pour voir à la verité ce qui en est. [...] C'est la condamnation qu'ilz ont fait des livres qu'ils appellent heretiques. Le proverbe commun dit que d'un fol juge brieve sentence. Or la follie se monstre principalement quand un juge prononce devant qu'avoir rien veu.⁶⁵

imprimer [sic], laquelle debvraz démoré [sic] en laz Moyson de laz ville. », 19 septembre 1539. *Registres du Conseil*, vol. 33, fol. 292 v., cité par JOSTOCK, *La censure négociée*, op. cit., p. 323.

⁶¹ JOSTOCK, *La censure négociée*, op. cit., pp. 36-38. Pour en savoir plus sur la censure en Suisse, voir le résumé de Alban Norbert LÜBER, « Die Basler Zensurpolitik in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », in *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, Basel, Bd. 97(1997), pp. 86-95.

⁶² GILMONT, *La Réforme et le livre*, op. cit., p. 152.

⁶³ HIGMAN, Francis M., *Censorship and the Sorbonne, a Bibliographical Study of Books in French Censured by the Faculty of Theology of the University of Paris, 1520-1551*, Genève : Droz, 1979, pp. 162-169.

⁶⁴ Nous avons découvert ce texte grâce à la base de données de Jean-François Gilmont, GLN 15-16.

⁶⁵ *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques*, [Calvin, Jean], [Genève] : [Jean Girard], 1544, f. [A2 r.] - [A3 r.].

Dès les premières lignes, l'auteur s'attaque vivement aux décisions prises par la Sorbonne et le Parlement. Il espère, grâce à son *Advertissement*, sensibiliser la population et rétablir la vérité. Dans son argumentaire, il prend comme exemple plusieurs auteurs ou textes censurés, qui sont, selon lui, condamnés à tort. L'auteur condamne en premier lieu cette « venerable congregation » parce qu'elle ose interdire des livres « concernans la Chrestienté, et traictans de la doctrine de salut, et exposans les saintes escritures, sans avoir congneu si ce qui est dedans est bon ou mauvais »⁶⁶, mais aussi les livres en langue française. Il ne peut accepter cette « impudence ». En résumé, Calvin fait un plaidoyer montrant que ces interdictions ne sont pas nécessaires et que les « simples gens » doivent aussi pouvoir lire et comprendre les textes. Il ne faut pas avoir peur d'une incompréhension, mais plutôt vouloir « exhort[er] mesme les idiotz de s'armer de la doctrine de l'escriture contre les erreurs qui regnoyent adonc. »⁶⁷ Et la langue française, sujet sur lequel nous allons encore revenir, est le moyen qui permet au peuple de comprendre les Ecritures, afin qu'elles ne soient plus « dangereuses ».

En ce qui concerne les imprimeurs et les libraires, ils ont démontré dans leur plaidoyer (c'est une requête de vingt-quatre libraires au Parlement datant du 29-30 juin 1545)⁶⁸ les services qu'ils ont rendus à l'Université et au royaume en général et ont signalé que les dispositions de l'édit allaient les ruiner, eux, leurs familles et leurs employés. Alors qu'ils n'ont reçu aucune satisfaction suite à ce plaidoyer, ils ont voulu faire appel au roi. Mais entre-temps, le Parlement a débuté l'application de son arrêt. L'exécution d'Etienne Dolet en août 1546 témoigne de la rigueur de cette nouvelle politique envers les imprimeurs et les libraires récalcitrants.⁶⁹

Les édits de 1542 seront régulièrement réaffirmés, notamment le 26 juin 1551 par l'édit de Châteaubriant, qui condamne tout ouvrage venant de Genève, exclut la vente de tous les livres contenus dans le catalogue des livres censurés de 1545 et essaie d'instaurer un contrôle spécial des livres importés de l'étranger. Il est également défendu aux colporteurs de vendre des livres. En conséquence de cet édit, de

⁶⁶ *Advertissement sur la censure*, *op. cit.*, f. [A4 v.].

⁶⁷ *Ibid.*, f. [B1 r.].

⁶⁸ BUJANDA, *Index des livres interdits*, *op.cit.*, p. 70.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 70.

nombreux imprimeurs français viennent s'installer à Genève, notamment les Estienne, Crespin et Badius.⁷⁰

Nous pouvons donc constater que la Sorbonne a largement censuré les œuvres provenant de Genève et de Neuchâtel. En 1543, 27 livres imprimés à Genève et Neuchâtel ont été censurés contre 7 provenant de Lyon et 3 de Paris. En 1544, Genève et Neuchâtel comptabilisent également le plus de censures, 25, contre 6 à Lyon et 9 à Paris. Le chiffre est encore plus important en 1547, avec 30 ouvrages censurés provenant de Genève et Neuchâtel contre 3 de Lyon et 3 de Paris. L'étude de Higman démontre que Genève et Neuchâtel ont plus souffert de la censure entre 1540 et 1551 que Lyon et Paris.⁷¹ D'ailleurs, la série des édits formulés entre 1540 et 1551 montre à quel point Genève est au centre des préoccupations du Parlement de la Sorbonne : depuis la régulation des importations de livres en juillet 1542 jusqu'à un total bannissement des publications genevoises avec l'édit de Châteaubriant en 1551, Genève se trouve de plus en plus au centre des attaques. Tout ceci n'a pourtant pas arrêté les impressions à Genève.

Pour finir, il ne faut toutefois pas oublier que la ville de Genève elle-même a mis en place un système de censure durant l'exil de Calvin à Strasbourg. En 1539, l'imprimeur Jean Girard imprime un livre de Marie d'Ennetières et d'Antoine Froment sous une fausse adresse. Comme les ministres y sont critiqués, le texte est immédiatement dénoncé au Conseil. Neuf jours après l'arrestation de l'imprimeur, un premier édit est proclamé : aucun livre ne peut être imprimé sans une autorisation préalable du Conseil. Dès le mois de janvier 1540, le contrôle est encore plus strict : une fois l'autorisation accordée, l'imprimeur doit encore déposer au Conseil une copie manuscrite authentifiée. Pourtant, la réalité est un peu différente. En fait, plusieurs livres imprimés à Genève ne sont pas signalés dans les registres.⁷² Nous n'allons pas développer plus amplement le sujet de la censure à Genève, car celle-ci ne concerne pas nos sources, qui y sont imprimées pour la dernière fois en 1540.

⁷⁰ HIGMAN, *Censorship and the Sorbonne*, *op. cit.*, pp. 64-66. Se référer au passage pp. 79-80 de ce même chapitre.

⁷¹ HIGMAN, *Censorship and the Sorbonne*, *op. cit.*, pp. 162-169.

⁷² GILMONT, *Jean Calvin et le livre imprimé*, *op.cit.*, pp. 315-316.

Maintenant que nous avons une meilleure connaissance du cadre contextuel dans lequel s'insèrent les petits livrets d'Olivétan, nous allons pouvoir nous concentrer plus particulièrement sur la comparaison des trois éditions de *L'instruction des enfans*.

Chapitre 3 : Comparaison des trois éditions de « *L'instruction des enfans* »¹

Afin de comprendre au mieux la pédagogie mise en place par Pierre-Robert Olivétan, nous allons, dans ce troisième chapitre, présenter dans le détail les trois éditions de *L'instruction des enfans*, écrites en 1533, 1537 et 1540. Nous regarderons tout d'abord le contenu de chacun des textes. Sont-ils construits de la même manière ? Développent-ils les mêmes éléments ? Y'a-t-il des ajouts ou des suppressions entre les trois éditions ? Finalement, nous nous intéresserons plus particulièrement à la langue française utilisée dans ces textes.

A) Contenu et organisation des textes

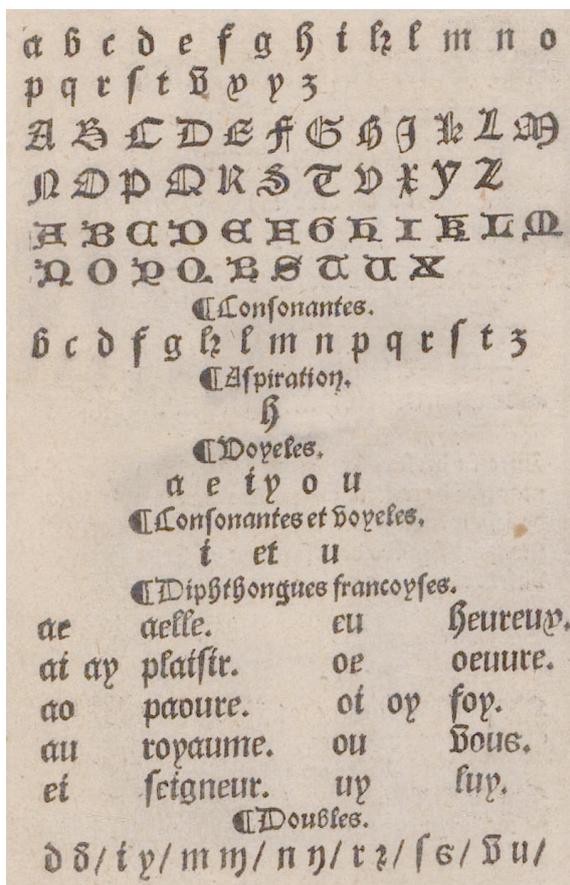
Le nombre de pages des trois éditions a considérablement augmenté, en passant de 128 pages pour la première version à 160 pages pour la dernière, mais le contenu² de celles-ci reste relativement semblable. Les traités s'ouvrent après la page de titre sur l'étude de l'alphabet et des différents phonèmes. *L'alphabet* est alors écrit dans trois graphies différentes. A partir de l'édition de 1537, la troisième graphie, que l'on nomme onciale, est supprimée. Il faut d'ailleurs mentionner que l'enfant ne reproduit probablement pas ces graphies lors de son apprentissage de l'écriture, puisque celles-ci sont des caractères destinés à l'imprimerie.

L'abécédaire fait ainsi partie des innovations importantes apportées par Olivétan et ne ressemble pas aux tables alphabétiques plus « basiques » qui sont d'usage au XVI^e et XVII^e siècles chez les protestants comme chez les catholiques. En effet, nous n'avons pas simplement ici une liste de lettres classées par ordre alphabétique, mais une page dédiée à l'identification des lettres. Celles-ci sont classées en fonction de leurs valeurs phonétiques en consonantes, aspirations, voyelles, diphtongues simples ou doubles

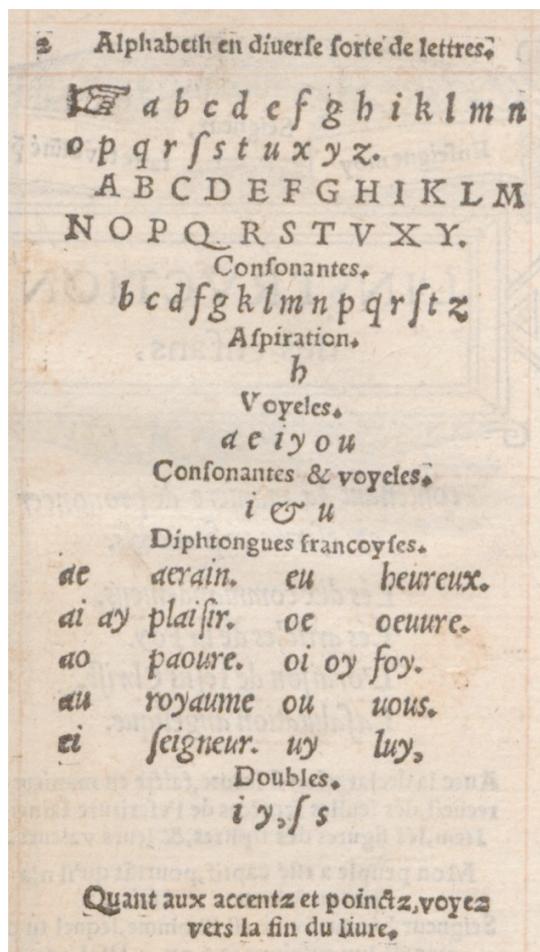
¹ Sur *L'instruction des enfans*, on consultera : BERTHOUD, Gabrielle, « L'Édition originale de l'Instruction des enfans par Olivétan », *art.cit.*, pp. 70-79 ; DELARUE, Henri, « Olivétan et Pierre de Vingle à Genève », *art.cit.*, pp. 105-118 ; DROZ, Eugénie, « Pierre de Vingle l'imprimeur de Farel », *art.cit.*, pp. 38-78 ; HÉBRARD, Jean, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », *art.cit.*, pp. 1-52.

² En annexe, j'ai établi le plan détaillé de la structure de chacune des versions de *L'instruction des enfans*. (Annexe 3)

(plusieurs « doubles » sont supprimées dès 1537 ; il ne reste plus que les « i » et les « s »).



OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit., 1533, f. [A1 v.].



OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit., 1537, f. [A1 v.].

L'abécédaire d'Olivétan s'inscrit alors directement dans les réflexions sur les structures de la langue française et de son orthographe.

Suit ensuite une autre page dédiée aux lettres, dans laquelle Olivétan présente les vingt-trois lettres de l'*abc*. Celles-ci sont systématiquement accompagnées de leur son, leur nom, plusieurs syllabes, ainsi qu'un mot commençant par chacune d'elle. Cette manière de présenter l'alphabet simplifie d'ailleurs l'apprentissage de l'enfant, puisque celui-ci voit sur la même page les clés d'une bonne prononciation.

Les. xxiiij. lettres de a b c.

Sds.	Noms.	Syllabes.	Mots.
A	a	a ab	Adam
B	b	ba be bi bo bu	Baruc
C	c	ca ce ci co cu	Cesar
D	d	da de di do du	Daniel
E	e	eb	Eliè
F	f	fa fe fi fo fu	Felix
G	g	ga ge gi go gu	Gedeon
H	h	ha he hi ho hu	Habacuc
I	i	ib	Israël
K	k	ka ke ki ko ku	Karolus
L	l	la le li lo lu	Lazare
M	m	ma me mi mo mu	Mariè
N	n	na ne ni no nu	Noël
O	o	ob	Oseè
P	p	pa pe pi po pu	Paul
Q	q	qua que q̄ quo qui	Quart?
R	r	ra re ri ro ru	Ruth
S	s	sa se si so su	Salomō
T	t	ta te ti to tu	Tobie
V	vu	ub	Vue
X	x	ix pa pe pi po pu	Xerxes
Y	y	yb	
Z	z	zet za ze zi zo zu	Zebedee

OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit., 1533, f. [A2 r.].

La partie concernant les lettres s'arrêtent dès cette deuxième page dans les trois éditions de *L'instruction des enfans*. Débute ensuite le traité religieux à proprement parler.

Le catéchisme protestant commence alors par le *Pater Noster*, le *Credo*, les Dix Commandements, le Mystère de l'incarnation et les deux sacrements (du baptême et de la *table de nostre Seigneur*). En soi, l'usage de textes religieux est habituel dans les manuels pédagogiques de ce genre.

Les trois éditions se terminent ensuite sur un message au lecteur, dans lequel Olivétan nous explique son enseignement de la pratique de la lecture et de l'écriture. Ce texte sera étudié plus en détail dans le prochain chapitre. S'y trouve encore la liste des « livre Canoniques de la sainte Bible », ainsi que la liste et le nom des nombres de 1 à

108 (de 1 à 102 pour les versions de 1537 et 1540⁵), offrant la correspondance entre chiffres romains (pour le calcul sur abaque) et chiffres arabes (pour le calcul à la main), suivis de quelques explications concernant l'utilisation du zéro.

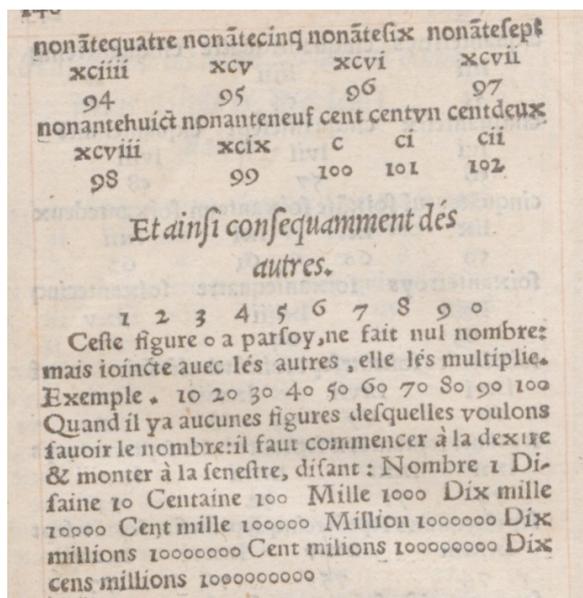
¶ Sensuyent les noms des nōbres communs et siphres, avec leurs valeurs.

Vn	deux	troys	quatre	cinq	six	sept	huiſt	neuf
i	ii	iii	iiii	v	vi	vii	viii	ix
1	2	3	4	5	6	7	8	9
dix	vnze	douze	treize	quatorze	quinze	seize		
x	xi	xii	xiii	xiiii	xv	xvi		
10	11	12	13	14	15	16		
dixsept	dixhuiſt	dixneuf	vīgt	vīgtvn	vīgtdeux			
xvii	xviii	xix	xx	xxi	xxii			
17	18	19	20	21	22			
vīgttroys	vīgtquatre	vīgtcīq	vīgtſix	vīgtsept				
xxiii	xxiiii	xxv	xxvi	xxvii				
23	24	25	26	27				
vīngthuiſt	vīngtneuf	trente	trente vn	trentedeux				
xxviii	xxix	xxx	xxxi	xxxii				
28	29	30	31	32				
trētetroys	trētequatre	trētécīq	trētēſix	trētēsept				
xxxiii	xxxiiii	xxxv	xxxvi	xxxvii				
33	34	35	36	37				
trentehuiſt	trenteneuf	quarante	quarante vn					
xxxviii	xxxix	xl	xli					
38	39	40	41					
quarantedeux	quarātroyſ	quarantequatre						
xlii	xliii	xliiii						
42	43	44						
quarātécīq	quarātēſix	quarātēsept	quarātēhuiſt					
xliv	xlvi	xlvii	xlviii					
45	46	47	48					
quarāteneuf	cinquāte	cinquāte vn	cinquātedeux					
xlix	l	li	lii					
49	50	51	52					

147

cīquantetroys	cinquantequatre	cinquantecīq	
liii	liiii	lv	
53	54	55	
cinquantēſix	cinquantēsept	cīquantēhuiſt	
lvi	lvii	lviii	
56	57	58	
cinquāteueuf	ſoixāte	ſoixantevn	ſoixantedeux
lix	lx	lxi	lxii
59	60	61	62
ſoixantetroys	ſoixantequatre	ſoixantecīq	
lxiii	lxiiii	lxv	
63	64	65	
ſoixātēſix	ſoixātēsept	ſoixātēhuiſt	ſoixāteneuf
lxvi	lxvii	lxviii	lxix
66	67	68	69
ſeptante	ſeptante vn	ſeptantedeux	ſeptantetroys
lxx	lxxi	lxxii	lxxiii
70	71	72	73
ſeptātēquatre	ſeptātécīq	ſeptātēſix	ſeptātēsept
lxxiiii	lxxv	lxxvi	lxxvii
74	75	76	77
ſeptantēhuiſt	ſeptanteneuf	oſtante	oſtante vn
lxxviii	lxxix	lxxx	lxxxī
78	79	80	81
oſtātedeux	oſtātetroys	oſtātēquatre	oſtātécīq
lxxxii	lxxxiii	lxxxiiii	lxxxv
82	83	84	85
oſtantēſix	oſtantēsept	oſtantēhuiſt	oſtanteneuf
lxxxvi	lxxxvii	lxxxviii	lxxxix
86	87	88	89
nonante	nonante vn	nonantedeux	nonantetroys
xc	xcī	xcii	xciii
90	91	92	93

⁵ Jean Girard, imprimeur de ces deux versions, a probablement simplement fait le choix de réduire la liste des nombres, par manque de place sur sa page.



OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit, 1537, f. [K1 v.] - f. [K2 v.].

Une liste des abréviations⁶ courantes et utilisées dans le manuel se trouve directement à la suite des nombres. Les volumes se closent alors tous sur deux citations tirées de la Bible. La première est tirée d'un psaume : « En quoy corrigera l'adolescent sa voye ? En y prenant garde, selon la parole ». La deuxième est un extrait de l'Évangile selon Matthieu : « Laissez venir a moy les petis, [et] ne les empeschez point : car a telz est le royaume des cieux ».⁷

Nous avons terminé l'analyse du contenu présent dans les trois éditions de *L'instruction des enfans*. Y'a-t-il encore des ajouts ou des suppressions entre les trois opuscules ?

Nous pouvons remarquer une transformation importante de la construction du texte et du sens donné à celui-ci entre 1533 et 1537. Quelques éléments sont ajoutés et quelques-uns sont supprimés. En réalité, un seul élément a été supprimé entre l'impression de Pierre de Vingle et celle de Jean Girard : la lettre « A son bon frere Ant[oine] Son[ier] Salut ». Celle-ci, comme nous l'avons déjà mentionné précédemment, n'est plus nécessaire dans les autres versions de *L'instruction des enfans*. En effet, par cette lettre, Olivétan désirait prévenir le lecteur que son traité n'avait pas été imprimé avec la typographie et l'orthographe désirées. Mais Jean Girard, dès la deuxième édition en 1537, respecte la ponctuation et l'orthographe

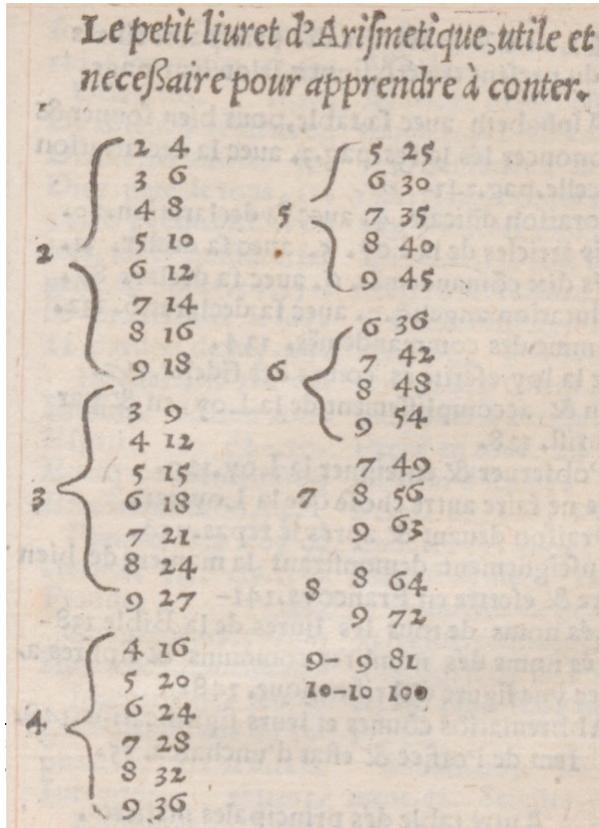
⁶ Les listes de 1533 et 1537 sont en annexe. (Annexe 5)

⁷ OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit, 1533, f. [H8 v.].

proposée par Olivétan. Il n'a donc plus besoin de signaler son regret quant à la vétusté du matériel utilisé par l'imprimeur de Genève.

Les éléments ajoutés dès la version de 1537 sont quant à eux beaucoup plus significatifs. Le plus long ajout de Pierre-Robert Olivétan, une série de versets groupés sous diverses rubriques, concerne le statut de l'Eglise et les relations mutuelles entre ses membres : *De l'estat & office de l'Eglise, tant en particulier que en general*⁸. D'ailleurs, pour compléter cet enseignement légal et religieux, Olivétan ajoute à sa version de 1537 deux paragraphes traitant de la loi : *De la Loy escrite és cœurs dés fideles*⁹ et *le commandement que Dieu fait de garder et faire garder la loy à tous*¹⁰.

Plus intéressant pour notre sujet sur l'éducation et l'apprentissage des rudiments à la Renaissance, notre auteur complète son travail d'un « petit livret d'arismetique, utile et necessaire pour apprendre à conter », ainsi qu'une « table et registre des principaux titres du présent traité, signez selon leur page » et « autre table des principales matières ». Ce livret d'arithmétique présent dans les éditions de 1537 et 1540 est une innovation importante du manuel scolaire encore au XVI^e siècle. Comme nous le verrons, en comparaison avec notre corpus élargi, Olivétan est le seul à proposer un enseignement, même rudimentaire, de mathématique.



OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit, 1537, f. [K3 r.].

Les éléments ajoutés à la version de 1540 sont quant à eux plus minces : un message de « l'imprimeur au lecteur », ainsi que deux psaumes en entier, le n° 118 et le n° 130.¹¹ Il est toutefois ici difficile de savoir si Olivétan a choisi de les ajouter ou si Jean Girard l'a voulu. En effet, lors de la réédition de son texte, nous savons qu'Olivétan est déjà mort. En l'absence d'éléments supplémentaires, nous émettons l'hypothèse que l'imprimeur a choisi seul d'ajouter ces éléments.

Nous ne nous attarderons pas plus sur ces nombreuses divergences entre les trois éditions, puisqu'elles touchent en général plus à la forme qu'au fond : suppression ou addition de versets, erreurs amendées, innovations de caractère purement typographiques que nous remarquons notamment grâce à la table des matières et à la tables des accents et des points. Toutefois, il faut considérer cette partie du manuel ajoutée dès 1537 comme innovante et révolutionnaire. Aucun autre livret utilisé pour la comparaison ne contient de table des matières ou des accents et de la ponctuation. Cette pratique ne semble d'ailleurs pas encore généralisée au début du XVI^e siècle selon notre brève recherche sur le site GLN 15-16. Cette table des matières a-t-elle été ajoutée à l'initiative d'Olivétan ou de Jean Girard ? Il est difficile de savoir si Olivétan est toujours à Genève durant l'impression de la deuxième édition de *L'instruction des enfans*, mais il est sûr qu'il ne l'est pas à l'édition de la troisième version. De plus, l'hypothèse de Jean Girard comme initiateur de cette démarche nous semble être la meilleure. En effet, Jean Girard s'intéresse très vite à imprimer des ouvrages faciles et agréables à lire, ne comprenant pas d'éléments pouvant distraire le lecteur du texte. Pour ce faire, il ajoute déjà en 1536 dans sa première version du *Nouveau Testament en françois* une table des matières permettant une lecture plus guidée de l'ouvrage.¹² De plus, l'ajout d'une « Table des accentz et des pointz » dans l'édition de 1537 de *L'instruction des enfans* semble, selon Baddeley, être de son initiative.¹³

Nous reviendrons postérieurement plus en détail sur les transformations concernant la matière pédagogique : l'alphabet est présenté sous une forme différente, les exemples qui l'illustrent ont été partiellement changés, l'épître « au lecteur » est plus développée et un « petit livret d'arismetique » a été ajouté.

¹¹ Comme ces deux textes sont très longs, nous avons fait le choix de ne pas les citer ici. En outre, ils ne sont pas significatifs dans notre analyse.

¹² BRANDT, *Jean Girard : Genevan publisher (1536-1557)*, op. cit., pp. 192-193.

¹³ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, op.cit., p. 219.

En définitive, *L'instruction des enfans* d'Olivétan semble bien être unique pour son époque. En effet, l'articulation en un seul manuel scolaire entre catéchisme, arithmétique et lecture ne se généralise pas avant la fin du XVIII^e siècle, même si nous pouvons déjà trouver des textes de régents protestants et catholiques, qui ont eux-mêmes créé un manuel scolaire en mettant en relation le catéchisme, la lecture et le calcul dès le XVII^e siècle¹⁴. L'historien Jean Hébrard émet d'ailleurs la même hypothèse que nous concernant *L'instruction des enfans*.¹⁵

B) Langue des textes

Maintenant que l'organisation et le contenu des trois éditions de *L'instruction des enfans* sont présentés, nous pouvons nous intéresser à la partie linguistique de celles-ci. En effet, nous pouvons très vite remarquer qu'Olivétan est curieux et averti des problèmes linguistiques, et qu'il voue un intérêt tout particulier à la langue française, à son orthographe et à sa prononciation correcte. Sa traduction des Ecritures, ainsi que l'emploi des signes auxiliaires de l'écriture, le prouvent. Olivétan, dans son épître « Au Lecteur » de l'édition de 1533, préconise notamment l'usage des accents grave, aigu, et circonflexe, de l'apostrophe, de la synalèphe et de l'apocope. *L'instruction des enfans* de 1537 ajoute en plus, comme innovations, le *c* cédille, le « *e* à queue », c'est-à-dire élidé, et quelques signes de ponctuations. Aussi, l'historien Charles Beaulieux a-t-il constaté dans son *Histoire de l'orthographe française* que si, « les accents furent lents à pénétrer [de France en pays étranger,] il faut faire une exception pour Genève [où ils] s'introduisent assez vite grâce, probablement, à Olivétan. » Ce dernier aurait eu avec Jean Girard « le mérite de faire connaître aux imprimeurs genevois les signes

¹⁴ Hébrard nous présente cette nouvelle école, dans laquelle se développe de manière progressive un apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique, en plus du catéchisme. L'historien a choisi, par exemple, la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui a développé ce modèle de scolarisation. Cette Communauté des prêtres de la Saint-Nicolas a été créée en 1612. Dans ce nouveau dispositif, le catéchisme, la scolarisation et ainsi l'alphabetisation des enfants sont essentielles. Ces innovations sont rapportées dans un ouvrage anonyme de 1654 : *L'escole paroissiale ou la maniere de bien instruire les enfans dans les petites ecoles par un Prestre d'une Paroisse de Paris*. Mais il faudra attendre le XVIII^e siècle avec Jean-Baptiste de la Salle (ecclésiastique français et fondateur de l'institut des frères des Ecoles chrétiennes. 1651-1719) pour que soit pensé un processus de scolarisation qui articule le catéchisme avec une scolarisation des cultures marchandes. Le lire-écrire-compter s'impose alors véritablement. (HÉBRARD, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », in *Histoire de l'éducation*, N. 38, 1988, pp. 53-56.)

¹⁵ *Ibid.*, p. 44.

auxiliaires que ceux-ci acceptèrent peu après en même temps qu'il abandonnaient les caractères gothiques ». ¹⁶

C'est pourtant déjà avec Pierre de Vingle (1533) qu'Olivétan recommande au lecteur l'utilisation de certains de ces signes : de l'apostrophe « qui est un terme grec, que nous pouvons appeler retraicte ou revolte, et a figure comme un trait courbe en forme de petit croissant de lune, les deux poinctes vers la main senestre » ¹⁷, de la synalèphe et de l'apocope. Il s'intéresse également à l'accent grave « figuré comme une petite ligne abaissant le haut en arriere » qui permet de distinguer les *e* finaux féminins des masculins ; ceux-ci porteront un « agu, [...] au contraire abaissant le devant ». ¹⁸ L'introduction d'accents et de signes auxiliaires est d'ailleurs considérée comme la caractéristique la plus frappante de l'orthographe nouvelle du XVI^e siècle. ¹⁹ Finalement, l'auteur renvoie, sans en dire davantage, à Quintilien et à l'ouvrage de « Jacques Silvius ²⁰ qui ja nous a promis de restituer la langue francoyse : parquoy je m'en porte » ²¹.

Cependant, lorsque nous regardons de plus près les premières pages de l'édition de 1533, nous découvrons, utilisés de manière aléatoire, l'accent aigu sur l'*e* final tonique seulement trois fois, quatre apostrophes et trois *à*. L'utilisation de l'orthographe choisie par Olivétan n'est pas entièrement respectée. Nous en connaissons toutefois déjà la raison : « L'imprimeur n'a point observé la maniere d'escrire et punctuer, par faute des caracteres qui n'avoit presentement. ²² » Cette tentative doit tout de même être soulignée, car Vingle et Olivétan peuvent être considérés comme novateurs, à cette date. Bien sûr, d'autres grammairiens, notamment parisiens, ont eu plus de répercussions. En janvier 1532, Jacques Silvius mentionnait déjà la distinction des *e* fermé et sourd à l'aide des accents aigu et grave. Et la *Briefve doctrine* présente aussi, dès 1533, l'utilisation du *à*. ²³ Bien que ce signe ne figure pas dans l'épître au lecteur,

¹⁶ BEAULIEUX, Charles, *Histoire de l'orthographe française*, Paris : Champion, 1927, t. II : « Les accents et autres signes auxiliaires », pp. 39-40, cité par BERTHOUD, « L'édition originale de *L'instruction des enfans* », *art. cit.*, p. 78.

¹⁷ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [H7 r.].

¹⁸ *Ibid.*, f. [H6 v.].

¹⁹ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 29.

²⁰ Jacques Silvius (1478-1555) est avant tout un médecin, traducteur et commentateur d'Hippocrate et de Galien. Il étudie également la grammaire, les mathématiques et la linguistique à Paris. (BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, pp. 104-105.)

²¹ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [H7 v.].

²² *Ibid.*, f. [H8 r.].

²³ BERTHOUD, « L'édition originale de *L'instruction des enfans* », *art. cit.*, pp. 78-79.

nous avons pu en trouver quelques-uns dans l'édition de 1533²⁴ et plusieurs dans le texte de 1537, comme ici : « Est monté aux cieux, se sied à la dextre de Dieu le pere tout puissant, et delà viendra juger les vifz et les mortz. »²⁵ Suite à cette présentation, il ne faut toutefois pas amplifier le rôle d'Olivétan en le disant précurseur en matière orthographique, puisque son essai n'a pas eu de suite pendant plusieurs années. Pierre de Vingle, lui-même, ne s'en inspire pas dans ses prochaines publications. Il est vrai que l'imprimeur n'avait pas le matériel adéquat.

Le choix de la langue

Afin de compléter ce chapitre sur la langue des textes, il convient également de s'intéresser au choix de la langue française.

Les débuts de l'époque moderne coïncident avec une forte montée des langues vulgaires, qui se manifeste inévitablement par de nouvelles publications, dont les traductions des Evangiles, dans ces langues. En outre, dès le XVI^e siècle, le développement de l'instruction des enfants est rapide et de nouveaux instruments, comme les catéchismes et les ABC, notamment en langue française, font leur apparition. Les historiens, notamment Flood²⁶ et Higman²⁷, s'accordent d'ailleurs sur le fait que l'un des moyens efficaces de la propagation de la Réforme protestante était par la voie de l'instruction, et en particulier celle des enfants. Mais Gilmont ajoute qu'il faut en nuancer les effets selon les milieux.²⁸ La loi réformée est alors souvent considérée, comme le montre bien l'image qui illustre les *Actes and Monuments*²⁹ de John Foxe, comme la religion du Livre et de l'Écrit par excellence. Sur le bas de cette

²⁴ Comme ici : « Et quand l'ange parvint à elle », OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, *op.cit.*, 1533, f. [G7 v.].

²⁵ OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, *op.cit.*, 1533, f. [A2 v.].

²⁶ FLOOD, « Le livre dans le monde germanique », *art. cit.*, p. 74.

²⁷ HIGMAN, « Le domaine français », *art. cit.*, p. 106.

²⁸ GILMONT, « Réformes protestantes et lecture », *op.cit.*, pp. 277-278.

²⁹ *Le Livre des Martyres* de John Foxe est un récit des martyres chrétiens à travers l'Histoire de l'Occident du I^{er} siècle jusqu'au début du XVI^e siècle. Publié en 1563 par l'éditeur protestant John Day, le livre de Foxe est une affirmation de la Réforme protestante en Angleterre, dans la période des conflits religieux entre protestants et catholiques. Alors, puisque le monarque anglais est également le chef de l'Église en Angleterre, un changement de commandement peut modifier le statut des pratiques religieuses. Les adhérents à la Réforme risquent ainsi une persécution de la part de l'État et plusieurs ont été brûlés sur les places publiques. Le livre de Foxe présente justement ces martyres. (Article de Patrick Collinson, « John Foxe as Historian », d'après le site internet [Johnfoxe.org](http://www.johnfoxe.org) : <http://www.johnfoxe.org/index.php?realm=more&gototype=modern&type=essay&book=essay3>).

image, nous voyons d'un côté des hommes et des femmes protestants qui lisent la Bible et de l'autre, des catholiques, qui prient, avec dans leurs mains, un chapelet.³⁰



Actes and Monuments, John Foxe,
Londres : John Day, 1563

Il faut encore noter que la diffusion du livre imprimé semble aussi avoir conditionné l'histoire de la langue et de la culture du début du XVI^e siècle. En effet, le coût de fabrication et de vente des livres est moins élevé et permet donc une plus large diffusion du texte écrit, bouleversant les moyens d'instruction populaires restés jusqu'alors exclusivement oraux. Dans le cas de la prédication, notamment, qui est habituellement l'instrument de l'enseignement de masse, nous découvrons qu'elle a subi des pressions et des révisions qui ont compromis sa domination incontestable.³¹ Très vite la culture réformiste, et notamment la culture protestante, semble avoir soutenu ce développement important de la diffusion du livre en langue vulgaire, en particulier, même si nous connaissons de nombreuses réticences du côté protestant à mettre les textes religieux dans les mains de la population³². Pour preuve, on remarque une forte augmentation des impressions de textes pieux en français, tels que les vies de saints, les livres d'heures et les liturgies. Toutefois, le besoin de savoir lire est général et se traduit également dans la publication de textes littéraires et non religieux, ainsi que de manuels de grammaire et de rhétorique en français.

³⁰ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, pp. 327-328. En appendice se trouve l'image complète de cette page de garde. (Annexe 4)

³¹ COLETTI, Vittorio, *L'éloquence de la chaire : victoires et défaites du latin entre Moyen Age et Renaissance*, Serventi, Silvano (trad.), Paris : Ed. du Cerf, 1987, p. 137.

³² Voir l'exemple de Luther. Cf *supra* chapitre « Réforme protestante et renouveau de l'éducation » et en particulier les pages 43 à 48.

Ainsi, la Réforme, qui n'a pas développé le livre religieux, a mis en avant une « nouvelle » doctrine, ou plutôt une doctrine restaurée par les textes. En effet, dans cette doctrine qui repose sur l'autorité de l'Écriture, le texte devient important, puisque le choix d'une langue comprise par tous les fidèles concerne la liturgie, le discours théologique et la Bible.³³ Aussi, comme la Réforme a permis les discussions théologiques dans la population par le moyen du livre, Coletti pense que celle-ci a également influencé l'augmentation de l'emploi des langues vulgaires.³⁴

Mais, à la Renaissance, l'instruction passe encore avant tout par le sermon et par la connaissance par cœur des prières et des points de doctrine. La langue orale a toujours une énorme importance dans les enseignements apportés par l'Église. Le but de la lecture n'est alors pas seulement, comme nous pourrions le penser, de lire des versets de la Bible, mais bien un but général de savoir lire, autant la Bible que les classiques de la littérature. L'enseignement en langue vulgaire favorise alors une éducation notamment religieuse plus accessible.

Le choix du français, au début du XVI^e siècle, comme l'a fait Olivétan, n'est donc pas inédit. Il s'inscrit directement dans les nouvelles attentes de la Réforme. Toutefois, nous l'avons vu en introduction de notre travail, plusieurs manuels scolaires imprimés dans les mêmes années que la première version de *L'instruction des enfans*, sont encore en latin.³⁵ Le manuel d'Olivétan est un des premiers³⁶ manuels imprimés de ce type à traiter du français.

Après ces quelques pages consacrées à la comparaison formelle des trois éditions de *L'instruction des enfans* et le choix de la langue française, venons-en à une discussion plus ample du programme pédagogique à la Renaissance.

³³ COLETTI, *L'éloquence de la chaire*, op. cit., p. 491.

³⁴ *Ibid.*, p. 219.

³⁵ Nous le constatons grâce à nos sources comparatives, puisque la majorité d'entre elles contiennent encore du latin (une est entièrement en latin et quatre sont bilingues). Seule *L'instruction des enfans* et deux autres manuels sont entièrement en français.

³⁶ HÉBRARD, « La scolarisation des savoirs élémentaires », art. cit., p. 44.

Chapitre 4 : Un programme pédagogique

Dans ce dernier chapitre, nous allons entrer dans un domaine important de notre recherche : le programme pédagogique à l'époque de la Réforme. Dans celui-ci, nous espérons comprendre comment les enfants apprennent à lire et à écrire au XVI^e siècle. En plus de ces deux aptitudes, nous savons également que le catéchisme joue un rôle important dans cet apprentissage. Dans ce contexte, notre but est alors de comprendre la pédagogie de notre auteur.

Pour ce faire, nous allons présenter systématiquement ces trois apprentissages par rapport à *L'instruction des enfans*, en les comparant avec les sources de notre corpus. Pour finir, nous essaierons de voir en quoi la pédagogie d'Olivétan est - ou n'est pas - originale et nouvelle. Quelles sont les méthodes pédagogiques proposées dans nos sources? Quelles sont les différences dans la composition de ces premiers livres ? Ces manuels sont-ils tous destinés seulement à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en omettant la grammaire, comme l'affirme Paul Grendler ? Et enfin, quelles sont les spécificités de chacune de nos sources ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de répondre par la suite.

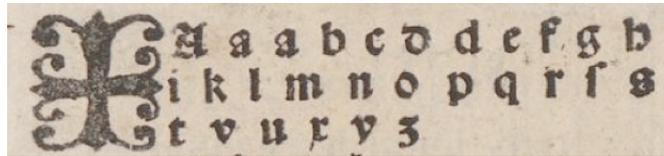
A) Apprendre à lire

Afin de débiter notre analyse des enseignements réformés et catholiques au XVI^e siècle, nous allons d'abord nous intéresser à l'apprentissage de la lecture. Pour cette étude, nous examinerons *L'instruction des enfans*, en comparaison avec les quatre autres manuels de notre corpus, ainsi qu'avec deux premiers livres italiens étudiés par Grendler.

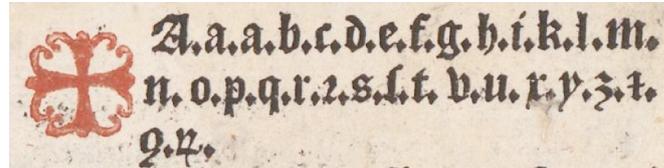
Comme nous l'avons relevé précédemment, les méthodes pour apprendre à lire sont mises au point déjà dès la Grèce Ancienne, et sont encore similaires à la Réforme. Il faut d'abord apprendre les lettres, puis les syllabes, les mots isolés, les phrases et enfin les textes continus. Nous allons essayer de suivre cette méthode pour présenter cet apprentissage grâce à notre corpus de sources.

Commençons ainsi par les lettres et donc l'alphabet. Tous nos manuels, même les premiers livres italiens, mais à l'exception de *L'Instruction et foy d'ung chestien* (1533), commencent par un alphabet. Celui-ci est un peu différent dans chacune de

nos sources comparatives. Celui du *Petit traictié* (1532) commence par vingt-huit lettres : le « a » est écrit trois fois, il manque le « j » et le « w », et le « s » est aussi dédoublé. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'alphabet au début du *Petit traictié* est très ressemblant à celui qui se trouve dans l'*ABC* (1520/1530). La liste des lettres est presque identique (il manque les trois abréviations ainsi qu'un caractère supplémentaire pour le « r » de l'*ABC* dans l'alphabet du *Petit traictié*), la calligraphie est la même (gothique) et les deux débutent par une croix presque identique dans sa forme. Ce sont des croix grecques. Dans l'*ABC* elle est rouge, et dans le *Petit traictié*, elle est noire. Cette croix au début du manuel indique aux enfants qu'ils doivent faire le signe de croix avant de débiter la leçon¹.



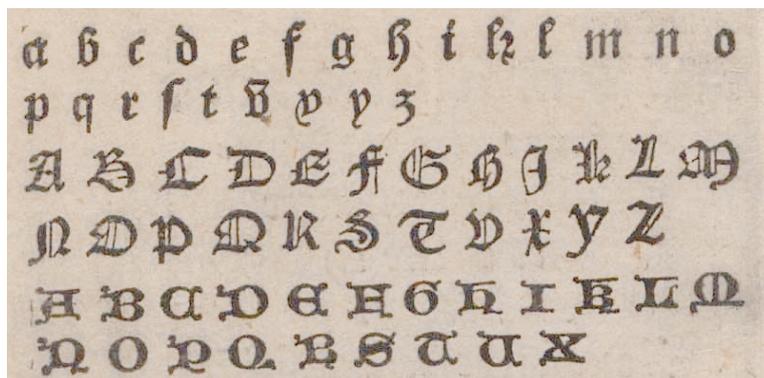
Petit traictié, pour parvenir a la vraye cognoissance des lettres et syllables, fort bon et prouffitable aux enfans, Genève : Wygand Koeln. 1532, f. [A1 v.].



Abc, [1520/1530], f. [A1 r.].

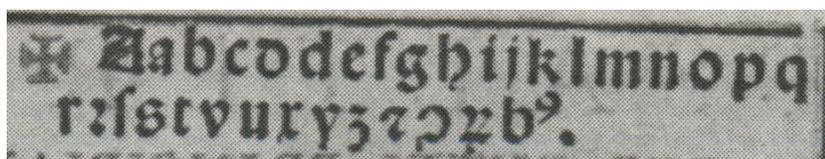
L'alphabet des trois éditions de *L'instruction des enfans*, quant à lui, n'est ni précédé d'une croix, ni composé de vingt-huit lettres, mais de vingt-trois : le « s » est dédoublé et il manque, comme souvent dans les alphabet du début du XVI^e siècle, les « j », « v » et « w ». De plus, l'alphabet est ici écrit trois fois, et ce dans trois calligraphies différentes : minuscule, majuscule et onciale, une graphie ancienne utilisée surtout dans les titres, comme ornement. Cette troisième écriture est supprimée dans les éditions de 1537 et 1540.

¹ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy, op.cit.*, p. 143.

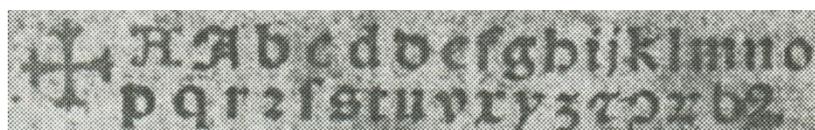


OLIVETAN, *L'instruction des enfans*,
op.cit, 1533, f. [A1 v.]

Il est alors intéressant de comparer ces trois manuels, dont l'alphabet n'est jamais composé du « j » et du « v » notamment, avec les deux livres italiens.



Psaletrio per putti principianti con la Dottrina Christiana aggiunta, Bologne, 1575



Manuel sans titre de Perugia, 1578

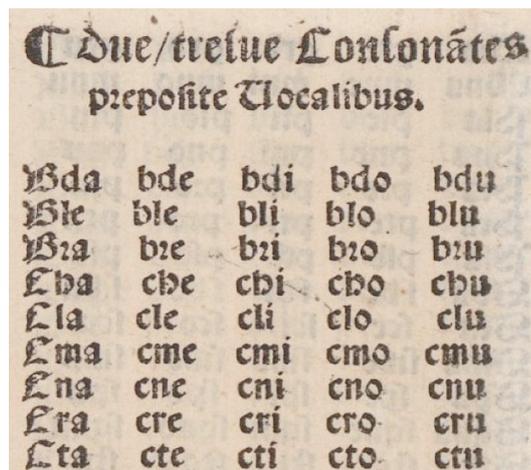
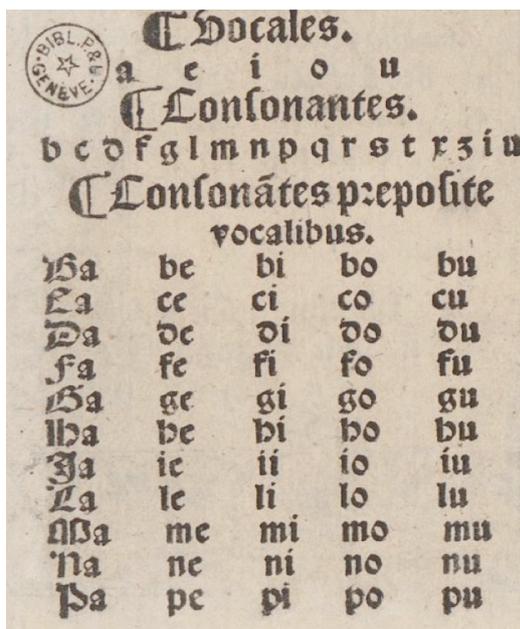
En effet, ceux-ci, imprimés plus de quarante ans après la première édition de *L'instruction des enfans*, se constituent d'un alphabet plus semblable à celui que nous connaissons, comprenant vingt-cinq lettres (nous y trouvons le « j » et le « v »). Il manque toujours le « w » et quelques lettres, comme les « a », « d », « r » et « s » sont doubles, probablement, selon Grendler, afin de montrer des écritures différentes². Une liste d'abréviations courantes est toujours présente à la suite de ces alphabets, notamment pour le « et », les « rum, run », les « con, com » et le « us ». Ces abréviations se trouvent également dans la liste des abréviations de *L'instruction des enfans* de 1533, mais toutes à l'exception des « rum, run » ne sont plus utilisées et sont transformées (& pour le « et ») dès l'édition de 1537.³

² GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op.cit.*, pp. 147-149.

³ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit*, 1533, f. [H6 r.]; OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit*, 1537, f. [K2 v.]. Ces deux listes d'abréviations se trouvent dans nos annexes. (Annexe 5).

Il semble alors évident que les enfants commencent l'apprentissage de la lecture en apprenant par cœur l'alphabet présent en introduction de son manuel, en le lisant probablement à haute voix.

L'élève cherche ensuite à associer les sons avec les lettres, peut-être en les montrant sur son livre. Ainsi, nous pouvons remarquer que les professeurs de la Renaissance, comme les anciens Grecs et Romains avant eux, prêtent beaucoup d'importance à l'apprentissage des syllabes et à leur utilisation dans la lecture. L'enseignement de la lecture est très orienté par celles-ci. Les enfants doivent alors pouvoir joindre les lettres ensemble, afin d'en faire des syllabes, comme *ba, be bi, bo, bu*, etc. Et comme le montre très bien le *Petit traictié*, l'apprentissage des syllabes est aussi progressif. Les enfants commencent d'abord par la lecture de syllabes à deux lettres, et terminent avec celles à trois lettres, comme « *cra cre cri cro cru* »⁴.



*Petit traictié, op.cit., f. [A1 v.];
f. [A3 r.]*

L'enfant est alors capable de lire des mots composés de deux syllabes de deux lettres, comme *Ro ma*, et ainsi de suite.⁶

L'alphabet n'est donc pas le seul élément appris de manière systématique par les élèves au XVI^e siècle. L'intérêt s'est encore déplacé vers les syllabes, et comme nous

⁴ *Petit traictié, op.cit., f. [A3 r.]*.

⁶ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy, op.cit., p. 159.*

l'avons relevé avec *L'instruction des enfans*, vers les aspirations et la différence entre « consonantes » et voyelles. Nous pouvons d'ailleurs remarquer que le *Petit traictié* et *L'instruction des enfans* considèrent le « i » et le « u » à la fois comme des consonnes et comme des voyelles, appelées communément *u consonne* et *i consonne*, ce qui est courant à cette époque. Dans *L'instruction des enfans*, ces deux lettres sont clairement reprises dans la catégories « consonantes et voyeles ». Elles sont également listées avec les voyelles, mais ne sont pas inscrites dans la liste des consonnes, alors que dans le *Petit traictié*, il n'y a pas de mention de voyelles pouvant être considérées comme des consonnes ou inversement. Elles sont simplement indiquées directement à la fois dans les « vocales » et dans les « consonantes », mais ici, en fin de liste. Nous pouvons ainsi affirmer que les lettres « i » et le « u » peuvent avoir tantôt la valeur vocalique tantôt la valeur consonantique : elles sont alors les lettres « j » et « v » de notre alphabet actuel, puisque celles-ci ne sont pas encore clairement distinctes au XVI^e siècle. Ce ne sera que lors de la quatrième édition du dictionnaire de l'Académie, en 1762, que les deux lettres seront clairement séparées : « Substantif masculin, la vingt-deuxième lettre de l'Alphabet François, qu'on appeloit abusivement u consonne, & que dans l'appelation moderne on nomme v. »⁸ L'alphabet comprend alors 25 lettres avec les entrées du « i », du « j », du « u » et du « v ». L'alphabet est de 22 lettres à la Renaissance pour Robert Estienne qui donne dans sa *Grammaire françoise* : A, B, C, D, E, F, G, H, I, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, X, Y, Z.⁹ Pour *L'instruction des enfans*, l'*ABC* et le *Petit Traictié*, cet alphabet est également complété de la lettre « k » et est donc composé de 23 lettres. Le *Petit traictié*, qui est en fait un livre d'école composé seulement d'un alphabet et de listes de syllabes, ne sera plus étudié ultérieurement dans cette analyse, puisqu'il s'arrête à cette étape, non moins importante, de l'apprentissage.

En outre, les enfants qui apprennent les rudiments grâce à *L'instruction des enfans*, commencent probablement, après avoir lu les lettres et les syllabes à haut voix, par la

⁸ BEAULIEUX, Charles, *Les accents et autres signes auxiliaires de la langue française : étude historique*, Paris : H. Champion, 1927, t. II : « Les accents et autres signes auxiliaires », p. VIII ; Reproduction de la page du dictionnaire sur le site <http://www.pierrebouillon.com/2011/01/dictionnaire-de-lacademie-francaise.html> (Article consulté le 28 février 2012).

⁹ ROBERT, Estienne, *Traicté de la grammaire françoise ; La manière de tourner en langue françoise les verbes*, 1557, Slatkine (Genève) et [diffusion Champion] (Paris) (Ed.), p. 5

lecture des mots, ou pour la plupart des noms, proposés par Olivétan à côté de chacune des lettres dans sa « liste des lettres de a b c »¹⁰ :

A ⇒ Adam	M ⇒ Marie
B ⇒ Baruc	N ⇒ Nathan
C ⇒ Cesar	O ⇒ Oreb
D ⇒ Daniël	P ⇒ Paul
E ⇒ Eliah	Q ⇒ Quartus
F ⇒ Felix	R ⇒ Ruth
G ⇒ Gedeon	S ⇒ Salomoh
H ⇒ Habakuk	T ⇒ Tobiah
I ⇒ Israël	U ⇒ Uriah
K ⇒ Kadés	X ⇒ Xerxés
L ⇒ Lazare	Z ⇒ Zebedés

L'instruction des enfans est d'ailleurs le seul manuel de notre corpus à relier un mot avec une lettre et à suivre méthodiquement la méthode d'apprentissage progressive mise au point déjà au VIII^e siècle avant notre ère. Il est aussi intéressant de relever que les noms proposés par Olivétan sont pour la plupart des prénoms ou des noms tirés de textes scripturaires, comme « Adam », qui est un personnage de la *Genèse* ou « Gedeon », qui est un personnage du *Livre des Juges*, un livre de la Bible hébraïque. D'autres comme « Baruc » ou « Tobiah », sont les noms de livres apocryphes de la Bible et « Paul » est le prénom d'un des douze apôtres de Jésus. Nous pouvons alors émettre l'hypothèse qu'Olivétan a peut-être choisi ces mots pour préparer et initier l'enfant à la lecture des prières et textes de la Bible.

De plus, nous pouvons encore relever que *L'instruction des enfans*, dès la première page, peut être réellement considéré comme un manuel de lecture, puisque l'auteur met en avant le « h » comme une aspiration et les « ae », « ai/ay », « au », etc. comme des diphtongues, permettant ainsi à l'élève de faire attention à sa prononciation. A la deuxième page, avec les listes des lettres et des mots, il leur montre également comment ils doivent prononcer les lettres en insistant sur le son de celles-ci, comme « bé » pour « b », « cé » pour « c » et « dé » pour « d ». Nous reviendrons ultérieurement dans notre travail sur ces méthodes d'enseignement propres à Olivétan.

Enfin, selon les méthodes traditionnelles, l'enfant commence à lire des textes, souvent déjà connus, qu'il apprend par cœur. La composition de chacun de nos manuels nous indique alors que l'enfant apprend à lire grâce à un matériel de lecture composé de

¹⁰ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [A2 r.]

prières. En effet, le premier texte qui suit invariablement les alphabets, est le *Pater Noster*, qui parfois est imprimé en syllabes divisées, comme nous l'indique Grendler, afin de faciliter la lecture (*Pa ter nos ter*)¹¹. Ce type de division syllabique ne se trouve ni dans le manuel d'Olivétan ni dans le corpus des ouvrages comparatifs, mais la prière du *Pater Noster* ne manque dans aucune de nos sources. Cette prière est d'ailleurs probablement connue des enfants avant même qu'ils commencent l'apprentissage de la lecture. Le choix de ces textes liturgiques est ensuite un peu plus variable, mais l'*Ave Maria* et le Credo, aussi appelé *Symbolum Apostolorum*, notamment dans les deux manuels italiens, ne manquent que rarement, comme nous le verrons dans le chapitre consacré à l'éducation religieuse.

Pour finir, comme nous l'avons déjà mentionné antérieurement, ces manuels n'ont que très peu variés selon les pays. Tous ceux qui sont issus d'Italie, de France, d'Angleterre ou d'Allemagne, ont le même contenu et sont des livres de petit format (In-8°). Les enfants des écoles catholiques (en France ou en Italie) et des écoles protestantes (en Allemagne et en Angleterre) du XVI^e siècle apprennent ainsi à lire à et à écrire dans le même type de manuel scolaire.¹² Ils apprennent d'abord à reconnaître les lettres de l'alphabet, puis à lire les syllabes, les mots et les phrases, comme le faisaient avant eux les Grecs et les Romains, mais aussi les enfants au Moyen-Âge. L'apprentissage de la lecture se fait alors en rassemblant ces éléments. Cette méthode d'apprentissage sera d'ailleurs encore utilisée plusieurs siècles après la Renaissance.¹³

¹¹ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op.cit.*, p. 155.

¹² *Ibid.*, pp. 155-156.

¹³ *Ibid.*, p. 142.

B) Apprendre à écrire

Comme deuxième apprentissage, nous savons que le manuel d'Olivétan enseigne également l'écriture. Qu'en est-il donc de cette apprentissage ? Après avoir appris à lire couramment les lettres, les syllabes, les mots puis les prières, les enfants commencent-ils à écrire, d'abord en recopiant l'alphabet, puis les mêmes prières ? Pierre Robert Olivétan propose-t-il d'apprendre d'abord à lire ou à écrire ? Ces deux apprentissages sont-ils enseignés simultanément ? La grammaire est-elle également abordée dans nos manuels ? Voilà autant de questions qui seront abordées dans cette partie de notre travail.

Lorsque l'enfant maîtrise suffisamment son alphabet, il peut s'entraîner à écrire les lettres, puis les mots et ainsi de suite. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie de notre travail, l'apprentissage de l'écriture se faisait, comme celui de la lecture, progressivement du plus simple au plus complexe, lettres isolées, syllabes, mots, courtes phrases, puis textes suivis. Mais lorsque nous observons de plus près le manuel de *L'instruction des enfans*, et plus précisément l'épître *Au Lecteur*, nous pouvons imaginer qu'Olivétan attachait un peu plus d'importance à la prononciation, et donc à la lecture, qu'à l'écriture. Pourtant, l'apprentissage de la lecture semble assez rapidement se mêler à celle de l'écriture, puisque, lorsqu'il donne des indications pour la prononciation, ceux-ci servent également à une bonne orthographe, et donc, à une bonne écriture : « Icy faut considerer ceste figure, ç, nommée, c à queuë [...] lequel se prononce doucement comme en ce mot leçon : affin qu'on ne die lekon. »¹ Ainsi, lorsque nous étudions le manuel d'Olivétan, nous remarquons que pour l'apprentissage de l'écriture, l'auteur ne s'intéresse pas seulement à l'écriture des lettres, mais également à l'orthographe et aux phrases grammaticalement correctes. Au même titre que le petit livre *Briefve doctrine pour deuement escrire en langaige françoys*², l'épître *Au Lecteur* de *L'instruction des enfans* peut être considéré comme un court manuel grammatical, où sont proposées d'importantes réformes orthographiques (apostrophe, accents, cédille, marque phonétique du *e* muet).

¹ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [17 v.].

² Ci-après la littérature secondaire traitant de la *Briefve doctrine* : BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, pp. 175-177 ; CATACH, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, pp. 51-70 ; BEAULIEUX, *Histoire de l'orthographe française*, *op.cit.*, pp. 28-32 / pp. 103-123.

Dans ce chapitre, nous ne voulons pas redéfinir précisément quelles sont les étapes de cet enseignement, car nous l'avons déjà fait dans la première partie de ce travail³. Nous allons simplement répéter les étapes importantes décrites par Grendler. L'élève apprend à écrire, probablement en suivant la pédagogie de la Rome ancienne. L'enseignant écrit l'alphabet, les syllabes et les mots (ce sont ces éléments que nous retrouvons en premier dans chacune de nos sources). Ensuite, il pose sa main sur celle de l'élève et le guide dans la réalisation de ces lettres. Lorsque l'enfant est plus à l'aise, il s'entraîne seul en copiant plusieurs fois les mêmes lettres et en répétant l'exercice plusieurs fois. Après avoir appris une à une les lettres, il commence à écrire les syllabes et finalement les mots. L'enseignant apprend à l'élève à écrire les lettres toutes à la même grandeur. Après avoir appris à les écrire, l'élève commence alors à recopier des textes plus longs.⁴

Cependant, le manuel de *L'instruction des enfans* ne nous donne pas les moyens de connaître l'apprentissage physique de l'écriture (exemple : par où commencer pour écrire la lettre *a*, quelles sont les mouvements de la main pour chaque lettre, etc.). L'enfant a en effet obligatoirement besoin de l'aide d'un enseignant, puisqu'il suit le professeur et recopie les mouvements et les formes montrées. L'apprentissage de l'écriture ne peut pas s'acquérir individuellement. Il est donc difficile de comprendre si l'enfant apprend d'abord à écrire ou à lire, ou si ces deux apprentissages sont enseignés simultanément comme à l'Académie de Lausanne⁵ ou dans l'Antiquité. Ce que nous pouvons pourtant supposer, c'est que les deux étaient enseignés en même temps, dans la septième classe, comme cela se faisait déjà dans l'Antiquité. Bien sûr, si nous observons les deux premières pages de *L'instruction des enfans*, avec l'alphabet et les mots, nous pouvons supposer que l'enfant lit d'abord chacune des lettres avant de les écrire. En effet, dans la liste des « lettres de a b c », le son de la lettre est le premier élément mis en avant, après la dite lettre écrite en majuscule et en minuscule et avant la liste des syllabes : « B b **bé** ba be bi bo bu ». Il n'y a d'ailleurs aucune indication dans le titre de la présence des lettres en majuscule et en minuscule. Il commence directement par les termes « **Sons**. Noms. Syllabes. Motz. ». Les prières qui suivent ces premières pages introductives ne nous permettent pas non plus de

³ Voir la partie du chapitre 2 intitulée « L'écriture » de la première partie de ce travail.

⁴ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy, op.cit.*, pp. 327-328.

⁵ CROUSAZ, Karine, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560)*, Leiden ; Boston : Brill, 2012, *Education and society in the Middle Ages and Renaissance* ; vol. 41, p. 343.

savoir si elles étaient d'abord lues ou écrites. Mais en acceptant l'idée que l'enfant ne peut pas apprendre seul l'écriture et qu'il a besoin du maître d'école qui lui montre la forme des lettres et le guide dans cet apprentissage, nous pouvons émettre l'hypothèse que le manuel de *L'instruction des enfans*, est probablement un livre plus destiné à l'étude de la lecture que de celle de l'écriture. Aussi, les caractères utilisés dans le manuel sont employés essentiellement pour l'impression. Ce sont des caractères d'imprimerie qui ne sont probablement pas reproduit par les enfants lorsqu'ils apprennent à écrire.

Notons encore que l'apprentissage de la lecture en même temps que l'écriture semble plutôt courant dès le milieu du XVI^e siècle, puisque Jean Calvin, dans son ouvrage *L'ordre du college de Geneve*, nous indique que les enfants apprennent dès la septième classe⁶ « a lire couramment » et « que ceulx qui seront en aage, commencent aussi d'apprendre a escrire », c'est à dire à former les lettres, toujours dans la septième classe. C'est d'ailleurs clairement dans la sixième classe que Calvin nous indique les étapes de l'apprentissage de l'écriture, puisque l'on y enseigne « es six premiers mois de l'an les premiers rudimens des declinaisons & conjugaisons, en la plus grande simplicité que faire se pourra. » Et ce n'est qu'en cinquième classe que les enfants commencent les « [petits exercices] a escrire, ou composer ». ⁷ L'enseignement de l'écriture et de la grammaire se continue ensuite jusqu'à la quatrième classe, où l'enfant commence alors à lire, à décliner et à conjuguer en grec. Le latin est déjà étudié dès la sixième classe. ⁸ Ainsi, aucune partie de notre manuel ne nous permet vraiment de visualiser les méthodes employées par Olivétan. C'est pourquoi nous ne nous concentrerons pas d'avantage sur cet apprentissage physique des lettres et des mots, mais plus sur l'étude de la grammaire (c'est-à-dire la phonétique et l'orthographe, mais pas la syntaxe) et, plus particulièrement, de l'orthographe française.

Aussi, comme la plupart des manuels choisis pour notre étude ne se composent que d'une partie avec l'alphabet, les consonnes, les voyelles et un catéchisme, nous allons nous intéresser essentiellement à l'épître *Au Lecteur*⁹ de *L'instruction des enfans*

⁶ La septième classe à Genève au XVI^e siècle correspond de nos jours à la première classe.

⁷ *L'ordre du College de Geneve*, [Calvin, Jean], Genève : Robert I Estienne, [1559], f. [B1 v.].

⁸ *Ibid.*, f. [B2 v.].

⁹ J'ai fait une transcription de cette épître des deux premières éditions de *L'instruction des enfans* (1533 et 1537). Elles se trouvent en annexe. (Annexe 6)

(1533)¹⁰ et à la *Briefve doctrine pour deument escrire en langaige françoys* (1533), publiée dans le *Miroir* de Marguerite de Navarre, dans cette partie de notre analyse.

Ces deux courts manuels grammaticaux sont publiés la même année, en 1533, et suivent une même logique en traitant partiellement des mêmes points : l’apostrophe, les voyelles, le synalèphe, l’apocope, la différence entre le *e* masculin et le *e* féminin, et la prononciation du *c* (*c*, *ç*). Ces dernières pages de *L’instruction des enfans* sont en effet consacrées à la prononciation et à l’emploi d’accents et autres signes, dont certains sont utilisés (à une date vraiment précoce, selon Baddeley) en essai dans le texte.¹¹ Mais avant de nous concentrer entièrement sur l’étude de l’écriture, de l’orthographe et de la grammaire, quelle est la relation entre nos deux textes ? Et se sont-ils influencés ?

Tous deux publiés en 1533, il faut essayer de définir aussi précisément que possible la date de rédaction et celle de publication de ces textes. L’épître « A son bon frere Ant[oine] Son[ier] Salut » nous apprend qu’Antoine Saunier a vu « de la les Alpes » (dans le Piémont) *L’instruction des enfans* écrite par Olivétan, lorsqu’il se trouvait en sa compagnie pendant l’hiver 1532. La fin de cette lettre nous indique également que *L’instruction des enfans* a été imprimée à Genève. Dans ce cas, selon Baddeley, sa date de publication ne peut se situer qu’entre le début de l’année 1533 et la fin du mois de juin, date à laquelle Pierre de Vingle quitte Genève pour Neuchâtel. Aussi, l’impression de *L’instruction des enfans* serait automatiquement antérieure à celle de la *Briefve doctrine*, dont la première version, incomplète, est parue à Paris entre juin et décembre 1533.¹² Chose curieuse : nulle mention de *L’instruction des enfans* n’est pourtant faite dans la *Briefve doctrine*.

Cependant, une autre hypothèse a été avancée par Gabrielle Berthoud, qui donne une version différente des faits : cette épître serait une véritable lettre adressée à Saunier pour l’informer des aléas de la publication, et dans ce cas, elle aurait dû être écrite lors d’une période d’absence de Saunier ; or, celui-ci n’a été absent de Genève qu’à partir du mois d’août 1533. Dans ces conditions, *L’instruction des enfans* aurait été

¹⁰ Nous avons choisi de travailler la partie sur l’apprentissage de la lecture avec l’épître de l’édition de 1533 de *L’instruction des enfans*, pour la comparaison avec la *Briefve doctrine* publiée également en 1533. Nous compléterons toutefois nos propos avec les éléments ajoutés dans la version de 1537 de *L’instruction des enfans*.

¹¹ BADDELEY, *L’orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 167.

¹² *Ibid.*, pp. 171-172.

imprimée à Neuchâtel.¹³ En revanche, il est difficile de comprendre pourquoi l'épître serait signée « de Genesve » si elle avait été rédigée, une fois l'impression terminée, à Neuchâtel. Aussi, pourquoi aurait-il pris autant de précautions en choisissant des pseudonymes et des noms abrégés si le livret a été imprimé à Neuchâtel, où de telles précautions ne s'imposaient pas ? Elles auraient en revanche été nécessaires à Genève, d'où Olivétan et Saunier ont été bannis en 1532.¹⁴ Selon Catach, il a pu y avoir entente entre imprimeurs français et genevois. Cela expliquerait le silence d'Olivétan à Genève et de Dolet à Lyon au sujet de leur source.¹⁵ Il est ainsi délicat de répondre à cette question et nous ne pouvons avoir qu'une garantie : la rédaction du livret d'Olivétan remonte au plus tard au début de l'année 1533, puisque Saunier l'a déjà vu pendant l'hiver 1532-1533. Toutefois, Baddeley et Beaulieux s'accordent pour dire que la *Briefve doctrine* a été publiée probablement en entier au mois de décembre de l'année 1533.¹⁶ Il est donc difficile de voir comment *L'instruction des enfans* aurait pu s'inspirer de la *Briefve doctrine*, même si Beaulieux pense initialement que *L'instruction* a grandement reproduit le texte de Paris, puisqu'il ne connaît, à la rédaction de sa thèse en 1927, que la deuxième édition de *L'instruction des enfans*, datant de 1537.¹⁷ Il y a en effet un nombre important de similitudes textuelles entre les deux textes.

Essayons donc maintenant de comprendre en quoi *L'instruction des enfans* et la *Briefve Doctrine* se ressemblent, en quoi ces deux textes sont différents et quels thèmes grammaticaux sont traités pour l'apprentissage de l'écriture.

Olivétan et l'auteur de la *Briefve Doctrine* soulignent le rôle de l'apostrophe, du ç (c cédille) nommé « ç a queue »¹⁸, de la synalèphe et de l'apocope. Aussi, à la suite de

¹³ BERTHOUD, « L'Édition originale de *L'Instruction des enfans* par Olivétan », *art.cit.*, pp. 72-74.

¹⁴ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, pp. 171-172.

¹⁵ CATACH, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 66.

¹⁶ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 175 ; BEAULIEUX, *Histoire de l'orthographe française*, *op.cit.*, p. 40.

¹⁷ BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, *op.cit.*, p. 175.

¹⁸ Cet élément est ajouté à la deuxième version de l'épître dans *L'instruction des enfans* de 1537. Olivétan est un des premiers en Suisse, selon Beaulieux, à s'en servir. (BEAULIEUX, *Histoire de l'orthographe française*, *op.cit.*, p. 13) Dans l'édition de 1537, nous trouvons également la présentation du « e a queuë », lequel on utilise « en rymme qui e feminin, se mangeant & absorbant quand il entrevient auprès d'une autre voyelle du mot ensuyvant. (OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [17 v.])

grands noms comme Cordier (1530) et Sylvius (1531)¹⁹, les deux auteurs souhaitent établir une distinction entre le *e* masculin et le *e* féminin, c'est à dire « qui est *e* féminin, se mangeant & absorbant quand il entrevient auprès d'une autre voyelle du mot ensuyvant. [...] Item en icelle langue, comme en Ebrieu avoir la lettre, *e* masculine & feminine : ainsi qu'avon discerné par deux accentz & poictes, dont l'un s'appel grave [...]. L'autre est dict agu [...]. » Olivétan précise que cette distinction est particulièrement utile autant pour les étrangers que pour les enfants du pays, puisque ces accents permettent de distinguer certains temps et de différencier certains mots ayant plusieurs significations : « Donnè, qui est du temps present, à la difference du temps passé : Donnè, c'est à dire, il a donné. » Par ce moyen, Olivétan prévient que les élèves pourront éviter les solécismes, autant en écrivant qu'en lisant.²⁰ Il est d'ailleurs encore intéressant de remarquer que le mot « donné » se termine par un *e* accent grave dans le texte de *L'instruction des enfans*. En effet, comme Cordier, dans le *Dictionarium seu Latinae linguae thesaurus* publié en 1530-31, Olivétan note les *e* sourds finaux par l'accent grave, comme dans « pardonnè noz offenses ». C'est un usage nouveau du *e* accentué : le *è* est un *e* sourd bref. Cette notation n'a ensuite eu aucun succès, selon Catach.²¹

La *Briefve Doctrine* étudie également le cas du *e*. De la même manière, l'auteur présente les *e* masculins et féminins en décrivant le *e* masculin, « c'est a dire, duquel la prolation est forte, & pleinement sonant' » et le *e* féminin, « c'est a dire peut sonant, n'en porte point. » Pareillement, il donne plusieurs exemples de verbes au passé et au présent, dans lesquels les *e* jouent un rôle important, par rapport au sens du mot. Petite particularité supplémentaire, la *Briefve Doctrine* indique également que le pluriel ne

¹⁹ Marturin Cordier et Jacques Dubois, dit Sylvius, sont les auteurs des deux premiers traités grammaticaux traitant des accents et des signes auxiliaires consacrés au français. Ces deux écrits en latin, mais contenant des mots français, sont publiés l'un en octobre 1530 et l'autre en janvier 1531. Ce sont le *De Corrupti Sermonis emendatione* de Cordier et l'*Isagwge*, du docteur Dubois.

La véritable innovation dans l'ouvrage de Cordier, se trouve dans la notation des *e* sourds finaux par l'accent grave (*iè receu*), notation que nous retrouvons chez Olivétan. Nous en discutons juste après. Pour le reste, l'ouvrage concerne le latin. Les autres innovations orthographiques ne sont donc pas à relever pour notre sujet.

C'est ensuite à l'ouvrage de Sylvius que nous devons l'usage, qui a été adopté, de l'*apostrophe*, du *tréma* et de l'*accent circonflexe*, ainsi que la première tentative de distinguer le *i* et *u* consonnes du *i* et *u* voyelles, le *g doux* du *g dur*, le *c doux* du *c dur*. Et en ce qui concerne le son *e*, nous savons que s'il ignore l'*e* ouvert, il distingue déjà les deux autres (*e* sourd bref noté *è* dans *gracè* ; et *e* fermé noté *é*) auquel il ajoute un *e* sourd, ou moyen, long (noté *e*) comme dans *aîmes*, *chantes*. (CATACH, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, pp. 37-41)

²⁰ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [H6 v.]-f. [H7 r.].

²¹ CATACH, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, pp. 38-41.

change en rien la distinction du *e*. Le rapprochement entre les deux textes, dans l'explication et dans l'utilisation d'exemples, est tout de même frappant.

Les similitudes ne s'arrêtent pas là, puisque les deux présentent aussi l'apostrophe de la même manière et dans les mêmes termes, même si l'ordre de l'introduction de ces éléments grammaticaux n'est pas le même dans nos deux sources :

Apostrophe qui est un terme grec que nous pouvons appeler retraicte ou revolte », et qui est « un traict courbe en forme de petit croissant de lune. (*Instruction des enfans*)²²
Les tresloquentz Grecz [...] appellent ce petit poinct Aposotrophos : c'est a dire detraction ou abolition. » C'est « un petit poinct figuré quasi en forme de croissant de lune. (*Briefve doctrine*)²³

Tous deux distinguent ensuite l'apostrophe et la collision, appelée plus communément synalèphe :

Apostrophe, comme dit est, oste du tout la voyelle finale du mot qui precede la voyelle du mot ensuyvant, et faict qu'elle ne s'escript ne profere aucunement ; et suffit que seulement on la marque au dessus, par son petit poinct », c'est à dire par le signe '. « Mais la collision oste ou menge la voyelle en proferant seulement, non en escripvant : car ladicte voyelle se doit escrire. Exemple : Esperancç en Dieu fault avoir Car el' vault mieulx qu'or ny avoir ; auquel exemple la dernière lettre d'esperance, qui est *e* voyelle, se menge, à cause de l'aultre voyelle de ce mot ensuyvant en, se commençant par un autre *e*. Il fault prononcer *Esperencen* et neantmoins escrire Esperancç en. » Et pourtant il fault menger par ladicte collision ceste voyelle, *e*, nous avons usé de ce caractere ç tracé d'une virgule, comme dung traict de plume, signifiant qu'il le fault tenir comme pour effacé en prononçant [...]. (*Briefve doctrine*)²⁴

Encore de la même manière, Olivétan, dans *L'instruction des enfans*, décrit le rôle de l'apostrophe, qui sert « pour absorber ou encre la voyelle dedans le mot ensuyvant : commenceant par une voyelle ou diphtongue, pour eviter la rude et mauvaise prononciation »²⁵, en comparaison avec celui de la synalèphe, « qu'on nomme collision ou conjunction pourtant quelle s'acouple avec la voyelle suyvante, laquelle toutefois s'escrit à la différence de l'apostrophe [...] »²⁶ Cette précision se trouve dans l'édition de 1537 de *L'instruction des enfans*. Dans l'édition de 1533, Olivétan insiste seulement sur le fait que la synalèphe ôte la dernière lettre « pour adoucir la prononciation »²⁷.

Les introductions de la synalèphe dans les deux textes sont d'ailleurs également très semblables :

Synalephe est une autre figure (principalement permise aux factisites et rythmeurs). (*Instruction des enfans*, 1533)

²² OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit, 1533, f. [H7 r.].

²³ *Briefve doctrine*, [s.n.], op.cit., f. [C4 r.].

²⁴ *Ibid.*, f. [C4 r.] - f. [D1 r.].

²⁵ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit, 1533, f. [H7 r.].

²⁶ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit, 1537, f. [I7 v.] - f. [I8 r.].

²⁷ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit, 1533, f. [H7 v.].

Les Factistes qui composent Rythmes [...] le nomment semblablement Synalephe. (*Briefve Doctrine*)

Ils admettent aussi tous deux l'apostrophe même devant un mot commençant par une consonne, par apocope « pour adoucir la prononciation »²⁸ ; comme dans ces exemples donnés par Olivétan : *grand'force* et *nou'sommes* et ceux de la *Briefve Doctrine* : *pri'*, *suppli'*, *com'*, *hom'*, *tel'*, *el'*, *recommand'*, *zel'*, et *grand'chose*. Ici, il est aussi intéressant de relever que dans la version de 1533 de *L'instruction des enfans*, les définitions de la synalèphe et de l'apocope sont interverties, par erreur de l'imprimeur sans doute.

Une autre explication présente dans la *Briefve Doctrine* se trouve être la cédille :

De ce aurez cest exemple. François D'alençon s'efforçoit de tenir la façon Italienne en prononçant : & sçavoit fort bien faire une leçon : & prononçoit excellentement bien la langue Françoisse. Et n'est besoing d'escripre prononceant, annonçant, s'efforceant, receoit : comme plusieurs font, pour éviter / que *c* ne sonne comme *k* ou *q*.²⁹

Cette explication n'est pas présente dans l'édition de 1533 de *L'instruction des enfans*, mais Olivétan présente également, dès l'édition de 1537, de la même façon, et en utilisant une même explication, l'importance de la cédille dans la prononciation du *c*, de la même manière qu'il soulève la nécessité d'une bonne diction afin que le *b* ne soit pas compris comme un *p*, le *c* pour un *s*, le *d* pour un *t*, *g* pour un *t*, le *s* pour un *z*, le *v* consonne pour un *f*, et inversement. Ainsi, le *c* cédille doit être prononcé « doucement ».³⁰

Parmi toutes ces similitudes³¹, nous pouvons cependant remarquer un élément grammatical travaillé différemment. La *Briefve Doctrine* se concentre essentiellement sur les accents : l'utilisation de l'accent grave sur *à* préposition en comparaison avec le *a* « verbe de habeo ». Mais bien que son emploi ne soit pas expliqué dans l'ouvrage d'Olivétan, nous pouvons y trouver aussi quelques occurrences de l'accent grave sur le *à* préposition déjà dans l'édition de 1533 : « Quand l'ange parvint à elle »³². Dès

²⁸ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit., 1533, f. [H7 v.].

²⁹ *Briefve doctrine*, [s.n.], op.cit., f. [E1 r.].

³⁰ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit., 1537, f. [I7 v.].

³¹ Selon Susan Baddeley, ces similitudes, même si elles ne sont probablement que le fait d'une coïncidence montrent que les mêmes idées sont véhiculées à cette époque. Elle avance même une hypothèse hasardeuse, dans laquelle elle suppose (même si cela ne peut pas être vérifié) que Louis Meigret, qui a été associé au premier mouvement des réformes graphiques des imprimeurs parisiens en 1531-1532, pourrait être le lien entre Genève et Paris à cette période (Meigret quitte Paris après 1532 et nous savons que deux de ses frères se trouvent en Savoie en 1533). (BADDELEY, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, op.cit., p. 176.)

³² OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit., 1533, f. [A5 r.].

l'édition de 1537, l'utilisation du *à* préposition est plus régulier. Nous avons trouvé plusieurs *à* préposition dans des phrases où celui-ci était écrit sans accent dans la version de 1533 : « enseigne nous à prier »³³ et « l'Ange à Joseph »³⁴.

Pour finir, il est bien difficile de ne pas voir, dans ces deux textes choisis, un petit manuel de grammaire. Ceux-ci sont d'ailleurs très proches dans leur composition. En effet, même si Grendler affirme que ce type de livre pour enfant s'arrête généralement à l'apprentissage sommaire de la lecture et de l'écriture, comme nous le voyons avec les autres sources de notre corpus, nous avons ici un exemple contredisant cette affirmation. L'épître *Au Lecteur* et la *Briefve Doctrine* peuvent être considérés comme deux ouvrages enseignant également la grammaire, où sont proposés des réformes de ponctuation et orthographiques. Ceux-ci ont eu la volonté de réunir en quelques pages les nouveaux signes proposés dans différents ouvrages et d'en expliquer clairement et avec des exemples leur raison d'être et leur emploi. Aussi ont-ils servi de guide aux imprimeurs. La *Briefve Doctrine* a encore été rééditée en 1540 à Anvers.³⁵ *L'instruction des enfans* a également été rééditée plusieurs fois en 1537 et 1540 par Jean Girard à Genève, sous le même nom, puis en 1562 dans son intégralité dans *L'instruction des chestiens*, par François Jaquy à Genève, comme nous l'avons déjà mentionné en introduction de ce travail.

Aussi, il n'est pas étonnant de savoir que, dès 1537, c'est l'imprimeur Jean Girard, à Genève, qui publie les ouvrages de Calvin et d'Olivétan, puisque celui-ci semble posséder les différents signes nécessaires. L'année suivante paraît *L'ordre et maniere d'enseigner en la Ville de Genève au Collège* et, en 1539, la *Breve exposition et Breve instruction* pour les enfants. Ces livres utilisent plutôt couramment l'accent aigu, le tréma, le trait d'union et la cédille, mis en avant chez Olivétan quelques années auparavant.³⁶

³³ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [A5 v.].

³⁴ *Ibid.*, f. [A5 r.].

³⁵ BEAULIEUX, *Histoire de l'orthographe française*, *op.cit.*, p. 32.

³⁶ CATACH, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 67.

C) L'éducation religieuse

Le troisième enseignement principal de *L'instruction des enfans* concerne l'éducation religieuse. Cette partie de notre manuel, qui contient des textes religieux de base, assortis de commentaires et de citations bibliques, occupe 116 pages sur les 128 de l'édition de 1533 et 137 pages sur les 152 de la version imprimée en 1537. De manière générale, elle prend une place importante dans tous les manuels de ce type. L'usage de la Bible comme centre du travail pédagogique est d'ailleurs devenu plus tard l'une des caractéristiques du collège de Genève,¹ même si nous savons que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture se fait déjà sur la base de textes religieux au Moyen-Âge. De plus, il est encore intéressant de relever que c'est seulement dans le premier tiers du XVI^e siècle que la religion est devenue un savoir élémentaire, alors qu'elle n'avait été jusque là qu'un ensemble de pratiques et de croyances à connaître par cœur et imprégnées de l'oralité, puisqu'elles étaient présentées à la population sous forme de sermons.²

Quels sont les textes religieux présents et étudiés ? Ceux-ci font-ils partie des textes toujours présents dans les manuels destinés aux enfants du XVI^e siècle ? La présentation et la manière de les enseigner sont-elles différentes ? Afin de répondre à ces questions, nous étudierons *L'instruction des enfans* (1533) en comparaison avec plusieurs autres sources de notre corpus comparatif : l'*ABC* (1520/1530)³ de Pomard, la *Doctrine et instruction des chrestiens* (1532)⁴ imprimée par Wygand Koeln, l'*Instruction et foy d'ung chrestien* (1533)⁵, qui est à la suite de la *Briefve doctrine*, les manuels italiens présentés par Grendler, à savoir le *Psalterio per putti principianti con la Dottrina aggiunta* (1575)⁶ et le manuel sans titre de Perugia (1578)⁷, ainsi que, pour

¹ HÉBRARD, Jean, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », in *Histoire de l'éducation*, N. 38, 1988, pp. 40-42.

² *Ibid.*, p. 34.

³ L'*ABC* de Pomard est un ouvrage probablement catholique, car il est imprimé en latin, il contient une gravure du Christ ainsi qu'une croix et il est publié bien avant le début de la Réforme à Genève.

⁴ La *doctrine et instruction des chrestiens* semble être un manuel catholique. Nous y trouvons plusieurs croix, des illustrations et des hymnes à Marie. Il est également écrit en latin et publié avant le début de la Réforme à Genève.

⁵ L'*Instruction et foy d'ung chrestien* se trouve dans le recueil de Marguerite de Navarre, qui est un manuel réformé (Marguerite de Navarre est partisane de la doctrine évangélique).

⁶ Le *Psalterio per putti principianti con la Dottrina aggiunta* est un manuel catholique. Il est écrit en latin et contient des illustrations, les sept sacrements catholiques, les sept péchés capitaux, les sept dons de l'Esprit Saint, ainsi que des hymnes en l'honneur de Marie.

⁷ Cet ouvrage de Perugia est également catholique. Il est en latin et il contient des illustrations, une grande croix, un cantique à la Vierge Marie et un *Salve Regina*.

quelques mentions seulement, le *Pater noster et le Credo en francoys* (1536)⁸ de Guillaume Farel, puisque celui-ci n'est pas un manuel d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, au même titre que nos autres sources.

Quels sont les éléments présents traditionnellement dans les manuels destinés aux enfants du XVI^e siècle ? Nos sources suivent-elles cette coutume ? Selon les ouvrages de Grendler, Chartier et Lyon⁹, nous pouvons distinguer les éléments indispensables dans la composition de ces livrets destinés aux élèves. Les enfants des écoles catholiques et des écoles protestantes du XVI^e siècle apprennent à lire à et à écrire dans le même type de manuels scolaires.¹⁰ Les manuels destinés aux enfants imprimés à la Renaissance comprennent généralement, en plus de la croix (plus couramment au début des textes catholiques), de l'alphabet et des syllabes, le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, le *Credo*, le *Salve Regina* (dans les manuels catholiques), et quelques cantiques et psaumes. Ce type de compilations de textes religieux est un genre qui prend ses racines dans le Moyen-Âge.¹¹ Qu'en est-il dans nos sources ?

Pater Noster

Commençons cette analyse par la prière du « Notre Père ». Tous les textes que nous avons analysés, excepté le *Petit traictié* (1532), commencent la partie relevant de l'éducation religieuse directement après l'alphabet et, pour certains, après la liste des syllabes ou des voyelles, par le *Pater Noster*. Dans *L'instruction des enfans*, le « Nostre pere » est précédé d'une citation introductive, expliquant le sens de cette prière : « La forme d'oraison, laquelle Jesus Christ a enseigne aux siens, les adressant vers dieu, nostre commun pere, pour obtenir toutes choses en son nom. »¹² Ceci fait d'ailleurs partie des particularités de ce manuel, puisque chacune des prières ou des morceaux liturgiques sont encore repris à la suite et expliqués par des citations de la Bible. Prenons comme exemple la « declaration » des mots *Nostre pere* :

A nous est un Dieu, lequel est pere, duquel sont toutes choses, et nous pour luy. I.Cor.8.a
Je suis le pere d'Israël. Jerem.31. b.

⁸ Le *Pater Noster et le Credo* de Farel est un manuel réformé.

⁹ CHARTIER, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle* ; GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy* ; LYON, *A History of Reading and Writing*.

¹⁰ GRENDLER, *Schooling in Renaissance Italy*, *op.cit.*, pp. 155-156.

¹¹ GILMONT, *Bibliographie des éditions de Jean Crespin*, *op.cit.*, p. 171.

¹² OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [A2 v.].

Je vous seray pour pere, & vous me serez pour filz et filles, dit le Seigneur tout puissant.
2.Cor.6.d.¹³

Nous pouvons relever ici que l'auteur a sélectionné ces citations dans deux livres de la Bible : les deux épîtres aux Corinthiens et le livre du prophète Jérémie. Par celles-ci, il renforce alors le sens des mots « Nostre pere » : Dieu est le père de toutes les choses et d'Israël. Il est également notre père et nous sommes ses fils et filles. Nous pouvons déjà remarquer ici un signe de l'enseignement caractéristique d'Olivétan, que nous essayerons de mettre en avant dans le prochain chapitre.

De plus, alors que les *Pater Noster* sont identiques mot à mot dans la version latine de l'*ABC* (1520/1530) et de la *Doctrine et instruction des chrestiens* (1532), nous avons relevé que les traductions françaises de cette même prière dans *L'instruction des enfans* et dans *L'Instruction et foy d'ung chrestien* (1533) sont différentes, mais sans modification de sens. La phrase « Nostre pere qui es eis cieux, ton nom soit sanctifie »¹⁴ de *L'instruction des enfans* est ainsi traduite dans *L'Instruction et foy d'ung chrestien* (1533) comme ci : « Nostre Pere estant lassus es cieux, sanctifié soit ton nom precieux »¹⁵. De même, « donnè nous aujourdhuy nostre pain quotidien. Et nous pardonnè noz offenses, ainsi que nous pardonnons a ceux qui nous offensent »¹⁷, a été traduit par Clément Marot « a ce jourd'huy sois nous tant de bonnaire : de nous donner nostre pain ordinaire. Pardonne nous les maulx vers toy commis, comme faisons à tous noz ennemis »¹⁸. L'ensemble de la prière est ainsi traduit différemment dans les deux ouvrages. Le poète Clément Marot¹⁹ a traduit ses textes en étant soucieux des rimes.

Par ailleurs, nous pouvons remarquer que les *Pater Noster* en français de Guillaume Farel et de Pierre-Robert Olivétan sont presque identiques²⁰. Nous pouvons en effet relever seulement trois différences. Premièrement, quelques mots ont été inversés : « ton nom soit sanctifie » dans *L'instruction des enfans* et « sanctifie soy ton nom » dans *L'Instruction et foy d'ung chrestien*. Deuxièmement, un pronom a été ajouté dans le texte de Farel : « Ton royaume advienne » et « Ton royaulme nous adviengne ». Et dans cette troisième phrase, les mots choisis sont différents, mais synonymes : « Et

¹³ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [A6 v.].

¹⁴ *Ibid.*, f. [A2 v.].

¹⁵ *Épistre familière de prier Dieu [...] ; L'Instruction et foy d'ung chrestien*, *op.cit.*, f. [E2 v.].

¹⁷ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [A2 v.].

¹⁸ *Épistre familière de prier Dieu [...] ; L'Instruction et foy d'ung chrestien*, *op.cit.*, f. [E2 v.].

¹⁹ MAYER, Claude Albert, *Clément Marot*, Paris : Ed. A.-G. Nizet, 1972, p. 22.

²⁰ Nous ne regardons pas ici le français et l'orthographe utilisés.

nous pardonner nos offenses » dans *L'instruction des enfans* et « Et nous remetz nos debtes » dans *l'Instruction et foy d'ung chestien*.

Ainsi, comme nous avons pu le voir, les différences de traduction sont somme toute minimales et n'altèrent pas le sens de la prière. De plus, nous avons pu remarquer que le *Pater Noster* est un texte incontournable des manuels de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Credo

Le deuxième texte religieux présent dans tous les manuels pour enfants de la Renaissance est, selon Grendler, le *Credo*. Qu'en est-il de nos sources ?

Le *Credo* se trouve en effet dans tous les manuels que nous étudions. Il ne se situe toutefois pas toujours après le Notre Père, comme dans *L'instruction des enfans*. Dans le premier manuel italien de Bologne imprimé en 1575 et *La doctrine* (1532), le *Credo* se place directement après l'*Ave Maria*. Dans l'*ABC* (1520/1530) de Pomard, il se trouve également juste après la prière à Marie et avant les grâces dites à table. Il nous faut toutefois aussi mentionner qu'il est difficile de décrire la position exacte de ce texte dans l'*ABC* (1520/1530). Comme indiqué dans l'introduction, le document est en effet abîmé et incomplet.

Nous pouvons alors relever que le *Credo* se place généralement dans les premières prières des manuels destinés aux enfants du XVI^e siècle. En majorité, il se trouve en deuxième ou troisième position, juste après ou avant l'*Ave Maria*, selon nos sources comparatives catholiques et réformées. Le *Credo* semble donc être une prière incontournable de ce type de manuel. Un seul ouvrage ne suit pas cette hypothèse : le second manuel italien imprimé à Perugia en 1578. Dans celui-ci, le *Credo* est beaucoup plus éloigné du *Pater Noster*, puisqu'il se situe après les grâces, le *Confiteor*, plusieurs psaumes et plusieurs cantiques.

Y'a-t-il des différences de traduction dans les versions françaises ? Le *Credo* du *Pater Noster et Credo* de Farel (1536) et celui de *L'instruction des enfans* sont traduits très semblablement. Les phrases sont presque mot à mot identiques. Nous n'avons pu relever que quelques petites différences, sans conséquence sur le sens de la prière, tel que « son seul fils »²¹ dans *L'instruction des enfans* et « son filz unique »²² chez Farel ou encore l'utilisation du pronom relatif « qui » dans le *Pater Noster et Credo* (1536)

²¹ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, op.cit., 1533, f. [A2 v.].

²² *Pater noster et le Credo en francoys*, op.cit., f. [A8 v.].

de Farel : « Qui a souffert soubz Ponce Pylate » ; alors que nous ne le retrouvons pas chez Olivétan : « a souffert soubz Ponce Pilate ». Pour le reste, les deux traductions sont très proches, alors que celles-ci se distinguent dans l'*Instruction et Foy d'ung Chrestien* (1533). En effet, l'auteur joue ici encore une fois avec les rimes, comme nous l'avons mentionné précédemment. De plus, nous pouvons remarquer que la fin du *Credo*, à partir de la deuxième partie « Credo in Spiritum sanctum », les traductions sont très différentes et beaucoup plus longues, mais le sens de la prière n'en est pas altéré. Une phrase nous intéresse toutefois tout particulièrement : « Credo in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam »²³. Cette citation nous permet alors de faire quelques remarques sur le credo catholique et le credo réformé. Alors que nous supposons l'*Instruction et Foy d'ung Chrestien* (1533) réformé, puisque son auteur, Clément Marot, suit ces idées jusqu'en 1536, date à laquelle il abjure le protestantisme²⁴, nous ne trouvons pas de référence à l'église « universelle » comme dans *L'instruction des enfans* et le *Pater noster et le Credo en francoys* (1536), mais bien à l'église catholique : « Je croy la sainte & catholicque ecglise »²⁵. En effet, dans le credo catholique, nous trouvons normalement la référence à l'église catholique (« sanctam Ecclesiam catholicam »²⁶), alors que lorsque le texte est réformé, cette partie est généralement traduite comme ceci : « La sainte eglise universelle »²⁷. Cette variante de la version réformée est due à un souci de clarté ou de traduction, mais ne traduit pas une divergence de doctrine. Ainsi l'adjectif « catholique » est remplacé par sa traduction « universel », pour ne pas prêter à confusion avec l'Eglise catholique romaine mais le sens n'en est pas altéré. D'ailleurs, dans le credo, qui est à l'origine en grec, « catholicam » a comme sens littéral « universel ».²⁸ Cependant, il n'est pas possible au début de la Réforme d'affirmer aussi clairement cette différence. Certains textes protestants ont encore cette référence à l'église catholique, bien qu'ils soient réformés. Il est tout de même intéressant de remarquer dans notre étude que les textes que nous avons clairement identifiés comme réformés de notre corpus, le *Pater noster et le Credo en francoys* (1536) de Guillaume Farel et *L'instruction des enfans*

²³ *La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes, op. cit.*, f. [A3 r.].

²⁴ MAYER, Claude Albert, *Clément Marot*, Paris : Ed. A.-G. Nizet, 1972, p. 83 ; 372.

²⁵ *Épistre familière de prier Dieu [...] ; L'Instruction et foy d'ung chrestien, op.cit.*, f. [E3 v.].

²⁶ Le *Credo* latin contient toujours le mot « catholicam ». Celui-ci n'est donc pas significatif dans ce cas.

²⁷ OLIVETAN, *L'instruction des enfans, op.cit.*, 1533, f. [A3 r.].

²⁸ RICHARD, Charles-Louis, *Dictionnaire universel, dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques : contenant l'histoire générale de la religion avec des sermons abrégés des plus célèbres orateurs chrestiens*, Madrid : Jacques Rollin, Université Complutense, 1760, vol 1, p. 907.

d'Olivétan, ont dans leur credo la phrase : « Je croy en [...] la sainte eglise universelle »²⁹. De plus, La *doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes* (1532), écrite en latin, que nous avons précédemment identifiée comme catholique (gravures, texte en latin, croix au début du manuel, etc.) n'a pas non plus dans son credo la citation en référence à l'« eglise universelle », mais la phrase standard du credo en latin : « sanctam Ecclesiam catholicam ». Cependant, le deuxième manuel ayant cette même référence à l'église catholique, bien qu'il soit considéré comme réformé, est l'*Instruction et foy d'ung chrestien* (1533), que nous avons mentionné précédemment. Ce dernier ouvrage nous permet alors de comprendre pourquoi il n'est pas possible de considérer un manuel comme réformé ou catholique, simplement en se référant à son credo.

Ave Maria

Pour l'instant, tous les textes choisis pour notre analyse suivent le modèle du manuel scolaire caractéristique de la Renaissance. Le *Pater Noster* et le *Credo* sont présents dans tous ceux-ci. Qu'en est-il alors de l'*Ave Maria* ? Sans aucune surprise, l'*Ave Maria*³⁰ ou *Salutatio angelica*³¹ est présent dans tous nos textes, sauf dans le *Pater noster et le Credo en francoys* (1536) de Farel. Ceci n'est toutefois pas étonnant, puisque l'ouvrage de Farel ne s'occupe que du *Pater Noster* et du *Credo*, comme son titre l'indique, et qu'il est entièrement dédié à la religion réformée. Comme la religion protestante n'implique que des prières à Dieu et que, pour le protestant, les saints ne peuvent pas intercéder pour les vivants, il est étrange de voir qu'Olivétan mentionne le culte à Marie dans *L'instruction des enfans*. Toutefois, la perception de la salutation angélique est encore en pleine évolution au début du XVI^e siècle. Cette prière semble sans doute d'ailleurs un peu trop d'inspiration catholique, puisqu'Olivétan prend la peine d'avertir les lecteurs en attirant leur attention sur la différence entre oraison et salutation : « car oraison est priere, requeste et demande faite envers dieu [...]. Salutation est benediction, bien vouloir et gracieux accueil [...] »³². Dans son manuel, il faut toutefois relever qu'Olivétan ne propose pas l'*Ave Maria traditionnel*, mais le

²⁹ *Pater noster et le Credo en francoys*, *op.cit.*, f. [A8 v.] ; OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [A3 r.].

³⁰ La prière à Marie, appelée *Ave Maria*, est en français dans l'*Instruction et foy d'ung chrestien* et *L'instruction des enfans*.

³¹ La prière à Marie, intitulée *Salutatio angelica*, est en latin dans l'*ABC*, la *Doctrine* et les manuels italiens.

³² OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [G7 v.].

« mystere de l'incarnation »³³ tiré de l'Évangile selon Saint Luc. Ici, l'auteur se concentre alors sur l'annonciation à Marie par l'Ange Gabriel et non sur l'adoration de la Vierge Marie. En effet, ce n'est pas une prière à Marie, mais une salutation, « comme quand la personne, saluë l'autre, disant : Dieu te saluë & garde »³⁴. D'ailleurs, l'Ave Maria, qui est une prière, ne se trouve pas tel quel dans la Bible, alors que le « mystere de l'incarnation » que présente Olivétan est tiré du passage originel de l'Évangile selon Saint Luc, versets 1.28-1.31 et 1.41-1.42. Ainsi, bien qu'Olivétan utilise le terme Ave Maria, il revient en fait au texte originel de la Bible et s'éloigne de la prière catholique. Aussi, dans les remarques qui suivent, Olivétan ne met pas seulement Marie en avant, mais présente également d'autres femmes bénites en l'Écriture et relativise également le terme « bienheureux » en annonçant que les hommes bienheureux sont ceux « qui oyent la parolle de Dieu, & la gardent ».³⁵ Cette clarification entre oraison et salutation reproduite dans l'édition de 1537 n'est d'ailleurs pas superflue, puisque l'*Ave Maria* dans un texte réformé devient suspect, entre le début de la Réforme et la fin des années 1530. Le 9 juin 1543, le Conseil de Genève décidait d'ailleurs à propos d'une édition des *Psaumes* de Marot, que « pource qu'il fayct mencion en icyeux de la salutation angelique, resolux que icelle soyt osee [...] Et que il ne soyt fayct faulte de cella oster. »³⁶

Finalement, nous pouvons remarquer que l'*Ave Maria* est présent dans tous les textes que nous avons étudiés, qu'ils soient catholiques ou réformés. La mention d'un *Ave Maria* au XVI^e siècle ne peut donc aucunement indiquer avec certitude que le texte est d'obédience catholique. En effet, des mentions à la salutation angélique dans les textes réformés ne sont pas rares à cette époque.³⁷

Bénédictio de la table

Ce qui est encore étonnant et qui n'a pas été mentionné par Grendler, c'est que la majorité des livres que nous avons choisis pour la comparaison comprend une section dédiée à la prière avant le repas. En effet, toutes les éditions de *L'instruction des*

³³ OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, op.cit, 1533, f. [A5 r.].

³⁴ *Ibid.*, f. [G7 v.]- [G8 r.].

³⁵ *Ibid.*, f. [G8 r.].

³⁶ CARTIER, Alfred, *Arrêts du Conseil de Genève*, Genève, 1893, p. 39, cité par BERTHOUD, Gabrielle, « L'édition originale de *L'instruction des enfans* par Olivétan » in *Musée neuchâtelois*, Neuchâtel, 1937, pp. 74-75.

³⁷ AQUILLON, Pierre, « De l'abécédaire aux rudiments : les manuels élémentaires dans la France de la Renaissance », in *L'enfance et les ouvrages d'éducation*, [Nantes] : Université de Nantes, 1983, vol.1, p. 59.

enfants, l'*ABC* (1520/1530), la *Doctrine* (1532), l'*Instruction et foy d'ung chrestien* (1533) et le texte italien de Perugia (1578) s'intéressent à cette question. Les bénédictions proposées dans l'*ABC* et la *Doctrine* sont, de plus, identiques et en latin : « Benedicite dominus nos et ea que sumus sumpturi benedicat dextera christi. In nomine patris et filii [et] spiritussancti Amen. »³⁸

Dans les deux manuels dans lesquels les prières sont en français, l'*Instruction et foy d'ung chrestien* (1533) et *L'instruction des enfants*, les auteurs ne se sont pas contentés d'un seul exemple de prière, mais en ont proposé plusieurs. Dans l'*Instruction et foy d'ung chrestien*, l'auteur propose alors une « benediction devant manger » destinée probablement aux adultes, ainsi que des « graces pour ung enfant »³⁹. De la même manière, Olivétan présente également comme exemple plusieurs bénédictions avant le repas, au total quatre, qu'il appelle « oraisons ». En outre, *L'instruction des enfants* et *La doctrine et instruction des chrestiens* sont les seuls à soumettre des « oraison & louenge apres le repas »⁴⁰ :

Admonition, pour la recongnissance dés biens qu'avons receu de Dieu.

Quand tu auras mangé, et que seras repeu : prens garde à toy que tu n'oublie l'ETERNEL, lequel t'a retire du païs d'Egype, de la maison de servitude. Deut.6.c. (*L'instruction des enfants*)⁴¹

Louange après le repas :

Au Roy dés siecles, immortel, invisible, à Dieu seul sage honneur et gloyre és siecles dé siecles. 1.Tim.1.d.

Louenge & honneur & gloyre & puissance, soit à celuy qui est assis au throne, & à l'agneau és siecles dés siecles. Amen. Apoc.5.d. (*L'instruction des enfants*)⁴³

Mon Dieu, je vous remercie de la nourriture que vous m'avez donnée : faites-moi la grâce d'en faire un bon usage. (*La doctrine et instruction des chrestiens*)⁴⁴

Autres textes

Nous pouvons encore remarquer qu'Olivétan a ajouté dans son *Instruction* plusieurs éléments qui ne sont que rarement ou jamais publiés dans les autres manuels étudiés. Nous avons ainsi retrouvé certains de ces textes seulement dans le manuel italien imprimé à Bologne en 1575 présenté par Grendler.

³⁸ Traduction : « Seigneur, bénissez-nous et que la main droite du Christ bénisse ce dont nous allons nous charger (ou : ce que nous allons prendre). Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit. »

³⁹ *Épistre familière de prier Dieu [...] ; L'Instruction et foy d'ung chrestien, op.cit.*, f. [E3 v.] - f. [E4 r.].

⁴⁰ OLIVÉTAN, *L'instruction des enfants, op.cit.*, 1533, f. [H1 r.].

⁴¹ *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Traduction de « Agimus tibi gratias, rex omnipotens Deus, pro universis beneficiis tuis ; qui vivis et regnas in saecula saeculorum. Amen ». (*La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes, op. cit.*, f. [A5 r.] - f. [A5 v.]).

Mentionnons tout d'abord les dix commandements. Olivétan a en effet une section qui leur est dédiée dans ses trois versions de *L'instruction des enfans* et le manuel italien de Bologne également. Afin de compléter la partie religieuse de son manuel, Olivétan a encore mis en avant les deux sacrements protestants, à savoir « Du baptesme et De la table & cene de nostre Seigneur »⁴⁵. Ce point aussi est mentionné par le *Psalterio per putti principianti con la Doctrina Christiana aggionta*, imprimé à Bologne en 1575. Comme ce livre imprimé en Italie est catholique, l'auteur ne s'intéresse cependant pas aux deux seuls sacrements présentés par Olivétan, mais aux sept sacrements catholiques, à savoir le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la réconciliation (ou pénitence), le mariage, l'ordre et le sacrement des malades (ou extrême-onction). L'auteur du manuel italien mentionne également les sept péchés capitaux, ainsi que les sept dons de l'Esprit Saint.

Nous arrêtons ici la comparaison avec le manuel italien, car celui-ci ne mentionne ensuite aucun des éléments encore présents dans *L'instruction des enfans*. En effet, Olivétan est le seul à citer le « mystère de l'incarnation de notre Seigneur »⁴⁶, c'est-à-dire l'annonciation de l'Ange Gabriel à Marie, qui est en fait, dans son ouvrage, une compilation de passages évangéliques relatifs à ce dogme. Il est également le seul auteur à proposer à ces lecteurs la liste du nom des livres de la Bible⁴⁷, ainsi qu'une série de versets groupés sous diverses rubriques, concernant le statut de l'Eglise et les relations mutuelles de ses membres (à partir de l'édition de 1537)⁴⁸.

Les illustrations de nos manuels

Dans cette partie consacrée au catéchisme, il nous semble encore important de relever brièvement que plusieurs prières ou textes bibliques sont précédés d'une image dans cinq des textes de notre corpus d'ouvrages comparatifs, à savoir dans l'*ABC* (1520/1530), *La doctrine* (1532), les manuels italiens (1575 et 1578) et le *Pater noster et le Credo en francoys* (1536). La fréquence des illustrations dans chacun des ouvrages n'est cependant pas la même. En effet, nous trouvons seulement une illustration pour le *Pater Noster* dans l'*ABC* (1520/1530), alors que, dans *La doctrine* (1532), il y en a une pour chacune de ces parties : le *Pater Noster*, la salutation

⁴⁵ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1533, f. [D3 r.].

⁴⁶ *Ibid.*, f. [A5 r.].

⁴⁷ *Ibid.*, f. [H2 v.].

⁴⁸ OLIVETAN, *L'instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [D4 r.]- f. [E3 v.].

angélique, les articles de foi et les prières avant le repas. Dans les deux manuels italiens, les illustrations représentent les douze apôtres. Chacune des sections du *Symbolum Apostolorum* (le symbole des apôtres) est alors précédée d'une gravure.

Regardons de plus près ces illustrations. Dans l'*ABC* (1520/1530), la seule gravure présente, est, plus précisément, une des lettrines du texte. C'est en effet la lettre *p* des mots « Pater Noster » qui est ornée d'un dessin de Jésus avec la croix :



Abc [Manuel sans titre], Genève : Gabriel Pomard. [1520/1530], f. [A1 r.].

Le texte ne comprend ensuite que deux autres lettrines, sans illustration à l'intérieur : le *i* de « In principio » au début de l'évangile selon saint Jean et le *c* de « Credo in deum patrem » au début de la section *Duodecim articuli fidei* (les douze articles de la foi).

Dans *La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes* (1532), ces illustrations représentent directement les personnages ou les situations décrites. Pour la salutation angélique, par exemple, nous pouvons reconnaître Marie et en face d'elle, à gauche de la gravure, se trouve l'Ange Gabriel, qui tient en ses mains un sceptre. Au-dessus de lui descend du ciel le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe.



La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes. Sept pseaulmes et syllabes, Genève : Wygand Koeln. [1532], f. [A2 r.]

Pour les bénédictions avant le repas, la gravure est également très représentative, puisque nous y voyons le Christ accompagné, avec sur la table, peut-être, l'agneau pascal.



La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes, op.cit., f. [A5 v.]

Cependant, nous pouvons finalement remarquer qu'aucune des éditions de *L'instruction des enfans* d'Olivétan ne contient des gravures. Ici, le texte est brut, écrit entièrement à l'encre noire. Mettre des illustrations dans un texte réformé n'est d'ailleurs pas habituel dans les imprimés de la Réforme française. Cette hostilité envers l'image semble s'être encore étendue plus loin que les illustrations de la divinité, pour englober les images de tout genre. Contre les représentations et les

statues, « Bible des illettrés », Calvin oppose la Parole.⁴⁹ Il est ainsi étonnant de constater que le texte du *Pater noster et le Credo en francoys* (1536) de Guillaume Farel est précédé de deux images. La première représente Jésus sur la croix avec Marie et très probablement Marie-Madeleine (avec les cheveux longs et dénoués) les mains jointes, à ses côtés.



Pater noster et le Credo en francoys,
[Guillaume Farel], [Genève] : [Wygand
Koeln], [± 1536], f. [A1 r.]

La deuxième illustre la création d'Eve par Dieu le Père. C'est un tableau de la Genèse, où Eve est créée à partir d'Adam.



Pater noster et le Credo en francoys,
op.cit., f. [A2 r.]

Ici, l'imprimeur de Farel a probablement fait lui seul le choix de ces images, qu'il avait peut-être dans son atelier, et Farel n'a peut-être pas vu le résultat de son livre avant l'impression. Sinon, nous doutons qu'il ait laissé imprimer le livre ainsi.

⁴⁹ HIGMAN, « Le domaine français », *art. cit.*, pp. 121-123.

En conclusion de cette partie sur l'éducation religieuse, nous pouvons encore mentionner que le catéchisme, l'ouvrage que Luther veut voir entre toutes les mains⁵⁰, est en fait une activité où l'oralité prédomine. En effet, le texte est d'abord mémorisé ; l'enfant découvre donc à la lecture un contenu qu'il connaît déjà.⁵¹ D'ailleurs, dans son texte sur le collège de Genève, Antoine Saunier nous indique qu'après les « questions du soir », les écoliers se rassemblent dans la grande salle et un d'entre eux doit réciter debout « par cueur à haulte voix les commandemens de Dieu en Francoys, avec l'oraison de nostre Seigneur, [et] les articles de la Foy », avant d'aller souper.⁵² L'oralité des textes religieux semble donc vraiment prédominer et l'apprentissage se fait souvent par cœur.

C'est peut-être aussi la raison pour laquelle seul Olivétan semble avoir la volonté de publier un manuel éducatif complet, comme nous avons pu le mettre en évidence en comparant son traité avec les autres ouvrages sélectionnés. L'origine principale de cette démarche semble être son envie, en tant que professeur, de créer un manuel entièrement réformé désireux de former les enfants ou la population à cette religion et à sa morale, sur la base de textes tirés de la Bible, en leur apprenant une « parfaite prononciation [et] droicte orthographie »⁵³. C'est d'ailleurs la pédagogie de Pierre-Robert Olivétan que nous allons étudier dans la prochaine partie de ce chapitre.

⁵⁰ GILMONT, Jean-François, *Le livre & ses secrets*, Genève : Droz ; Louvain-la-Neuve : Univ. catholique de Louvain, 2003, p. 32.

⁵¹ *Ibid.*, p. 32.

⁵² SAULNIER, *L'Ordre et maniere d'enseigner en la ville de Geneve*, *op. cit.*, f. [A3 v.].

⁵³ OLIVETAN, *L'instruction des enfants*, *op.cit.*, 1533, f. [H8 r.].

D) Originalités et pédagogie nouvelle ?

Jusqu'à présent, nous avons étudié le programme pédagogique du XVI^e siècle proposé dans les manuels que nous avons sélectionnés. Au terme de cette partie sur l'enseignement de la lecture, de l'écriture et des rudiments du catéchisme, nous pouvons maintenant focaliser notre attention plus précisément sur la pédagogie de l'auteur de l'*Instruction des enfans*. Quelles sont les spécificités de ses méthodes ? Olivétan propose-t-il un enseignement différent, voire innovant ? Pour répondre à ces questions, nous allons comparer l'*Instruction des enfans* avec les autres sources comparatives de notre corpus.

Nous pouvons tout d'abord constater une originalité quant à la présentation des morceaux liturgiques : oraisons, commandements et signes sacramentaux. En effet, ils sont tous repris, plus loin dans le manuel, partie par partie, parfois presque mot à mot, avec la « déclaration » de chacun d'eux. Olivétan a, en effet, une manière bien à lui de rapporter le savoir doctrinal à l'Écriture. Cette manière d'enseigner est d'ailleurs recommandée dans les écoles de Genève, puisqu'Antoine Saunier dans son *Ordre et maniere d'enseigner en la ville de Genève* (1538) indique que cette méthode est « à la mode commune d'enseigner grossement en toutes escoles »¹.

Dans l'*Instruction des enfans*, ces commentaires ne sont pas de l'auteur comme ils le sont dans le *Pater noster et le Credo en francoys* (1536) de Guillaume Farel, mais Olivétan s'est appliqué à réunir, après chaque passage et sous plusieurs titres, des versets des Écritures fondant le point de doctrine en question. Aussi, si nous étudions de plus près le *Pater Noster*, par exemple, nous pouvons remarquer que l'exposition de celle-ci est très différente. Ainsi, alors qu'Olivétan cite l'Évangile de Matthieu :

« Demandez et on vous donnera. Cherchez et vous trouverez. Frappez (a la porte) et on vous ouvrira. Car quiconque demande, il recoit : et quiconque cherche, il trouve : et a celuy qui frappe (a la porte) on luy ouvrira. Matth.7.b. »²

Guillaume Farel en fait un commentaire plus personnel, tout en en donnant les mêmes informations :

« [...] affin que nous ne doubtons en riens de ta misericorde infinie tu nous veulx donner tout ce que de toy nous requerrons, comme tu nous as signifie par ton filz Jesucrist : Lequel nous dist. Tout ce que vous demanderez en mon nom a mon pere : il le vous donra. Et affin que nous ayons plus grande fiance en toy, il dist davantaige. Se vous qui estes

¹ SAULNIER, *L'Ordre et maniere d'enseigner en la ville de Geneve, op.cit.*, f. [A5 r.].

² OLIVETAN, *L'Instruction des enfans, op.cit*, 1533, f. [A5 v.].

maulvais : scavez donner bons dons a noz enfans, combien plus donra mon pere celeste, que est bon, des biens a ceulx qui les demanderont. »³

Olivétan a donc construit son texte en expliquant chaque élément relatif à la religion par des versets tirés de la Bible. C'est d'ailleurs une particularité de ses méthodes, puisqu'il est le seul, avec Farel, qui n'utilise pas directement des extraits scripturaires, à proposer réellement un commentaire expliquant chacun de ces éléments. Les autres auteurs ont, quant à eux, réalisé un manuel regroupant les différentes prières ou autres textes religieux, mais sans en proposer une interprétation. Nous pouvons alors remarquer ici l'intérêt qu'Olivétan porte aux Saintes Ecritures, et son envie de les rendre plus accessibles au public non lettré et de favoriser ainsi la diffusion d'une version fidèle de celles-ci.

Une deuxième particularité intéressante du manuel d'Olivétan est encore la volonté de publier un ouvrage, à notre avis, complet : il y présente l'alphabet, les syllabes, allant même jusqu'aux consonnes, voyelles et au *h* aspiré, puis les simples mots et les textes liturgiques, afin d'apprendre à lire et à écrire aux enfants. Par ailleurs, il y expose également une liste de nombres et de chiffres communs avec leurs valeurs en chiffres romains et arabes, l'utilisation du zéro, ainsi qu'un petit livret d'arithmétique pour leur apprendre à compter. Déjà à ce stade, l'*Instruction des enfans* est le manuel le plus complet que nous ayons concernant l'apprentissage de ces rudiments, en comparaison avec les autres ouvrages imprimés à quelques années d'intervalle que nous avons étudiés. Mais Olivétan ne s'arrête pas là, puisqu'il ajoute encore, dès l'édition de 1537, une partie de huit feuillets réservée aux statuts de l'Eglise et aux relations mutuelles de ses membres⁴. A titre d'exemple, voici un extrait tiré de fragments de textes bibliques, prescrivant le droit comportement que doit adopter le « surveillant, autrement dict Evesque, & ministre de la parolle » :

« Du Surveillant, autrement dict Evesque, & ministre de la parolle.
Il faut que le Surveillant soit irreprehensible, comme dispensateur de Dieu, mary d'une seule femme, bien pourvoyant à sa famille, ayant enfans subjectz en tout reverence, non accusez de dissolution, ou incorrigibles. Que si aucun ne scet bien pourvoir à sa famille, comment aura il soing de l'Eglise de Dieu ? Non point nouveau apprenty, affin que par eslevation d'orgueil ne chée en la condamnation du calumnieur. Il faut aussi que iceluy ayt bon tesmoing de ceux qui sont de dehors, affin qu'il ne tombe en reproche & aux laqz du calumnieur. Non fier, non ireux, non adonné au vin, non bateur, non convoiteux de gain deshonneste, mais hebergeant voluntiers amateur de bonté, prudent, juste, saint,

³ *Pater noster et le Credo en francoys, op.cit.*, f. [A4 r.] - f. [A4 v.].

⁴ Voir en annexe les entrées f. [D4 r.] à f. [E3 v.] du « plan de *L'instruction des enfans* de 1537 ». (Annexe 3)

attempé, embrassant la parole fidele qui est selon doctrine, affin qu'il soit puissant d'admonester par saine doctrine, & reprendre ceux qui contredisent. 1.Tim.3.a. Tit.1.b. »⁵

Ici, Olivétan nous indique que l'Evêque doit être « irrépréhensible » et marié à une seule femme (c'est d'ailleurs une caractéristique générale pour toute la population). Il doit également être capable de bien s'occuper de sa famille, en éduquant correctement ses enfants, sinon comment pourrait-il avoir « soing de l'Eglise de Dieu » ? L'auteur liste ensuite un grand nombre de qualités révélant la personnalité que doit avoir un bon « surveillant » : il doit notamment être « non fier », « non adonné au vin », non violent, non convoiteur de biens licencieux, mais prudent, juste, connaissant la parole selon la Doctrine, afin qu'il puisse réprimander et reprendre ceux qui sont dans le tort.

Dans cette partie, Olivétan ne s'intéresse pas seulement aux bonnes mœurs et aux relations des dirigeants de l'Etat et de l'Eglise, mais également à celles de tous les membres de l'Eglise. Voici un extrait de ce qu'il conseille, par exemple, pour le couple marié :

« Le mary rende la benevolence deuë à sa femme : semblablement aussy la femme à son mary. La femme n'a pas la puissance de son corps, mais le mary : semblablement aussy le mary n'a pas la puissance de son corps : mais la femme. Ne fraudez point l'un l'autre, si ce n'est par consentement pour un temps : affin que vous vaquiez à jeune & oraison. Et derechef revenez ensemble : affin que Satan ne vous tente pour votre incontinence. »⁶

Ainsi, la bonté dans le couple doit être réciproque. Le mari et la femme sont liés et ne font qu'un. Ils doivent se respecter et rester soudés, afin qu'ils ne « vaquent point à l'excès ».

Olivétan expose ensuite la fidélité que les mariés doivent avoir entre eux :

« Auss il a esté dict : Quiconque delaissera sa femme, qu'il luy baille le Libelle de refus. Mais moy je vous dy, que quiconque delaissera sa femme (excepté pour cause de fornication) il l'a faict estre adultere : & quiconque se mariera à la femme delaissée, il commet adultere. Matt.5.d. »⁷

Dans cet extrait, il indique que l'homme ne peut délaisser sa femme, à moins qu'il y ait eu infidélité. Et tout homme se mariant à une femme abandonnée par son mari, commet également un adultère.

Le comportement à adopter pour la femme, notamment, est également bien défini : elles doivent être sujettes à leurs maris, comme elles le sont envers le Seigneur, puisque le mari est le « chef de la femme, ainsi que Christ est chef de l'Eglise ».

⁵ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, op.cit, 1537, f. [D4 r.].

⁶ *Ibid.*, f. [D7 r.].

⁷ *Ibid.*, f. [D7 v.].

Pareillement, les femmes doivent s'habiller correctement et avec pudeur : « non point en tresses, ou en or, ou en perles, ou en vestemens somptueux, mais en celuy qui est convenable aux femmes represantantes l'honneur de Dieu par bonnes œuvre ». Les femmes doivent être silencieuses. Elles ne peuvent être autoritaires, « car Adam a esté premier formé, & Hevah après ». Mais aussi car seule Eve a été séduite et a transgressé le commandement de Dieu. Olivétan demande également aux hommes de faire taire leurs femmes à l'Eglise, car il n'y est pas permis de parler. Elles doivent être sujettes, « comme aussi la Loy le dit ». Et si elles veulent apprendre quelque chose, elles doivent interroger leurs maris. Les femmes doivent encore être modestes, non méchantes, sobres et fidèles. Les plus âgées doivent d'ailleurs instruire les jeunes femmes, « d'aymer leurs marys, d'aymer leurs enfans, d'estre prudentes, chastes, gardantes la maison, bonnes, subjectes à leurs marys : affin que la parolle de Dieu ne soit blamée. » La liste des conseils pour la femme est encore longue⁸, alors que celle pour le mari est plutôt courte : « vous maris, ayez vos femmes & ne soyez point amerz envers elle. » Olivétan leur recommande seulement d'aimer leurs femmes, « comme Christ a aymé l'Eglise, & s'est abandonné soy mesme pour elle », mais aussi « comme leurs corps mesme », car qui aime sa femme, s'aime soi-même.⁹

Nous n'allons pas plus amplement débattre de la relation entre les couples ou avec les autres membres de la société au XVI^e siècle, car ce sujet, même s'il est captivant, ne fait pas partie de notre champ de recherche. Il faut toutefois encore mentionner qu'il est intéressant de découvrir, dans un ouvrage destiné à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, un manuel de bonnes mœurs et de bon comportement. En effet, nous remarquons qu'Olivétan se préoccupe, dans cette partie, non seulement des personnes ayant une fonction importante dans la société, mais aussi des individus dans l'intimité. Il préconise alors le bon comportement autant des personnalités religieuses, notamment le pasteur et le diacre, et des personnalités dirigeantes, la principauté et le magistrat, que dans la sphère plus privée, à savoir les anciens, les jeunes, les mariés, les hommes, les femmes, les vierges, les pères, les enfants, les pauvres et les riches. Ces aptitudes sont ainsi probablement enseignées aux enfants dès leur plus jeune âge. Il est d'ailleurs également intéressant de découvrir que ces mêmes éléments semblent très importants dans l'éducation genevoise, puisqu'ils figurent aussi dans l'ouvrage

⁸ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, *op.cit*, 1537, f. [D8 r.] - f. [E2 r.].

⁹ *Ibid.*, f. [D8 r.].

d'Antoine Saunier *L'ordre et manière d'enseigner en la ville de Genève au collègue* imprimé par Jean Girard à Genève en 1538. En effet, dès la première page de son texte, Antoine Saunier indique que « [les] maistres mettront toute peine, soing [et] diligence aux enfans qui auront esté commis à leur charge, pour les rendre entre les mains de leurs parens, tresbien instruitz, tant en bonne meurs, que bonne doctrine. Car ilz leurs monstrent le meilleur exemple de vivre honnestement que leur est possible [...] »¹⁰.

Nous pouvons alors supposer qu'Olivétan a ajouté ces éléments pour satisfaire à une demande. En effet, la transmission des valeurs éthiques et du bon comportement semble être un élément important au début du XVI^e siècle. A l'Académie de Lausanne, par exemple, cet enseignement de la civilité est d'ailleurs un pilier important de l'éducation. Pour le principal de cette école, Maturin Cordier, le bon comportement est quelque chose qui s'enseigne et qui s'apprend, au même titre que la grammaire et la littérature. Le cursus à Lausanne prévoit alors des textes permettant d'enseigner, de manière théorique, les règles d'éthique qui indiquent aux élèves la bonne manière de se comporter. Le but général de cette école est ainsi de former les élèves à l'humanisme chrétien, symbolisé par le terme de *pietas literata* (enseignement des textes de l'Antiquité greco-romaine pour atteindre une maîtrise de l'éloquence latine, de la langue grecque et des bases de la religion chrétienne), mais aussi, plus généralement, à devenir de bons chrétiens, en leur transmettant des valeurs.¹¹ Au même titre que Cordier, Olivétan enseigne à ses élèves qu'ils doivent assister au sermon, apprendre le catéchisme, connaître le *Credo* et le *Pater Noster*, mais aussi avoir un comportement adéquat et agir selon des préceptes moraux chrétiens.

Une autre originalité importante du manuel d'Olivétan est encore son approche d'enseignant dans ses explications, notamment dans ses propos concernant la prononciation des enfants à la lecture¹², ainsi que dans sa manière de résumer, à la fin du catéchisme, les éléments importants à retenir.

Puisque nous nous intéressions précédemment au catéchisme, commençons cette analyse par le résumé proposé à la suite de la liste des « nom de tous les livres de la sainte Bible avec les nombres des chapitres d'iceux ». Cette petite partie du manuel,

¹⁰ SAULNIER, *L'Ordre et maniere d'enseigner en la ville de Geneve*, op. cit., f. [A2 r.].

¹¹ CROUSAZ, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme*, op. cit., pp. 416-427.

¹² Voir aussi le chapitre « Apprendre à lire ».

que nous trouvons dès l'*Instruction* de 1533, débute comme ceci : « Lés dessusdictz livres enseignent cecy »¹³. Ici, l'enseignant nommé Olivétan mentionne les cinq éléments à retenir nécessairement du catéchisme :

« Lés dessusdictz livres enseignent cecy.
Qu'il est un Dieu tout puissant, tout sage, & tout bon : lequel par sa puissance, sagesse & bonté a fait toutes choses.
Qu'il a formé Adam, à son image & similitude : mais que par l'envie du diable & desobeissance du dict Adam, peché est entré au monde & que nous sommes tous en Adam & par Adam pecheurs.
Que Christ a esté promis aux peres, lesquelz ont receu la Loy, affin que par icelle congnoissans leurs pechez et insuffisance, desirassent l'advenement de Christ pour satisfaire de leurs pechez, et accomplir la Loy par iceluy.
Que Christ est nay en temps constitué de Dieu son pere : c'est assavoir, lors que toute iniquité abondoit. Et non point pour les bonnes œuvres d'aucun (car tous estoient pecheurs) mais affin que comme veritable il nous feist grace & misericorde.
Que Christ est nostre vie, voye, verité, paix, justice, pasteur, avocat, sacrifice & Sacrificateur : lequel est mort pour le salut de tous, & resuscité pour nostre justification.
Le jugement duquel les infideles doyvent craindre : & les bons, attendre la vie éternelle. »¹⁴

Voici en quelques mots l'explication de ces éléments que doit retenir tout fidèle : Dieu est tout puissant et bon ; Dieu a créé Adam à son image, mais celui-ci en homme désobéissant a péché ; c'est le péché originel. Cette idée affirme que la nature humaine a été blessée, ou corrompue, par cette faute originelle et que tout être humain se trouve ainsi en état de péché du seul fait qu'il relève de la postérité d'Adam ; sur le Mont Sinaï, Dieu a donné à Moïse deux tables de pierre, sur lesquelles étaient inscrits les Dix Commandements de la loi "écrite." Dieu a aussi donné à Moïse ce qui est appelé la "loi orale," consistant en 603 commandements. Grâce à ces lois qu'il doit respecter, l'homme peut reconnaître ses péchés et ses insuffisances, afin de ne pas les reproduire ; le Christ a été amené par son père sur la terre, lorsque les péchés et la corruption étaient abondants, afin de permettre le pardon des hommes ; le Christ est l'incarnation de toutes les choses spirituelles. Il est l'essence même de toutes vertus spirituelles, grâces, cadeaux, et vérités. Il est à la fois la vie, la vérité, la paix, la justice, le pasteur, l'avocat, le sacrifice et le « sacrificateur ». Il est mort sur la croix et ressuscité pour le salut des Hommes. Cette mort sacrificielle doit racheter le péché des hommes. Les bons atteindront la vie éternelle et tout infidèle doit craindre son jugement final.

Nous pensons alors pouvoir reconnaître ici le caractère du professeur, qui, à la fin de sa leçon, résume les points essentiels que doivent connaître par cœur ses élèves.

¹³ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, op.cit, 1533, f. [H4 r.].

¹⁴ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, op.cit, 1537, f. [I6 v.] - f. [I7 r.].

Olivétan effectue un résumé succinct, en quelques phrases, d'éléments qui lui semblent essentiels dans la Bible. Il propose ainsi une vulgarisation et une interprétation du catéchisme, qu'il rend ainsi accessible à un public moins instruit. Cette volonté caractérise selon nous le rôle du professeur. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, Olivétan enseigne à Neuchâtel, puis dans le Piémont. C'est probablement son expérience professionnelle dans les écoles qui lui a permis de construire un manuel aussi complet, avec une telle pédagogie, et de savoir résumer aussi clairement les éléments à connaître nécessairement.

De surcroît, la pédagogie « nouvelle » d'Olivétan se révèle, encore une fois, dans l'épître *Au Lecteur*. Ici, l'auteur nous indique, notamment, sa manière d'enseigner la lecture et donne quelques conseils. Celui-ci commence son épître en expliquant sa méthode : « pour enseigner les enfans à prononcer plus correctement, nous avons par une figure & table divisé les lettres d'un costé, & les motz de l'autre, à denoter que premierement ilz doivent apprendre à sonner les lettres que les nommer ». La dernière partie de cette phrase est en effet très importante. En comparaison avec les méthodes d'apprentissage présentées en première partie de ce travail¹⁵, nous pouvons remarquer qu'Olivétan ne fait pas, comme dans l'Antiquité notamment¹⁶, réciter aux enfants le nom des lettres dans l'ordre alphabétique, mais leur apprend leur valeur phonétique (a, bæ, cæ, dæ, etc.) : Olivétan veut que les enfants apprennent d'abord à « sonner les lettres que les nommer »¹⁷. Cette méthode, dite aujourd'hui de Regimbeau¹⁸, qui consiste en l'articulation d'une consonne avec une voyelle¹⁹, est ensuite expliquée : « j'appelle le son, b, f, sans e : le mot, be, ef. Ce qui se pourra faire quand on les accommodera aux, sons sibilations, et souspirs »²⁰. La première partie du manuel est alors construite de manière à apprendre le son des lettres distinctement de leur nom. Prenons comme exemple les *a b* et *c* :

¹⁵ Cf *supra* chapitre 2 « La lecture ».

¹⁶ MARROU, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, *op. cit.*, p. 229.

¹⁷ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [17 r.].

¹⁸ BERTHOUD, « L'Édition originale de l'Instruction des enfans par Olivétan », *art.cit.*, p. 75.

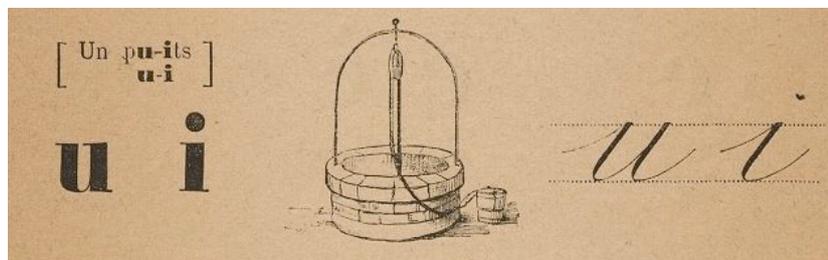
¹⁹ MEUSY, « Note sur l'éducation des enfans arriérés à l'École de la Salpêtrière », in *L'année psychologique*, 1904 vol. 11, p. 87.

²⁰ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [17 r.].

Sōs.	Noms.	Syllabes.	Mots.
A	a	a ab	Adam.
B	b	bé ba be bí bo bu	Baruc
C	c	cé ca ce ci co cu	Cefar

Le tableau commence par la lettre écrite en majuscule, puis suit le son de la lettre (par exemple : « a », « b » et « c ») et enfin le nom, ou plutôt la prononciation du nom, de celle-ci (par exemple : « a », « bé », « cé »). L'enseignement se poursuit encore puisqu'Olivétan introduit la liste des syllabes. De la même manière que les enfants suivant la méthode Regimbeau, ils assemblent alors les consonnes avec les voyelles, ce qui permet la répétition de la même consonne plusieurs fois avec plusieurs voyelles. Ainsi, Olivétan fonde son enseignement de la lecture d'abord sur une décomposition de la langue en sons purs (sons vocaliques), puis en sons articulés (voyelles précédées d'une consonne).

En outre, le manuel ne contient pas d'images illustrant l'assemblage des lettres ou un mot, mais Olivétan utilise des représentations, qui ne ressemblent toutefois pas à celles utilisées dans les méthodes qui suivront, puisque le manuel d'Olivétan ne contient aucune illustration, comme le dessin d'un puits pour le son « u-i » dans la méthode Regimbeau²¹ :



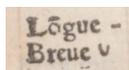
Il n'y a aucun dessin à proprement parler, mais Olivétan illustre néanmoins les sons, en les associant notamment, aux cris des animaux : « comme quand tu voudras prononcer la lettre, s, tu pourras ensuyvir le son et sibilation du serpent ou oye mais courte & subite sans queuë »²². Ici, il ne fait pas recours au dessin d'un serpent, mais au son ou bruit connu de l'enfant, afin qu'il comprenne que la prononciation de la lettre s se fait comme le sifflement du serpent : « ss ». De la même manière, la lettre r

²¹ Régimbeau, Pierre, *Nouvelle méthode simplifiant l'enseignement de la lecture : par la décomposition du langage en sons purs et sons articulés*, Paris : Librairie Hachette, 1894, p. 3.

²² OLIVETAN, *L'Instruction des enfans, op.cit.*, 1537, f. [17 r.]-[17 v.].

se prononce comme « la voix du chien rechignant », le *q*, comme « la voix de l'anette ou canne » et le *z* comme le « son & bruit de la guespe ». Il ne dresse pas la liste de toutes les lettres, mais précise que chaque son peut être associé à un bruit ou un cri d'animaux²³. Olivétan anticipe alors, selon nous, une « didactisation » de la discipline de lecture, que nous retrouvons bien plus tard avec les précepteurs du XVIII^e siècle.²⁴

Suite à son expérience comme professeur, Olivétan est aussi apte à reconnaître les difficultés des enfants. Ainsi, il relève encore l'importance d'une prononciation claire et distincte de chacune des lettres, pour éviter les confusions et les solécismes : « on lés doit distinctement prononcer : affin qu'on ne prononce b, pour p, c pour s, d pour t, g pour c, s pour z, v consonante pour f, & au contraire »²⁵. L'enfant doit également apprendre, par exemple, à absorber une voyelle dans le mot, lorsque celle-ci est suivie par une autre voyelle ou une diphtongue, afin d'éviter une nouvelle mauvaise prononciation, c'est-à-dire faire une élision, comme dans « l'Eternel, que vaut autant que le Eternel »²⁶, ou à adoucir la prononciation en ôtant la dernière lettre de certains mots, c'est-à-dire faire une apocope, « comme pour grande force disons grand'force : pour nous sommes, disons nou'sommes, mais non pas nou'avons pour nous avons »²⁷. Pour finir, l'enseignement ajoute également que l'enfant doit s'habituer à prononcer justement les voyelles longues et brèves. Il donne alors comme exemple le mot « quotidien » : « se doit un petit plus arrester sur la prononciation de ceste syllabe ti, que dés autres : & abreger, di »²⁸. Il compare ainsi simplement la longueur des deux « i » : le premier est long et le deuxième est raccourci. Celui-ci disparaît pratiquement et se confond avec le « en ». Il explique alors les caractères typographiques choisis afin de distinguer les longues des brèves : « la longue donc, soit comme un traict longuet sur la letre, & la briesve comme une poincte en bas avec deux petites cornes par haut ».²⁹ Voici ces signes :



Ainsi, nous avons découvert dans ce chapitre plusieurs aspects de la pédagogie de Pierre-Robert Olivétan. A la question précédemment posée, nous pouvons répondre

²³ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [17 r.].

²⁴ HÉBRARD, Jean, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », *art. cit.*, p. 43.

²⁵ OLIVETAN, *L'Instruction des enfans*, *op.cit.*, 1537, f. [17 v.].

²⁶ *Ibid.*, f. [18 r.].

²⁷ *Ibid.*, f. [18 v.].

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

avec l'affirmative : l'enseignement proposé par notre auteur est différent voire innovant, notamment par ses ajouts au niveau du catéchisme et de la partie alphabétique. Il l'est ensuite aussi par son exhaustivité, grâce, entre autres, à la petite partie dédiée aux mathématiques, aux commentaires ajoutés après chaque texte religieux, à l'épître « Au Lecteur », au résumé en cinq points de l'enseignement biblique où l'auteur nous montre la méthodologie de l'enseignant, ainsi qu'à la partie développant les prescriptions de bonnes mœurs et de bon comportement tirés de la morale religieuse. Nous pensons également pouvoir affirmer que les propos d'Olivétan peuvent être considérés comme nouveaux, notamment dans sa manière d'enseigner et de rendre didactique l'apprentissage de la prononciation et, donc de la lecture, ce que nous avons démontré dans cette partie.

Conclusion de la deuxième partie

Pour conclure cette deuxième partie consacrée à Pierre-Robert Olivétan et à *L'instruction des enfans*, revenons sur les éléments importants qui ont déterminé la structure de notre travail.

Nous avons d'abord retracé la vie de Pierre-Robert Olivétan, malgré des informations très limitées, en utilisant principalement la correspondance des réformateurs recueillie par Herminjard.

Nous avons ensuite cherché à connaître la vie des imprimeurs de *L'instruction des enfans*, ainsi que les liens entretenus entre eux – entre Olivétan et Guillaume Farel, entre particulier. Nous avons alors découvert que les deux imprimeurs – Pierre de Vingle et Jean Girard –, venant pour Vingle de Picardie et pour Girard du Piémont, se sont exilés à Genève, probablement appelés par Farel. A Genève s'est alors développé un solide réseau d'édition, qui a souvent été victime de censures dès les années 1540. Le manuel de *L'instruction des enfans* de 1537 a d'ailleurs été censuré à deux reprises par la Sorbonne.

Après cette présentation des acteurs principaux de la réalisation des livrets d'Olivétan, nous avons mis en avant les trois éditions de *L'instruction des enfans* en démontrant leurs particularités. Nous avons alors présenté la graphie des textes, ainsi que le contenu de ceux-ci. Nous avons ensuite cherché les similitudes et les différences entre les trois éditions, et relevé les ajouts importants, tels que la partie sur les statuts de l'Eglise et le livret d'arithmétique de la version imprimée en 1537.

Finalement, nous avons analysé en détail chacun des enseignements présents, à savoir la lecture, l'écriture et l'éducation religieuse. Nous avons confirmé que les méthodes ont très peu changé depuis l'Antiquité et que les enfants apprennent toujours à lire et à écrire en commençant par le plus simple – les lettres – pour finir par les mots, puis les phrases. Nous avons complété ce tour d'horizon des rudiments de la lecture et de l'écriture en nous intéressant à la partie religieuse du traité. Dans celle-ci, nous avons mis en avant trois textes présents dans tous les manuels étudiés pour la comparaison : le *Pater Noster*, le *Credo* et l'*Ave Maria*. Enfin, nous avons terminé notre analyse de *L'instruction des enfants* en nous concentrant sur la pédagogie d'Olivétan.

Conclusion générale

En quoi le livret de *L'instruction des enfants* est-il un manuel pédagogique important du début du XVI^e siècle ? Quels sont les apports nouveaux du travail de Pierre-Robert Olivétan, qui lui ont peut-être permis d'être soutenu par d'importants réformateurs, comme Guillaume Farel ? Et quels sont les résultats de notre recherche sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ?

Apports pédagogiques

Avec notre travail, nous avons découvert une nouvelle facette de la personnalité d'Olivétan, instituteur et pédagogue à la Réforme. Son manuel de *L'instruction des enfants*, que nous avons étudié dans le détail, constitue un apport pédagogique certain pour le début du XVI^e siècle. En effet, celui-ci est un manuel complet de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en français – contrairement à la plupart des autres manuels qui enseignent encore le latin –, en passant par des rudiments de mathématique, ainsi que des conseils de bonnes mœurs et de bon comportement.

La méthode de l'auteur est alors à relever. Dans le contexte changeant de la Réforme, dans lequel s'insère notre analyse, il est important de mentionner qu'il y a une continuité de l'apprentissage de ces rudiments. En effet, de l'Antiquité à la Réforme, les enfants apprennent d'abord les lettres, puis les syllabes, les mots isolés, les phrases et enfin les textes continus. Les premières pages du manuel d'Olivétan ne dérogent pas à cette tradition et se constituent d'un alphabet, non pas simple, mais dédié à l'identification des lettres. En ce sens, l'auteur a développé un matériel de lecture plus élaboré que ceux rencontrés dans notre travail. C'est d'ailleurs aussi le seul livret étudié qui propose un mot illustrant chacune des lettres de l'alphabet.

La pédagogie de l'auteur et ses apports se comprennent également dans sa méthode d'enseignement. En effet, dans son épître *Au Lecteur*, Olivétan donne plusieurs conseils pour une bonne prononciation, et donc une bonne lecture. Sans utiliser d'images de puits, de personnages ou d'animaux, comme cela se fait dès le XIX^e siècle, le pédagogue compare la prononciation de la lettre « r » avec le bruit que fait « le chien rechignant », par exemple. A côté de ces conseils, l'auteur enseigne encore par l'exemple de manière plus générale. En effet, lorsqu'il présente un point grammatical, il l'associe immédiatement à un exemple pour l'illustrer. Nous assistons alors à une

« didactisation » des disciplines de lecture et d'écriture, qui ne semble pas s'être démocratisée avant le XVIII^e siècle¹.

Apports religieux

Si *L'instruction des enfants* constitue un outil pour la formation élémentaire – à savoir la lecture et l'écriture – des enfants de la population favorable à la Réforme, ce manuel a probablement aussi servi à consolider le développement de la Réforme en enseignant le catéchisme réformé et l'habitude de lire les textes de la Bible en français chez les nouvelles générations.

Guillaume Farel, Antoine Saunier et l'auteur lui-même, notamment, considéraient peut-être que le travail d'évangélisation d'Olivétan et de là-même *L'instruction des enfants* pouvaient servir à consolider la foi protestante non seulement à Genève, mais également à Neuchâtel et dans le Piémont. Par son manuel, Olivétan propose ainsi un apport confessionnel de plusieurs manières. Sa présentation des textes est tout d'abord très originale, puisque chacun des textes religieux est repris, un peu plus loin dans le manuel, presque mot à mot avec l'explication de chacun d'eux. Ainsi, il est le seul des livrets étudiés à proposer un commentaire systématique des textes lus. Ceux-ci sont d'ailleurs pour la plupart des prières ou des textes religieux, comme les « dix commandements » ou encore le « Symbole des Apôtres », plus communément appelé « credo ». Le recueil d'Olivétan témoigne d'une remarquable érudition biblique : pour commenter le terme d'« oraison » et la prière du « Nostre pere », il rassemble 159 citations, ainsi que 32 références à d'autres passages.

Le contenu religieux du manuel est d'ailleurs très important, puisque cette partie représente le 90% environ de la totalité des pages dans les trois éditions de *L'instruction des enfants*. Les premiers mots associés aux lettres, dont nous avons parlé dans la partie sur les apports pédagogiques, sont d'ailleurs des noms ou des prénoms tirés de textes scripturaires. Et l'entraînement à la lecture et à l'écriture se fait principalement grâce aux textes religieux.

Dans son manuel, l'auteur cherche encore à vulgariser l'éducation religieuse en résumant, par exemple, les cinq points importants à connaître du catéchisme². Il démontre ainsi son envie de rendre les Saintes Ecritures plus accessibles au public non lettré et de favoriser la diffusion d'une version de celles-ci fidèle au contexte et au

¹ HÉBRARD, Jean, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », *art. cit.*, p. 43.

² Cf. à ce sujet les pages 137 et suivantes de notre travail.

développement de la Réforme protestante. D'ailleurs, le manuel aurait-il provoqué des censures à plusieurs reprises si son contenu religieux n'était pas novateur pour son époque (l'*Instruction* est accompagnée d'expositions sur des points de doctrine Réformée) ? Plusieurs manuels scolaires, avec des titres comme *ABC pour les enfans*, *La doctrine des bons enfans*, *l'Instruction des enfans*, *Introduction à la grammaire latine*, qui peuvent paraître comme inoffensifs, ont aussi été censurés pour leur contenu considéré comme hérétique.⁴

Apports linguistiques et typographiques

Les apports du livret d'Olivétan ne sont pas seulement pédagogiques et confessionnels, mais également linguistiques – surtout orthographique – et typographiques. En effet, l'apprentissage de l'écriture enseigné dans le manuel de *L'instruction des enfans* permet aussi une révolution de la langue française.

Dans son épître *Au Lecteur*, Olivétan insiste particulièrement sur la grammaire française et la prononciation. Il y introduit alors des signes, comme l'apostrophe ou la cédille, des accents aigus et graves, ainsi que des recommandations pour une bonne prononciation, notamment avec l'élision d'un ou plusieurs phonèmes en fin de mot (apocope) ou la contraction des syllabes (synalèphe). Les dernières pages de *L'instruction des enfans* sont en effet consacrées à l'introduction de ces éléments révolutionnaires pour le début du XVI^e siècle, qui sont d'ailleurs pour la plupart utilisés en essai dans le texte.

Ainsi, le manuel d'Olivétan ne s'arrête pas à l'apprentissage sommaire de la lecture et de l'écriture pour les enfants, comme nous le voyons avec les autres sources de notre corpus, hormis la *Briefve Doctrine*, mais constitue réellement un petit manuel de grammaire, où sont proposés des réformes innovantes pour l'époque. Ces deux livrets semblent d'ailleurs avoir servi de guide aux imprimeurs, comme Jean Girard, puisque déjà en 1538, avec *L'ordre et maniere d'enseigner en la Ville de Genève au Collège* et, en 1539, la *Breve exposition et Breve instruction* pour les enfants, nous pouvons découvrir une utilisation plus régulière des accents et des signes mis en avant chez Olivétan quelques années auparavant.⁵ Il semble alors indéniable qu'Olivétan fait partie des précurseurs en matière de grammaire et de typographie.

⁴ Voir les listes dans HIGMAN « *Censorship and the Sorbonne* », 1979. Cf. à ce sujet également le sous-chapitre « Contrôle des autorités et circulations des livres » de notre travail.

⁵ CATACH, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, *op.cit.*, p. 67.

En définitive, ce travail de fin d'études a ainsi permis de mettre en avant une nouvelle facette peu connue de la personnalité de Pierre-Robert Olivétan en présentant dans le détail une de ses œuvres importantes, mais encore peu travaillée jusqu'à ce jour. La première partie, reprenant l'histoire de l'éducation, de la lecture et de l'écriture, nous a alors permis d'insérer notre source dans un contexte plus large. Il a ainsi été plus facile de comprendre les méthodes d'enseignement au début du XVI^e siècle, en connaissant l'évolution de celles-ci depuis l'Antiquité, ainsi qu'en ayant un aperçu des taux d'alphabétisation à la Renaissance.

Dans notre étude, nous avons également pu mettre en relation plusieurs ouvrages du XVI^e siècle destinés à l'éducation élémentaire et ainsi comprendre quels étaient les enjeux et les éléments indispensables de cette instruction. Certaines des sources étudiées, notamment *La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes* (1532) ou le *Petit traictié, pour parvenir a la vraye cognoissance des lettres et syllables* (1532), ont aussi été très peu – voire pas du tout – analysées ou mentionnées dans la littérature s'occupant de l'éducation au XVI^e siècle⁶.

Ce travail soulève aussi des pistes pour d'autres recherches. Les traductions de l'hébreu faites par Olivétan pour commenter ses textes liturgiques devraient être étudiées spécifiquement, notamment en comparant les traductions de *L'instruction des enfans* avec celles de la Bible d'Olivétan imprimée en 1535. D'autre part, le travail d'Olivétan à Neuchâtel, Genève et dans le Piémont est encore peu connu. Il serait instructif de reconstruire son parcours et de mettre en évidence son influence dans le développement des idées réformées. Malheureusement, jusqu'à ce jour, peu de sources ont été trouvées le concernant. Finalement, il serait également intéressant d'étudier en détail la potentielle diffusion du travail d'Olivétan et son application au XVI^e et XVII^e siècles, en comparant *L'instruction des enfans* avec d'autres manuels réformés imprimés à la Renaissance.

⁶ Nous avons eu la chance de trouver ces sources grâce aux très bonnes bases de données GLN 15-16 et E-rara.

Bibliographie

Sources imprimées :

OLIVETAN, Pierre Robert, *L'Instruction des enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys. Les dix commandemens. Les articles de la Foy. L'oraison de Jesus Christ. La salutation angelique. Avec la declaration d'iceux, faicte en maniere de recueil, dés seules sentences de l'escriture saincte. Item, les figures dés siphres, et leurs valeurs*, [Genève] : [Pierre de Vingle], 1533, [64] f.

OLIVETAN, Pierre Robert, *L'Instruction dés enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys. Les dix commandemens. Les articles de la Foy. L'oraison de Jesus Christ. La salutation angelique. Avec la declaration d'iceux, faicte en maniere de recueil, dés seules sentences de l'escriture saincte. Item, les figures dés siphres, et leurs valeurs*, [s.i.] : [s.n.], 1537, (Imprimé à Genève par Jean Gerard.), 149, [3] p.

[Pierre Robert Olivétan], *L'Instruction dés enfans, contenant la maniere de prononcer et escrire en françoys. Les dix commandemens. Les articles de la Foy. L'oraison de Jesus Christ. La salutation angelique. Avec la declaration d'iceux, faicte en maniere de recueil, dés seules sentences de l'escriture saincte. Item, les figures dés siphres, et leurs valeurs*, [Genève] : [Jean Girard], 1537, 149, [11] p.

Sources supplémentaires :

Abc [Manuel sans titre], Genève : Gabriel Pomard. [1520/1530], [8] f.

Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques, [Calvin, Jean], [Genève] : [Jean Girard], 1544, 16 f.

La Bible qui est toute la Sainte Escripiture, en laquelle sont contenus le Vieil Testament et le Nouveau / translatez en francoys, le Vieil de l'hebrieu et le Nouveau du grec ; aussi deux amples tables, l'une pour l'interprétation des propres noms, l'autre en forme d'indice, pour trouver plusieurs sentences et matieres, Neuchâtel : Pierre de Vingle, 1535, [426] f.

La doctrine et instruction des chrestiens et chrestiennes. Sept pseaulmes et syllabes, Genève : Wygand Koeln. [1532], [24] f.

Le miroir de très chrestienne princesse Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry : auquel elle voit et son néant, et son tout ; [Epistre familière de prier Dieu ; Aultre épistre familière d'aimer chrestienement ; item, Briefve doctrine pour dévoment escripre selon la propriété du langaige françoys], Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, Paris : Antoine Augereau, 1533, 2 part. en 1 vol. (36 f.)(20 f.).

L'ordre du College de Geneve, [Calvin, Jean], Genève : Robert I Estienne, [1559], 14 f.

HERMINJARD, Aimé-Louis, *Correspondances des Réformateurs dans les pays de langue française*, Genève ; Bâle [etc.] : H. Georg ; Paris : M. Levy : G. Fischbacher, 1878, T. 1 à 6 (1512-1540)

FROMENT, Antoine, *Les actes et gestes merveilleux de la cité de Genève ; nouvellement convertie à l'évangile faictz du temps de leur Reformation et comment ils l'ont receue redigez par escript en fourme de chroniques annales ou hystoyres commençant l'an MDXXXII*, Genève : Jules Guillaume Fick, 1854, 249 p.

LUTHER, Martin, « Aux magistrats de toutes les villes allemandes pour les inviter à ouvrir et à entretenir des écoles chrétiennes », in *Œuvres, publ. sous les auspices de l'Alliance nationale des Eglises luthériennes de France et de la revue "Positions luthériennes"*, Explication du prophète Jonas et du prophète Habaquq, 1526 / textes trad. de l'allemand par Pierre Jundt, Genève : Labor et Fides, 1993, pp. 95-118.

LUTHER, Martin, *Œuvres, publiées sous les auspices de l'Alliance nationale des Églises luthériennes de France et de la revue Positions luthériennes* : Genève, Labor et Fides, 1958, vol. 4, p. 105.

Pater noster et le Credo en francoys, [Guillaume Farel], [Genève] : [Wygand Koeln]. [± 1536], [16] f.

Petit traictié, pour parvenir a la vraye cognoissance des lettres et syllables, fort bon et prouffitable aux enfanz, Genève : Wygand Koeln. 1532, [8] f.

Registres du Conseil de Genève à l'époque de Calvin, publ. sous la dir. des Archives d'Etat de Genève, Genève : Librairie Droz, 2003, tome I, du 1^{er} mai au 31 décembre 1536, p. 11.

SAULNIER, Antoine, *L'Ordre et maniere d'enseigner en la ville de Geneve, au College. Description de la ville de Genève*, Genève : Jean Girard, 1538, [12] f.

VUILLIEMIN, Louis, *Le chroniqueur : recueil historique et journal de l'Helvétie romande, renfermant le récit de la réformation de ce pays et celui de sa réunion à la Suisse dans les années 1533 et 1536*, Lausanne : Marc Ducloux, 1836, 394 p.

Littérature secondaire :

AQUILLON, Pierre, « De l'abécédaire aux rudiments : les manuels élémentaires dans la France de la Renaissance », in *L'enfance et les ouvrages d'éducation*, [Nantes] : Université de Nantes, 1983, vol.1, pp. 51-72.

BADDELEY, Susan, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève : Droz, 1993, 496 p.

BEDOUELLE, Guy, « De l'humanisme aux réformes » in CHAUNU, Pierre, *L'aventure de la Réforme : le monde de Jean Calvin*, avec la participation de Guy BEDOUELLE, Bruxelles : Ed. Complexe, 1991 [2e éd.], Historiques ; 76, pp. 64-81.

BEAULIEUX, Charles, *Histoire de l'orthographe française*, Paris : Champion, 1927, t. II : « Les accents et autres signes auxiliaires », 134 p.

BERTHOUD, Gabrielle, « L'édition originale de *l'instruction des enfans* par Olivétan » in *Musée neuchâtelois*, Neuchâtel, 1937, pp. 70-79.

BLACK, Robert, *Humanism and education in medieval and renaissance Italy : Tradition and Innovation in Latin Schools from the Twelfth to the Fifteenth Century*, Cambridge [etc.] : Cambridge University Press, 2001, 489 p.

BODENMANN, Reinhard, *Faictz de Jesus Christ et du pape*, volume 90 des *Cahiers d'humanisme et de Renaissance*, Librairie Droz, 2009, 78 p.

BRANDT, Steven Russell, *Jean Girard : Genevan publisher (1536-1557)*, Berkeley : University of California, 1992 University, 352 p.

BRAYMAN HACKEL, Heidi, « Rhetorics and Practices of Illiteracy or the Marketing of Illiteracy », in *Reading and Literacy in the Middle Ages and Renaissance*, MOULTON, Ian Frederick (éd.), Turnhout : Brepols, *Arizona studies in the Middle Ages and the Renaissance* ; vol. 8, 2004, pp. 169-184.

BUJANDA, Jesús Martínez *et alii*, *Index des livres interdits : Index de l'Université de Paris (1544, 1545, 1547, 1549, 1551, 1556)*, Centre d'études de la Renaissance, Genève : Librairie Droz [etc.], 1985, 667 p.

CADIER, Jean, *Calvin : sa vie, son œuvre : avec un exposé de sa philosophie*, Paris : Presses univ. de France, 1967, SUP. Philosophes, 114 p.

CATACH, Nina, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs, imprimeurs, Ateliers d'imprimerie)*, Genève : Droz, 1968, 495 p.

CHARTIER, Roger, *et alii*, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris : Soc. d'éd. d'enseignement supérieur, 1976, 304 p.

COLETTI, Vittorio, *L'éloquence de la chaire : victoires et défaites du latin entre Moyen Age et Renaissance*, Serventi, Silvano (trad.), Paris : Ed. du Cerf, 1987, 244 p.

COTTERET, Bernard, *Calvin : biographie*, [Paris] : J.-C. Lattès, 1995, 455 p.

CRESSY, David, *Literacy and the social order : reading and writing in Tudor and Stuart England*, Cambridge ; London : Cambridge University Press, 1980, 246 p.

CROUSAZ, Karine, *L'Académie de Lausanne entre Humanisme et Réforme (ca. 1537-1560)*, Leiden ; Boston : Brill, 2012, *Education and society in the Middle Ages and Renaissance* ; vol. 41, 608 p.

DEHAENE, Stanislas, *Les neurones de la lecture*, Paris : O. Jacob, 2007, 478 p.

DELARUE, Henri, « Olivétan et Pierre de Vingle à Genève : 1532-1533 », in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, [Paris] : [E. Droz], [1946], T. 8, p. 105-118.

DELUMEAU, Jean, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris : Presses universitaires de France, 2003, *Nouvelle Cléo : l'histoire et ses problèmes*, 441 p.

- DROZ, Eugénie, « Pierre de Vingle, l'imprimeur de Farel », in *Aspects de la propagande religieuse / études publ. par Gabrielle Berthoud, [... et al.]*, Genève : E. Droz, 1957, p. 38 – 78.
- ENGAMMARE, Max, « Quelques prénoms sans nom. A la recherche du patronyme de « l'humble et petit traducteur » de la première Bible réformée en langue française » in : *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, T. 133, (1987), p. 413-431.
- FLOOD, John, SHAW, David, *Johannes Sinapius (1505-1560), hellenist and physician in Germany and Italy*, Genève : Droz, 1997. In-8°, 305 pages, ill. (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 311.)
- FURET, François, SACHS, Wladimir, « La croissance de l'alphabétisation en France (XVIIIe-XIXe siècle), in *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 29^e année, N.3, 1974, pp. 714-737.
- GARIN, Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne : la pédagogie de la Renaissance (1400-1600)*, Paris : Fayard, Hachette, 1995, 264 p.
- GAWTHROP, Richard, STRAUSS, Gerald, « Protestantism and Literacy in Early Modern Germany », in *Past and Present*, Oxford University Press, CIV, 1984, n° 104, pp. 31-55.
- GILMONT, Jean-François, *Bibliographie des éditions de Jean Crespin : 1550-1572*, Verviers : Libr. P.M. Gason, 1981, vol. 1, 289 p.
- GILMONT, Jean-François, *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève : Droz, 1997, Etudes de philologie et d'histoire ; vol. 50, 412 p.
- GILMONT, Jean-François, *Le livre & ses secrets*, Genève : Droz ; Louvain-la-Neuve : Univ. catholique de Louvain, 2003, 440 p.
- GILMONT, Jean-François, *Le livre réformé au XVIe siècle*, Paris : Bibliothèque nationale de France, 2005, 151 p.
- GILMONT, Jean-François, *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517-v.1570)*, Paris : Les Ed. du Cerf, 1990, 531 p.
- GILMONT, Jean-François, « Pierre Viret et ses imprimeurs », in *Actes du colloque Pierre Viret*, 15-17 septembre 2011, à paraître, 11 p.
- GRENDLER, Paul F., *Schooling in Renaissance Italy : literacy and learning 1300-1600*, Baltimore Md. ; London : The Johns Hopkins Univ. Press, cop. 1989, n° XXIII, 477 p.
- GRENDLER, Paul F., « Schooling in Western Europe », *Renaissance Quarterly*, New York : The Renaissance Society of America, vol. 43, n° 4, 1990, pp. 774-787.
- Guillaume Farel : 1489-1565 : biographie nouvelle*, Neuchâtel ; Paris : Delachaux & Niestlé, 1930, 780 p.

- GUINCHARD, James, *L'introduction de l'imprimerie à Neuchâtel et Pierre de Vingle : 1533*, Neuchâtel : J. Guinchard, 1933, 58 p.
- HÉBRARD, Jean, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », in *Histoire de l'éducation*, N. 38, 1988, pp. 7-58.
- HIGMAN, Francis M., *Censorship and the Sorbonne, a bibliographical study of books in French censured by the Faculty of Theology of the University of Paris, 1520-1551*, Genève : Droz, 1979, 199 p.
- HIGMAN, Francis M., « Le domaine français 1520-1562 » in *La Réforme et le livre : l'Europe de l'imprimé (1517- v.1570)*, Paris : Les Ed. du Cerf, 1990, pp. 105-154.
- Histoires de la lecture, un bilan de recherches*, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : IMEC Editions, collection « In Octavo », 1995, 316 p.
- Histoire de la lecture dans le monde occidental*, CAVALLO, Guglielmo, CHARTIER, Roger (dir.), Paris : Edition du Seuil, 1997, p. 522.
- Histoire de la vie privée, III, De la Renaissance aux Lumières*, ARIES Philippe et DUBY, Roger (dir.), Paris, 1986, 634 p.
- HOEPPNER MORAN (CRUZ), Jo Ann, « Education », in *The Oxford encyclopedia of the Reformation*, Hillerbrand, Hans J. (dir.), New York ; Oxford : Oxford University Press, 1996, vol. 1, pp. 19-28.
- HOUSTON, Robert-Allan, « Literacy », in *The Oxford encyclopedia of the Reformation*, Hillerbrand, Hans J. (dir.), New York ; Oxford : Oxford University Press, 1996, vol. 2, pp. 429-434.
- HOUSTON, Robert-Allan, *Literacy in Early Modern Europe : Culture and Education, 1500-1800*, London ; New York : Longman, 1989, IX, 266 p.
- JOSTOCK, Ingeborg, *La censure négociée : le contrôle du livre à Genève, 1560-1625*, Genève : Droz, 2007, Travaux d'humanisme et Renaissance ; 430, 440 p.
- KRUMENACKER, Yves, *Calvin : au-delà des légendes (biographie)*, Montrouge : Bayard, 2009, 602 p.
- LE COULTRE, Jules, *Maturin Cordier et les origines de la pédagogie protestante dans les pays de langue française : 1530-1564*, Neuchâtel : Secrétariat de l'Université, 1929, XV, 536 p.
- Lire et écrire : l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, FURET, François, OZOUF, Jacques (dir.), Paris : Ed. de Minuit, 1980, 390 p.
- LÜBER, Alban Norbert, « Die Basler Zensurpolitik in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », in : *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, Basel, Bd. 97(1997), pp. 77-141.

LYONS, Martyn, *A History of Reading and Writing : In the Western World*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, 2010, 267 p.

MAAG, Karin, « Education and literacy », in *The Reformation World*, London and New York : Routledge, 2000, pp. 535-544.

MARGOLIN, Jean-Claude, « L'apprentissage des éléments et l'éducation de la petite enfance d'après quelques manuels scolaires du XVI^e siècle », in *L'enfance et les ouvrages d'éducation*, [Nantes] : Université de Nantes, 1983, vol. 1, 212 p.

MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, 6e éd. rev. et augmentée, Paris : Ed. du Seuil, 1965, 645 p.

MARTIN, Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, avec la coll. de Bruno Delmas, Paris : Perrin, 1988, collection Histoire et décadence, 518 p.

MAYER, Claude Albert, *Clément Marot*, Paris : Ed. A.-G. Nizet, 1972, 566 p.

MCKIM, Donald K., *The Cambridge Companion to John Calvin*, Cambridge : Cambridge University Press, 2004, 352 p.

MEUSY, « Note sur l'éducation des enfants arriérés à l'École de la Salpêtrière », in *L'année psychologique*, 1904 vol. 11, pp. 83-93.

MESSERLI, Alfred, *Lesen und Schreiben 1700 bis 1900, Untersuchung zur Durchsetzung der Literalität in der Schweiz*, Tübingen : M. Niemeyer, 2002, Reihe germanistische Linguistik ; 229, 770 p.

MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique ou mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Volume 2, Paris : Jean Girin & Barthélémy Riviere, 1683, 850 p.

MOUTON, Jean-Luc, *Calvin*, [Paris] : Gallimard, 2009, 395 p.

MÜTZENBERG, Gabriel, « La montée des enseignants » in CHAUNU, Pierre, *L'aventure de la Réforme : le monde de Jean Calvin*, avec la participation de Guy BEDOUELLE, Bruxelles : Ed. Complexe, 1991 [2e éd.], Historiques ; 76, pp. 261-265.

Œuvres de François Rabelais. Pantagruel, texte présenté par Pierre GRIMAL, Paris : Bibliothèque classique de Cluny, 1940, 219 p.

ORME, Nicholas, *Medieval Schools : from Roman Britain to Renaissance England*, New Haven Conn. : Yale Univ. Press, 2006, 430 p.

PATAR, Benoît, *Dictionnaire des philosophes médiévaux*, Québec : Les Editions Fides, 2006, 863 p.

PETER, Rodolphe, « L'abécédaire genevois ou catéchisme élémentaire de Calvin », in *Revue d'Histoire et de Philosophie Religieuse* 45, Paris : Presses université de France, 1965, pp. 11-45

REYNOLDS, Susan, *Medieval reading : grammar, rhetoric and the classical text*, Cambridge [etc.] : Cambridge University Press, 1996, 235 p.

RICHÉ, Pierre, VERGER, Jacques, *Des nains sur des épaules de géants : maîtres et élèves au Moyen-Age*, Paris : Tallandier, 2006, 351 p.

SCHOFIELD, Roger, « Illiteracy in pre-industrial England : the work of the Cambridge Group for the History of Population and Social Structure », in *Literacy and Society in a Historical Perspective. A Conference Report*, E. JOHANSSON (éd.), *Educational Reports Umea*, n°2, 1973, pp. 1-23.

STONE, Lawrence, « Literacy and Education in England 1640-1900 », in *Past and Present*, Oxford University Press, n°42 (février 1969), pp. 69-139.

TOTH, István György, *Literacy and Written Culture in Early Modern Central Europe*, Budapest : Central European University Press, 2000, 266 p.

WILLEMSSEN, Annemarieke, *Back to schoolyard. The daily practice of medieval and Renaissance education*, Turnhout : Brepols, 2008, 324 p., (coll. Studies in European urban history 1100-1800, n°15).

Sites internet :

BnF, Gallica : bibliothèque numérique : <http://gallica.bnf.fr/>

Dictionnaire de la langue française d'Emile Littré en ligne : <http://francois.gannaz.free.fr/Littré>

Dictionnaire Historique de la Suisse : <http://www.hls-dhs-dss.ch/>

Dictionnaire Larousse : <http://www.larousse.fr/encyclopedie>

Encyclopédie Universalis en ligne : <http://www.universalis-edu.com/index.php>

E-rara, un portail qui a pour objectif premier de proposer en ligne les imprimés suisses du XVI^e siècle qui sont conservés dans des bibliothèques suisses. Les partenaires sont la Bibliothèque de Genève, la Bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich, les Bibliothèques universitaires de Bâle, et de Berne ainsi que la Bibliothèque centrale de Zürich : <http://www.e-rara.ch/>

GLN 15-16, base de données bibliographiques de la production imprimée des 15^e et 16^e siècles des villes de Genève, Lausanne et Neuchâtel : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/>

Site de l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle) de l'École des Chartes : http://theleme.enc.sorbonne.fr/cours/edition_époque_moderne/edition_des_textes.

Site officiel de la République et du canton de Genève, archives d'état : la Réforme. <http://etat.geneve.ch/dt/archives/reforme-66-2495-5302.html>

Site de revues de l'histoire de l'éducation : <http://histoire-education.revues.org/>

Annexes

Annexe 1 : Tableau chronologique : Réforme - Jean Calvin - Pierre-Robert Olivétan

Annexe 2 : Tableaux des imprimeurs à Genève (1550-1560)

2.1. Livres imprimés à Genève (imprimeurs principaux)

2.2. Nombre de pages imprimées par imprimeurs à Genève (1550-1561)

2.3. Formats des livres (1517-1537)

Annexe 3 : Plan des éditions de *L'instruction des enfans*

Annexe 4 : Illustration du livre de John Foxe « Actes and Monuments »

Annexe 5 : Liste des abréviations de *L'instruction des enfans* (1533 et 1537)

Annexe 6 : Transcription de l'épître « Au Lecteur » de *L'instruction des enfans* (1533 et 1537)

Annexe 1 : Tableau chronologique : Réforme – Jean Calvin – Pierre-Robert Olivétan

Littérature secondaire :

CADIER, Jean, *Calvin : sa vie, son œuvre : avec un exposé de sa philosophie*, Paris : Presses univ. de France, 1967, SUP. Philosophes, 114 p.

COTTERET, Bernard, *Calvin : biographie*, [Paris] : J.-C. Lattès, 1995, 455 p.

DHS : article "Réforme" de Caroline Schnyder : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13328.php>; article "Disputes de religion" de Irena Backus : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F17172.php>

ENGAMMARE, Max, « Quelques prénoms sans nom » in : *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, Paris, T. 133, (1987), p. 413-431.

GILMONT, Jean-François, *Jean Calvin et le livre imprimé*, Genève : Droz, 1997, Etudes de philologie et d'histoire ; vol. 50, 412 p.

HERMINJARD, Aimé-Louis, *Correspondances des Réformateurs dans les pays de langue française*, Genève ; Bâle [etc.] : H. Georg ; Paris : M. Levy : G. Fischbacher, 1878, T. 1 à 6 (1512-1540)

KRUMENACKER, Yves, *Calvin : au-delà des légendes (biographie)*, Montrouge : Bayard, 2009, 602 p.

Larousse en ligne, "protestantisme" : <http://www.larousse.fr/encyclopedie/nom-commun-nom/protestantisme/83790>

MCKIM, Donald K., *The Cambridge Companion to John Calvin*, Cambridge : Cambridge University Press, 2004, 352 p.

MOULTON, Jean-Luc, *Calvin*, [Paris] : Gallimard, 2009, 395 p.

Dates	Réforme	Jean Calvin	Pierre-Robert Olivétan
1483	Naissance de Martin Luther		
1484	Naissance de Ulrich Zwingli		
1489	Naissance de Guillaume Farel		
1491	Naissance de Martin Bucer		
1505			Naissance de Pierre-Robert Olivétan à Noyon.
1509			
1515		Naissance de Jean Calvin (dit Cauvin) à Noyon en Picardie.	
1517	Affichage des 95 thèses de Luther à Wittenberg, qui dénoncent les travers de l'Eglise comme la vente des indulgences et affirment que la Bible doit être la seule autorité sur laquelle repose la foi. (Krumenacker, p. 60)	Mort de la mère de Calvin, Jeanne le Franc. (Krumenacker, p. 54)	
1518	En fin d'année, Zwingli est nommé curé du Grossmünster (DHS, "Réforme")	Calvin va au collège des Capette et est élevé par la famille Montmor. (Krumenacker, p. 57-59)	
1519	Naissance de Théodore de Bèze.		
1519	L'empereur Maximilien de Habsbourg meurt, Charles Quint est élu empereur par les sept princes électeurs. (Larousse en ligne)		
1520	Les grands écrits réformateurs de Luther : "De la papauté de Rome", "Prélude sur la captivité babylonienne de l'Eglise", "Appel à la noblesse chrétienne de la nation allemande", "De la liberté du chrétien".	Vers 1520, la date précise n'est pas connue. Calvin quitte Noyon. Il accompagne les enfants Montmor pour étudier à Paris. (Krumenacker, p. 63)	
1521	Premières prédications de Zwingli. (DHS, "Réforme")	Dès 1521 ou 1522, peut-être plus tôt. Il étudie au collège de la Marche, pour préparer son entrée au collège de Montaigu. (Krumenacker, p. 63) Il est placé sous la responsabilité d'un nouveau maître qui lui laissera de forts souvenirs: Mathurin Cordier. (Mouton, p. 34)	
Janvier 1521	Luther est excommunié par la bulle "Decret romanum pontificum", (DHS, "Réforme")		
1523	Disputes de Zürich. Débat entre Zwingli et les envoyés de l'évêque de Constance. Les disputes marquent le début de la collaboration entre l'Eglise et l'Etat. Leur but spécifique est de mettre fin au conflit suscité par les prédications réformées et de tester au moyen de l'écriture la conformité des pratiques romaines avec celle-ci. La Réforme est introduite à Zürich par les autorités civiles et la messe définitivement abolie en 1525. (Cortet, p. 133 et DHS "Disputes de religion")		
1523	Plusieurs sentences de mort contre les supporters de Luther, comme par exemple le moine augustin Jean Vailhere, qui a été brûlé vif en 1523. (McKim, p. 4)	Calvin est immatriculé à la faculté des Arts du collège de Montaigu (A côté du collège de Montaigu se trouve le collège du Cardinal-Lemoine où, grâce à Lefèvre d'Étaples, Guillaume Farel, le futur ami de Calvin, originaire de Gap, obtiendra un poste de professeur de grammaire et de philosophie.). Calvin apprend en 3-4 ans le <i>trivium</i> et le <i>quadrivium</i> , en latin, dans ces facultés des arts. Il y étudie la théologie. (Krumenacker, p. 67)	Dès 1523, Olivétan est dans un collège à Paris. Nous savons qu'Olivétan rencontre amicalement les jeunes Montmor qui venaient, comme lui, de Noyon, ou encore son cousin Calvin. (Mouton, p. 40)
1524-1526	Guerre des paysans. Luther appelle d'abord à la paix civile, puis au massacre des paysans. Publication de son texte "Contre les hordes criminelles et pillardes des paysans".		
1526	Première Diète de Spire (St. Empire germanique) : Le prince "cujus regio, ejus religio" (tel Prince, telle religion) est admis par Charles Quint. Les partisans de Luther obtiennent une relative tolérance au sein du Saint Empire romain germanique. (Larousse en ligne)		
1527	A Berne, le Conseil se prononce pour la Réforme. (Krumenacker, p. 177)		
	Condamnation de l'usage de la langue vulgaire par la Sorbonne (http://www.languefrancaise.net/HI/F/Renaissance)		
1528	6-26 janvier 1528 : la dispute de Berne amène le Conseil de la ville à instaurer peu après la Réforme par voie gouvernementale dans tous les territoires qui en dépendent (édit du 7 février). Farel est chargé des terres romandes et instaure la Réforme de manière brutale, interrompant le curé, occupant l'église dans les villages. (Krumenacker, p. 178) La dispute de Berne met fin à la position isolée de Zürich. La plupart des catholiques refusent de comparaître; les disputants réformés (Zwingli, Berchtold Haller, Martin Bucer, Wolfgang Capiton), n'ayant pas d'adversaire à leur mesure, remportent une victoire facile. (Mouton, p. 133)	Calvin arrête la théologie et va étudier le droit à Orléans, puis à Bourges (dès 1529). (Krumenacker, p. 89) Il devient l'élève de Pierre l'Estoile, considéré alors comme le meilleur juriste des temps. (Mouton, p. 43)	Olivétan est traditionnellement identifié comme le jeune homme de Noyon qui échappe à la persécution orléanaise en 1528 et se rend à Strasbourg pour étudier les langues, et particulièrement le grec et l'hébreu, auprès de Bucer, ceci d'après une lettre de Bucer à Farel du 1 ^{er} mai 1528 (Hermijard, t. 2, p. 131), mais cette identification a été mise en doute, car le jeune homme en question paraît ignorer totalement le grec et l'hébreu, ce qui n'est guère pensable d'Olivétan en 1528. (Krumenacker, p. 81)

1529	<p>Première guerre de Kappel. (DHS, "Guerres de Kappel")</p> <p>Deuxième Diète de Spire (St. Empire germanique) : Charles Quint annule les droits accordés aux protestants : protestation de plusieurs princes allemands. (Larousse en ligne)</p>			Farel a connu Olivétan vers 1529 à travers une lettre de présentation que lui avait adressée Boniface Wolfhard. (Herminjard, t. 2, p. 171-172)
1530	A Neuchâtel, le catholicisme est supprimé en octobre 1530. Farel s'adjoint, en 1531, le concours de Pierre Viret, ancien élève du collège de Montaigu, revenu dans sa ville natale d'Orbe. (Krumenacker, p. 178)	Pour l'heure, selon Mouton, Calvin n'est ni un réformateur, ni un juriste professionnel, malgré la fin de ses études à Bourges et Orléans. (Mouton, p. 49)	En mars 1531, Calvin est de retour à Paris. (Mouton, p. 45)	En 1531, Olivétan va à Neuchâtel et est engagé par le Conseil de la ville comme maître d'école. (Herminjard, t. 2, p. 377)
1531	Charles Quint veut un concile pour réformer l'Eglise et stopper les progrès du protestantisme. Il rencontre alors le pape Clément VII à Bologne en décembre 1532. Mais celui-ci temporise, par peur de revoir son pouvoir remis en cause par l'ensemble des évêques et des cardinaux. Il promet cependant à Charles Quint un concile, seulement si les princes chrétiens, Charles Quint, Henri VIII et François 1 ^{er} sont réconciliés, afin qu'on puisse à la fois réprimer l'hérésie et lutter contre les Turcs. Mais la France cherche à se rapprocher de la papauté contre Charles Quint. François 1 ^{er} propose alors de marier son fils Henri avec une nièce du pape, Catherine de Médicis. (Krumenacker, p. 138)	Calvin obtient sa licence en droit en février. Puis, il abandonne le droit au profit des Lettres. Notons cependant que Droit et Lettres ne s'opposent pas réellement à la Renaissance, surtout dans une perspective humaniste. (Krumenacker, p. 111) Publication de son premier ouvrage à son nom "Calvinus": Le Commentaire du De Clementia de Sénèque.		Selon Engammare, Olivétan est ensuite engagé par les Chautemps pour devenir le précepteur de leurs enfants à Genève. Cette situation coïnciderait d'ailleurs avec son banissement de la ville de Genève en 1532. (Engammare, p. 424) Ce qui semble plus sûr, c'est qu'à la mi-octobre 1532, Olivétan quitte Neuchâtel pour un séjour comme missionnaire dans les Vallées vaudoises du Piémont. Il est envoyé avec Antoine Saunier et Martin Gomin. (Herminjard, t. 2, p. 449)
1533	Le mariage de Catherine de Médicis et Henri est conclu fin octobre 1533. (Krumenacker, p. 138)	Calvin quitte Paris, suite aux problèmes liés au discours de Nicolas Cop, recteur de l'Université, qui a fait scandale (nécessité d'une réforme et du renouveau de l'Eglise catholique). (Krumenacker, p. 139). (Krumenacker, pp. 144-147)		Au mois d'avril 1533, Olivétan prêche encore l'Evangile dans le Piémont. (Herminjard, t.3, p. 44-45) Publication de la première édition de <i>L'instruction des enfants</i> dans les presses de Jean de Vingle à Neuchâtel.
1533-1534		Calvin voyage beaucoup: Vexin dans le château d'Hazeville et Angoulême, chez son ami Louis Tillet. Il se serait aussi rendu chez Marguerite de Navarre à Nérac en avril 1534. En mai 1534, il part pour Noyon, puis va encore à Paris, à Poitiers avec Tillet, avant de revenir à Angoulême, où il rédige son second livre <i>Psychopanychia</i> (1533-34). (Krumenacker, pp. 139-1148)		Calvin donne la première version de son livre <i>Psychopanychia</i> à lire à Olivétan. (Gilmont, p. 179)
Nuit du 17 au 18 octobre 1534	Affaire des Placards : des affiches attaquant violemment la messe sont affichées dans plusieurs endroits en France (Paris, Rouen, Noyon, Orléans, Tours, Amboise, Blois) jusque dans les appartements privés du roi François 1 ^{er} . (Krumenacker, pp. 151-152)			
Janvier 1535		En décembre 1534 ou janvier 1535, Calvin quitte la France. Comme beaucoup quittent la France, il n'y a plus de place dans ce contexte pour ceux qui refusent la piété catholique. Il s'installe à Bâle, ville réformée, sous le pseudonyme de Lucianus (anagramme de Calvin) chez Conrad Resch. A Bâle, il se perfectionne en hébreu auprès de Sébastien Münster et de Thomas Platter. Il retrouve aussi Nicolas Cop. (Krumenacker, pp. 160-161)		
1535	Genève est convertie à la Réforme. (Krumenacker, p. 178) Mai-juin 1535: Dispute de Genève (une dispute ecclésiastique, afin d'amener les autorités à prendre une position formelle au sujet de la religion). La dispute fait triompher la cause des évangéliques et a pour conséquence l'abolition de la messe, la destruction des images et le départ des religieux de la ville. Le 10 août 1535, la messe est interdite à Genève par un décret du Grand Conseil. (Mouton, p. 95)	Calvin rédige deux textes dans la Bible d'Olivétan: <i>Le privilège et l'épître à tous les amateurs de Jésus Christ et de son Evangile</i> . Cet épître sert de préface au Nouveau Testament.		L'histoire d'Olivétan depuis son départ pour les Vallées du Piémont (octobre 1532) jusqu'à son retour en Suisse (mars ou avril 1535) reste couverte d'une obscurité presque impénétrable. Au mois d'avril 1533, il remplit encore, chez les <i>Vaudais</i> , les périlleuses fonctions d'évangéliste ou de maître d'école (Herminjard, t.2, p. 425). Publication de sa Bible en français d'Olivétan.

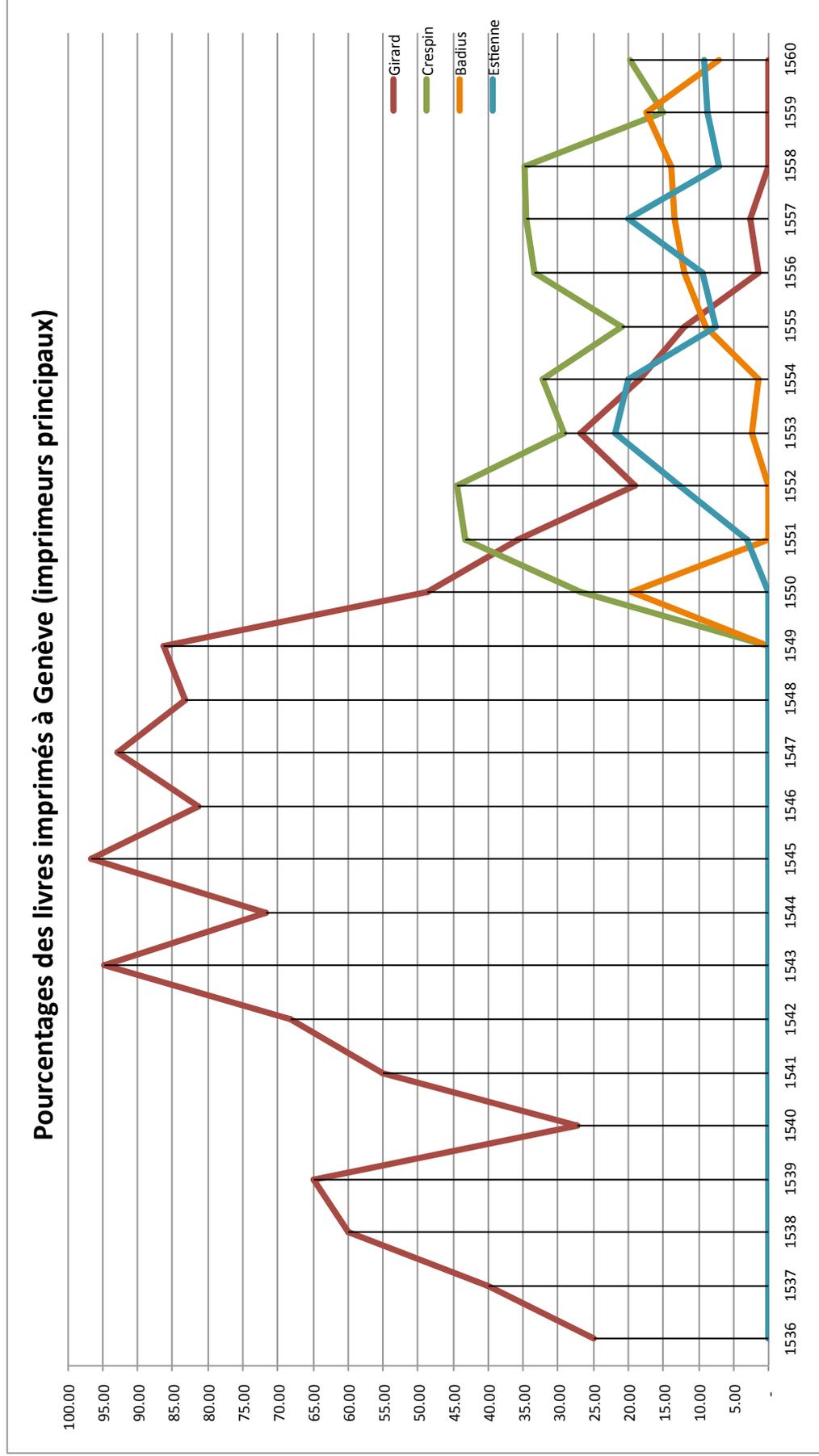
1536	<p>Les événements se précipitent. La guerre reprend entre François 1^{er} et Charles Quint. En janvier, les troupes françaises pénètrent en Bresse, dans le Bugy et le Faucigny; elles sont dans le Piémont en avril. Inquiets, les Bernois occupent le Pays de Vaud fin janvier. Ils entrent à Genève le 2 février, prenant possession des bailliages de Gex et de Ternier. Des négociations ont lieu pour établir un <i>modus vivendi</i>, à l'issue desquelles est trouvé l'accord du 7 août: Genève demeure souveraine en ville et dans les mandements épiscopaux, mais Berne obtient la haute et la moyenne justice dans la châtellenie de St-Victor et Chapitre, la basse justice restant à Genève. Genève est considéré alors comme vassale de Berne, "ville ouverte" pour les Bernois. Le 21 mai, Farel pousse à convoquer le Conseil général et décide que désormais on vivrait "selon l'Evangile". Le Petit Conseil remplace l'évêque et a toute autorité sur l'Eglise, selon le modèle habituel dans les villes suisses ayant rompu avec Rome. Mais pour évangéliser vraiment Genève, Farel a besoin d'aide. C'est dans ce contexte, fin juillet, début août, que Calvin entre à Genève. (Krumenacker, p. 179)</p>	<p>Parution en latin de <i>Christianae religionis Institutio</i>, pour la foire de Francfort. La brièveté du texte met Calvin au premier rang des réformateurs par sa clarté et sa précision (Krumenacker, p. 169). Fin juillet, début août 1535, Calvin rentre à Genève appelé par Farel. Il retourne à Bâle pour régler quelques affaires, mais revient à Genève le 5 septembre. Dès septembre, il commence ses cours sur les épîtres pauliniennes à la cathédrale. Mais il n'est encore qu'un modeste lecteur. Le Conseil ne connaît pas encore son nom et le désigne comme "ce Français". Mais il a du succès en chaire. Farel et les autres prédicateurs l'associent aux travaux des congrégations de pasteurs à partir de novembre. A la fin novembre, il accepte d'être nommé pédicuteur ordinaire et pasteur de l'Eglise de Genève. (Krumenacker, pp. 180-183)</p>	<p>Une lettre du 29 avril 1536 annonce le retour prochain d'Olivétan à Genève. En mai 1536, Olivétan rentre en Suisse (Herminjard, t. 4, p. 43)</p>
Avril 1536	<p>Lausanne (qui est encore catholique) est prise par les Bernois. Viret cherche à y implanter la Réforme. Les autorités bernoises décident d'y convoquer une dispute pour le 1^{er} octobre. (Krumenacker, p. 183)</p>	<p>Calvin est invité à la dispute de Lausanne (Krumenacker, p. 182)</p>	
Juillet 1536	<p>16 juillet : Edit de Coucy offrant l'amnistie aux réformés repentis en France. On offre aux luthériens l'arrêt des poursuites à condition qu'ils vivent "comme bons et vrais chrétiens catholiques doivent faire." Il s'agit aussi de lutter contre la menace d'un dépeuplement du royaume, en soulevant le cas des "religionnaires fugitifs". (McKim, p. 122)</p>	<p>Calvin reprend la route et va à Ferrare en Italie chez la princesse Renée de France, fille de Louis XII. C'est en 1536 qu'il affirme son engagement politique et religieux. (Mouton, pp. 116-117)</p>	
1 ^{er} au 8 octobre 1536	<p>Dispute de Lausanne. La participation catholique est nombreuse mais peu active et les protestants (menés par Farel et Pierre Viret) sont victorieux. Malgré le très petit nombre de catholiques prêts à souscrire aux thèses rédigées par Farel, les autorités civiles annoncent le passage du Pays de Vaud à la Réforme le 19 octobre. (DHS, "Disputes de religion")</p>	<p>Pendant la dispute, Calvin n'intervient que deux fois, mais fait grande impression par ses connaissances patristiques et son argumentation sur la cène. La dispute de Lausanne marque l'entrée de Calvin dans la vie publique. (Cotteret, pp. 132-135)</p>	
16-18 octobre 1536	<p>Le Conseil de Berne interdit les pratiques catholiques dans le pays de Vaud. (DHS, "Réforme")</p>	<p>Calvin participe au synode qui doit discuter de la Concordie de Wittenberg (signée le 29 mai par les luthériens et Bucer, Capiton, Musculus, elle affirmait la présence réelle du Christ dans l'eucharistie) et nommer de nouveaux ministres. (Krumenacker, p. 184)</p>	
19 octobre 1536	<p>Le Conseil de Berne interdit les pratiques catholiques dans le pays de Vaud. (DHS, "Réforme")</p>		
10 décembre 1536	<p>Farel rédige une confession de foi, présentée officiellement le 10 décembre 1536. Le texte paraît sous les presses de Wigand Koelin.</p>		
1537	<p>Le Conseil de Genève interdit les objets de dévotion, les chapelets, et les marchands n'ont plus le droit d'en vendre. Les commerces sont fermés pendant le préche. (Krumenacker, p. 185)</p> <p>Le 16 janvier 1537, les autorités genevoises approuvent la confession de foi de Farel, ainsi que les articles distincts présentés par Calvin: il se montre favorable à la sainte Cène. (Cotteret, p. 138) Farel et Calvin proposent un règlement ecclésiastique (qui est normalement du ressort du magistrat). Le Conseil accepte l'essentiel des "Articles", mais il rejette la célébration mensuelle de la cène au profit de quatre cènes annuelles, sur le modèle bernois. (Krumenacker, pp. 186-187)</p>	<p>Calvin est de plus en plus dans l'action pastorale. Il ne s'agit plus seulement d'instruire, de conseiller, mais aussi de réformer très concrètement l'Eglise de Genève, une Eglise de confessionnels. Une grande insistance avait été portée, dans les "Articles", sur l'instruction des enfants. Calvin y avait déjà pensé puisque, quelque jours après l'adoption des Articles, il publie l'<i>Instruction et confession de foi dont on use en l'Eglise de Genève</i>, qui est un échec autant dans sa forme que dans sa traduction latine de 1538. (Krumenacker, p. 187)</p>	

	<p>A Genève, l'ordre peine à se mettre en place. Farel, selon la <i>Chronique</i> de Bonivard, aurait voulu établir un consistoire, comme à Berne, mais le Conseil, sous l'impulsion de Jean Philippe, refuse, par peur de lui donner trop de pouvoir. La signature de la confession de foi est bien exigée, mais en juillet 1537, il faut menacer les récalcitrants de confiscation des biens. En octobre, on envisage de forcer ceux qui hésitent à signer. Le 12 novembre, ils sont menacés de banissement. (Krumenacker, p. 188)</p> <p>La révolte gronde et les dissensions sont de plus en plus grande entre la population et les autorités, dans un contexte international difficile: Genève est en conflit avec la France car elle veut percevoir les redevances des fondations religieuses qui ont des biens dans le Faucigny, sous protectorat français; le mandement épiscopal de Thiez est disputé entre Genève et la duchesse de Nemours; il y a toujours des conflits de compétences judiciaires et de délimitations territoriales avec Berne. Dans ces conditions, à la fin de l'année, le Conseil lâche ses ministres. Le Conseil général, le 25 novembre, conteste le droit des pasteurs à l'excommunication. Aux plaintes contre la rigueur religieuse s'ajoute un sentiment anti-français: comment des étrangers, des Français, peuvent-ils imposer leur ordre aux Genevois, qui ont choisi leur Réforme ? (Krumenacker, p. 189)</p>	<p>Publication des <i>Epistolae datae</i>. A Genève, Calvin se plaint de la résistance. Il est d'abord soutenu par le Conseil.</p>	<p>Rédition de <i>L'instruction des enfants</i>, sous la presse de Jean Girard</p>
1537	<p>La Réforme va bon train à Genève. Le pouvoir civil et l'Eglise collaborent. En juin, l'on arrête que le dimanche est le seul jour de fête. (Cotteret, p. 139)</p> <p>Un colloque réunissant, à Berne, Capiton, Bucer, Myconius, Grynaeus, Farel, Viret et Calvin aboutit à un accord sur la Trinité et sur l'eucharistie. (Krumenacker, p. 193)</p>		
Juin 1537			
22-23 septembre 1537			
Octobre 1537		<p>Mort de son frère Charles, qui est en rupture ouverte avec l'Eglise. (Mouton, p. 51)</p>	
Novembre 1537	<p>A Genève, on ordonne à tous les récalcitrants de quitter la ville. (Cotteret, p. 139)</p>		
Janvier 1538	<p>le Petit Conseil décide qu'on ne refusera la cène à personne, même s'il n'a pas signé de confession de foi. (Krumenacker, p. 194)</p>	<p>Début 1538, la situation est de plus en plus difficile pour Calvin et Farel. Leur orthodoxie a été suspectée, le peuple gronde face à leurs innovations et le Conseil ne les soutient plus vraiment. Les élections de février mettent en tête de la ville quatre syndics hostiles à Calvin: Claude Richardet, Jean Philippe, Jean Lullin et Ami de Chapeaurouge. (Problème de la domination du magistrat sur l'Eglise: Farel et Calvin demandent une grande autonomie de l'Eglise, mais leurs opposants veulent au contraire que l'Eglise soit soumise aux autorités politiques, selon le modèle zurichois; la question de Berne, un encombrant voisin avec qui se poursuivent les conflits.) (Krumenacker, pp. 194-195)</p>	<p>En 1538, Olivétan séjourne chez Fabri à Thonon avant de repartir pour le Piémont, où on perd sa trace. Il en profite pour écrire son testament. (Herminjard, t. 5, p.306) Dans celui-ci, nous découvrons qu'Olivétan a légué la moitié de ses avoirs à ses cousins Jean et Antoine Calvin. Son ami Christophe Fabri est désigné comme exécuteur testamentaire avec deux pasteurs du Chablais. (Herminjard, t. 6, p. 14)</p>
Mars - avril 1538	<p>Les ministres s'emportent plusieurs fois contre le Conseil qui ne se montre pas assez sévère envers les mauvais chrétiens. Le 12 mars, Farel, Courault et Calvin sont priés de ne plus outrager ni blasphémer le magistrat. Mais ils continuent leurs critiques, surtout Courault, qui n'hésite pas à injurier les Conseillers en chaire. (Krumenacker, p. 195)</p> <p>Courault est interdit de prédication le 19 avril. Il n'en tient pas compte et est mis en prison le lendemain. (Krumenacker, p. 195)</p> <p>Synode de Lausanne (31 mars - 4 avril 1538), auquel assiste Farel, Calvin et un représentant du Conseil, Jean Philippe. Le synode décide d'uniformiser les cérémonies dans tous les territoires dépendant de Berne, Genève compris. Berne demande à Farel et Calvin de s'y conformer. Le petit conseil accepte ces décisions le 19 avril, mais Farel et Calvin refusent. (Krumenacker, p. 195)</p> <p>Farel s'installe à Neuchâtel. Deux pasteurs remplacent Calvin et Farel à Genève, ce sont Jean Morand et Antoine Marcourt, l'homme des placards. Ils ont à leur côté deux Genevois, Henri de La Marre et Jacques Bernard. (Cotteret, p. 158)</p>	<p>Farel et Calvin vont voir le Conseil pour obtenir sa libération, mais en vain. (Krumenacker, p. 195)</p> <p>22 avril 1538. Le Grand Conseil décide de bannir Farel, Calvin et Courault. (Krumenacker, p. 195)</p>	
Juillet 1538		<p>Calvin essaie de se défendre. Fin mai, la conciliation échoue. Calvin se rend provisoirement à Bâle. (Cotteret, p. 141)</p> <p>Calvin se rend à Strasbourg en juillet 1538. Bucer lui écrit dès juillet pour y devenir pasteur. Il accepte en septembre, de prendre en charge la communauté française à Strasbourg. (Krumenacker, p. 201)</p>	<p>Dans le courant de 1538, Olivétan meurt, probablement à Rome en Italie. (Gilmont, p. 184)</p>

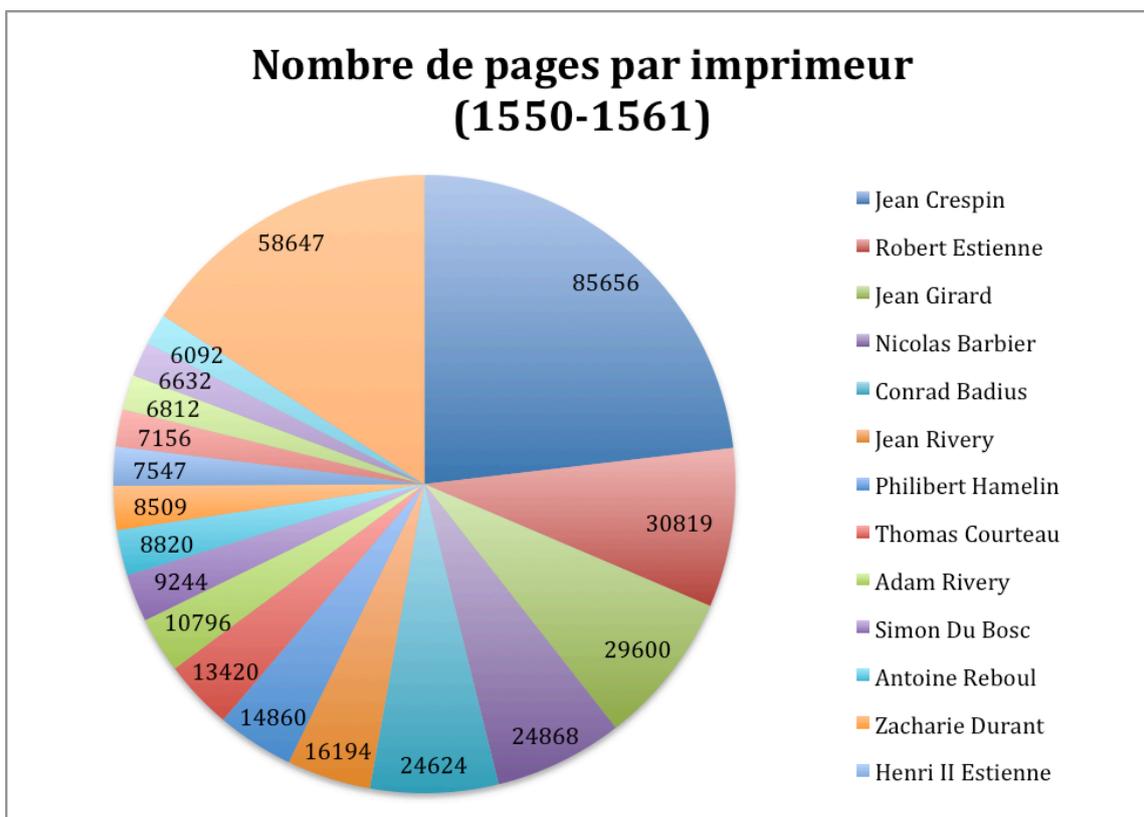
Septembre 1538		8 septembre 1538. 1 ^{ère} prédication de Calvin à Strasbourg. (Cotteret, p. 145) Durant cette période, il met au point le catéchisme qu'il utilisera à Genève. (Krumenacker, p. 204)	
Janvier 1539		Calvin donne des leçons de théologie, à la demande de Capiton dans la Haute Ecole de Strasbourg. (Krumenacker, p. 205) Calvin apprend la nouvelle de la mort de son cousin Olivétan, survenue mystérieusement en août en janvier 1539. (Gilmont, p. 184)	
Février 1539		1 ^{er} février 1539. Il est nommé professeur. (Krumenacker, p. 205)	
Août 1539		Calvin demande et obtient les droits de citoyeneté de Strasbourg. (Krumenacker, p. 206) <i>L'institution de la religion chrétienne</i> paraît à nouveau, dans une version considérablement élargie: le volume a triplé en épaisseur. (Mouton, p. 153)	
15 novembre 1539		Edit du Conseil général de Genève contre ceux qui agitent contre l'indépendance de la cité de Genève et contre ceux qui chercheront la protection d'un Etat étranger. (Krumenacker, p. 208)	
21 novembre 1539			Le 21 novembre, le Conseil de Genève interdit l'impression de <i>L'instruction des enfants</i> de 1537. (Registre des Conseil de Genève à l'époque de Jean Calvin, T.IV, 1539/1, p. 520.)
1540		A Genève, au collège, le recteur Antoine Saunier est renvoyé en décembre et l'ancien maître de Calvin, Maturin Cordier, doit s'en aller, parce qu'il a refusé de communier avec du pain azyme. (Krumenacker, p. 222)	Rédédition de <i>L'instruction des enfants</i> , sous la presse de Jean Girard (2 ^e réédition)
Février 1540		L'apaisement avec Berne à Genève intervient. De nouveaux syndics sont élus. Les "guillermins" (partisans de Calvin et Farel, qui ont dû s'enfuir) prennent définitivement le pouvoir. (Cotteret, p.161)	
1 ^{er} juin 1540		Edit de Fontainebleau: les officiers de la justice royale doivent veiller à la dénonciation des hérétiques. (McKim, p. 122)	
Août 1540			Calvin épouse Idelette de Bure. (Krumenacker, p. 209)
Septembre 1540		Le Conseil décide de charger Ami Perrin (un partisan de Calvin) de faire revenir Calvin. Farel soutient la démarche. (Krumenacker, p. 229)	
Octobre 1540			Calvin décline l'invitation et propose Viret à sa place. (Krumenacker, p. 229)
Novembre 1540		Viret accepte de venir de Lausanne pour exercer son ministère à Genève, mais uniquement pour quelques mois. Le Conseil de Genève redemande à Calvin de revenir à Genève. (Krumenacker, p.230) Calvin refuse encore, Farel est furieux. (Krumenacker, p.230)	
1541			Est à Worms
1 ^{er} mai 1541			Publication en français de <i>L'institution de la religion chrétienne</i> .
Juin 1541			Publication du <i>Traité de la cène du seigneur</i>
Dès le 13 septembre 1540		Au Conseil de Genève, Calvin expose son programme. Une commission est créée. (Krumenacker, p. 234)	Genève révoque le bannissement de Calvin. (Krumenacker, p. 230)
27 septembre 1540		La discussion sur les <i>Ordonnances ecclésiastiques</i> débute. Celles-ci ont pour but d'introduire et de fixer la vie de l'Eglise dans la cité. L'objectif avancé par Calvin est d'encadrer la vie des croyants dans l'Eglise et la cité selon les prescriptions de l'Ecriture. (Mouton, p. 221)	Calvin est reçu au Conseil le 13 septembre à son arrivée à Genève. Sa femme le rejoint peu après. (Mouton, p. 167)
			<i>L'instruction des enfants</i> de 1537 est censuré par la Sorbonne une première fois le 1 ^{er} juin 1541. (Bujanda, pp. 364-365)

Novembre 1540	Le document définitif des ordonnances est adopté par le Conseil des Deux-Centis le 9 et par le Conseil général le 20 novembre 1540. Ce texte pose un certain nombre de principes fondamentaux dont : le gouvernement civil se distingue donc de l'Eglise, mais de multiples tâches échoient encore au pouvoir spirituel; l'Eglise est divisée en quatre offices: pasteurs, docteurs, anciens, diacres. (Cotteret, p. 175)		
21 novembre 1540	Une fois le travail de rédaction des <i>Ordonnances</i> terminé, le Conseil se préoccupe de la législation civile. (Krumenacker, p. 241)		
6 décembre 1541	Première réunion du consistoire: deux sacrements sont retenus, le baptême et la cène ; les pasteurs doivent visiter les malades et les prisonniers ; les enfants doivent aller le dimanche au catéchisme, etc. Le but des <i>Ordonnances</i> est de développer une Eglise, qui doit être bien policée, ordonnée. (Krumenacker, pp. 236-237)		
1542	Rome réorganise l'Inquisition (fondée en 1229), qui devient la Congrégation de la Suprême Inquisition. (Larousse en ligne)	Publication de son <i>Catéchisme</i> . Ce <i>Catéchisme</i> a eu une importance considérable, car il est à la base de l'instruction de tous les jeunes Genevois puis, progressivement, dans toutes les communautés réformées, en France et ailleurs. (Cotteret, pp. 178-181)	<i>L'instruction des enfants</i> de 1537 est censuré par la Sorbonne une deuxième fois le 25 mai 1542. (Bujanda, pp. 364-365)
1545	Ouverture du Concile de Trente. Il réaffirme les dogmes et la discipline de la Contre-Réforme Catholique. Le Concile se termine en 1563. (Mouton, p. 292)	Publication du <i>Traité très excellent de la Vie chrétienne</i> . Publication de son Essai <i>Contre la secte fantasmagorique des libertins qui se nomment spirituels</i> .	
1546	En France, le Parlement crée une chambre exclusivement consacrée à la lutte contre l'hérésie luthérienne et réformée, dite la Chambre ardente. (Mouton, p. 281)		
1548	Mort de Luther		
1548	A Genève, aux élections de 1548, deux partis s'affrontent: les partisans de Calvin (la plupart sont Français) et les Genevois, pour Ami Perrin. (Mouton, p. 281)		
1549	Ami Perrin devient premier syndic de la ville de Genève. (Cotteret, p. 205)	Publication de son <i>Tratado de la vida christiana</i> . (Cotteret, p. 150)	
1553	Les élections de 1553 sont un triomphe pour l'opposition anticatholique. Ami Perrin est à nouveau premier syndic de la ville (Mouton, p. 281)	Octobre. Mort de sa femme Idelette de Bure. (Cotteret, p. 150)	
1555	Rixe de mai. Perrin ôte des mains du syndic de Pierre Bonna le bâton, indice de sa charge. (Cotteret, p. 208)	Après ces incidents, Calvin appelle à la répression. (Cotteret, p. 209)	
2 juin 1555	La paix d'Augsbourg est signée. Charles-Quint accorde la liberté de conscience aux princes protestants. (Mouton, p. 96)	De 1555 à 1564, le pouvoir de Calvin est pratiquement incontesté. L'écrasement des ennemis intérieurs (Ami Perrin) ou la victoire sur les hérétiques (Servet) laissent à Calvin les mains libres, du moins à Genève. Il jouit d'une stature internationale. (Cotteret, pp. 243-244). En 1557: Publication du <i>Commentaire des Psaumes</i>	
1559	L'Académie de Genève est fondée, sous la direction de Théodore de Bèze. Par cette fondation, Genève devient le centre intellectuel de la Réforme de la langue française. (Cadier, p. 27) ; Rome éditte l'Index, liste des livres interdits		
1562	Le duc François de Guise massacre des protestants français à Wassy. Première guerre de religion en France.		
27 mai 1564	Mort de Guillaume Farel	Mort de Calvin à Genève. (Cotteret, p. 265-66)	
1565	St-Barthelemy à Paris		
1589	Signature de l'édit de Nantes par Henri IV, qui met un terme aux huit Guerres de religion.		
1618-1648	Le Saint-Empire est déchiré par la Guerre de Trente Ans, qui oppose catholiques et protestants.		
1685	Louis XIV signe la révocation de l'édit de Nantes. De nombreux protestants fuient vers l'Allemagne, les Pays-Bas ou l'Angleterre.		

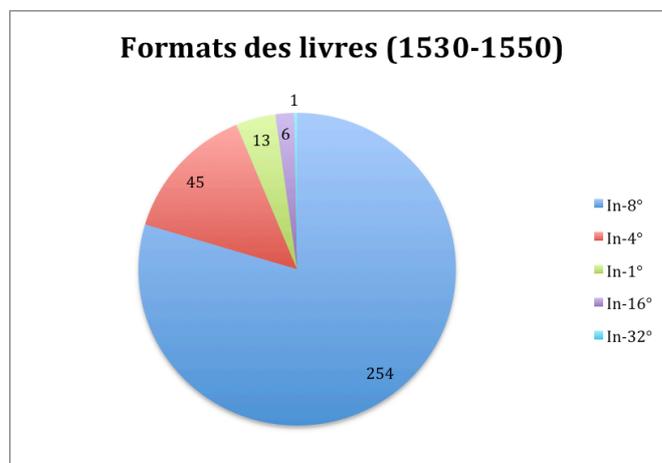
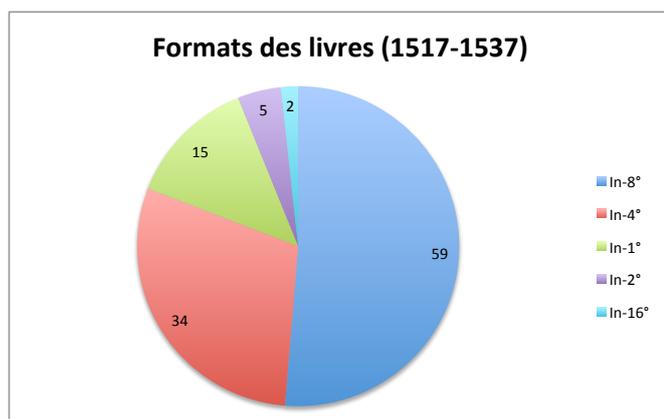
Annexe 2 : Tableaux des imprimeurs à Genève (1550-1560) (Sources : GLN 15-16)
2.1. Livres imprimés à Genève (imprimeurs principaux)



2.2 Nombre de pages imprimées par imprimeurs à Genève (1550-1561)



2.3 Formats des livres



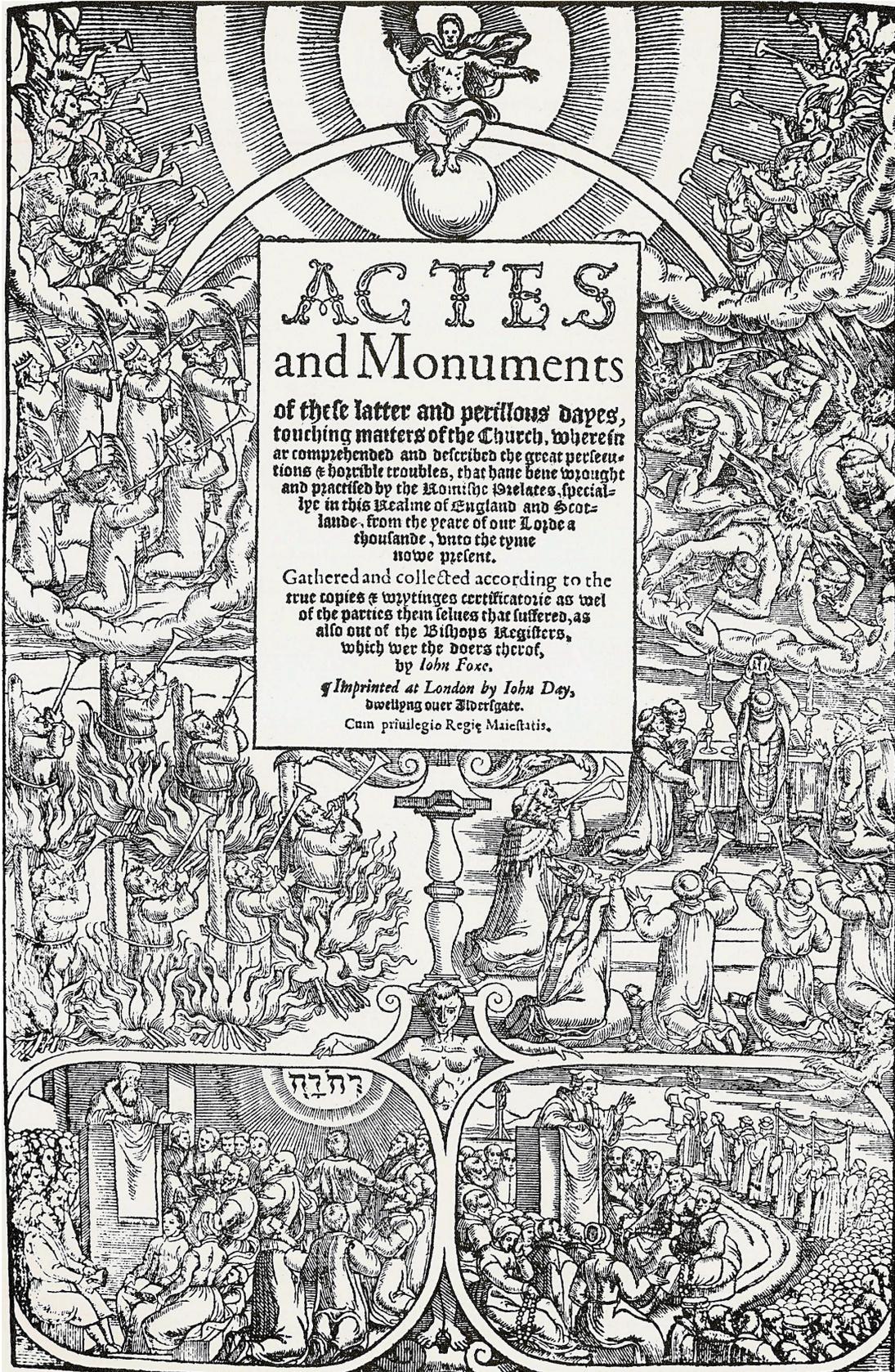
Annexe 3 : Plan des trois éditions de *L'instruction des enfants*

<i>L'Instruction des enfants</i> (1533), imprimé par Pierre de Vinglé	<i>L'Instruction des enfants</i> (1537), imprimé par Jean Girard	<i>L'Instruction des enfants</i> (1540), imprimé par Jean Girard
<p>f. [A1 r.] : Page de titre</p> <p>Le traité s'ouvre avec une étude de l'alphabet et des différents phonèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [A1 v.] : Alphabet, consonantes, aspirations, voyelles, diphtongues françaises, doubles f. [A2 r.] : Les 23 lettres de a b c (sons, noms, syllabes, mots) 	<p>Identique à l'édition de 1533</p> <p>Identique à la version de 1533 sauf le f. [A1 v.] qui contient également « quant aux accents et pointetz, voyez vers la fin du liure ».</p>	<p>Identique aux éditions de 1533 et 1537</p> <p>Identique aux éditions de 1533 et 1537</p>
<p>Suivent les textes de l'Oraison dominicale, du Credo, des dix commandements et du « mystère de l'incarnation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [A2 v.] : Texte de l'Oraison dominicale (Notre père) et début des articles de la foi (le Credo) f. [A3 r.] : Fin du Credo et début des dix commandements f. [A3 v.] : Préface, 1^{er} et 2^e commandements f. [A4 r.] : 3^e et 4^e commandements f. [A4 v.] : 5^e – 10^e commandements f. [A5 r.] : Du « mystère de l'incarnation de notre Seigneur, & seul sauveur JESUS CHRIST, laquelle fut annoncée a la vierge Marie, par l'angle Gabriel, ayant lors mandement de Dieu » (il s'agit d'une compilation de passages évangéliques relatifs à ce dogme) 	<p>Identique à l'édition de 1533, sauf le Credo et les dix commandements qui débute au f. [A3 r.].</p>	<p>Identique aux éditions de 1533 et 1537</p>
<p>Puis tout autant de morceaux liturgiques qui sont repris, juste après, partie par partie, mot à mot, avec la « déclaration » de chacun d'eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [A5 v.] : « Brieve déclaration de l'oraison dominicale, extraicte des escriptures saintes » f. [A6 v.] : « Les deux conditions principalement requises, en l'oraison » et début des commentaires des versets des Ecritures: commentaires du « Nostre pere » f. [A7 v.] : Commentaire de « Qui es eis cieus » f. [A8 r.] : Commentaire de « Ton nom soit sanctifié » f. [B1 r.] : Commentaire de « Ton royaume advienne » f. [B1 v.] : Commentaire de « Ta volonté soit faite » f. [B3 v.] : Commentaire de « Donne nous aujourdhuy » f. [B4 v.] : Commentaire de « Et nous pardonne noz pechez » f. [B5 v.] : Commentaire de « Comme nous pardonnons etc. » f. [B6 r.] : Commentaire de « Et ne nous induis point en tentation » f. [B7 r.] : Commentaire de « Mais nous delivre du maling » f. [B7 v.] : Commentaire de « Car a toy est le royaume etc. » 	<p>Plan identique à la version de 1533, mais l'orthographe est nouvelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [A5 v.] : « Brieve declaration de l'oraison dominicale, extraite des escriptions saintes » f. [A6 v.] : « Les deux conditions principalement requises de l'oraison » et début des commentaires des versets des Ecritures: commentaires du « Nostre pere » f. [A7 v.] : Commentaire de « Qui és eis cieus » f. [A8 r.] : Commentaire de « Ton nom soit sanctifié » f. [B1 r.] : Commentaire de « Ton royaume advienne » f. [B1 v.] : Commentaire de « Ta volonté soit faicte » f. [B3 v.] : Commentaire de « Donne-nous aujourdhuy etc. » f. [B4 v.] : Commentaire de « Et nous pardonne noz pechez » f. [B5 v.] : Commentaire de « Comme nous pardonnons etc. » f. [B6 r.] : Commentaire de « Et ne nous induis point en tentation » f. [B7 r.] : Commentaire de « Mais nous delivre du maling » f. [B7 v.] : Commentaire de « Car à toy est le royaume etc. » « Somme de l'oraison » f. [B8 r.] : Commentaire de la déclaration des articles de la foi « Je croy » f. [C1 v.] : Commentaire de « En Dieu le pere » et de « tout puissant » f. [C2 r.] : Commentaire de « Createur du ciel et de la terre » et de « Et en Jesus Christ ton seul filz » f. [C3 v.] : Commentaire de « Nostre seigneur » f. [C4 r.] : Commentaire de « Qui à esté conceu du saint esprit » f. [C4 v.] : Commentaire de « Nay de vierge Marie » et de « A souffert soulb Ponce Pilate, etc. » f. [C5 r.] : Commentaire de « Le tiers jour est ressuscité des mortz » f. [C5 v.] : Commentaire de « Est monté aux cieus » f. [C6 v.] : Commentaire de « Dont viendra juger etc. » f. [C7 r.] : Commentaire de « Je crois au saint esprit » f. [D1 r.] : Commentaire de « L'eglise universelle, la communion des saintetz » f. [D2 v.] : « Les deux signes sacramentaux de l'eglise, instituez par Jesus Christ » f. [D3 r.] : Commentaire « Du Baptesme » et « De la table de notre Seigneur » 	<p>Identique aux éditions de 1533 et 1537</p>
<ul style="list-style-type: none"> f. [B8 r.] : Commentaire de la déclaration des articles de la foi « Je croy » f. [C1 v.] : Commentaire de « En Dieu le pere » et de « tout puissant » f. [C2 r.] : Commentaire de « Createur du ciel et de la terre » et de « Et en Jesus Christ ton seul filz » f. [C3 v.] : Commentaire de « Nostre seigneur » f. [C4 r.] : Commentaire de « Qui à esté conceu du saint esprit » f. [C4 v.] : Commentaire de « Nay de vierge Marie » et de « A souffert soulb Ponce Pilate, etc. » f. [C5 r.] : Commentaire de « Le tiers jour est ressuscité des mortz » f. [C5 v.] : Commentaire de « Est monté aux cieus » f. [C6 v.] : Commentaire de « Et de là viendra juger etc. » f. [C7 r.] : Commentaire de « Je croy au saint esprit » f. [D1 r.] : Commentaire de « L'eglise universelle, la communion des saintetz » f. [D2 v.] : « Des deux signes sacramentaux de l'Eglise, instituez par Jesus Christ » et commentaire « Du Baptesme » 	<p>Identique aux éditions de 1533 et 1537</p>	<p>Identique aux éditions de 1533 et 1537</p>

	<p>Ajouts dans la version de 1537 f. [D3 r.] : f. [D3 r.] : Commentaire « De la table et cene de nostre Seigneur » f. [D3 v.] : Commentaire « De l'excommunication, & des clefz, puissance de l'Eglise » • f. [D4 r.] : Commentaire « De l'estat et office de l'Eglise, tant en particulier que en general » et « Du surveillant, autrement dit Evesque, & ministre de la parole » f. [D5 r.] : Commentaire « Du ministre de l'Eglise, autrement dit Diacre et proviseur » et « De la Principauté & Magistrat » f. [D6 v.] : Commentaire « Dés Anciens » et « Dés Jeunes » f. [D7 r.] : Commentaire « Dés mariés en general » f. [D8 r.] : Commentaire « Dés maris » et « Dés femmes » f. [E2 r.] : Commentaire « Dés vierges & continens » f. [E2 v.] : Commentaire « Dés peres » f. [E3 r.] : Commentaire « Dés enfans », « Dés serviteurs & servantes », « Dés Seigneurs & Maîtres » et « Dés paouyres & dés riches » f. [E3 v.] : Commentaire « De toute l'Eglise »</p>	<p>Identique à la version de 1537</p>
<p>f. [D3 v.] : Commentaire de « La remission des pechez » f. [D6 v.] : Commentaire de « La resurrection de la chair »</p>	<p>Identique à l'édition de 1533 sauf l'orthographe et la pagination : f. [E4 r.] : Commentaire de « La remission des pechez » f. [E6 v.] : Commentaire de « La resurrection de la chair »</p>	<p>Identique à la version de 1537</p>
<p>• f. [D8 v.] : « La vie eternelle » f. [D8 v.] : Commentaire de « Commencement de la vie advenir » f. [E1 r.] : « De la plaine vie advenir » • f. [E2 v.] : « Déclaration sur les dix commandemens, par lesquels Dieu nous commande de bien faire, et nous deffend de mal faire » f. [E2 v.] : Commentaire de « Premierement de la loy » f. [E3 r.] : « Sur le premier commandement » f. [E6 v.] : « Sur le second commandement. Contre l'idolatrie » f. [F1 r.] : « Sur le 3e commandement. De ne prendre point le nom de dieu en vain et sans cause » f. [F2 r.] : « Sur le 4e commandement. Du jour du sabbath ou repos » f. [F3 v.] : « Sur le 5e commandement. De honorer pere et mere : et ceux qui nous sont au lieu diceux » f. [F6 v.] : « Sur le 6e commandement. De homicide et malveillance » f. [F7 v.] : « Sur le 7e commandement. De adultere, et paillardise » f. [G1 v.] : « Sur le 8e commandement. De larcin et tromperie » f. [G2 r.] : « Sur le 9e commandement. De faux tesmoignage, mensonge, et detraction » f. [G3 r.] : « Sur le 10e commandement. De convoitise » • f. [G4 v.] : « Le contenu et somme des commandemens, auquel gist toute l'observation et accomplissement diceux » • f. [G5 r.] : « La fin de l'accomplissement de la loy, en Christ et par Christ »</p>	<p>Ajout à la version de 1533: f. [E8 v.] : Commentaire de « Dés mortz & trespassez avant leur resurrection » Identique à la version de 1533, sauf dans la numérotation des pages, l'orthographe et l'ajout de deux parties : • f. [F2 r.] : « La vie eternelle » et commentaire de « commencement de la vie advenir » • f. [F4 r.] : « Déclaration sur les dix commandemens, par lesquels Dieu nous commande de bien faire, et nous deffend de mal faire » f. [F4 r.] : Commentaire de « Premierement de la Loy » f. [F4 v.] : « Sur la préface » et « Sur le premier commandement » f. [F8 r.] : « Sur le second commandement. Contre l'idolatrie » f. [G3 r.] : « Sur le 3e commandement. De ne prendre point le Nom de dieu en vain et sans cause » f. [G4 r.] : « Sur le 4e commandement. Du jour du Sabbath ou repos » f. [G6 r.] : « Sur le 5e commandement. D'honorer pere et mere : et ceux qui nous sont au lieu d'iceux » f. [G8 v.] : « Sur le 6e commandement. D'homicide et malveillance » f. [H2 r.] : « Sur le 7e commandement. D'adultere, et paillardise » f. [H3 v.] : « Sur le 8e commandement. De larcin et tromperie » f. [H4 r.] : « Sur le 9e commandement. De faux tesmoignage, mensonge, et detraction » f. [H6 r.] : f. [H5 v.] : « Sur le 10e commandement. De convoitise » f. [H6 v.] : « Le contenu et forme des commandemens, auquel gist toute l'observation et accomplissement d'iceux » f. [H8 r.] : « De la loi escrite és cœurs dés fideles » f. [H8 v.] : « La fin et accomplissement de la Loy, en Christ et par Christ » f. [I1 r.] : « Le commandement que Dieu fait de garder et de faire garder la Loy à tous »</p>	<p>Identique à la version de 1537</p> <p>Identique à la version de 1537</p>

<p>L'auteur poursuit par la « salutation angelicque », par des prières à réciter avant et après le repas, et par des « benedictions » :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [G7 v.] : « Sur la salutation angelicque, autrement dicte le Ave Maria » f. [G7 v.] : « Exemples des vertueuses femmes » f. [G8 r.] : « Pour laquelle cause Marie fut dicte bienheureuse » f. [G8 v.] : « Comment aussi seront bienheureux ceux qui croiront a la parollee » <p>f. [G8 v.] : « Admonition quand on s'assemble pour enseigner, ou prendre sa refectio »</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [H1 r.] : « Forme d'oraison devant le repas » <p>Un « advisement au lecteur pour les noms des livres de la sainte Bible », les noms et le nombre de leurs chapitres, et un résumé des cinq points de l'enseignement biblique terminent la partie proprement religieuse du traité :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [H2 r.] : « Advisement au lecteur, pour les noms des livres de la sainte Bible » f. [H2 v.] : « Les noms des livres Canoniques de la sainte Bible » f. [H4 r.] : « Un résumé en cinq points de l'enseignement biblique » 	<p>Identique à la version de 1533, sauf dans l'orthographe et la numérotation des pages :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [I2 v.] : « Sur la salutation angelique, autrement dicte le Ave maria » f. [I3 r.] : « Exemples des vertueuses femmes, qui pareillement ont esté benicees en l'Escripture » f. [I3 v.] : « Pour laquelle cause la vierge Marie fut dicte bienheureuse », « Comment aussi sont bienheureux ceux qui croyent à la parolle » et « Admonition quand on s'assemble pour enseigner, ou prendre sa refectio » f. [I4 r.] : « Forme d'oraison devant le repas » 	<p>Identique à la version de 1537</p>
<p>S'y trouve encore la liste et le nom des nombres de 1 à 108 avec quelques indications de l'emploi du zéro, puis le relevé des abréviations employées dans l'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [H4 v.] : « S'ensuyvent les noms des nombres communs et chiphres avec leurs valeurs » f. [H6 r.] : « Abbreviations avec leurs significations » 	<p>Identique à l'édition de 1533, sauf dans la numérotation des pages, l'orthographe, la suppression de "l'advertissement au lecteur", pour les noms des livres de la sainte Bible" et l'ajout de la partie "Au lecteur" :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [I5 v.] : « Les noms de tous les livres de la sainte Bible avec le nombre de leurs chapitres » + résumé en cinq points f. [I7 r.] : « Au lecteur » 	<p>Identique à la version de 1537</p>
<p>Et pour finir, une épître « Au lecteur », dans laquelle l'enseignant recommande pour l'enseignement de la lecture la méthode dite aujourd'hui de Regimbeau et s'étend sur diverses questions de prononciation et d'orthographe :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [H6 v.] : « Au lecteur » 	<p>Identique à l'édition de 1533, sauf dans la numérotation des pages, l'orthographe et l'ajout d'une table des accents et d'un petit livret d'arithmétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [K1 r.] : « Table des accents et des poinctz » f. [K1 v.] : « S'ensuyvent les noms des nombres communs et chiphres, avec leurs valeurs » f. [K2 v.] : « Abbreviations avec leur significations » f. [K3 r.] : « Le petit livre d'arithmétique, utile et necessaire pour apprendre à conter » 	<p>Identique à la version de 1537</p>
<p>Une lettre et des références à deux psaumes closent le volume :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [H8 r.] : « A son bon frere Ant. Son. Salut. » f. [H8 v.] : « Psalme 119. h » et « Matth. 19. h » 	<p>Épître déplacée plus haut</p> <p>Ajout d'une table des matières :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [K3 v.] : « La table et registre des principaux titres du present traité, signez selon leur page » et « Autre table des principales matieres » <p>Identique à l'édition de 1533 sauf la suppression de la lettre "A son bon frere Ant. Son. Salut" et la numérotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [K4 v.] : « Psalme 119. h » et « Matth. 19. h » 	<p>Identique à la version de 1537</p>
<p>Identique à la version de 1537, sauf l'ajout de deux psaumes reproduits dans leur intégralité avant les deux psaumes qui closent le volume :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [K5 r.] : « Psalme 118 » en entier f. [K7 r.] : « Psalme 130 » en entier f. [K7 v.] : « Psalme 119. h » et « Matth. 19. h » 	<p>Identique à la version de 1537, sauf l'ajout de deux psaumes reproduits dans leur intégralité avant les deux psaumes qui closent le volume :</p> <ul style="list-style-type: none"> f. [K5 r.] : « Psalme 118 » en entier f. [K7 r.] : « Psalme 130 » en entier f. [K7 v.] : « Psalme 119. h » et « Matth. 19. h » 	<p>Identique à la version de 1537</p>

Annexe 4 : Illustration du livre de John Foxe « Actes and Monuments »



Annexe 5 : Liste des abréviations de *L'instruction des enfans* (1533 et 1537)

Abbreuiations avec leurs significations.

ā	am	an	p	per	par
ē	em	en	q̄	que	
ī	im	in	q̄	qui	
ō	om	on	ē	re	
ū	um	un	ꝛ	rum	run
de			t̄	ter	
le			t̄	tur	
me			h	ver	
ne			ꝥ	con	com
pre			ꝥ	us	
pro			e	et	
			ꝥc.	et cetera.	

OLIVETAN, *L'instruction des enfans*,
op.cit, 1533, f. [H6 r.].

Abreuiations avec leurs significations.

ā	am	an	p̄	pre	t̄	ter
ē	em	en	p̄	pri	t̄	tur
ī	im	in	p̄	pro	ꝛ	ver vir
ō	om	on	p̄	per par	&	et
ū	um	un	q̄	que	&c.	et cetera.
le			q̄	qui		
me			t̄	re		
ne			ꝛ	rum run		

OLIVETAN, *L'instruction des enfans*,
op.cit, 1537, f. [K2 v.].

Annexe 6 : Transcription de l'épître « Au Lecteur » de *L'instruction des enfans* (1533 et 1537)

- *Au Lecteur, L'instruction des enfans*, 1533

Au Lecteur

Pour enseigner les enfans a prononcer plus correctement : avons divise les lettres d'un coste, et les motz de l'autre, a denotter que premierement doivent apprendre a sonner les lettres que les nommer : je appelle le son, b. f. sans e : le mot, be, ef. Ce que se pourra faire, quand on les accommodera aux sons, sibilations, et souspirs : mais court et brief, et subtilement les prononceans, sans aucunement trainer, ne sonner la lettre .e. masculine. Comme quand voudras prononcer la lettre .s, pourras ensuyvir le son et sibilation du serpent ou oye, mais courte et subite sans queue. Pour .r. la voix du chien rechignant. Pour .q. la voix de l'anette ou canne : et ainsi consequamment des autres, comme pourras feindre.

Item pour la convenance du son que semble estre entre aucunes lettres on les doibt distinctement prononcer : affin qu'on ne prononce .b, pour .p, c. pour .s, d. pour t, g. pour .c, s. pour .z, v consonante pour f, et au contraire.

Item noteras en langue francoyse estre plus de diphthongues que en grec ne en latin, comme est cy dessus escrit : lesquelles diligemment on doit advertir pour les sonner. Item en icelle langue, comme en hebrieu avoir la lettre ,e, masculine et feminine : ainsi que avons discerne par deux accentz et pointes, dont l'un se appelle grave, figure comme une petite ligne abaissant le haut en arriere. L'autre est dit agu, au contraire abaissant le devant. De ce, exemple en as en l'oraison dominicale : sur ce mot : Donnè, qui est du temps present, a la difference du temps passe : Donnè, c'est a dire il a donné. Autre exemple, du temps passe aux articles sur ce mot : Resuscité, ou est l'accent agu pour la difference du temps present. Laquelle distinction est assez utile, tant pour les estrangiers que pour les enfans du pays : pour distinguer certain temps et differences de motz douteux, signifians plusieurs choses. Par ce moyen pourront les enfans eviter beaucoup de solecismes et vices, tant en escrivant que en prononceant : comme aucuns mal instruictz, disent *espiritus*, pour *spiritus* : *escriptura*, pour *scriptura* : etc. Que si telle consideration eut este jadis obtenue : les motz que avons des latins usurpez, nous fussent demourez entiers, et non ainsi miserablement deschirez, et corrompus : tellement que a grande difficulte on reconnoist maintenant leur origine et etymologie.

Item en nostre langue on pourra observer (comme anciennement en latin et grec : et aujourd'hui en toute L'italie : ainsi que appert eis oeuvres de Petrache et Dantes) certaines figures, tant en prose que en rythme : comme apostrophe qui est un terme grec que nous pouvons appeler retraicte, ou revolte : et a figure, comme un traict courbe en forme de petit croysant de lune, les deux pointes

vers la main senestre. Et sert ladicte figure pour absorber ou encremer la voyelle dedans le mot ensuyvant : commenceant par une voyelle ou diphthongue, pour eviter la rude et mauvaise prononciation, comme as exemple au dix commandemens en ce mot : l'Eternel, que vaut autant que le Eternel.

Synalepse est une autre figure (principalement permise aux factistes et rythmeurs) que peut estre dite rature ou deposition, soit de la voyelle ou de la consonnante : pourtant quelle oste la derniere lettre pour adoucir la prononciation : comme pour a grande force, disons a grand'force : pour nous sommes, disons nou'sommes, mais non pas nou'avons pour nous avons. Mais de ces figures en Quintilien, en est escrit amplement. Et si en attendons de Jacques Silvius qui ja nous a permis de restituer la langue francoyse : parquoy je m'en deporte.

Item se doit accoustumer l'enfant a droictement prononcer, les longues et les bresves : comme en ce mot icy quotidien : se doit un petit plus arrester sur la prononciation de ceste syllabe ti, que des autres : et abbreger, di. La longue donc, soit comme un traict longuet sur la lettre, et la bresve comme une poincte.

Touchant des dix commandemens que avons restitue en leur ordre : ce n'a point este fait sans l'autorite des anciens, principalement des Hebreux et Grecz : notamment de Joseph en ses antiquitez, et de Origene en Exode : affin de donner a congnoistre l'inconvenient que est survenu et plus grand ne pourroit (qui est idolatrie) car en ostant le second, et en faisant du dernier deux : on a corrompu et delaisse l'intention du grand legislateur nostre Dieu, qui est de ne avoir nulles images ne similitudes. En quoy faisant on l'a aussi grievement offense : veu qu'il avoit estroitement defendu, de ne adjouster ne diminuer a sa parole.

La fin.

- *Au Lecteur, L'instruction dés enfans, 1537*

Au Lecteur.

Pour enseigner lés enfans à prononcer plus correctement, nous avons par une figure & table divisé lés lettres d'un costé, & lés motz de l'autre, à denoter que premierement ilz doivent apprendre à sonner lés lettres que lés nommer : j'appelle le son, b. f. sans e : le mot, be, ef. Ce que se pourra faire quand on lés accommodera aux, sons sibilations, et souspirs : mais court et brief, et subtilement lés prononceans, sans aucunement trainer, ne sonner la lettre .e. masculine. Comme quand tu voudras prononcer la lettre .s. tu pourras ensuivre le son et sibilatation du serpent et oye mais courte & subite sans queuë. Pour r. la voix du chien rechignant. Pour .q. la voix de l'anette ou canne. Pour .z. le son & bruit de la guespe : & ainsi consequamment dés autres, comme pourras feindre.

Item pour la convenance du son qui semble estre entre aucunes lettres, on lés doit distinctement prononcer : affin qu'on ne prononce .b, pour p, c. pour s, d. pour t, g. pour c, s. pour .z, v. consonante .pour f, & au contraire. Icy faut considerer ceste figure .ç. nommée .c à queuë (ainsi observé ja passé long temps par ceux qu'on dit, lés Valdois) lequel se prononce doucement comme en ce mot leçon : affin qu'on ne die lekon. Aussi il y a un tel  dict e à queuë dequoy on use en rymme qui este e feminin, se mangeant & absorbant quand il entrevient auprès d'une autre voyelle du mot ensuyvant.

Item noteras en langue francoise estre plus de diptongues qu'en grec ny en latin, comme est cy dessus escrit : lesquelles diligemment on doit avoir esgard pour lés sonner.

Item en icelle langue, comme en Ebrieu avoir la lettre, .e. masculine & feminine : ainsi qu'avons discerné par deux accentz & poinctes, dont l'un s'appelle grave, figuré comme une petite ligne abaissant le haut en arriere ` . L'autre est disct aigu, au contraire abaissant le devant ´ . De ce, en as exemple en l'oraison dominicale, sur ce mot : Donnè, qui est du temps present, à la difference du temps passé : Donné, c'est à dire, il a donné. Autre exemple, du temps passé aux articles, sur ce mot : Resucité, ou est l'accent aigu, pour la difference du temps present. Laquelle distinction est assez utile, tant pour lés estrangers que pour lés enfans du pays : pour distinguer certain temps & differences de motz douteux, signifians plusieurs choses. Par ce moyen pourront lés enfans éviter beaucoup de solecismes & vices, tant en escrivant qu'en prononceant : comme aucuns mal instruitz, disent espritus pour spiritus : escriptura, pour scriptura. Autres au contraire disent arte et trope, pour art et trop etc. Que si telle considération eust esté jadis obtenue, lés motz qu'avons dés latins usurpez, nous fussent demourez entiers, & non ainsi miserablement descirez et corrompus : tellement que à grande difficulté on peut recognoistre maintenant leur origine & etymologie.

Davantage on pourra observer en nostre langue (comme anciennement en Latin et Grec : et aujourdhuy en toute l'Italie : ainsi que appert és œuvres de Petrarque et d'Antes) certaines figures, tant en prose que en rymme : comme apostrophe qui est un terme Grec, que nous povons appeler retraicte, ou revolte : et a figure comme un traict courbé en forme de petit croissant de Lune, lés deux poinctes vers la mains senestre. Et sert ladicte figure pour absorber ou encremer la voyelle dedens le mot ensuyvant, commenceant par une voyelle ou diphtongue, pour eviter la rude et mauvaise prononciation, comme as exemple aux dix commandemens en ce mot : l'Eternel que vaut autant que le Eternel. Synaleiphe est une autre figure (principalement permise aux factistes & rymeurs) qu'on nomme collision ou conjunction pourtant quelle s'acouple avec la voyelle suyvante, laquelle toutesfoys s'escrit à la difference de l'apostrophe, & se figure ainsi &, dequoy sus.comme, vraye est en disant, vray est pour vraye est. Ilz ont encore Apocope que peut estre dicte raclure ou deposition, soit de la voyelle ou de la consonante : pourtant qu'elle oste la derniere lettre pour adoucir la prononciation : comme pour grande force disons grand'force : pour nous sommes, disons nou'sommes, mais non pas nou'avons pour nous avons. Mais de cés figures en Quintilian, en est escrit amplement. Et si en attendons de Jaques Sylvius qui ja nous promis de restituer la langue francoyse : par quoy je m'en deporte.

Item, se doit accoustumer l'enfant à droictement prononcer, lés longues et les lés briefves : comme en ce mot icy quotidien : se doit un petit plus arrester sur la prononciation de ceste syllabe ti, que dés autres : & abreger, di. La longue donc, soit comme un traict longuet sur la letre, & la briefve comme une poincte en bas avec deux petites cornes par haut.

Touchant dés dix commandemens qu'avons restitué en leur ordre : ce n'a point esté fait sans l'auctorité des Anciens, principalement dés Ebrieux & Grecz : notamment de Josephus en sés antiquitéz, et d'Origene en Exode : affin de donner à congnoistre l'inconuenient que est survenu et plus grand ne pourroit (qui est idolatrie) car en ostant le second, & en faisant du dernier deux : on a corrompu & delaissé l'intention du grand legislateur nostre Dieu, qui est de n'avoir images ne similitudes quelconques. Enquoy faisant, on la aussi griefvement offensé : veu qu'il avoit estroitement defendu, de n'adjouster ne diminuer à la parolle.